Quis ut Deus ? | Dieu premier servi
TOME VII | N° 5

REVUE INTERNATIONALE
DES
SOCIÉTÉS SECRÈTES

Organe de la LIGUE FRANC-CATHOLIQUE

Contre les Sociétés Secrètes Maçonniques ou Occultistes et leurs Filiales

PARTIE MAÇONNIQUE

Paraissant le 20 de chaque mois

TROISIÈME ANNÉE

N° 5 — 20 MAI 1914

ABONNEMENTS

Partie Maçonnique. { France. **20** f. par an / Etranger **25** — || Partie Judéo-Occultiste { France. **20** f. par an / Etranger **25** —

Pour les deux Parties . { France............ **35** fr. par an / Etranger.......... **45** —

ON S'ABONNE EN FRANCE, SANS FRAIS, DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

Les Abonnements sont annuels et partent du 1er Janvier

Prix du Numéro : **2** *francs*

EN VENTE :

A PARIS

Bureaux de la Revue
96, Boulevard Malesherbes

Librairie des Saints-Pères
83, Rue des Saints-Pères

Bruxelles
Librairie Albert Dewit

Genève
Librairie Vve Garin

Rome
Librairie Desclée et Cie

St-Louis, Mo *Etats-Unis*
B. Herder *Publisher*
17, South Broadway

Vienne
Librairie Gerold

Prague
Librairie Topic

LIVRAISON DU 20 MAI 1914

SOMMAIRE

PARTIE DOCUMENTAIRE

Certaines questions maçonniques, encore à l'étude, peuvent être traitées à un point de vue différent ; nous croyons utile de faire connaître ces diverses solutions, tout en laissant aux auteurs la responsabilité de eurs articles.

Toute la correspondance, concernant la Revue, doit être adressée à son Secrétaire, M. VICTOR DESCREUX, **96, Boulevard Malesherbes**, PARIS, XVIIe.

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus.



ÉTUDE

SUR LA

FRANC-MAÇONNERIE AMÉRICAINE

(*Suite*)

CHAPITRE XVII

Histoire de la Maçonnerie

Pour préparer les voies à une brève exposition de l'histoire de la Maçonnerie, nous ne saurions mieux faire que de rapporter ce qu'écrit sur le même sujet le F.·. Mackey. On ne l'accusera certainement pas de prévention et de partialité.

« C'est l'opprobre de la Franc-Maçonnerie, dit-il, que son histoire n'ait jamais été écrite dans un esprit de vérité critique ; que *toutes* les recherches relatives à cette histoire reposent sur la crédulité et non sur l'esprit scientifique ; que les jugements ont trop souvent été influencés par « les enchantements » de l'imagination ; que les chaînons manquants à la chaîne des preuves ont été fréquemment remplacés par des inventions gratuites, et que des choses de la plus haute importance ont été étourdiment appuyées sur des documents dont l'authenticité n'était pas prouvée[1] ».

C'est parler clair et net, et encore peut-on dire que le F.·. Mackey gaze les choses. Ce qu'il appelle « invention gratuite » est appelé, sans euphémisme, par d'autres Frères, comme par tout le monde en général, une fourberie pure et simple.

1. *Encyclopædia of Freemasonry*, p. 296, 297.



« Et ceci, continue le Docteur m'amène à poser cette importante question : Comment l'histoire de la Franc-Maçonnerie doit-elle être écrite pour mériter le respect de ses ennemis et s'assurer l'approbation et l'assentiment de ses amis ? ».

« Tout d'abord, dit-il, nous devons commencer par une définition précise du mot Maçonnerie. Si nous en faisons le synonyme de Franc-Maçonnerie, nous devons nous borner au récit des événements étroitement liés avec cette institution sous sa forme et organisation actuelle. Nous pouvons dire alors que la Maçonnerie a reçu une nouvelle organisation et a été restaurée au commencement du XVIII[e] siècle. Nous pouvons suivre la trace de cette Institution sous une forme plus ancienne mais non dissemblable dans les guildes maçonniques de l'Europe ; dans les corporations de Tailleurs de Pierre d'Allemagne ; dans les Francs-Maçons voyageurs du Moyen-âge, et la rattacher aux Collèges d'Architectes de Rome. Une histoire de ce genre ne manque pas de documents authentiques pour appuyer sa vérité ; et il n'y a aucune difficulté à attribuer à l'Institution une respectable antiquité ».

Nous sommes d'accord en partie avec notre auteur lorsqu'il soutient que l'histoire de la Maçonnerie doit être en réalité l'histoire de la Maçonnerie et rien autre chose, et qu'elle doit, en conséquence, se confiner dans les événements qui sont étroitement liés à l'organisation présente de l'institution. Mais nous ne saurions lui accorder, jusqu'à plus ample informé, et nous refusons purement et simplement de croire qu'il puisse, à l'aide de documents authentiques, retracer l'histoire de la Maçonnerie moderne, comme il l'a fait. Pour cela, en effet, il ne suffit pas de trouver aux différentes époques, différents corps d'architectes et de maçons, ni que ces architectes et ces maçons soient des architectes et des maçons religieux, ni qu'on remarque chez eux une certaine organisation; il faut prouver beaucoup plus: il faut prouver que ces différents corps d'ouvriers étaient religieux au sens Maçonnique du mot, et qu'eux seuls connaissaient « la vérité sur Dieu et sur l'âme humaine, la nature et l'essence de l'un et de l'autre » ; qu'ils étaient seuls à connaître et à pratiquer « la vraie morale » ; et que leur vérité divine et leur morale étaient identiques à la vérité et à la morale maçonniques. Tant que ces points n'auront pas été établis avec évidence (et ce sont en l'espèce les points essentiels), les prétentions de la Maçonnerie à une haute antiquité ne sauraient être reçues au tribunal d'une critique impartiale. Pour ne pas trop éplucher l'article du Dr. Mackey, contentons-nous ici d'exposer ce dont la Maçonnerie doit faire la preuve, et renvoyons pour une plus ample discussion à la dernière partie de notre chapitre.



« Mais, si nous confondons *la Maçonnerie*, dit le Docteur, avec la Géométrie, avec l'Architecture ou avec la Science morale, nous mettons dans l'esprit de l'écrivain, aussi bien que du lecteur, une telle confusion d'idées qu'il n'en saurait sortir aucun résultat pratique. Et cependant, ce fut l'erreur qui domina chez tous les écrivains anglais qui se sont occupés de la Maçonnerie au dernier siècle et même, à peu d'exceptions près, chez ceux du siècle présent. A un moment donné, ils parlent de la Maçonnerie comme d'une institution mystique qui, avec ses formes alors existantes, était familière à leurs lecteurs ; bientôt après, que dis-je ? à la même page, ils s'étendent longuement, tout en conservant le terme de Maçonnerie, sur les progrès de l'Architecture ou de la Géométrie, et peut-être même sur la condition des vertus morales »[1].

« Ainsi Preston, continue-t-il, dans ses *Illustrations of Masonry*, commence sa section de *l'Origine de la Maçonnerie*, en établissant que *depuis le commencement du monde, on peut retracer la fondation de la Maçonnerie.* Et il ajoute : *De l'instant où a commencé la symétrie et où l'harmonie a déployé ses charmes, notre Ordre a eu son commencement.* Or, lorsque nous avons parcouru le chapitre entier, nous trouvons que ce n'est pas la Franc-Maçonnerie, telle que nous la connaissons, que l'auteur a en vue, mais quelque grande vertu morale : le sentiment social, l'amour de l'homme pour l'homme, toutes choses qui, étant innées au cœur humain, doivent avoir existé dès l'aurore de notre race, et, de toute nécessité, ont préludé à la civilisation et aux arts.

« Olivier, malgré les incontestables services qu'il a rendus à la Maçonnerie, était malheureusement trop adonné aux spéculations abstraites. Il a été « plus royaliste que le roi[2] », et, commentant cette page de Preston, il déclare que notre science existait avant la création du globe, et, qu'elle est répandue à travers les innombrables systèmes qui remplissent le ciel empyrée et l'espace universel ». Mais, en poursuivant notre lecture, nous trouvons que, par Maçonnerie spéculative, l'écrivain entend « un système de morale fondé sur la croyance en un Dieu », et que cette tirade grandiloquente se rapporte, non pas à la Franc-Maçonnerie dont il a déclaré vouloir retracer l'histoire, mais à l'existence d'une telle croyance parmi les êtres doués de sentiment et d'intelligence qui, comme il le suppose, habitent les planètes et les étoiles du système solaire.

« Anderson, continue-t-il, est plus modeste dans ses prétentions et se contente de faire remonter la Maçonnerie à Adam et à l'Eden ;

1. *Encyclopædia of Freemasonry*, p. 296

2. ..... « has outheroded Herod ».



mais on s'aperçoit bientôt que, lui aussi, sous le même nom, traite de choses toutes différentes, et que la Maçonnerie de notre premier père n'est pas la Franc-Maçonnerie de nos jours, mais la Géométrie et l'Architecture.

« Maintenant, dit le Docteur, tout cela, c'est du roman et non de l'histoire. De telles assertions sont ce que les Français appellent *façons de parler*, c'est-à-dire fleurs de rhétorique qui ont plus d'éclat que de sens. Quand le lecteur les rencontre dans des livres écrits par des hommes éminents qui veulent enseigner *ex cathedra* l'histoire véridique de l'Ordre, ou bien il se dégoûte d'une étude si follement conduite, ou bien il en arrive à adopter des théories qu'il ne peut soutenir, parce qu'elles sont absurdes. Dans le premier cas, la Franc-Maçonnerie perd peut-être un disciple, dans le second, il est victime d'une tromperie ». Après avoir établi comment l'Histoire de la Maçonnerie devrait être écrite, notre auteur conclut :

« Il ne saurait y avoir une plus grande gloire que celle d'être le fondateur d'une nouvelle école d'Histoire maçonnique d'où les fictions et les assertions hasardées des premiers écrivains seraient bannies, et dans laquelle serait adoptée la règle qui a été donnée comme la maxime fondamentale de toute science inductive, — en des termes qui ont été pris récemment pour devise par un puissant investigateur de la vérité historique :

« Ne pas amplifier et ne pas diminuer les faits — ne rien ajouter et ne rien retrancher. Exposer la Vérité, toute la Vérité, et rien que la Vérité » [1].

Ces lignes où sont si clairement et si magnifiquement exposés les vrais principes qui doivent guider l'historien, font regretter que le Docteur Mackey consacre une si large part de son *Encyclopædia* à rééditer des mythes et des fables maçonniques, mythes et fables qui ont été donnés pour des faits par les écrivains qu'il condamne avec tant de raison. Prenons, par exemple, celui-ci qui concerne l'origine de la Franc-Maçonnerie.

« C'est une théorie de quelques écrivains maçonniques, dit-il [2], que les principes de la pure et primitive Franc-Maçonnerie ont été conservés dans la race de Seth, toujours séparée de celle de Caïn ; mais, qu'après le déluge, ils ont été altérés à la suite de la sécession d'une partie des Séthites qui établirent la Franc-Maçonnerie bâtarde des Gentils. Cette théorie a été très amplement développée par le Dr. Oliver dans tous ses ouvrages. Les colonnes élevées par Seth pour conserver les principes des arts et des sciences sont men-

1. *Encyclopædia of Freemasonry*, p. 297.
2. *Ibid.*, p. 708.



tionnées par Josèphe. Mais, quoique les anciennes Constitutions parlent de Seth, elles attribuent l'érection de ces colonnes aux enfants de Lamech, et dans les hauts degrés de la Maçonnerie, cette érection est attribuée à Enoch ».

C'est avec de telles miettes d'histoire qu'on régale les lecteurs maçonniques, mais il y a d'autres fables servant à entretenir l'histoire mythique et à nourrir la crédulité maçonnique : la fable de Noé, la fable d'Euclide, la fable de Pythagore, la fable du roi Salomon et du Temple de Salomon.

En ce qui concerne ce temple, les remarques du Dr. Mackey sont certainement intéressantes : « En Maçonnerie, dit-il[1], le temple de Salomon a joué un rôle des plus importants. Il fut un temps où tout écrivain maçonnique admettait, sans hésiter, que la Maçonnerie y reçut sa première organisation ; que là, Salomon, Hiram de Tyr et Hiram Abif présidèrent en qualité de Grands Maîtres des Loges qu'ils avaient établies ; que là, les degrés symboliques furent institués ainsi que les systèmes d'initiation, et que, depuis cette époque, jusqu'à nos jours, la Franc-Maçonnerie a traversé tranquillement le cours du Temps dans une succession ininterrompue et sous une forme toujours la même. Mais la méthode moderne de recherche historique a balayé cet édifice élevé par l'imagination, d'une main aussi brutale et d'un effort aussi puissant que l'a fait le roi de Babylone démolissant le Temple sur lequel tout cela reposait. Aucun écrivain soucieux de sa réputation d'historien critique ne voudrait essayer de défendre cette théorie. Cependant elle a fait son œuvre. Durant la longue période dans laquelle l'hypothèse tenait lieu de fait, son influence s'est exercée à couler la Maçonnerie dans un moule étroitement relié à toutes les particularités du Temple de Salomon et aux événements dont il fut le théâtre. Si bien que presque tout le symbolisme de la Franc-Maçonnerie dérive encore aujourd'hui du « Temple du Seigneur » à Jérusalem. Entre eux, le lien est si étroit qu'on ne saurait essayer de les séparer l'un de l'autre sans compromettre l'avenir de la Maçonnerie. Chaque Loge est et doit être un symbole du Temple juif ; chaque Maître sur son siège représente le roi juif, et tout Maçon personnifie l'ouvrier juif.

« Il en doit être ainsi, continue-t-il, tant que durera la Maçonnerie. Nous devons accepter les mythes et les légendes qui la rattachent au Temple, non pas certes comme des faits historiques, mais comme des allégories ; non pas comme des événements réels, mais comme des symboles, et nous devons prendre ces allégories et ces

1. *Encyclopædia*, p. 798.



symboles pour ce que leurs créateurs ont voulu qu'ils fussent : comme les bases d'un système de morale ».

Tout cela est « mythe, fable, construction de l'imagination et fiction » et pourtant cela a été enseigné et accepté comme autant de faits « durant une longue période » par tous les écrivains maçonniques ; et c'est sur cette fiction, sur ce mythe, sur ce mensonge qu'est fondée la morale maçonnique. Je dis « mensonge », car donner sciemment un mythe pour un fait, c'est mentir ; et si la grande majorité des écrivains maçonniques y ont été trompés eux-mêmes, et s'ils ont été les victimes plutôt que les auteurs de cette fraude, on n'en peut dire autant des inventeurs et de ceux qui les premiers enseignèrent ce qu'ils savaient être faux.

La légende d'Euclide vaut juste autant que la précédente. Toutes les anciennes Constitutions manuscrites, dit le Dr. Mackey[1], contiennent la légende bien connue d'Euclide dont le nom de « Worthy Clerk Euclide » (*Digne Clerc Euclide*) s'y trouve altéré de toutes les manières imaginables. Entre ces vieux Mémoires, je choisis ce qu'on appelle le « Dowland Manuscript » (Manuscrit Dowland), d'où est dérivée la forme de cette légende d'Euclide chez les vieux Maçons. Le manuscrit Dowland, quoique écrit évidemment au XVIII[e] siècle, est considéré par des gens compétents comme une copie en style moderne et plus intelligible d'un manuscrit plus ancien, de l'année 1530. Et c'est parce qu'il est plus facilement intelligible des lecteurs modernes que je l'ai choisi de préférence à d'autres mémoires plus anciens, quoique, dans tous, la légende soit au fond la même. La légende est énoncée en ces termes ». Le lecteur me permettra de moderniser l'orthographe et de changer un mot ou deux pour rendre le récit plus intelligible.

«..... Lorsque Abraham se rendit en Egypte avec Sara, son épouse, il enseigna aux Egyptiens les sept Arts ; là, il eut un disciple remarquable nommé Euclide qui s'instruisit parfaitement bien et enseigna à son tour les sept Arts libéraux. Et, en ces jours, il arriva que le souverain et les grands du royaume eurent un grand nombre d'enfants, soit de leurs femmes, soit même d'autres dames dudit royaume, pour ce que le pays est chaud et très prolifique. Et ils n'avaient pas les moyens suffisants d'entretenir leurs enfants, et ce leur était à grand souci. Et alors le roi du pays tint un grand conseil et un parlement pour découvrir le moyen d'élever honnêtement les enfants, ainsi qu'il convient à des gentilshommes. Et ils n'en purent trouver aucun de satisfaisant. Et alors ils firent publier par tout le royaume que si quelqu'un pouvait leur en enseigner un,

1. *Encyclopædia*, p. 265.



il n'avait qu'à se présenter, et que, pour sa peine, il recevrait une récompense honnête ».

Euclide répondit à leur appel. « Et alors cet homme éminent prit avec lui les enfants des seigneurs et leur enseigna, avec la Géométrie pratique, toutes les manières de travailler la pierre pour construire églises, temples, châteaux, tours et manoirs, et en général toute sorte de bâtiments.....

« Et ainsi la science fut implantée en ce pays, et l'excellent Maître Euclide lui donna le nom de Géométrie. Et maintenant, dans tout ce pays, elle s'appelle Maçonnerie ».

« Cette légende, explique le Dr. Mackey, considérée historiquement, est tout à fait absurde, et l'anachronisme qui fait d'Euclide le contemporain d'Abraham, ajoute encore, si possible, à l'absurdité ». Le Docteur continue en défendant ce conte comme un mythe maçonnique destiné à faire passer une leçon maçonnique. Il est étrange, en vérité, que la Maçonnerie, cette divine institutrice, ne puisse faire passer ses leçons autrement que par de telles absurdités ! L'origine de la Maçonnerie, d'ailleurs, qui est attribuée à des conditions morales qui sont tout autre chose que chrétiennes, peut incontestablement satisfaire les aspirations maçonniques, car elles sont en parfaite harmonie, comme nous l'avons vu, avec la licence maçonnique. Le souverain et les grands de ce pays étaient dignes d'être les précurseurs de la Fraternité, car ils n'avaient pas à lutter contre leurs instincts, pas plus, le F.·. Pike nous en assure, que les Frères.·. d'aujourd'hui.

La fable de Pythagore est contenue dans la Manuscrit Leland, qui passe sans conteste pour une supercherie [1]. Notre lecteur nous permettra de la traduire en langage moderne : « Comment est-elle (la Franc-Maçonnerie) venue en Angleterre ? », demande-t-on. Voici la réponse :

« Le Grec Pierre Gower voyage pour son instruction en Egypte, en Syrie et dans tous les pays où les Vénitiens ont implanté la Maçonnerie. Il se fit introduire dans toutes les Loges de Maçons ; là, il apprit beaucoup ; ensuite, il retourna dans la Grande Grèce où, par ses travaux, il s'acquit une haute réputation de sagesse ; il fonda une Grande Loge à Groton, y fit de nombreux Maçons. Plusieurs de ceux-ci voyagèrent en France où ils firent à leur tour un grand nombre de Maçons. De là, dans la suite du temps, l'Art passa en Angleterre ».

« Locke, continue le Dr. Mackey, avoue qu'il fut tout d'abord intrigué par ces noms étranges : Pierre Gower, Groton et les Véni-

1. *Encyclopædia of Freemasonry*, p. 977.



tiens, mais un peu de réflexion lui apprit que c'étaient des altérations pour Pythagore, Crotone et les Phéniciens ».

La théorie noachique est exposée tout au long par le F.·. Mackey dans les premiers chapitres de son *Symbolism of Freemasonry*.

« Laissons de côté, dit-il, toute la période de l'histoire du monde antérieure au déluge, car, en ce qui concerne notre sujet, elle n'a exercé aucune influence sur le monde nouveau qui sortit des ruines de l'ancien. Mais après ce cataclysme, nous trouvons les descendants immédiats de Noé en possession de deux vérités religieuses qu'ils avaient reçues de leur commun père, et que celui-ci tenait de la succession des patriarches qui l'avaient précédé. Ces vérités étaient l'existence d'une Intelligence Suprême, Créatrice, Conservatrice et Régulatrice de l'Univers, et, comme conséquence nécessaire, la croyance à l'immortalité de l'âme qui était une émanation de la cause première, et qui devait être distinguée, par une éternelle survivance, de la poussière vile et périssable qui forme sa demeure terrestre.

« Cette affirmation, continue-t-il, que ces doctrines étaient connues et admises par Noé, ne semblera pas une supposition hasardée à quiconque croit à la révélation divine. Mais tout esprit philosophique, à mon avis, arrivera à la même conclusion indépendamment de toute autre autorité que celle de la raison.

« Le sentiment religieux, en tant, du moins, qu'il se rapporte à la croyance en l'existence de Dieu, paraît être en un certain sens inné ou instinctif, et, par conséquent, universel dans l'âme humaine. Il n'y a pas d'exemple d'une nation, si dégradée qu'elle soit au point de vue intellectuel et moral, où l'on ne trouve quelque preuve évidente d'une disposition à cette croyance. Le sentiment peut être perverti, l'idée grossièrement corrompue, mais ils n'en existent pas moins et montrent la source d'où ils ont jailli [1] ».

Pourquoi le Dr. Mackey passe-t-il sous silence l'histoire des temps antérieurs au déluge comme n'ayant exercé aucune influence sur le monde nouveau, alors que Noé reçut « de la série des patriarches qui l'avaient précédé » les vérités concernant Dieu et l'âme humaine? C'est une question à laquelle le docteur aurait de la peine à répondre. Pourquoi partir de Noé, si les vérités ne datent pas de lui? Si elles sont la vraie religion et le fondement de la vraie morale transmise par tradition dans la série des patriarches, certainement elles ont exercé une influence et une influence considérable sur « le monde nouveau qui est sorti des ruines de l'ancien ».

Si, en second lieu, ces vérités sont aussi naturelles à l'esprit

1. *Symbolism*, pp. 22-23.



humain que notre auteur l'affirme, nous voilà reportés en arrière jusqu'au premier esprit humain, c'est-à-dire à Adam au Paradis, comme dans la théorie du Dr. Oliver, rejetée par le Dr. Mackey. On ne peut logiquement commencer à Noé.

En troisième lieu, le Docteur a introduit dans la doctrine de Noé une théorie essentiellement maçonnique, celle de l'âme humaine, émanation de l'Être Suprême, théorie aussi contraire à la droite raison qu'à la révélation, à laquelle l'auteur en appelle. Comment prouve-t-il, ou même comment essaye-t-il de prouver que cette théorie fut celle des descendants immédiats de Noé ?

Propager sous le couvert de la croyance générale à l'immortalité de l'âme une doctrine grosse de si dangereuses conséquences, c'est souverainement malhonnête. Donc, pour la Maçonnerie, Noé n'est pas un fondement plus solide que le reste.

Les Maçons eux-mêmes se rendent compte de l'incertitude des origines de leur ordre. La preuve en est que le Dr. Mackey rapporte une douzaine de théories proposées sur ce point par les Frères. « L'origine et la source d'où est sortie la Franc-Maçonnerie, telle que nous l'avons maintenant, dit-il [1], a fait naître parmi les érudits en Maçonnerie plus d'opinions divergentes et de discussion que tout autre sujet dans la littérature de l'Institution. Les historiens de la Franc-Maçonnerie l'ont, à différentes époques, fait remonter aux sources suivantes : 1° La religion des patriarches ; 2° Les Mystères du Paganisme ancien ; 3° Le Temple du roi Salomon ; 4° Les Croisés ; 5° Les Templiers ; 6° Les Collèges d'Artisans à Rome ; 7° La Maçonnerie opérative du Moyen-âge ; 8° Les Rose-Croix du XVI° siècle ; 9° Olivier Cromwell, à raison du succès de ses entreprises politiques ; 10° Le Prétendant, pour la restauration de la Maison des Stuarts sur le trône d'Angleterre ; 11° Sir Christophe Wren et la construction de la cathédrale de Saint-Paul ; 12° Le Dr. Desaguliers et ses associés en 1717. Chacune de ces douze théories a été de temps en temps, et la douzième, à une époque récente, soutenue avec beaucoup de zèle, sinon toujours avec beaucoup de jugement, par ses partisans. Quelques-unes d'entre elles, il est vrai, ont été depuis longtemps abandonnées, mais les autres attirent encore l'attention et trouvent des défenseurs. Mes idées sur ce sujet sont exprimées dans l'article *Antiquité de la Franc-Maçonnerie*, auquel je renvoie le lecteur ».

Ici, cher lecteur, vous avez douze théories différentes proposées par les érudits en Maçonnerie, qui ont recherché les origines de cette institution, et le Dr. Mackey a des vues personnelles sur la

1. *Encyclopædia*, p. 556.



matière. Et cependant, c'est cette institution qui prétend posséder incontestablement les traditions religieuses primitives de notre race, et avoir de quoi fournir l'humanité d'articles fidèles et sans altération en matière de religion et de morale ! Le Dr. Mackey s'élève contre ceux qui assignent l'année 1717 comme date de l'origine de la Maçonnerie, et il les considère comme des hommes de peu de jugement; mais la vérité est que l'histoire maçonnique sérieuse et digne de confiance commence à cette date [1]. On appelle cela renaissance, mais c'est le commencement réel de la Franc-Maçonnerie organisée telle que nous l'avons à présent.

« Les faits qui se sont passés à Londres en 1717, dit-il[2], alors que s'organisa ce corps important, connu depuis sous le nom de Grande Loge d'Angleterre, ont toujours figuré dans l'Histoire de la Maçonnerie comme « Renaissance de la Maçonnerie ». Dans la première édition des *Constitutions*, publiée en 1723, Anderson dit que les Frères ont renouvelé les Loges languissantes de Londres, mais il ne s'étend pas davantage sur cet événement. Dans la seconde édition, parue en 1738, il est plus prolixe, et le rapport que nous y trouvons est le seul document que l'on possède sur l'organisation de 1717. Il va sans dire que tous les auteurs qui suivirent ont puisé leurs données dans Anderson. Voici comment Preston [3] détaille les faits ; on préfère son exposé à celui d'Anderson, parce que, sous une forme plus concise, il contient tout ce qui est raconté longuement dans ce dernier. »

« A l'avènement de Georges Ier, les Maçons de Londres et des environs, ayant perdu Sir Christopher Wren, et voyant leurs assemblées annuelles interrompues, résolurent de s'unir sous un nouveau Grand Maître et de rétablir les assemblées et les fêtes annuelles de la Société. C'est dans cette intention que se réunirent à l'*Apple-Tree Tavern* (Taverne du Pommier), en Février 1717, les quatre Loges qui, seules, existaient alors dans le sud de l'Angleterre : les Loges *At the Goose and Gridiron* (A l'oie et au gril), Saint-Paul's Church-Yard ; *The Crown* (la Couronne), Park-Lane ; près de Drury-Lane ; *The Apple-Tree Tavern* (la Taverne du Pommier), Charles Street, Covent Garden ; et *The Rummer and Grapes*

1. Depuis peu (Le Dr. Mackey écrivait il y a plus d'une génération) « les historiens dignes de foi (parmi les Maçons) se sont mis d'accord pour admettre que la première Grande Loge d'Angleterre, fondée le 24 juin 1717 de J. C. est la mère de toutes les loges maçonniques régulières des trois degrés de l'Art... ». (Fr.·. Henry Leonard Stillson, 32e, dans l'*Encyclopædia Americana*, au mot *Masonic Fraternity*.

2. *Encyclopædia*, pp. 645, 646.

3. *Illustr.*, p. 191.



Tavern (la taverne le Gobelet et les Raisins), dans le Channel-Row, à Westminster. Quelques anciens Frères prirent part à cette réunion. Après avoir élu comme président le Maître Maçon le plus âgé parmi ceux qui étaient présents, ces Loges se constituèrent Grande Loge, *pro tempore*, dans les formes requises. Il fut décidé à cette réunion qu'il y aurait tous les trois mois des assemblées de la Fraternité et que la prochaine Assemblée et la fête annuelle auraient lieu le 24 juin *A l'Oie et au Gril*, dans Saint-Paul's Churchyard (en l'honneur de la Loge la plus ancienne qui se tenait là à cette époque), dans le but d'élire un Grand Maître, choisi dans leur sein, jusqu'à ce qu'on eût l'honneur d'avoir un Frère noble pour chef.

Et le F.·. Mackey continue : « Cette thèse que la Maçonnerie ne fut pas organisée pour la première fois en 1717, mais simplement renouvelée, trouva récemment des détracteurs parmi les iconoclastes modernes qui refusent de croire à tout ce qui vient de la tradition ou même à toute opinion qui n'est pas soutenue par quelque notoriété contemporaine. Le F.·. W. P. Buchan, d'Angleterre, en particulier, a attaqué, dans ses nombreux articles écrits pour le *London Freemason* (1871 et 1872), l'ancienneté de la Franc-Maçonnerie. Il refuse de lui accorder une existence antérieure à l'année 1717. Sa théorie est exactement celle-ci : « Notre système de grades, paroles, attouchements, signes, etc., n'existait pas avant environ 1717 ». Il admet cependant que certains des « éléments ou fondements » des degrés existaient avant cette époque, mais qu'ils n'étaient pas alors en usage chez les seuls Maçons, et qu'ils étaient communs à toutes les *guilds*. Il croit que le système actuel est dû au génie inventif d'Anderson et de Desaguliers, et il suppose qu'il n'est qu'une simple « reconstitution d'une ancienne société, de quelque vieille forme de philosophie païenne, par exemple ». Il part de là pour soutenir que ce ne fut pas une « résurrection » mais seulement « une renaissance », et il explique ce qu'il veut dire en ces termes : « Il y eut, avant le XVIIIe siècle, une renaissance de l'architecture païenne ; puis dans le même ordre d'idées au XVIIIe siècle une renaissance sous un extérieur nouveau, une forme nouvelle du mysticisme païen, mais nous ne sommes redevables aux Maçons opératifs ni pour l'une ni pour l'autre, bien qu'on se soit servi des Maçons opératifs dans l'un et l'autre cas (*London Freemason*, 23 septembre 1871).

« La théorie de Buchan, nous dit le Dr. Mackey, a été attaquée par les FF.·. Willian J. Hughan et Chalmers J. Patton. On admettra généralement qu'il a raison lorsqu'il soutient que les trois degrés de Maître, de Compagnon et d'Apprenti étaient inconnus aux Maçons du XVIIe siècle, et que ces différentes classes n'étaient que



des échelons du rang, mais il n'en reste pas moins évident que les moyens de reconnaissance, la méthode de gouvernement, les légendes et une grande partie du cérémonial de l'initiation existaient chez les Maçons opératifs du moyen âge, et furent transmis aux Maçons spéculatifs du XVIIIe siècle. L'œuvre d'Anderson, de Desaguliers et de leurs contemporains fut de perfectionner et de développer, mais non d'inventer. Le système maçonnique de nos jours est le résultat d'une croissance lente mais sûre. De même que les Leçons d'Anderson qui nous sont connues, depuis leur publication en 1725, furent dans la suite modifiées et augmentées par les travaux successifs de Clare, de Dunckerly, de Preston et de Hemming, de même Anderson et Desaguliers ont subordonné le simple cérémonial qu'ils trouvèrent, lors de la réorganisation de la Grande Loge en 1717, à une modification et à un développement analogues ».

Qu'il nous soit permis de demander comment le Dr. Mackey sait qu'Anderson n'invente rien ? Dans ce même compte rendu qu'il fait de la réunion de 1717, il donne le titre de Grand Maître à Sir Christophe Wren, alors que le Dr. trouve[1] que Findel a raison de dire[2] « qu'Anderson, ayant été chargé, en 1735, par la Grande Loge, de faire une liste des anciens patrons des Francs-Maçons, afin de fournir une sorte de base historique, *transforma* les Patrons les plus anciens en Grands Maîtres, et les Maîtres et Surintendants en Grands Surveillants et autres dignités inconnues jusqu'en 1717 ».

« Wren était, en fait, dit le Dr. Mackey[3], ce que les Maçons du moyen âge appellent *Magister operis*, ou Maître de l'Œuvre. Anderson, qui écrivait dans un but déterminé, transforma naturellement ce titre en celui de Grand Maître — office qui fut inconnu, croit-on, jusqu'en 1717. Le témoignage d'Aubrey établit suffisamment que Wren était un Franc-Maçon, et les événements de sa vie prouvent son attachement à la profession ». La transformation des patrons de la Maçonnerie opérative en Grands Maîtres de la Maçonnerie spéculative, nous semble, en vérité, une invention de belle taille, mais le Dr. Mackey lui-même, traitant d'Anderson, nous montrera clairement qu'il inventa autre chose encore.

Faisant le récit de la vie d'Anderson et donnant un compte rendu de ses travaux de littérature maçonnique[4], notre auteur parle de l'édition des *Anciennes Constitutions de la Franc-Maçonnerie* de 1723. « Sa valeur intrinsèque, dit-il, consiste seulement en ce qu'elle contient le premier texte imprimé des Anciens Devoirs et des Règlements Géné-

1. *Encyclopædia of Freemasonry*, p. 895.
2. *Hist.*, p. 127.
3. *Ibid.*, p. 895.
4. *Encyclopædia*, p. 68.



raux. L'histoire de la Maçonnerie qui les précède et forme le corps de l'ouvrage est imaginaire, sans aucun poids, et prétentieuse à un degré qui va parfois jusqu'à l'absurde. La Fraternité est grandement redevable à Anderson pour les efforts que lui coûta sa réorganisation, mais il est hors de doute qu'il eût mieux valu qu'il se contentât de donner les comptes rendus de la Grande Loge de 1717 à 1738, contenus dans sa seconde édition, et de nous conserver les devoirs et règlements qui, sans lui, auraient pu s'égarer. Aucun auteur maçonnique ne consentirait actuellement à citer Anderson pour documenter une histoire de l'Ordre antérieurement au XVIII[e] siècle. Il faut ajouter que, dans la republication des Anciens Devoirs dans l'édition de 1738, il commit plusieurs altérations et interpolations graves dans les textes, ce qui, à juste raison, offensa quelque peu la Grande Loge et ce qui, en outre, ôta toute valeur à la seconde édition au point de vue documentaire.

Le Dr. Anderson inventa donc dans son édition de 1738, et ses inventions et interpolations furent assez importantes pour ôter toute valeur à cette seconde édition. De plus, et surtout, son histoire est le produit d'une imagination inventive, car elle est « imaginaire, sans aucun poids et prétentieuse au point d'en être absurde ». Tout ce que nous savons de ladite résurrection de 1717, nous le tenons de cette source unique. Sur quoi le Dr. Mackey fait-il fonds pour affirmer si positivement qu'il n'y a eu là aucune invention ?

Dans le compte rendu de la réunion de 1717, notre lecteur a appris, à son grand étonnement peut-être, que des tavernes furent les premiers temples dans lesquels la Maçonnerie révéla à ses initiés la vraie nature de Dieu et de l'âme humaine et leur inculqua la vraie morale.

Longtemps après la renaissance de la Maçonnerie en 1717, dit le Dr. Mackey, « les Loges maçonniques continuèrent à s'assembler dans les tavernes, comme elles l'avaient fait auparavant. C'est ainsi que fut organisée la Grande Loge d'Angleterre, et, pour employer le langage d'Anderson, « les assemblées trimestrielles ressuscitèrent « grâce à quatre Loges qui tenaient respectivement leurs assemblées à la brasserie « The Goose and Gridiron », à la brasserie « The Crown », à la Taverne « The Apple-Tree » et à la Taverne « The Rummer and Grapes ». Pendant un certain nombre d'années, la Grande Loge tint quelquefois ses assemblées trimestrielles à la Taverne du Pommier, mais principalement à la « Devil Tavern « (Taverne du Diable), et la Grande Fête avait lieu dans le « hall » d'une Corporation. La première Loge fondée à Paris s'organisa dans une taverne de la rue des Boucheries dont le tenant était un nommé Hure, et toutes les Loges qui furent créées dans la



suite tinrent également leurs assemblées dans des tavernes, comme en Angleterre. Cette coutume fut pendant fort longtemps adoptée par d'autres pays d'Europe ; en Amérique, elle ne fut abandonnée qu'à une époque relativement récente, et il est possible qu'elle soit encore pratiquée dans quelques villages obscurs. »

Voilà donc, cher lecteur, quels furent les premiers temples de la vraie et unique divinité, du Jéhovah de la Maçonnerie. Voilà quel était son autel, voilà où s'assemblaient ses sincères adorateurs pour contempler ses perfections divines. C'est là que leur était communiquée la véritable lumière maçonnique dans laquelle ils étudiaient la vraie nature de Dieu et de l'âme humaine. C'est là qu'ils chantaient leurs hymnes sacrés. Il faut convenir que ces hymnes étaient de nature informe, grossière et bachique, et que le raffinement maçonnique moderne les proscrit [1], mais alors que tout cela se passait à la Taverne du Diable, lieu de réunion favori des Frères∴, on n'y regardait pas de si près.

« Dès le commencement du XIVe siècle, continue notre auteur [2], les Guilds ou Corporations de Londres, avaient leurs « halls » ou lieux d'assemblées, dans lesquels ils emmagasinaient leurs marchandises à vendre. Au début, ce n'étaient que de modestes constructions, mais ils prirent peu à peu une importance considérable, et le *Goldsmith's Hall*, bâti au XVe siècle, était, dit-on, un édifice de vastes proportions et d'aspect imposant. Ces « halls », que l'on trouvait partout au XVIIIe siècle, suggérèrent probablement aux Francs-Maçons l'idée d'en construire de semblables pour la Fraternité; mais, à mesure que l'association gagnait en importance, la nécessité d'avoir un local plus respectable, plus convenable, et plus sûr que celui que pouvaient offrir les tavernes et les brasseries, se faisait plus urgente, et c'est là surtout ce qui détermina les Maçons à construire des édifices spéciaux pour leur usage particulier ».

S'il est vrai que l'idée de construire des édifices pour leurs assemblées a été inspirée aux Francs-Maçons par les Guilds, si les Maçons s'assemblaient dans les tavernes et non dans les « halls » des Guilds, il est évident que les Francs-Maçons modernes ne sont pas les descendants directs des Guilds du moyen âge ; s'ils l'avaient été, ils auraient tout naturellement hérité des locaux dans lesquels s'assemblaient leurs prédécesseurs; et n'auraient eu besoin qu'aucune idée se rapportant à des halls semblables leur fût suggérée.

Puis, le Dr. Mackey continue : « Le premier Hall maçonnique dont il soit fait mention est celui qui fut érigé par les Loge de

1. *Encyclopædia*, pp. 725, 726.
2. *Ibid.*, p. 727.



Marseille, en France, en 1765... En 1772, la Grande Loge d'Angleterre ayant réuni par voie de souscription des sommes importantes pour la construction d'un « hall », prit les premières dispositions nécessaires pour l'exécution de ce projet... [1] ».

« En Amérique, dit-il, les Loges continuèrent à se tenir dans des tavernes, jusqu'à une époque très récente [2]. On considère aujourd'hui cet usage comme déshonorant ; cependant, ainsi que nous l'avons déjà dit, il n'a pas été complètement abandonné, surtout dans les villages de campagne très isolés. Il est impossible de déterminer à quel moment précis et dans quelle localité fut élevé le premier « hall » maçonnique dans notre pays. Nous trouvons bien dans un journal de Boston, à la date de 1773, une note invitant les Maçons à se rendre au festival de St-Jean l'Evangéliste au « Hall des Francs-Maçons », mais en poursuivant nos investigations, nous découvrons que ce hall n'est autre qu'une salle du *Green Dragon Tavern* (Taverne du Dragon vert). D'autres édifices furent élevés à Boston comme l'Exchange Coffee House ; ils servaient aux réunions maçonniques à l'occasion ; on leur donna le nom de Halls maçonniques par courtoisie, quoiqu'ils n'eussent pas droit à ce titre. Ce ne fut qu'en 1832 que le premier « hall » indépendant fut construit dans cette ville ; il reçut le nom de Temple maçonnique, nom qui fut généralement adopté pour désigner les « halls » dans toutes les grandes villes ».

Le Dr. Mackey parle encore de l'origine joyeuse des Loges anglaises, à la page 521 de son *Encyclopædia of Freemasonry :* « En Angleterre, dit-il, les Loges ne semblent pas avoir reçu de nom distinctif avant la fin du siècle dernier. On avait, jusque-là, distingué les Loges par leurs numéros d'ordre. Nous trouvons, par exemple, dans la première édition du *Livre des Constitutions*, publiée en 1723, une liste de vingt Loges enregistrées sous leur numéro d'ordre, depuis le n° 1 jusqu'au n° 20 inclusivement. Plus tard, on les

1. *Encyclopædia*, p. 327.

2. « Je....... ai été bien informé par ceux qui se sont retirés des assemblées de Francs-Maçons que leur principal motif fut de fuir les dangers d'immoralité qui présidaient à de telles assemblées. Sans accuser l'institution d'avoir l'immoralité comme objet, ils m'assurèrent qu'une tenue de Loge avait presque toujours pour conséquences l'intempérance, les conversations obscènes, les chants inconvenants, pour ne rien dire des autres vices, et que, dans certaines occasions, on pratiquait des cérémonies que la simple décence ne pouvait tolérer. Outre ces raisons d'ordre général, j'ai souvent entendu dire que les assemblées les plus inconvenantes de toutes étaient celles qui se tenaient dans les petits villages de provinces ou dans les tavernes retirées. Elles ne sont en général que des rendez-vous de l'intempérance et des vices qu'elle engendre ». Lettre de Mgr John Carroll à Michael McElhiney, 7 janvier 1794 dans : *Recherches historiques, catholiques américaines* de Griffin (Griffin's American Catholic Historical Researches ; nouvelle série, vol. IV, N° 1, pp. 55-56.



désigna par le nom de la taverne où elles tenaient leurs assemblées. Dans la seconde édition du même ouvrage, publiée en 1738, nous trouvons une liste de cent six loges désignées parfois, ce qui est assez étrange, comme il suit : *Loge N° 6 at the Rummer Tavern*, dans Queen's Street ; *N° 84, at the Black Dog* (au Chien noir) dans Castle Street ; ou *N° 98 at the Bacchus Tavern*, dans Little Bush Lane. En lisant de tels noms et de telles localités, nous ne pourrons nous étonner de voir appréciés à leur juste valeur « les trois petits verres de punch » dont parle avec tant d'attendrissement le Dr. Oliver dans son *Book of the Lodge* (Livre de la Loge), ni de ce qu'il trouve naturel « qu'il y ait eu plusieurs frères qui témoignèrent quelque désir inquiet de voir augmenter cette ration ».

En 1717, les corps des Francs-Maçons, si toutefois nous pouvons honorer de ce nom leur nombre encore si restreint, était formé d'Apprentis, c'est-à-dire de simples novices en Maçonnerie.

« L'ensemble de la Fraternité, nous dit le Dr. Mackey[1], étant alors composé d'Apprentis, ceux-ci exerçaient une grande influence sur la législation de l'Ordre. Quoiqu'ils ne pussent représenter leur Loge dans les Assemblées trimestrielles de la Grande Loge — fonction qui ne pouvait être remplie que par un Maître ou par un Compagnon — il leur était toujours permis d'être présents à la grande fête, et aucun Règlement Général ne devait être changé ou abrogé sans leur consentement. Ils avaient, naturellement, le rôle le plus important dans toutes les affaires de leurs Loges respectives, car le nombre des Maîtres et des Compagnons, dans chaque Loge, était restreint, vu la difficulté et les obstacles qu'on éprouvait à obtenir ces degrés, ce qui ne se pouvait faire qu'à une Assemblée trimestrielle d'une Grande Loge.

« Mais aussitôt que les Loges subordonnées furent investies du pouvoir de conférer tous les grades, le nombre et l'influence des Maîtres ne tarda pas à augmenter. Et aujourd'hui, la plus grande partie de la Fraternité étant formée de Maîtres Maçons, la législation de l'Ordre est exclusivement entre leurs mains, et les Apprentis comme les Compagnons sont tombés dans l'obscurité, leurs grades étant considérés uniquement comme une préparation à la grande initiation, qui est celle du degré de Maître ».

Ce que le Dr. Mackey pose ici comme un fait, à savoir que dans la soi-disant résurrection, il y avait déjà des Maîtres et des Compagnons, il veut bien nous informer ailleurs[2] que cela même est dépourvu d'évidence historique.

1. *Encyclopædia*, p. 82.
2. *Ibid.*, pp. 692, 693.



« Le premier témoignage positif, dit-il, que nous ayons de l'existence du degré de Maître se trouve dans les Règlements Généraux rédigés par Payne en 1720. Là, il est déclaré que les Apprentis ne peuvent être reçus Maîtres et Compagnons que dans la Grande Loge. Mais ce renseignement ne contredit pas la théorie soutenue par quelques-uns qui en attribuent la création à Desaguliers, en 1717.... ».

« La preuve documentaire fait encore défaut (Mackey l'admet un peu plus loin) pour fixer avec précision la date de la création de ce troisième degré tel que nous le voyons aujourd'hui. Mais il ne serait pas prudent de contredire trop nettement l'opinion de ceux qui en font remonter l'origine de 1710 à 1720. Les preuves de jour en jour plus nombreuses qui ressortent de la découverte des anciens manuscrits semblent confirmer cette opinion ». Ici, le Dr. Mackey oublie ce qu'il a si énergiquement soutenu ailleurs, que les *résurrectionnistes* (revivalists) comme il les appelle, n'ont rien *inventé*.

Que l'Angleterre soit la mère de la Franc-Maçonnerie moderne, notre auteur le prouve [1]. Parlant du mot « *Lodge* » : Ce mot, dit-il, en français *loge* ; en allemand *loge* ; en espagnol *logia* ; en portugais *loja* ; et en italien *loggia*. C'est une preuve irréfutable que le mot avec l'Institution qu'il désigne, est passé d'Angleterre sur l'Europe continentale ». De même,la substitution du *G* au *Yod*, en tête du mot Jehovah, prouve avec évidence le même fait. D'abord adoptée par les rédacteurs anglais des rituels, dit le Dr. [2], elle est passée sans observation à la Maçonnerie du Continent,et on la rencontre comme symbole dans tous les systèmes d'Allemagne, de France, d'Espagne, d'Italie, de Portugal et dans tous les autres pays où la Maçonnerie a été introduite, bien que ce soit seulement en Allemagne et en Angleterre, que cette lettre peut être prise comme symbole ».

On donne des dates diverses pour l'introduction de la Franc-Maçonnerie en France. Kloss indique 1725 ; une autre autorité donne 1718 ; l'abbé Robin [3] 1720. L'Espagne la reçut en 1727 ou 1728[4] ; les Etats-Unis en 1728[5] ; l'Allemagne en 1730, bien que la première Loge régulière date [6] de 1723 ; la Russie en 1731[7] ;

1. *Encyclopædia*, p. 472.
2. *Ibid.*, p. 302.
3. *Ibid.*, pp. 288-289.
4. *Ibid.*, p. 729.
5. *Ibid.*, p. 845.
6. *Ibid.*, p. 310.
7. *Ibid.*, p. 680.



l'Italie en 1733[1]; la Suède en 1735[2]; le Portugal en 1736[3]; la Suisse en 1737[4]; la Prusse en 1738 ou 1740[5]; l'Autriche en 1742[6]. En Irlande, des documents authentiques datent de 1736, bien que le Livre irlandais des Constitutions, édité pour la première fois en 1730, dise que « environ trois cent soixante-dix ans avant la naissance du Christ, les trois fils de Milesius l'Espagnol subjuguèrent le royaume, s'établirent dans différentes parties de celui-ci, formèrent des colonies et organisèrent des Loges ». « Naturellement, dit le Dr. Mackey[7], c'est là une assertion absolument fabuleuse et mythique. » La prétention des Maçons d'Ecosse à remonter jusqu'à Robert Bruce en 1314, et plus haut encore jusqu'à l'Abbaye de Kilwinning, ne mérite pas plus de crédit. Et la fameuse convention d'York en 926, que les Maçons anglais alléguèrent si longtemps avec orgueil, est pareillement un mythe... « Le quatrième Manuscrit, dit le Fr.·. Mac Clenachan[8] est celui de Krause, manuscrit connu sous la dénomination de Constitution du Prince Edwin en 926. Cette allégation est restée sans « soulever de doutes pendant des dizaines d'années, puis on en vint à avoir des scrupules, et aujourd'hui les Maçons chercheurs y accordent peu de crédit.

Le Fr.·. Gould termine sa revue des objections par ces mots : « Ainsi qu'il arrive ordinairement pour les pièces apocryphes de cette sorte, le document original fait défaut, et il est difficile de s'expliquer comment Krause a pu se faire le défenseur de son authenticité dans un cas qui se présente ainsi. Peut-être l'explication se trouve-t-elle en ce fait que, dans les supercheries de ce genre la crédulité des uns est une tentation qui pousse les autres à user de fraudes, particulièrement lorsque la fraude ne produit aucun dommage personnel, et que le chercheur de vieux documents peut se flatter de sa propre ingéniosité ». « Ces remarques, reprend le Fr.·. Mac Clenachan, sont bonnes à rappeler, surtout quand il s'agit de presque tous les documents apocryphes. Le cinquième, la Charte de Cologne, est le 37e manuscrit mentionné dans la liste du Dr. Mackey[9], et il était d'avis que l'authenticité en était réelle. Le Fr.·. Gould cite Bobrick et le Dr. Schwetschke comme ayant

1. *Encyclopædia*, p. 371.
2. *Ibid.*, p. 772.
3. *Ibid.*, p. 594.
4. *Ibd.*, p. 776.
5. *Ibid.*, p. 615.
6. *Ibid.*, p. 96.
7. *Ibid.*, p. 369.
8. *Ibid.*, p. 977.
9. *Ibid.*, p. 631 ; cf. aussi p. 173.



examiné avec soin l'authenticité du manuscrit et s'étant prononcés négativement d'une manière décisive. Le sixième, la Charte Larmenius ou Charte de transmission, est celui « sur lequel se fonde la prétention de l'Ordre du Temple à descendre en ligne directe des Chevaliers Templiers de l'histoire ; elle ne fut publiée qu'entre 1804 et 1810, et son histoire antérieure, si tant est qu'elle en ait une, est entachée d'imposture au point de rendre vaine toute tentative de débrouiller l'écheveau de mensonges dans lequel est enveloppée toute la question ». La discussion qui vient ensuite est longue, et il faut recourir à l'histoire du Fr.·. Gould.

Ainsi donc, la Maçonnerie, établie en 1717 en Angleterre, et répandue bientôt après sur tout le continent européen, subit des changements divers au cours du temps et selon les lieux. Ses premiers représentants en Angleterre, s'efforcèrent de la christianiser, mais ils échouèrent, car l'interprétation chrétienne fut rejetée peu à peu comme impropre à une institution cosmopolite, devant l'autel de laquelle Juif, Brahmane et Musulman pouvaient s'agenouiller.

Selon le Dr. Mackey, Preston fut le premier qui donna à la Maçonnerie une philosophie. Il nous montre clairement avec quel mince bagage la Maçonnerie se préparait à devenir le guide divin de l'espèce humaine. « Il suffit toutefois, dit le Dr. Mackey [1], de rappeler que Preston nous a donné un système philosophique de Maçonnerie qui, succédant immédiatement aux détails peu scientifiques et bien maigres enseignés jusqu'à son temps dans les Loges, dut faire l'effet du soleil quand il perce brusquement les ténèbres de minuit. Il n'y eut ni crépuscule, ni aube qui fît pressentir à la Fraternité, prise au dépourvu, la lumière qui allait briller sur elle. Non, soudain, sans préparation, sans progrès graduel, sans développement, sortant presque du néant pour passer à la surabondance, les Leçons Prestoniennes furent données à l'Ordre dans toute la plénitude de leur lumière, avec toute la richesse de leur symbolisme et de leur science, et vinrent prendre la place des systèmes absurdes et presque insignifiants qui avaient eu cours jusqu'alors. C'est, je crois Byron qui a dit qu'un matin il se trouva fameux en s'éveillant. La Franc-Maçonnerie, si on la personnifiait, aurait pu dire aussi, le jour où Preston proposa son système, que, d'un sommeil qui avait duré un siècle et demi, elle s'éveilla à l'état de science. Ce n'est pas que la Franc-Maçonnerie n'ait toujours été une science, mais en fait, pendant tout ce temps-là, et plus longtemps encore, sa science avait été en sommeil. Depuis 1717, l'Art s'était engagé dans des tâches moins fécondes, mais plus à son

1. *Encyclopædia of Freemasonry*, p. 553.



gré que la culture de la science maçonnique. Les soupers agréables, les verres de punch, l'harmonie du chant, de misérables jeux de mots capables de mettre Johnson dans une fureur que Boswell lui-même n'eût pu décrire,tout cela laissait trop peu de temps pour des recherches sur des sujets abstrus. Les révélations de l'équerre du Dr. Oliver nous fournissent en abondance des preuves positives de l'état inférieur de la littérature maçonnique à cette époque-là, et s'il nous fallait des preuves négatives, nous les trouverions dans l'absence totale d'un livre sur la Maçonnerie scientifique dont la lecture soit possible, jusqu'au jour où parurent les œuvres d'Hutchinson et de Preston. Les leçons de Preston marquèrent donc le début d'une ère nouvelle dans le système ésotérique de la Franc-Maçonnerie ».

Ainsi, selon le Dr. Mackey, l'année 1772 est le véritable point de départ de la Maçonnerie ésotérique, telle que nous la possédons aujourd'hui. Nous pensons toutefois que ses remarques devraient être bornées à la Franc-Maçonnerie anglaise, car sur le Continent, la Maçonnerie avait déjà des desseins tout autres que de se livrer à de joyeux banquets.

« Parce que la vraie Maçonnerie,dans sa puissance intacte,portait les drapeaux de la Liberté et de l'Egalité des Droits, parce qu'elle était en révolte contre la tyrannie temporelle et spirituelle, dit le Fr.·. Pike [1], ses Loges furent proscrites en 1735, par un Edit des Etats de Hollande. En 1737, Louis XV les interdit en France. En 1738, le Pape Clément XII lança contre elles sa fameuse Bulle d'Excommunication, qui fut renouvelée par Benoît XIV; en 1743 le Conseil de Berne les proscrivit aussi. La Bulle de Clément XII a pour titre : la condamnation de la société des *Liberi Muratori* ou de la Franc-Maçonnerie,sous peine d'excommunication *ipso facto*, dont l'absolution est réservée au Pape seul,excepté à l'article de la mort ». Et par cette Bulle tous les Evêques, les Ordinaires et les Inquisiteurs étaient revêtus du pouvoir de punir les Francs-Maçons comme « véhémentement suspects d'hérésie » et de recourir, en cas de nécessité, à l'aide du bras séculier, c'est-à-dire à demander leur exécution capitale aux autorités civiles ».

Que le Pape ait eu raison de soupçonner les Francs-Maçons d'hérésie en matière de doctrine catholique, c'est ce que nous avons prouvé cent fois dans les pages qui précèdent ; la doctrine maçonnique est formulée de parti pris de manière à être diamétralement opposée à l'enseignement catholique ; que le Pape ait à bon droit excommunié ceux qui rejetaient les doctrines catholiques, c'est ce

1. *Morals and Dogma*, p. 50.



que reconnaissent toutes les personnes loyales, car c'est ainsi qu'on agit dans toute société dont les lois et les règles sont violées, et la Maçonnerie excommunie ses membres exactement comme le fait toute autre société : « L'expulsion, dit le Dr. Mackey[1], est de toutes les peines maçonniques, la plus grande qui puisse être infligée à un membre de l'Ordre ; aussi a-t-elle souvent été qualifiée de mort maçonnique. Elle dépouille l'expulsé de tous droits et privilèges dont il a pu jouir, non seulement comme membre de la Loge particulière d'où il a été chassé, mais encore de ceux qui lui appartenaient en qualité de membre de la Fraternité entière. Il est immédiatement privé de tout ce qui faisait de lui un Maçon ; il est comme s'il n'avait point été admis, en tout ce qui constitue ses droits, et néanmoins ses devoirs et obligations subsistent aussi rigoureusement que jamais, car il est impossible qu'aucun pouvoir humain les abolisse. Il ne peut plus solliciter l'assistance de ses Frères, ni exiger d'eux l'accomplissement d'aucun des services auxquels il avait droit auparavant, ni visiter aucune Loge, ni prendre part à aucune cérémonie publique ou particulière de l'Ordre. Il est comme exclu de l'enceinte, et ce serait un crime chez un Frère, quel qu'il soit, étant au fait de son expulsion, d'entrer en communication avec lui sur des sujets maçonniques ».

Appelez cela expulsion ou excommunication, le changement de nom ne modifie en rien la nature de la chose. Toutefois, ce que le Fr.·. Pike dit, en dernier lieu, savoir que l'appel au bras séculier signifiait « qu'on demandait au pouvoir civil de mettre à mort le Maçon », prouve l'ignorance la plus grossière, ou c'est la calomnie la plus honteuse. Dans tout pays protestant où il existe une religion d'Etat, on a recours au bras séculier, dans certaines circonstances, pour la défense de cette religion. Néanmoins personne ne confond le recours à ce bras avec une sentence de mort. Il en était ainsi pour l'Eglise Catholique dans les pays catholiques. Le bras séculier était invoqué pour sa défense ; la peine infligée était proportionnée au crime commis. Or, si les Maçons étaient, en ces temps-là, comme l'affirme le F.·. Pike, en révolte contre les autorités civiles aussi bien que contre le pouvoir ecclésiastique, ce n'est point un fait bien extraordinaire qu'il y en ait eu de mis à mort. La révolte contre le pouvoir civil est encore aujourd'hui un crime capital. Ce qui est remarquable, c'est que des Maçons n'aient point été punis. Par conséquent, au lieu de calomnier l'Eglise et les gouvernants catholiques, les Maçons devraient, en toute justice, admirer leur modération.

1. *Encyclopædia*, p. 270.



L'histoire maçonnique de ce temps, telle que la retrace le Fr∴ Pike [1], n'a rien de bien flatteur pour la Fraternité. « La Maçonnerie, dit-il, s'égara longtemps dans l'erreur. Au lieu de se perfectionner, elle dégénéra de sa simplicité première, et rétrograda vers un système dénaturé par la stupidité et l'ignorance, qui, au lieu de construire un beau mécanisme, en fit un plein de complication. Il y a moins de deux cents ans, son organisation était simple, et tout à fait morale, ses emblèmes, ses allégories, ses cérémonies faciles à comprendre, le but et l'objet en étaient aisés à voir. Elle était alors limitée à un fort petit nombre de grades. Ses constitutions étaient semblables à celles d'une société d'Esséniens, mise par écrit pendant le premier siècle de notre ère. On pouvait y voir le Christianisme primitif, organisé en Maçonnerie, l'Ecole de Pythagore débarrassée de détails incongrus ou absurdes; une Maçonnerie simple et significative, où il n'était pas besoin de se mettre l'esprit à la torture pour découvrir des interprétations raisonnables ; une Maçonnerie à la fois religieuse et philosophique digne d'un bon citoyen et d'un philosophe éclairé ».

Et il reprend : « Les innovateurs, les inventeurs bouleversèrent cette simplicité primitive. L'ignorance se lança dans la création de grades ; des bagatelles, des bibelots, de prétendus mystères absurdes ou hideux usurpèrent la place de la vérité maçonnique. La description, le tableau d'une horrible vengeance, le poignard, la tête ensanglantée, voilà ce qu'on vit dans le paisible Temple de la Maçonnerie, sans qu'on en expliquât d'une manière satisfaisante la signification symbolique. Des serments absolument disproportionnés avec leur objet choquèrent le candidat ; dès lors ils devinrent ridicules, et furent un objet de dédain. Les acolytes furent soumis à des épreuves, obligés d'accomplir des actes qui auraient été abominables, s'ils avaient été réels, mais qui, n'étant que de pures chimères, semblaient absurdes, et ne produisaient d'autre effet que de provoquer le mépris et le rire. On inventa huit cents grades d'une nature ou d'une autre ; on enseigna l'incrédulité, et même le Jésuitisme sous le masque de la Maçonnerie. Même les rituels de grades dignes de respect, copiés et mutilés par des ignorants se transformèrent en œuvres de sottise et de trivialité ; les mots en furent si corrompus qu'il a été impossible jusqu'à ce jour d'en retrouver un grand nombre. L'on obligea les candidats à se dégrader eux-mêmes, à subir des affronts qu'un homme intelligent et honorable ne supporterait pas ».

De là vint, reprend, le Fr∴ Pike, que dans la pratique, la partie

1. *Morals and Dogma*, pp. 325, 326, 327.



la plus considérable des grades revendiqués par le Rite Ecossais Ancien et Accepté, et avant lui, par le Rite de Perfection, tombèrent en désuétude, furent simplement communiqués, et que leurs Rituels devinrent étriqués et insignifiants. Ces Rites ressemblèrent à ces vieux palais et châteaux de barons, dont les différentes parties construites à des époques différentes que séparaient des années, sur des plans et d'après des goûts qui avaient beaucoup changé, formaient un tout discordant et mal assorti. Le Judaïsme et la Chevalerie, la superstition et la philosophie, la philanthropie, la folie de la haine et du désir de vengeance, une morale pure, et une revanche injuste et illégale s'y rencontrèrent en un accouplement étrange, se donnèrent la main dans les Temples de la Paix et de la Concorde ; l'ensemble tout entier devint un mélange grotesque de choses incompatibles, de contrastes et de contradictions, d'extravagances choquantes et fantastiques, de détails qui blessaient le bon goût, de belles conceptions surchargées et défigurées par des absurdités qu'avaient fait naître l'ignorance, le fanatisme et un mysticisme dépourvu de bon sens.

« Une pompe vide et stérile, dit-il encore, et qui d'ailleurs est impossible à réaliser, à laquelle on ne peut attacher aucune espèce de signification, des explications amenées de bien loin, et qui se réduisaient à autant de platitudes stupides ou qui avaient elles-mêmes besoin d'un interprète, des titres ambitieux, qu'on s'attribuait arbitrairement, et auxquels leurs inventeurs n'avaient pas daigné attacher une explication qui pût les disculper d'avoir follement prétendu à une dignité temporelle, à du pouvoir, à des titres de noblesse, tout cela fit rire les gens et rougir l'Initié. »

La voilà, l'histoire de la Maçonnerie, écrite par un des plus grands interprètes, un de ses admirateurs les plus profonds. Et que dire des Maçons qui pendant toutes ces années ont confié leurs âmes, leurs destinées éternelles à l'ignorance, à la superstition, à des mystères hideux ou absurdes, à des serments révoltants, à une haine folle, au fanatisme, à un scepticisme absurde et même à l'incrédulité ? Lisez l'acte d'accusation dressé par le Fr.·. Pike, et jugez de la pureté des canaux par lesquels la religion et la moralité primitive de notre race sont parvenues jusqu'à notre époque !

Voilà, résumée brièvement, l'histoire de la Maçonnerie. Grâce à la douzaine d'origines que ses disciples lui attribuent, il n'est pas étonnant qu'elle soit restée dans les ténèbres de l'ignorance au sujet de ses ancêtres. Adam et Seth, et Enoch, et Noé, et Salomon, et Hiram, et Euclide, et Pythagore, sont, comme Maçons, des personnages purement mythiques.

La Maçonnerie moderne a pour mère l'année 1717. Il existait probablement quelques Loges avant cette date, bien qu'on n'y distinguât point les grades qui sont en usage aujourd'hui. A la vérité, elle contenait le germe du Naturalisme, cultivé parmi les festins de taverne et de comptoir, mais ce germe dut attendre en Angleterre pour se développer, l'époque de Preston et de Hutchinson, de même qu'il a grandi sur le continent pour produire les hauts grades.

La Maçonnerie est, en réalité, la renaissance du mysticisme païen, l'application religieuse des principes des humanistes qui tentèrent de ramener le monde aux époques païennes. Organisée en Angleterre, elle se répandit rapidement sur le continent européen, et dans les colonies d'Amérique, vraiment une par l'esprit, une dans le projet que nourrissaient les cœurs et les intelligences des Maçons *ésotériques,* c'est-à-dire de défaire ce que l'Eglise catholique avait fait dans le monde.

A. PREUSS.

(*à suivre*).



L'ÉCOLE ET LA MAÇONNERIE

DOCUMENTS FRANÇAIS

De 1830 à 1870

C'est seulement en 1870 que la Maçonnerie prit position dans la question scolaire. Jusqu'à cette date, elle était divisée, indécise quant à la teneur et surtout quant à l'application de son programme ; il lui manquait un ministre d'Instruction publique Franc-Maçon, elle le trouva dans le F ∴ Jules Simon [1] ; elle n'avait pas le pouvoir, la République le remit bientôt après entre ses mains ; il lui fallait des fonds considérables, elle les exigea des contribuables en épuisant les réserves de l'Etat ; et alors, libre de poursuivre son but, elle imposa l'école laïque à la France catholique pour la déchristianiser. C'est cette œuvre, avant tout anticléricale et antipatriotique, qu'on appelle laïcité.

Il n'est pas sans intérêt de relever dans les revues maçonniques du XIXe siècle, particulièrement dans le *Bulletin du Grand-Orient de France*, la formation de ce vaste projet, fruit naturel des principes essentiellement laïques de la Maçonnerie. Alors l'emprise mondiale de l'enseignement par les Loges, dont M. Dominique Delahaye a porté les preuves à la tribune du Sénat, ne saurait étonner celui qui connaît la conception internationale des Sociétés secrètes. Dans un article intitulé : « Le Monde intérieur d'une Grande Loge universelle », paru en 1832, nous lisons à ce sujet :

« N'en doutons pas, un temps viendra, qui peut être proche, où, se pénétrant de l'importance de leur mission et sortant de leur longue apathie, où, se dépouillant de tout nationalisme étroit et considérant le genre humain

1. Le F. ∴ Jules Simon ne fut pas cependant le premier Franc-Maçon, ministre de l'Instruction publique, mais il fut nommé à l'heure voulue, lorsque l'Empire libéral d'Emile Ollivier assurait le prochain triomphe de la Maçonnerie. Cf. *Revue* 1913, p. 2849, la Maç. ∴ détruisant l'Empire.



comme un seul peuple, elles (les Loges) fonderont une Grande Loge universelle, d'où toute direction partira, où toute vue de progrès ira aboutir.

« Alors, la Maçonnerie aura puissance de régler les destinées du monde, et tous les vices de l'état social qui affligent l'humanité disparaîtront sans retour[1] ».

On peut presque dire aujourd'hui que « la Maçonnerie a puissance de régler les destinées du monde » ; mais la disparition de tous les vices de l'état social, n'est qu'une formule maçonnique avec interversion du sens naturel des mots : pour le Maçon, le mal s'appelle le bien ; la vertu, le vice, et ces mensonges ont cours jusqu'à ce que les faits les contredisent d'une manière trop éclatante. Ainsi l'école laïque commence à être emportée par le double courant des Amicales d'Instituteurs et de la criminalité juvénile ; elle périra de son propre poison.

En attendant, la Maçonnerie s'attribue la mission d'enseigner. Aux jours où les Maçons ouvraient encore l'Evangile, nous trouvons des articles qui débutent par ces paroles : « Jésus a dit : Allez et enseignez... » [2] ; et dans la même *Revue maçonnique de Lyon et du Midi* (T. VII, p. 33), sous ce titre : « De l'Enseignement », un auteur ne craint pas d'écrire :

« Elle (la Maçonnerie) ne peut laisser passer le projet de loi sur l'instruction secondaire, sans discuter les questions qui s'y rattachent ; *car elle a aussi mission d'enseigner et d'instruire...* »

Or, qu'est-ce que la Maçonnerie enseigne ? Ouvrez ses moindres feuilles, consultez les Constitutions des tous les Orients, vous serez frappés de la prétentieuse fatuité des Maçons d'enseigner la morale universelle. Nous aurons sans doute occasion plus tard de comparer les copieuses planches des FF ∴ du XIX[e] siècle [3] avec celles qui rem-

1. *Revue historique, scientifique et morale de la Franc-Maçonnerie*, mai 1832, n° III, p. 98 ; Paris, au bureau du journal, 11 et 13, Galerie Delorme.

Cette entente maçonnique, par rapport à l'instruction laïque, n'est pas de date récente. En 1868, *Le Monde maçonnique* (T. XI, p. 626) écrivait sous la signature du F. ∴ Favre :

« Cette question de l'enseignement qui excite si vivement la susceptibilité du clergé français, est aussi en ce moment la préoccupation du clergé et de la Maçonnerie en Italie. Les Maçons italiens attachent avec juste raison une importance extrême à la diffusion de l'instruction dans les classes ignorantes, sentant bien que pour détruire la superstition, il faut détruire l'ignorance. L'on ne saurait trop applaudir aux efforts faits dans ce sens par la Maçonnerie italienne à Naples, à Milan, à Palerme, où toutes les Loges ont rivalisé d'ardeur et obtenu parfois d'excellents résultats ».

2. *Revue maçonnique de Lyon et du Midi*, T. VII, p. 9. Année 1844 ; Lyon, Boitel.

3. Cf. *L'Univers maçonnique* ; Paris, Lemoine, 1837, p. 639, 702 ; — *Revue maçonnique* ; Paris, chez le F. ∴ Bourdin, 1834, p. 226, 229 ; 1835, p. 17, 33-38, 65-69, 99-103, 129-136, 161-169, 193-199, 225-232 ; — *Revue maçonnique de Lyon et du Midi*,



plissent les convents du xxe. Les Lebey, les Sembat, les Uhry, les Martin ont eu des précurseurs qui ont prôné la même doctrine de la morale maçonnique. Cette morale universelle, qui s'appelle maintenant la morale laïque, découle de la religion de l'humanité dont Anderson disait dans le premier article de ses *Constitutions* : « On croit maintenant plus avantageux de les obliger (les FF ∴ Maçons) seulement à cette religion en laquelle tous les hommes sont d'accord » ; en d'autres termes, c'est une morale areligieuse, sans législateur et sans sanction, parce qu'il faudrait admettre un principe et une fin surnaturels que la Maçonnerie a juré de détruire, ce qu'elle affiche elle-même franchement aujourd'hui en se dénommant la Contre-Eglise. Les échos de cette doctrine se répercutent dans toute la littérature maçonnique. Le F ∴ Ollivier écrivait en 1834 :

« Les écoles d'enseignement surnaturel sont ouvertes depuis assez longtemps, leurs preuves sont faites, et, grâce à leurs efforts, le triomphe de l'ignorantisme serait complet, si les Sociétés secrètes n'avaient pas lutté contre elles. Cette lutte n'est pas terminée...

. . . .

Et plus loin :

Proclamons-le bien haut : la science sociale, ou l'étude de la morale universelle, dont la pratique constitue la seule religion naturelle et vraie, n'a que faire de théologie. Gardons-nous donc d'emprunter à celle-ci des formules d'idées admises, sans conviction éclairée, des opinions convenues, qui peuvent imposer silence à la raison, mais qui ne la convaincront jamais. Ne nous en occupons que pour les repousser, sans rentrer dans ces querelles de mots qui ont fait, des écoles de théologie, de véritables écoles de barbarie. La lumière ne combat pas contre la nuit : elle vient, elle grandit, et la nuit disparaît[1] ».

Le F ∴ Hugon faisait entendre la même note à l'Orient de Bourg, en 1844 ; voici le passage saillant de son discours :

T. II, p. 355, an. 1839 ; T. XV, p. 136, an. 1852 ; — *Le Globe*, Paris, aux bureaux du journal, T. I, p. 64, an. 1839 ; T. III, p. 254, an. 1841 ; — *La Fraternité* : Rouen, imp. Ve F. Marie, T. I, p. 133, 277, an. 1843 ; T. II, p. 571, an. 1844 ; — *L'Orient*, Paris, aux bureaux de *l'Orient*, 1844, p. 1 ; — *Le Monde maçonnique* : Paris, Teissier, T. I, p. 53-59, an. 1858 ; T. II, p. 284, an. 1859 ; T. VI, p. 257, 260, 397-406, 517-527, 641-656, 705-721, an. 1863 ; T. VII, p. 162-177, 330, 385, 705-718, an. 1864 ; T. VIII, p. 522, 593, 675, an. 1865 ; T. IX, p. 30, 111, 162, 166-173, 221, 238, 268, 369, 380, 562, an. 1866 ; T. X, p. 453, an. 1867 ; T. XI, p. 7, 21, 454, 600, an. 1868 ; T. XII, 22-31, 116-122, 535, an. 1869 ; — *Le Franc-Maçon* ; Paris, aux bureaux du journal le *Franc-Maçon*, T. I, p. 88, 114, 185, an. 1848 ; — *Bulletin du G. ∴ O. ∴*, Paris, 1844, p. 98 ; 1848, p. 314 ; 1849, p. 76 ; 1850, p. 262 ; 1851, p. 66 ; 1852, p. 21, 230 ; 1853, p. 215 ; 1862, p. 84, 316, 351 ; 1863, p. 231 ; 1865, p. 245 ; 1868, p. 458, etc... (Nous ne relevons que jusqu'à l'année 1870).

1. *La Revue maçonnique*, 1834, p. 228-229.



« Lorsqu'arrivèrent les désastres de la France, et qu'un nouveau pouvoir entreprit de nous faire rétrograder, n'entendîmes-nous pas des prédicateurs lancer contre nous des bulles d'excommunication ? La Maçonnerie ne s'en émut pas et continua son œuvre en silence.

« Aujourd'hui, les mêmes maux ont reparu menaçants, sous les mêmes masques ; l'ennemi veut, je le répète, s'emparer encore une fois de l'instruction de la jeunesse pour nous ramener graduellement à l'état d'ignorance. Vous avez entendu la voix d'un orateur à l'une des Chambres législatives, plaidant en faveur des Jésuites ; vous l'avez vu à Lyon félicité par le clergé et un parti politique, puis recevant d'eux, comme récompense de son action, l'assurance qu'une médaille serait frappée en son honneur. Mais, à leur exemple, la jeunesse de nos écoles s'est spontanément réunie pour se rendre auprès de M. Quinet, notre compatriote, et le remercier d'avoir associé son courage à son talent d'orateur et d'écrivain, en faveur d'une cause qui est la nôtre et de celle de la France [1] ».

Ajoutons l'extrait suivant du *Bulletin du Grand-Orient* en 1860 :

Ch. Fauvety, Orat.·. de la R.·. L.·. *Renaissance par les Emules d'Hiram*, O.·. de Paris au T.·. Ill.·. F.·. F. de Saulcy, 33e, Vén.·. de la R.·. L.·. *Saint-Lucien.*

« Et ici, nous touchons à la plaie vive de la société contemporaine ; la contradiction irréductible du Dieu,de la tradition et du monde de la science. La science a marché et marche sans cesse ; la religion est restée immobile. La science a dépassé l'idéal religieux, et la Séparation s'est faite entre la raison et la foi [2] ».

1. *Revue maçonnique de Lyon et du Midi*, T. VII, p. 243 ; année 1844.

— En 1853, le Grand-Maître du G.·. O.·., le prince Murat, dans la séance de son Conseil, le 25 février, sentait aussi le besoin de parler de l'intolérance :

« L'enseignement public, dans la crainte de l'esprit de licence et de désordre qui a régné depuis quelques années, se trouve restreint aujourd'hui par des mesures préventives du gouvernement. Il est donc plus difficile à obtenir, et doit par conséquent appeler dans ce moment toute votre attention.

« Nous, en effet, qui ne rejetons aucune croyance religieuse, dès l'instant où elle repose sur la morale, nous qui les respectons toutes, nous qui appelons le Créateur de toutes choses Grand Architecte de l'Univers, n'avons-nous pas reçu de nos devanciers la noble mission d'empêcher, par une sage éducation, par l'enseignement des principes de fraternité, que les enfants de nos frères tombent *dans les mains de l'intolérance*, ou, ce qui est pis encore, dans tous les vices qui naissent de l'ignorance ?

« Vous ne serez donc pas étonnés, mes TT.·. CC.·. FF.·., si, dans une des prochaines tenues, vous vous voyez saisis, par moi, d'un projet tendant à engager tous nos frères à contribuer par leurs talents et leurs lumières, à fonder un cours d'enseignement profitable, non seulement à la jeunesse, mais à nous tous, mes TT.·. CC.·. FF.·., car nous viendrons là nous retremper dans la pratique des vertus maçonniques ». (*Bulletin du G.·.O.·.*).

2. *Bulletin du G.·. O.·.*, T. XVI, p. 99 ; année 1860. *Bulletin du G.·. O.·.*.

La même année, *Le Monde maçonnique* (T. III, p. 607), à propos d'un livre de Léopold Derôme sur « L'Eglise et l'instruction primaire à la campagne », le F.·. Edouard



L'évolution de la mentalité scolaire au point de vue maçonnique n'était plus qu'une question de temps et devait fatalement aboutir à la laïcité. En 1841, *La Revue maçonnique de Lyon et du Midi* publiait l'article suivant :

« Nous avons, pour hâter nos succès, deux auxiliaires dont nous aurions dû depuis longtemps employer les puissants et infaillibles secours. Eux seuls, bien dirigés, pourraient faire accomplir à la Maçonnerie ses hautes destinées. Ces deux auxiliaires, dont les effets sont si magiques, ce sont la presse périodique et *l'éducation de la jeunesse.* De tous les cultes, le nôtre est le seul qui n'ait pas su tirer parti de ces deux moyens d'influence. Le catholicisme, le protestantisme, etc., tirent un immense avantage de ces grands moteurs de la société actuelle. Voyez de toutes parts les journaux et les écoles qu'ils ont fondés et auxquels ils prodiguent leurs soins, leurs travaux et leurs trésors. Aussi, quoiqu'ils aient contre leurs dogmes et leurs croyances, les découvertes quotidiennes des sciences, les écrits des savants, des philosophes, des littérateurs les plus distingués, et même jusqu'au simple bon sens du peuple, quoique leurs ennemis, en fait de doctrines, se multiplient chaque jour d'une manière prodigieuse, ils ne laissent pas de se soutenir avec un avantage surprenant. Ils sembleraient même aujourd'hui reprendre sur les masses une partie de l'autorité qu'ils avaient d'abord perdue.

« Comme les autres cultes, tournons nos soins vers les écoles où se forme la jeunesse, et répandons-y chaque jour les trésors de notre morale et de nos principes. Nous n'avons besoin pour cela que de légers sacrifices, car notre seule protection sagement accordée à quelque maison d'éducation suffirait à cet utile dessin. Comme les cultes ennemis jurés du nôtre, ne fondons pas des journaux, mais accordons seulement notre bienveillance à ceux que des Maçons zélés ont créés dans l'intérêt de notre ordre... [1] »

En 1844, la même revue lançait la thèse de l'Etat éducateur. C'était dans un troisième article sur le sujet *De l'Enseignement :*

On se convaincra, nous l'espérons, qu'à l'Etat seul appartient le droit d'enseigner. Il nous suffirait de dire que, pour réussir complètement, il a seul le

Plouvier plaide déjà la privauté de l'enseignement laïc et sa première mise en œuvre :

« Créé par la Révolution en vue de donner aux populations rurales principalement une instruction distincte de l'instruction cléricale, l'instituteur primaire est un prêtre civil. Le fait n'a cependant pas répondu à l'intention du législateur. Dans nos campagnes, le maître d'école reste dans l'indigence. Bedeau, chantre, sacristain, quelquefois fossoyeur, il est forcé de vivre, par rapport au desservant de la paroisse, dans un véritable état de domesticité, ce qui ôte toute efficacité à son enseignement. De plus, ses fonctions paroissiales entravent constamment ses travaux universitaires. La loi de 1850 l'a en outre privé de la sécurité légale dont il jouissait sous l'empire de la loi de 1833. — En conclusion à des observations excellentes, à des raisonnements de l'ordre le plus haut, M. Derôme demande que l'instituteur primaire soit soustrait au joug clérical ; qu'on lui confère plus de considération, d'abord en augmentant son traitement, toujours insuffisant jusqu'ici ; qu'on lui restitue le bénéfice de la loi Guizot ; enfin, qu'on reconstitue les écoles normales primaires.

« C'est le prélude éloquent d'une discussion où sont intéressées plus qu'on ne croit les destinées de la France elle-même ».

1. *Revue maçonnique de Lyon et du Midi*, T. IV, p. 111, an. 1841.



pouvoir, et que la conséquence est qu'il a seul le droit. Les raisons alléguées contre lui sont puisées dans un ordre de faits et d'idées incompatibles avec le développement des destinées de la société moderne[1].

En 1845, nous trouvons une importante délibération de la Loge *La Fidélité* de Lille. La voici :

« Si, comme il ne nous est point permis d'en douter, nos informations sont exactes, plusieurs tenues viennent d'être consacrées à l'étude d'une question pleine d'intérêt et d'actualité ; nous voulons parler de *la liberté d'enseignement*. Cette question occupe aujourd'hui trop vivement le monde profane pour laisser les Maçons indifférents aux instructifs développements dont elle est susceptible. Aussi, tous les Frères de cet atelier et un grand nombre de Frères visiteurs qui se trouvaient momentanément à Lille, se sont-ils empressés d'assister à ces intéressantes tenues. Nous ne pouvons ici que résumer l'exposé de la question et les débats auxquels elle a donné lieu ; nous allons essayer de le faire le plus succinctement possible.

« Après avoir établi que la liberté d'enseignement, comme toute autre liberté, n'a rien d'absolu et doit être subordonnée à l'intérêt général, le Frère chargé de traiter cette question prouva, par des développemens raisonnés, qu'elle touchait tout à la fois à la morale par les principes qui la dominent, et à la politique par leur application. Cette dernière partie nous étant rigoureusement interdite par nos statuts, ce Frère annonça qu'il n'aborderait son sujet que du côté moral et maçonnique. Ces préliminaires posés, il examina et apprécia ensuite ces quatre sortes de droits également sacrés, qui se trouvent, suivant lui, en présence dans ce débat ; le droit du père de famille, celui de l'enfant, celui de l'instituteur, et enfin celui de la société. C'est à ce dernier qu'il subordonna tous les autres, en insistant longuement sur la nécessité où la société se trouve de maintenir le principe d'unité dans l'éducation et dans les doctrines, si elle veut le conserver dans les institutions et dans les mœurs.

« Ce Frère termina enfin son exposé en présentant les conclusions suivantes :

1° *Chaque individu a droit à une éducation gratuite qui lui donne le plein usage de ses facultés intellectuelles ;*

2° *La société, dont l'intérêt ne saurait être méconnu* dans cette circonstance, a le droit non moins absolu de réglementer *cette question*[2] ».

En 1848, le F∴ Jules Levoine parle de l'instruction gratuite et de la liberté d'enseignement, au sens laïque, dans un article sur la doctrine de Fourier et le système phalanstérien. Le but poursuivi est de

...rendre la justice et l'*instruction gratuites* et accessibles à tous ; fonder des écoles professionnelles et vocationnelles ; proclamer la *liberté d'enseignement* pour tous avec garantie de l'Etat[3].

1. *Revue maçonnique de Lyon et du Midi*. T. VII, p. 137, an. 1844.
2. *La Fraternité*, T. III, p. 301, an. 1845.
3. *Le Franc-Maçon*, T. I, p. 199, an. 1848.



En 1850, nous lisons dans *La Revue maçonnique de Lyon et du Midi* à l'occasion d'une note historique sur la L :. *Les Arts réunis* de l'O :. de Grenoble :

« Je ne terminerai pas cet exposé, puisque nous y cherchons un enseignement pour l'avenir, sans vous rappeler, comme nous le faisons chaque année, cette question des écoles qui nous a toujours si justement préoccupés.

« Dans la lutte qui n'a jamais cessé d'exister, qu'elle fût ouverte ou latente, entre l'enseignement congréganiste et l'enseignement laïc, vous avez pris dès longtemps parti, je n'ai pas besoin de le dire, pour *l'enseignement laïc*. Vous avez compris que l'enfance ne doit pas être livrée à des corporations étrangères à nos mœurs, obéissant à des lois autres que celles du pays, et qui souvent les contredisent ; vous avez compris que l'enfant du peuple doit être élevé par un instituteur sortant du peuple, restant peuple, vivant de la vie de tous, et soumis seulement à la loi dont il doit enseigner le respect.

« Vous n'avez négligé ni dépenses, ni publications, ni démarches personnelles pour faire passer ces idées dans des masses prévenues. Persévérez plus que jamais dans cette voie, car c'est là la question capitale de l'époque. Si cette importance nous échappait, jetons les yeux sur nos adversaires, et nous les verrons s'emparer par tous les moyens de l'enfance et de la jeunesse pour l'abâtardir, dominer plus tard l'âge mûr et en faire un *cadavre*... Pénétrons-nous bien de cette idée que c'est par l'instruction et l'éducation des masses que les redoutables questions qui s'agitent aujourd'hui pourront trouver une solution pacifique. C'est par là seulement qu'on rendra au droit sa véritable force ; c'est quand tous les hommes sauront qu'un droit ne peut exister que comme corrélatif d'un devoir, que nous verrons s'établir entre tous cette sainte solidarité qui est la loi de Dieu.

« Or, si nous voulons que les révolutions de l'avenir ne soient pas de sanglantes catastrophes ; si nous voulons que les destinées de l'humanité s'ac-

La même année, le G. ·. O. ·. constatait l'infériorité de l'instruction primaire.

Bulletin du G. ·. O. ·. de France, année 1848 :

Séance du 14 janvier. Procès-verbal de la Fête de l'Ordre du Solstice d'Hiver(27 décembre 1847); Rapport du V. ·. F. ·. H. Wentz. (p. 42) :

« Mais cette bonne France, qui a fait déjà tant de choses, en a mille fois plus encore à faire. L'instruction primaire, si améliorée depuis vingt ans, n'empêche pas qu'il n'y ait encore plus du tiers de la population ne sachant ni lire, ni écrire, et ne compensant même pas cette ignorance par du bon sens ».

Et en 1849, dans un compte rendu du livre des FF. ·. Kauffmann et Cherpin, le F. ·. Garon regardait la Maçonnerie comme la seule capable d'enseigner le peuple :

Bulletin du G. ·. O. ·. de France, année 1849 ; Rapport du R. ·. F. ·. Garon sur l'*Histoire philosophique de la F. ·. M. ·.* des FF. ·. Kauffmann et Cherpin (p. 214) :

« Montrant dans le chapitre 1er que la Maçonn. ·. aurait pu, avec une plus grande publicité, exercer une influence plus directe sur la civilisation, les auteurs la comparent, dit le rapporteur, à l'école philosophique proprement dite, et pensent que ce que cette dernière a fait pour les hommes éclairés par une instruction élevée, la Maçonn. ·. l'a accompli pour le peuple, et qu'elle a eu le bonheur de développer un grand nombre d'intelligences, qui sans elle, ne seraient jamais arrivées à la connaissance de la vérité ».



complissent pacifiquement, ne préparons pas la guerre implacable des systèmes en semant l'antagonisme des idées, et rappelons-nous toujours les paroles du F∴ Michelet, cet écrivain qui revêt de couleurs si brillantes la pensée populaire :

« L'instituteur congréganiste, c'est l'étranger, c'est Rome, c'est l'ennemi ! L'instituteur laïc, c'est la France, c'est la liberté ! [1] ».

En 1851, le Vén ∴ Well prononçait un discours philosophique à la L ∴ *des Cœurs unis*, O ∴ de Vesoul, à la fête solsticiale d'hiver sur « la tâche actuelle du Maçon », cette tâche s'appliquait à l'enseignement :

« Le prêtre de la Maçonnerie doit appeler, imprimer et favoriser le mouvement, afin que l'instruction pénètre dans les masses, afin de leur faire comprendre que, sans l'instruction fondée sur la connaissance du juste et de l'injuste, il n'y a ni ordre, ni liberté ; que,sans le concours de l'instruction, la lumière reste sous le boisseau au bénéfice de l'esprit d'intolérance, d'anarchie, de despotisme et d'immoralité [2] ».

En 1866, nous lisons dans le *Bulletin* du G ∴ O ∴ (p. 587) :

Séance du 12 novembre.

. . . .

Le F∴ Roche : ... « C'est avec bonheur que je verrais la Maçonnerie comme corps, se préoccuper de l'instruction primaire, cette base fondamentale d'un nouvel ordre social qui doit se fonder sur la démocratie éclairée pour devenir stable et porter ses fruits.

« Les Loges sont, en très grand nombre, entrées dans cette voie.

« Nous nous sommes préoccupés de cette question si importante et si actuelle ; nous ne manquerons pas de vous venir en aide par des adhésions, et le concours de notre Atelier vous est acquis.

« Dans notre contrée, l'instruction primaire se développe largement ; la gratuité, qui un est fait accompli dans toutes les villes, se maintient dans une voie de progrès non interrompu.

« Dans nos villes, nous donnons même la gratuité de l'instruction secondaire à tous les enfants dont les ressources sont insuffisantes ; et,à notre collège communal, nous comptons plus de 120 externes gratuits ».

. . . .

(P. 588).

« On aura beau dire, *il faut que la Maçonnerie mette le pied sur la terre* pour y accomplir sa mission de progrès par l'instruction. Elle cesserait d'intéresser les peuples si elle se réfugiait dans les hautes régions spéculatives où les esprits pratiques ne voudraient pas la suivre ».

1. *Revue maçonnique de Lyon et du Midi*, T. XIII, p. 74, an. 1850.

2. *Revue maçonnique de Lyon et du Midi*, T. XIV, p. 79, an. 1851.



Encore le G ∴ O ∴ :

Bulletin du G∴ O∴. — Fête solsticiale d'hiver célébrée par le G∴ O∴ de France, 29 décembre 1866. Discours du F∴ Bérenger.

....

« Je ne fais qu'esquisser à grands traits quelques-uns des motifs qui déterminent en ce moment l'effort de toutes les intelligences libérales vers ce but capital :

Le développement de l'instruction populaire à tous les degrés.

« Notre Ill∴ Grand-Maître et le Conseil de l'Ordre ont pensé que la Maçonnerie ne devait pas rester étrangère à ce grand mouvement qui contient en germe tout un avenir heureux de grandeur morale et matérielle [1] ».

Enfin dans la séance du vendredi 5 juin (*Bulletin du G ∴ O ∴* 1868, p. 291), la conclusion de l'instruction laïque et maçonnique est nettement accentuée :

— Le *Président du Conseil* déclare qu'il n'insiste pas ; mais il explique ainsi sa pensée : Laisser aux Loges l'initiative et le choix des moyens pour propager l'instruction ; les encourager, les aider dans cette voie ; leur aplanir toutes les difficultés qu'elles rencontreraient : telle lui paraît pouvoir être l'action du Grand-Orient de France.

« Il importe, ajoute le Président, que la Franc-Maçonnerie entre résolument dans cette voie ; c'est par là qu'elle pourra opposer une barrière aux adversaires de nos libertés. Il faut que les populations trouvent dans la Maçonnerie un point d'appui contre les envahissements des ennemis du progrès. Là est l'avenir de notre Institution, sa principale raison d'être, et nous ne serons quelque chose que par cela.

« Que les Ateliers, que les Maçons se mettent donc à l'œuvre, qu'ils fondent des écoles, qu'ils créent des bibliothèques ; qu'ils viennent au secours des instituteurs ; qu'ils distribuent des livrets aux élèves ; qu'ils fassent les frais de la rétribution scolaire pour ceux dont les parents ne peuvent faire cette dépense ; en un mot, que l'action maçonnique se fasse sentir dans cette question vitale de l'enseignement »!

(Ces paroles sont vivement applaudies par l'Assemblée).

Aussi, l'année suivante, *Le Monde maçonnique* écrivait :

« *Les moyens* que nous employons, les seuls que nous voulions employer pour propager nos idées et marcher à notre but, sont :

« 1° Répandre l'*instruction*, la rendre *gratuite* et accessible à tous, et cela au prix des plus grands sacrifices, car l'ignorance est la source principale du mal moral et des souffrances du plus grand nombre [2] ».

1. *Bulletin du G.∴ O.∴*, 1866, p. 564.

2. *Le Monde maçonnique*, T. XII, p. 429, an. 1869.



Quant aux essais progressifs qui aboutirent à l'école laïque, on peut les suivre dans les périodiques maçonniques ; ils dénotent peu à peu la mainmise de la Maçonnerie sur l'enseignement. Voici quelques extraits dont nous pourrions multiplier les exemples :

Bulletin du G∴ O∴ de France 1850.

P. 306.

Historique de la L∴ *Le Parfait Silence*, O∴ de Lyon :

11 *août* 1831, établissement d'un enseignement mutuel de morale et de philosophie, chaque membre de l'At∴ est tenu de faire ou de lire un discours sur un sujet philosophique. Cette mesure a duré assez longtemps et a été renouvelée à diverses reprises.

P. 307.

24 *octobre* 1833, la L∴ le P∴ S∴ prend à l'unanimité l'arrêté suivant :

« Considérant que le but du Fr∴ M∴ est d'améliorer le sort de l'espèce humaine, en travaillant activement à combattre l'ignorance et les préjugés qui sont la cause de tant de maux ;

« Considérant que le moyen le plus sûr pour arriver à ce but, est de propager l'instruction parmi les classes qui, par l'infimité de leurs ressources, sont le jouet des hommes qui monopolisent l'ignorance et la crédulité des peuples ;

« Considérant que l'instruction primaire donnée au jeune âge est un bienfait dont l'avenir seulement pourra apprécier et mettre à profit les heureux résultats ;

« Considérant que le moyen le plus immédiat et le plus certain de civilisation est de répandre parmi les adultes manquant des notions premières de l'instruction, les connaissances nécessaires à l'amélioration de leur position ;

« Considérant que les At∴ du P∴ S∴ ont déjà fondé des prix en faveur des enfants qui fréquentent les écoles élémentaires, et des professeurs de ces écoles dont les soins auront produit les meilleurs résultats ;

« La L∴ aréopag∴ du P∴ S∴ fonde pour l'année 1834 seulement, trois prix en faveur des écoles d'adultes dirigées par la société d'instruction élémentaire du département du Rhône, savoir :

1er prix,	100	francs d'inscription	sur la	Caisse	d'épargne.
2e —	75	—	—	—	
3e —	50	—	—	—	

« Ces prix ne pourront être délivrés qu'à des élèves appartenant à la *classe ouvrière*. Ils seront donnés à la suite d'un concours général dont une commission, que le P∴ S∴ se réserve le droit de choisir, sera juge.

« Il est important de remarquer que c'est le P∴ S∴ qui a pris l'initiative à Lyon, de délivrer des livrets de Caisse d'épargne à titre d'encouragement. Cet exemple a été suivi depuis par l'autorité lyonnaise[1] ».

1. Dans le *Bulletin du G∴ O∴* (1852, p. 154) nous lisons dans la Circulaire du 29 mars 1852 :



A la fête solsticiale du 14 mai 1853, le G∴ M∴, le prince Murat, décréta la création d'un Institut Dogmatique, en ces termes :

« Aussi votre GRAND-MAITRE ET SON CONSEIL a-t-il décrété la création d'un Institut Dogmatique dont la mission sera de répandre partout la lumière ; il devra se recruter parmi ce qu'il y a de plus élevé dans la Maçonnerie, et veiller à ce qu'une fraternelle instruction remplace l'ignorance partout où elle se trouve[1] ».

Citons maintenant dans *Le Monde Maçonnique* (T. V, p. 326, année 1862) la Tenue mensuelle du 21 juin 1862, avec le développement des vœux et principes contenus dans le programme de la L∴ *La France maçonnique*, par le F∴ LAMOUROUX, 1er Surv.∴ :

. . . .

« Après l'Empire, la Restauration s'occupa aussi, mais à sa manière, de l'Instruction. C'est sous ce gouvernement que le pays vit s'établir une concurrence des plus vives entre les écoles dirigées par les congrégations religieuses et les écoles laïques. Ces dernières ne furent pas heureuses dans la lutte ; n'étant soutenues de personne, en butte à la malveillance du clergé, elles finirent à peu près par disparaître. Néanmoins, les résultats de cet antagonisme ne furent pas complètement stériles : cette lutte, au contraire, en stimulant l'ardeur et le zèle des deux adversaires, eut pour conséquence de favoriser et de développer l'Instruction.

« C'est au gouvernement de juillet qu'appartient l'honneur d'avoir établi, bien qu'il ne soit pas sans défectuosité, un système rationnel et régulier d'enseignement pour la population sans fortune, vivant exclusivement du produit d'un travail précaire et journalier.

« C'est, en effet, du 11 mars 1831 que date la fondation de la première école normale que nous ayons eue. L'ordonnance est contresignée Barthe, qui a l'honneur d'appartenir à l'Ordre maçonnique, lequel était alors ministre de la Justice. Enfin, la loi du 28 juin 1833 organisa l'Instruction sur des bases qui ne sont peut-être pas irréprochables, mais qui ont eu, au moins cet avantage essentiel d'avoir écarté les obstacles matériels, et d'avoir vaincu, en partie du moins, les résistances inintelligentes ou intéressées des éternels ennemis du progrès et de la civilisation. Aujourd'hui, la distance la

« N'est-il pas grandement à désirer que la Maçonnerie puisse, elle aussi, posséder sur les différents points qui les comportent des fondations permanentes d'utilité publique, comme des Crèches, des salles d'Asile, des Maisons de refuge, *des Ecoles*, des Hospices, toutes choses qui sont de son essence ? »

1. *Bulletin du G.∴ O.∴*, 1856, p. 113. — A l'inauguration de cet Institut, le F.∴ Heullant prononça les paroles suivantes (*Bulletin du G.∴ O.∴*, 1856, p. 246) :

« La fraternité, la philanthropie, l'assistance mutuelle au physique et au moral sont certes des obligations que nous imposons à nos néophytes ; mais notre première, notre véritable mission, c'est d'éclairer l'humanité, de faire pénétrer l'instruction dans tous les rangs, de combattre et vaincre l'esprit envahisseur d'hommes, qui, trahissant leur divin mandat, veulent étouffer toute intelligence, afin de mieux dominer ».

A la séance du 10 février 1862, l'Institut Dogmatique fut aboli (*Bulletin du G.∴ O.∴*, 1862, p. 24).



plus considérable est tranchée, et il est permis d'espérer, TT∴ CC∴ FF∴, que sous le rapport de l'irradiation de l'Instruction, avec de la volonté et de la persévérance, et particulièrement si la Franc-Maçonnerie veut utilement y apporter ses soins, la France, dans un avenir rapproché, n'aura rien à envier aux nations voisines les plus avancées sous ce rapport. Malgré les lois de 1850, qui ont apporté des modifications si considérables dans l'Enseignement, le mouvement ascendant s'est maintenu et prend tous les jours des proportions plus considérables.

« Mais, TT∴ CC∴ FF∴, si nous voulons le voir devenir encore plus important, il faut que la Maçonnerie lui donne une vive impulsion, élargisse les bases de l'enseignement, multiplie les écoles, s'approprie leur direction et forme des bibliothèques. Ces dernières institutions, surtout, sont l'instrument complémentaire, indispensable de l'Instruction, surtout dans les communes éloignées des centres.

« Déjà, TT∴ CC∴ FF∴, l'organisation des bibliothèques est commencée et s'affirme par un succès important, qui a dépassé les espérances de leurs modestes, mais dévoués promoteurs, et étonné même les plus incrédules. Cette petite conquête sur le mauvais vouloir et la routine, a porté une vive inquiétude dans le camp des obscurantistes et des ennemis éternels des idées civilisatrices de toutes les époques ».

Le Monde Maçonnique (T. IX, p. 217, année 1866), nous parle d'un autre essai laïque :

« On sait qu'une tentative, sur le mérite de laquelle nous aurons peut-être à nous prononcer, est faite en ce moment sous les auspices du G∴ M∴ de la Maçonnerie française, le général Mellinet, pour fonder une société pour l'encouragement de l'instruction primaire ».

Ces diverses entreprises de la Maçonnerie ne trompèrent pas les catholiques avisés. C'est ce qu'avoue le F∴ Caubet dans *Le Monde maçonnique* (T. IX, p. 635, année 1866), sous ce titre : « De l'œuvre de l'Enseignement » :

. . . .

« Dans le projet d'enseignement de la majorité du Conseil de l'Ordre, le rédacteur de *l'Union Franc-Comtoise* (M. Michel) voit surtout l'ardente ambition de la Franc-Maçonnerie à enrôler la jeunesse sous son drapeau.

« L'école formant les premières impressions de l'enfance, dit-il, elle a songé qu'il fallait s'en emparer pour en être mieux la maîtresse dans l'avenir. Il faut donc que la société examine s'il lui convient de confier l'enfance et la jeunesse à l'inspiration de ceux qui entendent se passer de Dieu, ou qui en parlent si peu que c'est comme s'il n'existait pas.

« Les écoles projetées sont des moyens de propagande. On veut rendre la jeunesse propre à seconder les desseins de la Franc-Maçonnerie. La Franc-Maçonnerie veut s'emparer de la société, et, pour y mieux parvenir, elle



songe à s'emparer de la génération dès ses premiers pas. Ses derniers triomphes. l'ont enivrée et un peu aveuglée. Après avoir obtenu plus de nominations dans les élections qu'elle n'espérait et fait des recrues inattendues, elle pense qu'il lui est permis de transformer le pays à son image. Aurait-elle ce pouvoir ? La France serait-elle destinée à n'être plus peuplée que de Francs-Maçons ? Ce serait la rendre ou la faire redevenir païenne, à l'état où la trouva l'Eglise lorsqu'elle en fit la première nation du monde en lui faisant brûler ce qu'elle avait adoré et adorer ce qu'elle avait brûlé. Quelque corrompu que soit le siècle, nous ne pouvons encore croire à un pareil désastre. Mais les efforts de la Franc-Maçonnerie sont si étendus et si bien appuyés, que s'ils ne sont pas énergiquement combattus, il est permis de croire que dans un avenir rapproché le mal accompli sera immense, s'il n'est pas irréparable ».

Le *Bulletin du G ∴ O ∴* (1866, p. 211), consacre un article intéressant à l'activité de la L ∴ *La Parfaite Harmonie*, O ∴ de Mulhouse :

« La question capitale de l'instruction populaire par la création des *Cours d'adultes et des Bibliothèques* a, depuis trois ans surtout, excité toutes ses sympathies et éveillé toute son attention.

« Lors de la création de la *Société des Bibliothèques populaires du Haut-Rhin*, elle a chaleureusement appuyé de son influence et de ses ressources la généreuse initiative prise par Jean Macé, l'infatigable pionnier de l'enseignement populaire par la lecture, et, après avoir spontanément décidé, dans une de ses tenues, une adresse de félicitation à l'apôtre des Bibliothèques — alors encore profane, mais déjà maç∴ par le cœur et par les principes — tous ses membres se sont d'enthousiasme fait inscrire comme membres de la société qui se fondait.

« L'année suivante, la Société industrielle fondait la *Société d'enseignement populaire*, et, sur les 10.000 francs que les principaux industriels de Mulhouse offraient généreusement pour son organisation, la Loge apportait un contingent de 1.300 francs souscrits par ses membres en quelques jours.

Deux FF∴ de l'Atelier font partie de la Commission de surveillance de la Société d'enseignement populaire.

« Au mois d'octore dernier, la L∴ et le Ch∴ tenaient à se faire représenter officiellement dans la souscription, et le trésor des deux Atel∴ y versait une méd∴ de 175 francs indépendamment d'une souscription de 500 francs faite entre ses membres.

« Il y a huit jours, *la Parfaite Harmonie* initia aux myst∴ maç∴ Jean Macé, avec toute la pompe due à la réception d'un tel profane, et fondait des prix spéciaux en *livrets de Caisses d'épargne* distribués officiellement au nom de la Loge, aux élèves les plus méritants des cours d'adultes.

« En cette circonstance, la Loge a tenu à s'affirmer et à faire connaître publiquement ses tendances pour le progrès et la moralisation du peuple ; elle a pensé (qui l'en blâmera ?) qu'il fallait répondre aux attaques, aux calomnies, aux excommunications, par une manifestation publique ; et elle l'a fait. Si nos frères de Mulhouse ne sont pas les premiers dans cette voie,



ils ne veulent pas être les derniers, et la *Parfaite Harmonie* est bien résolue à ne point faillir à son mandat.

« Que tous suivent son exemple, et la lumière ne sera plus enveloppée des ténèbres de la superstition et de l'obscurantisme ! »

Le *Bulletin du G ∴ O ∴* (1867, p. 230), dans sa séance du vendredi 14 juin, contient le rapport du F ∴ Béringer sur l'*Œuvre de l'Enseignement*. Nous y lisons :

« La Maçonnerie lyonnaise, d'abord en 1828 et plus tard en 1840 a fondé deux grandes Institutions d'enseignement, savoir :

En 1828, *la Société d'instruction primaire du Rhône*.

En 1840, *la Société de patronage des Enfants Pauvres*.

Le Monde Maçonnique (T. X, p. 615, an. 1867), nous donne le projet de statuts pour la *Ligue de l'Enseignement* en France et ajoute :

« Une obligeante communication du F∴ Macé nous apprend, en outre, que dix-sept Loges sont entrées dans la Ligue. Plusieurs cercles sont aussi en voie de formation, et nous recevons, à l'instant, le premier bulletin trimestriel du cercle Messin, fondé et présidé par le F∴ Vacca. Ce cercle, en pleine activité, compte déjà 545 membres, et la Bibliothèque a reçu 703 volumes de divers donateurs ».

Puis, page 712 :

« Les Loges souscrivent de plus en plus à la *Ligue de l'enseignement*, dont le F∴ Jean Macé a eu l'initiative. La R∴ L∴ *Les Elus d'Hiram* vient de faire parvenir sa souscription.

« Combattre l'ignorance, n'est-ce pas faire œuvre essentiellement maçonnique ?

« La Ligue est entrée maintenant dans une seconde phase de préparation, celle de l'organisation des Cercles locaux et du ralliement des sociétés d'instruction déjà existantes, et le F∴ Macé, dans une circulaire adressée aux adhérents, annonce la fondation d'un bulletin spécial à cette seconde phase de la Ligue ».

Notons encore que le *Bulletin du G ∴ O ∴* (1869, p. 362), émet un vœu d'enrôlement et de corruption des instituteurs :

Liste des vœux déposés à la session législative de 1869.

V — 1er vœu.— Considérant qu'il importe de faciliter la propagande des principes maçonniques parmi ceux qui sont chargés de l'instruction de l'enfance,

Les soussignés émettent le vœu qu'il soit permis aux Loges de l'Obédience *d'initier les instituteurs ruraux à prix réduit.*

. . . .



J. Malens, Maître Vén∴ de l'*Humanité de la Drôme*, Or∴ de Valence ; P. Siraud, 18e, Vén∴ de la Loge la *Paix*, Or∴ de Marseille ; De Guilhen, Orateur de *l'Espérance*, Or∴ d'Aubenas.

La même année, le *Bulletin du G ∴ O ∴* (p. 292), dans sa séance du 8 juillet, relate la tentative d'une nouvelle *Ligue de l'Enseignement* :

— Le F∴ *Jœranson* obtient la parole et s'exprime ainsi :

« Mes Frères,

« J'éprouve le besoin de signaler à votre attention l'omission, parmi les affaires soumises à vos délibérations, d'une question de la plus haute importance, qui n'a été qu'effleurée dans la dernière session, et qui devait, je crois, revenir cette année. Je veux parler de la question de l'enseignement.

« Nous n'avons pas perdu le souvenir des paroles chaleureuses par lesquelles, au moment de notre Séparation, le F∴ de Saint-Jean en recommandait l'étude aux Ateliers. Il nous disait que c'était l'arme avec laquelle nous devions tenir tête à nos ennemis. Comme lui, mes Frères, je dirai : cette question est de la plus haute importance ; c'est l'arme légale, pacifique et la mieux trempée avec laquelle nous puissions avoir raison des attaques incessantes dirigées contre nous par les partisans de l'ignorance et des ténèbres.

« Nous nous sommes occupés longuement de cette question dans l'Atelier que j'ai l'honneur de représenter, et je puis dire que nous ne nous sommes pas bornés à de vaines discussions, mais que nous avons passé à la pratique en constituant une *Ligue de l'enseignement*, en créant des écoles du soir, pour les adultes, et des conférences fort suivies par l'élite de la Société.

« Nous avons suivi l'exemple donné par mon honorable ami, le F∴ Jean Macé, que j'espère bien voir siéger bientôt dans cette enceinte.

« Je regrette que cette question, mise à l'étude depuis plus d'une année, n'ait pu être soumise à nos délibérations ; car, il faut bien en convenir, la session de 1869 aura été d'une stérilité remarquable ; et il serait à désirer que, pour l'avenir, on nous mît en mesure d'employer notre temps d'une façon utile pour la prospérité et l'influence de notre institution ».

L'idée était mûre, les essais concluants, aussi le projet de l'école laïque fut-il proposé en 1870 :

— Le F∴ Viénot ayant obtenu la parole, porte à la connaissance de l'Assemblée la proposition suivante :

Nous avons l'honneur de prier le F∴ Grand-Maître de vouloir bien faire au Convent la proposition suivante :

Le Convent de 1870 se fait un plaisir et un devoir de donner son adhésion collective au pétitionnement concernant l'instruction gratuite et obligatoire dont l'initiative appartient à la Loge de Strasbourg.

Signé : Krempp. — Viénot. — Villers. — Aubertie. — Chaussy.

Cette proposition est accueillie par les plus vifs applaudissements.

Plusieurs FF∴ réclament la parole pour l'appuyer ou pour la développer ; d'autres demandent qu'après le mot *obligatoire*, il soit ajouté le mot laïc.



— Le *Grand-Maître* dit : « Non, mes FF∴, pas de discussion, pas d'hésitation sur une proposition semblable, c'est d'enthousiasme et par acclamation qu'il faut l'accueillir : autrement, il faudrait nous conformer aux statuts et suivre pour cette proposition comme pour toutes autres la marche habituelle et la renvoyer à un examen préliminaire. Je l'aurais faite moi-même si je n'en avais pas été détourné par les événements inattendus qui nous ont tous préoccupés dans cette session. Je remercie les auteurs du vœu qui est le mien, qui est celui de nous tous. Et à ce propos, en félicitant publiquement la L∴ *les Frères réunis*, de l'O∴ de Strasbourg, et la L∴ *les Fils d'Hiram*, de l'O∴ d'Agen, pour leur propagande en faveur de l'instruction, n'oublions pas le F∴ *Jean Macé*, le grand promoteur de cette idée civilisatrice, celui à qui, un jour, la France élèvera une statue ! S'il n'y a ici qu'un sentiment sur une telle pensée, et c'est ma conviction profonde, proclamons que le Grand-Orient de France veut l'instruction gratuite, obligatoire et laïque, et qu'il donne son adhésion absolue, sans réserve aux pétitions signées pour cet objet et déjà couvertes de plus de 300.000 signatures. Décidons en même temps qu'une expédition de notre résolution sera adressée à M. Jules Simon pour être déposée sur le bureau du Corps législatif, à l'appui des pétitions dont il doit incessamment faire le dépôt, à l'occasion du projet de loi sur l'enseignement.

L'Assemblée se lève d'enthousiasme et adopte à *l'unanimité* [1].

Aucun F∴ ne réclamant la parole et aucune autre proposition n'étant produite, le tronc de bienfaisance circule et le Grand-Maître déclare close la session de 1870.

La session était close ; la lutte scolaire s'ouvrait.

1. *Bulletin du G.∴ O.∴*, 1870, p. 296.

Cette décision a été portée à la connaissance de M. Jules Simon, en ces termes :

Paris, 17 *juin* 1870.

Mon cher ancien collègue,

Je suis heureux d'avoir à vous transmettre la décision prise par les délégués de toutes les Loges maçonniques de France, réunis en assemblée générale. Rien n'est plus populaire parmi nous que la cause de l'instruction gratuite, obligatoire et laïque ; aussi, est-ce par acclamation que le vœu ci-joint a été exprimé. Veuillez le joindre aux pétitions que vous devez déposer sur le bureau de la Chambre, et recevoir, très cher ancien collègue, la nouvelle assurance de mes sentiments affectueux et dévoués.

Le Grand-Maître de l'Ordre maçonnique en France,
BABAUD-LARIBIÈRE.

(Extrait du procès-verbal de la séance de l'Assemblée générale du G.∴ O.∴ de France, en date du 11 juin 1870).

...L'Assemblée prenant en considération le vœu émis primitivement par le F.∴ Jean Macé, développé et soutenu au sein de la Franc-Maçonnerie par les Loges *les Frères réunis*, de Strasbourg, et *les Fils d'Hiram*, d'Agen, décide par acclamation, et à l'unanimité, qu'elle s'associe à cette manifestation, en faveur de l'enseignement gratuit, obligatoire et laïque : et qu'une expédition de sa résolution sera adressée à M. Jules Simon pour être déposée sur le bureau du Corps législatif à l'appui des pétitions dont il doit incessamment faire le dépôt, à l'occasion du projet de loi sur l'enseignement.

Pour extrait conforme :
Le Grand-Maître de l'Ordre, Président de l'Assemblée,
BABAUD-LARIBIÈRE.



LA "CHARBONNERIE"

DANS

L'EXTRÊME-SUD DE L'ITALIE

de 1815 à 1830

La célébration du cinquantenaire de l'unité italienne a donné naissance à une foule d'articles de revues et d'ouvrages sur l'histoire du *Risorgimento*, et un bon nombre de ces publications sont relatives aux Sociétés secrètes durant cette période. Bien que, naturellement, elles ne donnent guère de détails que sur l'existence exotérique des diverses sectes et que l'auteur d'un de ces articles se plaigne que les archives d'Etat lui aient refusé les documents qui pouvaient lui être les plus utiles, l'ensemble de ces renseignements permet de se faire une idée assez exacte de l'activité des sectes dans la Péninsule durant les deux premiers tiers du XIXe siècle. *La Revue Internationale des Sociétés secrètes* a déjà publié un article de M. Alessandro Luzio sur *l'Italie et la Maçonnerie* [1]. Nous voudrions aujourd'hui présenter ici une contribution à l'histoire du carbonarisme, non pas dans la Péninsule tout entière, mais dans son extrême-sud (le « talon de la botte ! »), c'est-à-dire la province de Lecce, qui en fut, avec l'Emilie et les Romagnes, la terre d'élection. C'est aussi sur les faits et gestes des *Carbonari* dans cette région que les ouvrages sont particulièrement nombreux [2], et il faut y joindre deux articles très documentés,

1. Deuxième année, nº 22, 20 décembre 1913, pp. 4899-4912.

2. De Ninno, *La setta dei Carbonari in Bari nel* 1820-1821. Trani, 1897. — P. Marti, *Vicende e figure del Risorgimento Salentino*, avec bibliographie de cette question par Amilcare Foscarini. — A. Cavallotti, *Memorie sulle società segrete dell'Italia meridionale*, traduit de l'anglais par Bertholdi, l'an 1904. — Oreste Dito, *Massoneria, carboneria ed altre società segrete nella storia del Risorgimento italiano*, Turin, 1905 ; etc., etc..

parus, l'un dans la *Rivista storica Salentina,* 1912, n°s 6-7, l'autre, dans *Il Risorgimento italiano,* 1913, n°s 1-3. Le premier, dont l'auteur est M. Pietro Palumbo, est intitulé : *Una famiglia di patrioti* ; le second, beaucoup plus important, a pour auteur M. V. Zara, et pour titre : *La Carboneria in Terra d'Otranto* (1820-1830). Enfin on a découvert l'an dernier, à Castellaneta (province de Lecce, arrondissement de Tarente), au cours des restaurations de l'ancien couvent des capucins de San Rocco, le *materiale,* comme disent les Italiens, c'est-à-dire, les archives et la garde-robe (emblèmes, poignards, etc.), des *Ventes de Carbonari* qui s'y réunissaient de 1812-1825, et ce matériel est aussi curieux qu'instructif. C'est à l'aide de ces différents éléments d'information que nous allons essayer d'apporter une modeste pierre à l'histoire d'une secte qui, si elle a complètement disparu de l'Italie et de presque tous les autres Etats de l'Europe, a cependant trouvé un refuge, également à l'extrême-sud d'une autre péninsule, puisque c'est elle qui, d'accord avec les Francs-Maçons, a renversé la dynastie de Bragance et gouverne aujourd'hui la république jacobine de Portugal. Il va de soi, que nous n'utiliserons qu'avec précaution les sources imprimées que nous venons de citer ; les auteurs de ces publications sont tous, en effet, sans exception, ce qu'on appelle en Italie des libéraux ; leurs appréciations et même leurs affirmations sont donc plus ou moins sujettes à caution. Pour eux, évidemment, tous les moyens étaient bons pour abattre les « tyrans », et les mesures prises par ceux-ci contre des ennemis acharnés et sans scrupules, ont été l'abomination de la désolation. C'est cependant un principe incontesté que tout être, collectif ou individuel, a non seulement le droit, mais encore le devoir de se défendre, et le reproche qu'on doit faire tant aux papes qu'aux souverains des autres Etats italiens, c'est précisément, non point tant de n'avoir pas su se résigner à temps à adopter les prétendues réformes libérales, mais bien plutôt de ne s'être pas défendus avec assez d'énergie. Ces auteurs en disent assez, d'ailleurs, pour nous permettre de constater que, si la Charbonnerie comptait, parmi ses membres, des libéraux de bonne foi, prêts à tout sacrifier pour le triomphe de leur idéal, il s'y trouvait aussi de véritables brigands, et que, dans tous les cas, elle fit régner, à un certain moment, une véritable terreur, qui ne fut pas pour peu dans le développement du brigandage en cette malheureuse région, dont la nature avait fait un paradis terrestre, et les hommes un enfer. Quand Gladstone, reprochant surtout aux Bourbons de Naples l'existence du brigandage, appelait leur gouvernement une négation de Dieu, il aurait bien dû se demander qui avait produit et ne cessait d'entretenir cette plaie purulente.



I

Dans ses *Ragguagli storici sul regno delle Due Sicilie*, Naples, 1846, t. II, p. 291, Marulli prétend que ce fut de la Lombardie que la Charbonnerie descendit dans l'Italie méridionale, et cela seulement en 1811. Suivant lui, deux membres d'une *Vente* de Milan auraient établi à Naples, en cette année, avec l'autorisation du roi Murat, la première *Vente*. Mais il y a longtemps que son récit a été révoqué en doute, et un diplôme de Maître de la *Vente* de Corigliano, dans la province de Lecce, *I figli di Attilio Regolo*, en date du 4 novembre 1820, conservé aux archives de Lecce, dit formellement que le sujet avait été initié dès le 20 avril 1810. C'est aussi à cette année 1810, que M. De Ninno, dans son ouvrage *La setta dei Carbonari...*, et dans un article intitulé : *Preti e frati di Terra di Bari ascritti alla Carboneria ed altre sette segrete nel* 1820, publié par un journal de Bari [1], fait remonter la Charbonnerie dans l'Italie méridionale. M. Palumbo la fait remonter jusqu'à 1807, et croit qu'elle fut introduite à Naples par le général Miot. Ce qui est probable, c'est qu'elle s'infiltra peu à peu, d'abord dans le nord, puis dans le midi de l'Italie, à la suite de l'occupation française, grâce non seulement aux idées politiques répandues par nos compatriotes, mais encore à la profonde révolution économique qui se produisit alors. La monarchie de Joseph, puis celle de Murat, modifia considérablement, surtout par des distributions de terres, le régime agraire d'une région qui ne connaissait guère, depuis l'antiquité, que le régime féodal de la grande propriété — *latifundia perdidere Italiam* ! — et par ce fait même, auquel il faut ajouter le tracé de routes, un certain essor donné au commerce et à l'industrie, ainsi que diverses réformes administratives, créa, en quelque sorte, la bourgeoisie, qui devint la première classe de l'Etat, parce qu'elle détenait la majeure partie des capitaux. La nouvelle venue voulut aussi, conséquence logique, avoir sa part du gouvernement, et, pour y parvenir, crut nécessaire d'entrer dans une de ces associations secrètes, sans lesquelles, depuis la domination espagnole, on ne pouvait rien faire dans le pays de la *Camorra* ; comme d'autre part, les Loges maçonniques étaient surtout composées de nobles, elle entra dans une nouvelle organisation : la Charbonnerie. Quoi qu'il en soit, il est certain que celle-ci fut d'abord protégée par la police muratienne, qui espérait s'en faire un instrument contre les Bourbons ; mais elle fut ensuite persécutée par les Francs-Maçons, jaloux de cette concurrence, et plus tard, peut-être à leur instigation, par le gouvernement. En même temps, se fondèrent

1. Un compte rendu de cet article a paru dans la *Rivista Storica Salentina*, qui ne nomme pas ce journal ; c'est pourquoi nous n'avons pu prendre connaissance ni de l'un, ni de l'autre.



des sectes bourboniennes : les *Veri Amici*, *les Calderari* (Chaudronniers), les *Trinitari*, dirigées particulièrement contre la Charbonnerie.

La monarchie bourbonienne restaurée ne fut pas moins contraire aux *Carbonari*, qui le lui rendaient bien. Le prince de Canosa, ministre de la Police de Ferdinand Ier, se servit des sectes que nous venons de nommer pour les combattre, mais cette lutte donna lieu à tant de méfaits, que le roi dut congédier son ministre et, trois mois après, proscrire toutes les sectes, y compris les *Calderari*. Cet arrêt demeura, d'ailleurs, à peu près lettre morte. Les sectes réactionnaires continuèrent à exister — les *Veri Amici* — sous la présidence d'un des fils du roi, le prince Léopold — et quant aux *Carbonari*, ils tinrent à Lecce une *diète*, dans laquelle ils procédèrent à l'épuration de leurs rangs, et prirent le nom de *I Decisi* (les Décidés). Le principal de leurs chefs fut d'abord l'abbé Ciro Annichiarico. La secte comprenait, en effet, un grand nombre de prêtres et de religieux, ce qui s'explique par cette raison que, surtout dans la Terre d'Otrante, la Charbonnerie feignait de n'avoir aucun but antireligieux, et d'adorer Jésus-Christ ; la perfection de l'humanité, la haine du despotisme, l'amour de la patrie, c'est-à-dire, en termes plus précis, l'établissement du régime constitutionnel et la supression de la suprématie autrichienne en Italie, telles étaient les fins qu'elle déclarait poursuivre.

Alors commença, dans la Terre d'Otrante, une lutte acharnée entre les *Decisi* et les *Calderari*, et les uns sous prétexte de libéralisme, les autres sous prétexte de les combattre, mirent le pays à feu et à sang. L'année 1817 y a laissé le même souvenir néfaste et effrayant que l'année 1793, en France. M. Zara avoue que le gouvernement était impuissant et que les partisans d'Annichiarico se comportaient en véritables brigands. Les *Carbonari* tinrent une nouvelle diète à Calatina et essayèrent en vain de soulever les autres provinces du royaume, qu'ils inondèrent de placards, réclamant une constitution, mais personne ne répondit à leur appel, et, découragés, ils finirent par prêter eux-mêmes main forte au général Church, qui vint à bout des bandes d'Annichiarico ; un grand nombre de condamnations à mort, à la déportation ou à l'exil furent prononcées, et le dernier mot resta à la loi.

Cette répression ne fit, du reste, que du bien aux *Carbonari*, en réalisant parmi eux ce qu'ils avaient cherché vainement à obtenir à la diète de Lecce : une sérieuse épuration. En dépit de l'excommunication prononcée par Pie VII, en 1818, contre toutes les Sociétés secrètes, ils se réorganisèrent définitivement. M. Zara donne la liste de leurs *Ventes* dans la Terre d'Otrante, en 1820 ; la principale était



celle de l'*Idume* à Lecce, qui, dit M. Palumbo [1], « était divisée en cinq sections et comprenait la fleur de la population » [2]. Ils se trouvaient alors, au nombre d'environ 650.000, dans tout le royaume de Naples, et y formaient comme un État dans l'État. Ils reprirent alors, avec plus de méthode qu'en 1817, leur propagande constitutionnelle, et, fort habilement, comme récemment leurs héritiers de Portugal, l'intensifièrent surtout dans la première de toutes les forces : l'armée. Le moment était venu d'agir. Le 2 juillet 1820, la garnison de Nola se soulevait et celle d'Avellino, puis celle de Naples, commandée par Guglielmo Pepe, ne tardait pas à l'imiter. Le roi se voyait contraint de proclamer et de jurer la constitution espagnole de 1812, et un Parlement était convoqué à Naples. Telle fut la révolution de 1820, qui éclata aussi en même temps à Madrid, Lisbonne, Turin, et dont le grand artisan avait été la Charbonnerie ; mais le triomphe de celle-ci devait être de courte durée.

Les *Carbonari* de la province de Lecce commencèrent par éprouver un grave mécompte. Leurs députés demandèrent au Parlement plusieurs réformes particulières à cette province : suppression des prestations imposées au bas clergé par les évêques, diminution de la contribution foncière et amnistie pour les événements de 1817; mais tels étaient les souvenirs laissés par cette même année que, quoique la grande majorité de l'assemblée fût libérale, toutes ces demandes furent repoussées en bloc. Une scission s'opéra alors entre la *Vente* centrale de Naples et la *Haute Vente provinciale* de Lecce, dont le membre le plus autorisé était Guglielmo Paladino. Cette division n'aurait cependant pas eu, sans doute, de graves conséquences, si un nouveau facteur n'était entré en scène. Le vice-roi Ferdinand était allé, le 8 janvier 1821, au congrès de Laybach, solliciter contre ses sujets révoltés l'intervention de l'Autriche. Celle-ci ne se fit pas tirer l'oreille. Le 27 février 1821, le général Frimont, à la tête de 52.900 Autrichiens, entrait dans le royaume de Naples, et les troupes napoli-

1. *Rivista Storica Salentina*, article cité.

2. Voici, d'après l'article de M. ZARA, le texte d'un diplôme conféré par une de ces Loges :

A...G...D...G...M...D...U...

In nome e sotto gli Auspici dell' A...V... *di Napoli* ed del nostro Protettore S... Teabaldo

La R...V... sotto il tit... dist... *Li Novelli Bruti* all'Ord... *di Galatina*

A tutte le VV...e BB...CC... regolari sparsi sulla Terra

S...S...S...

Noi G... M... ed Ufficiali della R...V...S... il T...D... si Novelli Bruti regolarmente costituiti all'ord. di Palatino certifichiamo che il B... C...... nativo di....., Provincia *di Salento* , di anni...... di condizionne...... è membro di questa R...V... al grado di Maestro. Preghiamo tutte le V...V... e BB...C... regolari sparsi sul la Terra di riconoscerlo per tale et nella detta qualità accordargli la considerazione che gli e dovuta e somministrargli tutti i soccorsi di



taines, avec leur courage habituel, si pittoresquement caractérisé par Murat dans une phrase célèbre, lâchaient pied sans les attendre. Ferdinand s'empressait de déchirer la Constitution qui lui avait été imposée, et une répression générale commençait.

II

Ferdinand voulut à tout prix faire disparaître la principale cause de la révolution de l'année précédente, c'est-à-dire la Charbonnerie. Le 21 mars 1821, il signait à Florence un décret qui proscrivait de nouveau toutes les Sociétés secrètes, sous les peines les plus sévères : la mort pour les Grands-Maîtres, dix ans de réclusion pour les adeptes. A part une amnistie accordée, le 31 mars, à tous ceux qui s'étaient fait inscrire après le mois de juillet 1820, ce décret fut appliqué avec singulièrement plus de rigueur que celui qui avait été porté peu après la restauration. Le maréchal La Roth, nommé Délégat pour la Basilicate, la Capitanate, la Terre de Bari et la Terre d'Otrante, organisa des cours martiales chargées de procéder contre les membres des sectes et les fournisseurs d'armes, et des *Giunte di scrutinio*, chargées chacune d'instruire contre une catégorie spéciale de personnes : fonctionnaires et militaires, instituteurs et professeurs, furent constituées. Elles prononcèrent de nombreuses condamnations, entre autres celles de Filippo Giuliani de Gallipoli, qui était, en 1820, président de la *Haute Vente* de Gallipoli, et de beaucoup de prêtres. La répression s'accentua encore à l'arrivée de Ferdinando Cito, de la famille des marquis de Torrecuso, nommé intendant de la province de Lecce, lequel, affirme M. Zara, s'entourait d'espions qui souvent se faisaient les instruments de vengeances privées.

Les *Carbonari* crurent pouvoir respirer à la mort du vieux tyran, comme ils l'appelaient, survenue le 4 mai 1825, et à l'avènement de son fils, Ferdinand Ier, qui avait été son vicaire durant la courte période constitutionnelle. Il promulgua, en effet, le 22 février de l'année suivante, une amnistie pour tous les membres des Sociétés secrètes, et ceux-ci s'empressèrent de dénoncer Cito, en accumulant les accusations contre lui ; mais tous les magistrats et prêtres interrogés le dirent « plein de zèle pour la garantie de l'ordre et pour le soutien

cui puo aver egli di bisogno. promettendo di fare noi altrettanto per quelli che s'interessano col nome di B...C.. Carbonaro. In fede di che gli abbiamo rilasciato il presente diploma da noi sottoscritto e munito del Bollo e suggello di qesta R...V... Ord. *di Galatina* li 30 del mese di Luglio 1820.

Il 2° Assist. *Nicola Mongio di Gigli* — Il G...M... *Giovanni Campa* — il 1° Assist. *Antonio Vica*

Il Tesoriere *Carmine Zappatore* — L'Oratore *Donato Granafeile*

Il Guardia B... e Sup... *Lazaro Luceri* — *Sceon* — Per Mand. del la R...V. Il B...C... Segret. *Dionisio Casciuri*



de la Religion ». Il demeura en charge et redoubla de vigilance aussi bien que de sévérité. Il prétendit même avoir découvert une nouvelle secte, celle des *Ellenisti* ou *Edennisti*, mais le conseil des ministres, sur le rapport du marquis de Pietracatella, envoyé en qualité de visiteur dans la province de Lecce, déclara que cette secte n'existait que dans son imagination, tout en condamnant cependant à l'exil ou à d'autres peines, plusieurs des personnes accusées d'en faire partie.

Le résultat de cette répression méthodique et ininterrompue, taxée de terreur abominable par les historiens libéraux, fut des plus nets : tandis qu'au début du mois de mars 1822, les *Carbonari* se réunissaient encore en *Vente* régulière, à la fin de 1826, ils ne se réunissaient plus qu'en secret et assez rarement, et leur nombre avait considérablement diminué. Le nouveau souverain se crut désormais affermi sur son trône et jugea le moment venu de se débarrasser d'une tutelle aussi dommageable à ses finances qu'à son décorum. Il pria l'empereur d'Autriche de rappeler les troupes d'occupation, et le tout puissant protecteur y consentit ; l'évacuation commença le 6 juillet 1827, et fut terminée à la fin de février 1828. Une nouvelle amnistie fut accordée le 13 août 1827, mais aucun des condamnés appartenant à la province de Lecce n'y rentra : telle était, dit M. Zara, la terreur inspirée par Cito.

Ces deux mesures étaient peut-être prématurées. La nouvelle de l'évacuation arriva singulièrement exagérée à Lecce, où l'on crut tout d'abord qu'une révolution avait éclaté à Naples, et la guerre de l'indépendance grecque accrut encore la fermentation. Une nouvelle secte, celle des *Filadelfi*, dont *l'échiquier* ou *cocher* était Lucien Bonaparte, fut découverte à Naples, et Cito fit arrêter plusieurs habitants de Lecce accusés d'y avoir adhéré, mais lui-même, en novembre 1828, fut transféré à Salerne et remplacé par Caruso ; tandis que la noblesse l'accompagnait jusqu'à Tarente, les partis avancés exultèrent et organisèrent des réjouissances publiques.

Une autre nouvelle secte, particulière à Lecce, fut la *Catena Salentina*, dont les mots d'ordre étaient : *demande :* Richesse, Honneur ; *réponse :* Une fumée ; et le signe de détresse consistait à lever le bras droit en tenant l'index et le médium levés et les autres doigts baissés. Née avec la guerre de Grèce, elle disparut avec elle. Désormais, en Italie, si les libéraux et les mécontents continuaient à être légion, on peut dire que le carbonarisme avait vécu. L'un après l'autre, tous ses adeptes l'avaient abandonné, moins peut-être par suite d'une répression systématique et sans trêve, que par l'effet du découragement qui les avait envahis après tant de tentatives inutiles, et par la conscience de l'insuffisance et de l'anachronisme du but qu'ils poursuivaient. La Franc-Maçonnerie, disait Mazzini, « comprenait des hom-



mes aux idées contradictoires, qui se payaient de formules vides et de symboles sans idées ». La Charbonnerie lui apparaissait comme « une vaste association libérale, bonne pour répandre l'esprit d'émancipation, mais condamnée, par l'absence d'une foi politique positive et déterminée, à manquer de cette unité puissante sans laquelle le triomphe pratique de toute entreprise difficile est impossible » [1]. En d'autre termes, la Franc-Maçonnerie, qui voulait restaurer le règne de l'aristocratie voltairienne, ou plutôt — puisque nous sommes dans l'Italie méridionale — giannonienne, et la Charbonnerie, qui voulait instaurer celui de la bourgeoisie en établissant un régime constitutionnel, étaient dépassées l'une et l'autre, surtout parce que leurs deux programmes présentaient deux défauts communs, révélés par les événements qui s'étaient succédé de 1815 à 1830 : en politique, la limitation de la transformation aux frontières du royaume de Naples — et, ailleurs, à celles des autres Etats de la péninsule — ; en matière religieuse, continuation des traditions régaliennes joséphistes et bourboniennes. La révolution de 1830, si en France elle parut avorter misérablement dans l'installation d'une monarchie bourgeoise, orienta les esprits du reste de l'Europe, et particulièrement de l'Italie, vers la réalisation de l'unité nationale, et modifia de fond en comble leur attitude à l'égard du problème religieux : le régalisme disparut, et il n'y eut plus que deux courants : celui des anticléricaux et celui des catholiques romains. Mazzini fut l'apôtre du nouveau mouvement qui se proposait de faire triompher l'unité italienne et l'anticléricalisme, réunis et résumés par lui en un mot magique : République. A ce nouvel idéal il fallait un nouvel organisme. En 1831, l'agitateur génois fondait à Marseille *La Jeune Italie*, laquelle remplaçait à la fois la Charbonnerie, disparue à tout jamais, et la Franc-Maçonnerie, qui, comme l'a assez bien démontré M. Luzio dans son article cité, devait dormir durant tout le *Risorgimento*, c'est-à-dire à l'heure du danger, pour ne se réveiller qu'en 1860, au moment de la curée.

J. Fraikin.

1. *Scritti editi ed inediti*, Milan, t. I., préface.



UN SCANDALE MAÇONNICO-JUDICIAIRE

L'Affaire Marix

« Les Mystères de Paris au xxe siècle » : tel devrait être le titre du roman passionnant et passionnel qu'on écrirait avec les détails véridiques de l'affaire Marix et les avatars vérifiés de son accusateur, Sierra de Luna.

Il y faudrait consacrer un volume, et l'on y verrait que ce que le public prend à distance pour de grandes luttes politiques, le choc de principes et d'idées, n'est en réalité que disputes de chiens à la curée, des chiens qui auraient nom gouvernement, magistrature, police, Franc-Maçonnerie, Comité Mascuraud, Comité exécutif du parti radical, des chiens qui feraient assaut de vilenie et n'hésiteraient pas plus à verser le sang qu'à réclamer le concours de brigands et de prostituées.

C'est M. Clemenceau qui fut le metteur en scène de cette tragi-comédie, M. Clemenceau dont le règne nous ménagea ces deux coups de théâtre dont le rapprochement s'impose comme on va voir : l'arrestation de Rochette, le financier, et l'arrestation du capitaine juif, le F ∴ Marix, 33e, rapporteur près le premier Conseil de guerre de Paris.

Qu'on ne se méprenne pas sur nos intentions et notre pensée. Rochette était un de ces grands spéculateurs, râfleurs de l'épargne, qui n'était ni meilleur, ni pire que ses pareils.

Marix, après avoir mis en mouvement toutes les influences à son profit, a certainement trafiqué de sa propre influence et de son mandat pour servir des intérêts de coterie et de parti, voire ses intérêts personnels.



Ils ne nous intéressent donc que comme les victimes et l'enjeu de ce qu'on appelle les luttes politiques.

Rochette n'intervient d'ailleurs ici qu'accessoirement, et nous allons tout de suite en finir avec lui.

En mars 1908, le ministère Clemenceau était aux abois, et la presse notait ses convulsions dernières.

L'Humanité du 11 mars 1908 : « Jusqu'à ce jour, vaille que vaille, M. Clemenceau avait eu une majorité. Hier, il l'a perdue. Sans nul doute, un autre chef du gouvernement se serait retiré après cet échec ».

L'Action, ministérielle, répondait le 14 mars : « La grande question du jour n'est pas de savoir si les réformes seront votées, mais si M. Combes « aura la peau » de M. Clemenceau ».

Le Radical, 15 mars 1908 : « Le ministère dure trop... »

L'Humanité, 19 mars : « La Gauche radicale-socialiste, comprenant 140 députés, condamne la politique du Gouvernement. Cet ordre du jour est une condamnation assez nette de la politique du cabinet ; sa portée est d'autant plus grande qu'il vient au lendemain des déclarations faites au délégué du groupe par le président du Conseil. Cet ordre du jour, voté à l'unanimité, n'est pas une manifestation vaine ».

Du même journal, le 20 mars : « Aujourd'hui, les héritiers présomptifs de Clemenceau s'appellent Dubief, s'appellent Berteaux, et ne demanderaient pas mieux que de s'appeler Combes ».

Cette nette déclaration de guerre des radicaux, c'était la chute imminente, M. Clemenceau ne pouvait se le dissimuler.

Ainsi pressé, acculé, il lui fallait manœuvrer pour se dégager : c'était son affaire.

Ah ! vraiment, l'héritier présomptif était ce F∴ Dubief, le délégué du groupe qui était venu conférer avec lui.

Mais le même Dubief était président du Conseil d'administration d'une des Sociétés de Rochette...

Ah ! le groupe radical-socialiste, ayant le F∴ Rabier en tête, lui déclarait la guerre !

Mais le même Rabier était l'avocat-conseil de Rochette, son paratonnerre doré, car s'il ne recevait pas de mensualités du banquier, il recevait de la banque de copieuses allocations mensuelles.

M. Clemenceau manda par téléphone le préfet de police Lépine :

— Vous m'avez dit que les agissements de Rochette mettaient l'épargne en péril. Eh bien ! il faut sauver l'épargne.

— Impossible, le parquet n'agira que s'il y a plainte.

— Qu'à cela ne tienne ! trouvez-moi un plaignant.



M. Lépine découvrit un pauvre diable de contre-partiste qui consentit à porter plainte contre le spéculateur.

Le 23 mars, Rochette était arrêté.

Les FF∴ Dubief, Rabier, et le parti radical-socialiste comprirent l'avertissement.

Les foudres suspendues sur la tête de M. Clemenceau furent remisées au magasin des accessoires : la paix fut conclue et le ministère dura.

Les petits épargnistes s'en allèrent répétant à l'envi que ce M. Clemenceau était décidément un homme bien probe et bien vertueux...



L'affaire Marix va nous permettre d'apprécier mieux encore le libre jeu de nos institutions politiques et parlementaires.

Le coup Rochette avait valu à M. Clemenceau un an de paix et de pouvoir, paix boiteuse et mal assise, comme on va le voir, armistice consenti par des adversaires momentanément mâtés, mais supportant impatiemment le joug, ou plutôt éberlués de l'audace d'un Président du Conseil s'affranchissant de la tutelle du Grand-Orient.

Donc, un an après le coup Rochette, le parti radical, expression parlementaire de la Franc-Maçonnerie dont le Comité Mascuraud arbore le pavillon industriel et commercial, le parti radical rentrait en lice.

Le 12 mai 1909, le Comité exécutif du parti radical-socialiste, sous la présidence du même F∴ Dubief, votait des résolutions de blâme au gouvernement. Le 13, comme pour sonner le glas du ministère, la presse publiait ces résolutions.

La réplique de M. Clemenceau ne se faisait pas attendre.

Le 14, une perquisition était opérée chez le 33e Marix, capitaine-rapporteur près le premier conseil de guerre. Le 15, Marix était appréhendé en plein Cercle Mascuraud. Le 16, il était inculpé par le juge d'instruction André. Nous dirons tout à l'heure en quoi cette arrestation constituait une réplique, et dans quelles conditions elle fut opérée : constatons tout de suite que son effet fut foudroyant. Une fois de plus, et comme par enchantement, les cohortes radicalo-maçonniques abandonnèrent le sentier de la guerre pour se disperser dans la brousse.

Pour avoir fait un prisonnier, MM. Clemenceau et Lépine étaient vainqueurs.

Quel était donc ce prisonnier dont la capture imposait la paix ? Ce petit capitaine ne brassait pas de millions comme Rochette.

Il n'avait pas, comme le financier, les moyens de distribuer de grasses prébendes aux Pontifes de la Maçonnerie qui ne sont pas des ascètes.

Non, mais il avait mieux que cela : des petits papiers, renfermant des secrets d'Etat.

Et puis, sans qu'il y parût, c'était une colonne du Temple. C'était aussi un habitué et un membre influent du Cercle Mascuraud, qu'on appelle communément le Cercle de la Passementerie, en raison de la quantité de rubans qui s'y distribue, cercle auquel il apportait, comme rapporteur près le Conseil de guerre, la forte contribution de ces menues faveurs par lesquelles se font les bonnes élections.

Marix avait donc dans ses papiers quantité de témoignages de gratitude attestant la complaisance de hauts fonctionnaires et l'impérieux besoin de faveurs de nombreux personnages politiques.

Il avait aussi, et surtout, des ordres émanant du Gouvernement, lui dictant l'attitude à observer dans telles affaires soumises au Conseil de guerre, car il exigeait d'autant plus des ordres écrits que l'exécution de ces ordres se conciliait moins avec l'équité et la loi.

Il avait notamment des ordres d'acquittement transmis à différentes époques : Par les ministres M. et C., pour le jeune M., ce soldat qui avait occasionné un véritable scandale en déclarant à qui voulait l'entendre qu'il n'avait rien à craindre de la justice militaire à cause des relations de son père avec lesdits ministres ; par M. P., ministre, en faveur du soldat L., fils d'un haut fonctionnaire, qui avait, quoique riche, commis un vol au préjudice de ses camarades ; par le ministre E., en faveur du caporal J. qui avait volé 100 francs à un maréchal des logis, et qui fut tiré d'affaire sous cet abracadabrant prétexte que l'armoire où il avait pris l'argent se refermant automatiquement, il n'avait pu le remettre en place ; par le ministre C., encore en faveur du soldat L. ; et combien d'autres encore.

Quelles pièces accablantes pour ses prédécesseurs et adversaires, si elles avaient été entre les mains de M. Clemenceau !

Mais M. le Premier savait que Marix avait une autre pièce qui eût fait oublier toutes celles-là : l'ordre, émané de lui-même, d'obtenir une condamnation contre les innocents gendarmes arrêtés après l'échauffourée sanglante de Draveil-Vigneux.



Ici, nous allons entrer en plein machiavélisme, et il nous faut



fournir quelques détails rétrospectifs sur l'origine de ce compromettant papier.

On sait que cette grève de Draveil-Vigneux se transforma en émeute, grâce aux excitations d'un délégué de la Confédération Générale du Travail, le prétendu anarchiste Métivier.

Cet individu, comparaissant plus tard comme suspect devant un tribunal constitué par les révolutionnaires, dut avouer qu'après une entrevue qu'il avait eue naguère avec M. Clemenceau, il avait été embauché par la sûreté générale et régulièrement appointé par elle.

C'était donc par obéissance aux ordres reçus du ministère de l'Intérieur qu'il avait poussé les grévistes de Draveil aux pires excès, lesquels avaient provoqué les conflits avec la troupe et l'effusion du sang.

Que M. Clemenceau, après ces révélations, ait pu faire encore figure d'homme politique, c'est déjà stupéfiant ; mais il y a mieux, beaucoup mieux, et il faut contenir son indignation pour poursuivre cette histoire de brigands.

Pour contenir les fureurs socialistes, M. Clemenceau avait fait arrêter les gendarmes coupables d'avoir obéi aux ordres.

L'examen des victimes de la collision démontra bien que les balles reçues n'étaient pas du calibre des carabines des défenseurs de l'ordre ; mais il fallait des victimes propitiatoires, et non seulement l'enquête suivit son cours, mais Marix reçut de M. Clemenceau l'ordre de requérir et d'obtenir une condamnation.

Peut-être apaiserait-on ainsi le Jupiter tonnant et tonitruant qui domine la Montagne parlementaire.

Telle est l'origine du fameux papier.

Mais Marix connaissait l'inflexibilité de conscience des juges militaires. Il savait que ses camarades le tiendraient en mépris s'il osait requérir une condamnation dans l'état où se présentait l'affaire.

D'autre part, ne pas requérir, c'était mécontenter le pouvoir et compromettre sa carrière.

L'astucieux sémite se tira de cette impasse par un savant déclinatoire d'incompétence.

Et une amnistie vint bientôt concilier toutes les exigences.

Mais l'ordre restait, et quand ses FF ∴ et amis radicaux entrèrent en action, en mai 1909, Marix, qui craignait que sa tiédeur dans l'affaire des gendarmes lui valût une disgrâce, Marix jeta aux échos du Cercle Mascuraud le secret du petit papier sur lequel pouvait glisser le ministère.



Les murs ont des oreilles, et ces officines, des « casseroles ». La menace parvint jusqu'à M. Clemenceau.

Comment récupérer le précieux document, et avec lui les ordres antérieurs de forfaiture qui noteraient d'infamie les adversaires du jour, les ministres d'hier, et aussi l'attestation des faveurs dont avait été accablé le Cercle de la passementerie par le capitaine Marix ?

On songea tout d'abord, paraît-il, à un cambriolage extra-légal, à la coopération de vulgaires « monte-en-l'air ».

Mais on aurait eu là, en même temps que des auxiliaires peu sûrs, des trieurs de papier manquant de discernement.

On s'arrêta au cambriolage légal dénommé perquisition, et, aussitôt, les bruits les plus fâcheux coururent sur les avatars du capitaine Marix.

Comme dans l'affaire Rochette, il fallait un plaignant : le sous chef de la sûreté Blot fut chargé de le découvrir, et il amena un véritable brigand qui couvrait de la ronde-bosse du nom Sierra de Luna, c'est-à-dire montagne de la lune, les trous que précisément, il faisait dans la lune.

Sur la plainte de cet escroc notoire, devenu comme Métivier un auxiliaire du Ministère de l'intérieur, Marix fut perquisitionné le 14 mai 1909, et arrêté le 15, en plein Cercle Mascuraud.



Ce Sierra de Luna est un de ces aventuriers internationaux qui pullulent dans la bonne ville de Paris. Il a changé de nom presque autant de fois qu'il a commis des escroqueries.

Le fait qu'il ait pu être condamné en dernier lieu sous ce grotesque nom d'emprunt, Montagne de la Lune, prouve à quel point est peu curieuse la magistrature française qui n'a pas voulu faire rechercher sa véritable identité, ou combien elle est soucieuse de lui garder un casier judiciaire vierge de toute maculature.

Par son mariage, il est devenu le beau-frère de ces Defly dont les exploits ont également défrayé la chronique des tribunaux.

Pour esquisser l'histoire de ce joli monde, il faudrait remuer tous les dessous fangeux de la capitale ; mais nous nous éloignerions autant de notre but que du respect dû au lecteur en explorant trop minutieusement la caverne qu'empuantissent les relents de prostitution.

Disons seulement qu'au moment où M. Blot se mit en quête de l'auxiliaire nécessaire, Mme Sierra de Luna, condamnée en même temps que son beau-frère Defly, purgeait à Saint-Lazare une peine de dix-huit mois de prison.



Depuis longtemps déjà, de Luna s'occupait d'obtenir la grâce de sa femme, et la réussite paraissait d'autant plus vraisemblable que ces dames se vantaient de pouvoir compter — juste retour des choses d'ici-bas — sur les faveurs d'un haut personnage du ministère de la justice.

Sierra de Luna, qui pratique l'escroquerie même en famille, voulut faire d'une pierre deux coups : obtenir la grâce de Defly en même temps que celle de sa femme. Par deux obscurs comparses, Ruinart et Sérès, il dit connaître le capitaine Marix, un personnage influent avec lequel les choses ne traîneraient pas, si on disposait seulement de 10.000 francs.

Après marchandages, les Defly finirent par contribuer à l'œuvre de sauvetage pour 3.000 francs que Sierra de Luna mit consciencieusement dans sa poche.

Les choses traînent si bien en longueur que de Luna et Sérès se perdent de vue, jusqu'au jour où M. Blot, sous-chef de la sûreté, vient trouver l'escroc et lui tient ce langage attesté par les dépositions :

— « La grâce de votre femme contre l'arrestation de Marix ».

Mais de Luna n'a jamais vu Marix : comment le compromettre et provoquer son arrestation ?

Il se met en quête de cet intermédiaire qui lui a naguère parlé de Marix, le retrouve, l'envoie chez Marix pour solliciter une entrevue, puis l'attend chez lui où il cache deux agents de la sûreté qui entendront l'entretien.

Et, en effet, Sérès rapporte la bonne nouvelle que Marix les recevra dans l'après-midi en son cabinet du Cherche-Midi. Que s'était-il passé entre Sérès et Marix ?

Le greffier de celui-ci, M. Philippini, a pu seul en déposer : « Je me souviens que le surlendemain de la Saint-Désirée, fête de ma femme qui, cette année, est tombée le samedi 8 mai, je suis allé voir M. Marix à son domicile. Je le trouvai en train de s'habiller. Après cinq ou dix minutes, nous descendîmes ensemble. Aucun étranger n'était chez lui. Comme nous sortions de son appartement, un monsieur d'une trentaine d'années, à moustaches blondes, nous apparut sur son palier. Il dit au capitaine Marix :

— « Tiens ! je t'attends depuis quelques instants au Conseil de guerre pour te présenter un de mes amis. Puis-je te le présenter cet après-midi ?

« M. Marix répondit :

— « Viens quand tu voudras ».

« Ce fut tout, l'inconnu s'éloigna ».

L'inconnu, c'était l'intermédiaire Sérès.



A quatre heures, Marix recevait les visites annoncées.

Sous prétexte de parler à une dame qu'il avait rencontrée dans le couloir, Sérès sortait, laissant seuls pendant dix minutes, dans le cabinet dont la porte n'était même pas fermée, Marix et Sierra de Luna.

Et c'est sur cet entretien que se basera Sierra de Luna pour déposer contre Marix la plainte en extorsion de fonds en échange de laquelle le sous-chef de la sûreté Blot lui a promis la grâce de sa femme.

Il est vrai que, plus tard, la police n'ayant plus besoin de lui, et la Justice l'accablant enfin de ses sévérités, Sierra de Luna écrira au capitaine Marix :

« Monsieur, comme je suis sur le point de quitter la France momentanément, ce qui m'empêchera de déposer à nouveau dans votre affaire, je tiens à mettre les choses au point.

« Je n'ai jamais déposé de plainte contre vous et n'ai jamais entendu de vous aucune conversation compromettante.

« Vous savez très bien, d'ailleurs, que je ne vous ai vu que quelques minutes, une seule fois le 10 mai, et que, ce jour-là, il n'a pas été question d'argent entre nous. Mais on a trouvé que la conversation que j'avais eue, le même jour, avec Sérès, était suffisamment édifiante pour prouver vos manœuvres.

« Avec tous mes regrets pour cette malheureuse affaire, recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués ».

Donc, à cette date du 10 mai 1909, on n'a même pas une plainte de l'escroc Sierra de Luna, mais seulement le rapport des agents apostés chez lui par l'auxiliaire de la police pour surprendre sa conversation avec Sérès.

Cela va suffire à provoquer la perquisition voulue par M. Clemenceau qui entend récupérer le document qui serait une arme terrible aux mains des interpellateurs, puis l'arrestation qui doit frapper de stupeur le parti radical, le Grand-Orient et le Cercle Mascuraud mobilisés.

*
* *

Le 14 mai, une perquisition est faite au bureau et à l'appartement du capitaine Marix par celui-là même qui a déjà déployé tant de zèle, M. Blot.

Malheureusement pour celui-ci, il y a un témoin gênant.

Marix étant officier de police judiciaire, le Gouvernement militaire de Paris s'est fait représenter à la perquisition par le commandant Lucotte.

Cette perquisition ne fit rien découvrir de compromettant pour



Marix, mais elle fut marquée par deux incidents des plus significatifs.

D'abord, pour détourner l'attention du commandant Lucotte, M. Blot le pria de compulser les papiers de quelques tiroirs.

Puis, il s'installa dans une pièce pour le dépouillement des papiers, en présence de Marix. Mais les papiers étaient ensuite envoyés dans une autre pièce, pour être mis sous scellés hors la présence de l'intéressé, par un agent qui faisait la navette entre les deux chambres.

Procédé inusité, procédé illégal.

Mais qu'importait à M. Blot la légalité ? Que lui importait même cet amoncellement de paperasses ! Ce qu'il lui fallait, ce qu'il cherchait fiévreusement, c'était le document important, l'ordre signé Clemenceau ou en son nom. Tout à coup, M. Blot s'arrête et hésite.

Remarquant son trouble, Marix s'approche et regarde : ce que M. Blot tient entre ses mains, c'est le fameux ordre du ministère de l'intérieur.

— Ce document, vous devez le saisir ! s'écrie Marix.

— Non, balbutie le sous-chef de la sûreté.

— Si ! insiste le perquisitionné.

M. Blot est dans un cruel embarras : s'il résiste, la discussion va attirer l'attention du commandant Lucotte qui en a déjà assez entendu pour témoigner loyalement plus tard que ces propos ont bien été échangés.

Alors, le sous-chef de la sûreté paraît céder.

Il remet le billet à l'agent pour le porter dans la pièce voisine où se fait la mise sous scellés.

Mais plus jamais ce papier ne reparaîtra.

M. Clemenceau va pouvoir dormir sur ses deux oreilles.

Il reste un témoin, cependant, M. Blot.

Mais les secrets d'Etat usent vite celui qui les porte, et d'autre part, M. Clemenceau est un politicien heureux.

Un jour, M. Blot reçoit l'ordre d'arrêter un ami de Sierra de Luna, précisément, le cambrioleur-escroc Delaunay.

Quand le sous-chef de la sûreté se présente au domicile du cambrioleur, Delaunay l'abat à coups de revolver...

Le 15 mai, Marix était arrêté.

Le 16, il était inculpé par le juge d'instruction André.

Le coup porta comme avait porté le coup Rochette.

Aussitôt, le capitaine Marix sous les verrous, il ne fut plus question ni de l'interpellation de M. Dubief et de M. Dalimier, ni d'aucun vote d'hostilité à émettre contre le cabinet. Bien plus,



lorsqu'on se décida à interpeller le gouvernement sur sa politique générale, à la date du 18 juin 1909, c'est un député de l'opposition, M. Gauthier de Clagny, qui prit la parole.

« J'ai attendu quelques jours, quelques semaines, dit-il ; ne voyant rien venir, j'ai supposé que nos collègues pouvaient, dans une certaine mesure, être dans la situation de ces jeunes gens qui n'osent pas entrer les premiers dans un salon, et j'ai pensé que, prenant moi-même l'initiative, leur ayant ouvert la porte, leur timidité disparaîtrait, et que je leur permettrais ainsi de venir exposer devant le Parlement les griefs qu'ils ont à diriger contre le gouvernement ».

Vaine invite ! le Cercle de la passementerie était médusé par l'arrestation d'un de ses principaux racoleurs, le Grand-Orient dans le marasme, et le Parti radical sans voix.

Sans voix, pas précisément : il apporta sa contribution à la majorité de M. Clemenceau.

Il fallut un an aux radicaux pour se ressaisir et oser dénoncer — mais avec quelle discrétion ! — les honteux procédés de gouvernement de ce « Tigre » dont on pouvait dire maintenant que ce n'était plus qu'une descente de lit.

Le 25 juillet 1910, dans *l'Action*, M. Bérenger, dans un article intitulé « un coup de police », constatait qu'il en avait été de l'affaire Marix comme de tant d'autres affaires :

« S'il est vrai, disait-il, que l'arrêté d'expulsion, aussi brusquement pris que brusquement rapporté, contre le tenancier de jeux Marquet, ex-commanditaire de *l'Aurore*, et aussi l'arrestation du capitaine Marix, rapporteur au Conseil de guerre dans l'affaire des gendarmes de Draveil aient été des opérations du même genre que l'affaire Rochette, on peut se demander où la dictature de M. Clemenceau aurait conduit la République, si de bons citoyens n'en avaient démasqué à temps et détruit les abominables procédés ».



Voilà donc Marix arrêté sans qu'aucun flagrant délit ait été constaté, sans qu'une plainte ait été portée dont son auteur assume la responsabilité, sans que la rumeur publique ait légitimement mis en branle le Parquet ; arrêté sur les déclarations recueillies par la Sûreté auprès d'un seul témoin qui affirme avoir négocié l'achat de la grâce de sa femme, arrêté sur les propos d'un individu qui vit de la prostitution et de l'escroquerie et qui est placé sous la main de la police.

Restait à le faire condamner.

Mais, hélas ! comme officier, Marix relevait de ces juges militaires qui jugent en conscience, et auxquels on ne dicte pas d'arrêts.

Qu'à cela ne tienne ! le juge d'instruction André se chargerait de lui découvrir des complices civils, et ainsi, il deviendrait justiciable des tribunaux ordinaires.

Le juge d'instruction était bien choisi ; qu'on en juge par ces constatations de l'avocat de Marix, Me Léouzon-Leduc :

« A Paris, on accordait volontiers aux prévenus, en 1909, leur mise en liberté provisoire. Vous n'avez point oublié que, sur une entente entre les magistrats du Parquet, Lemoine, le fabricant de faux diamants, fut élargi.

« Ce qui fut accordé à Lemoine, on le refusa à Marix.

« Au mois de juillet, l'instruction ouverte depuis deux mois continuait. M. Marix père était malade, doutant de son fils, désespéré de son procès. Le capitaine demanda sa mise en liberté provisoire pour le retrouver ; sa requête fut rejetée.

« Le 18 juillet, son père meurt : on n'a point voulu qu'il le revît, et il ne l'a point revu... »

C'est le même impitoyable juge d'instruction qui découvrit le fait Royer, susceptible d'amener Marix devant des juges civils.

Il s'agissait d'une intervention de Marix pour faire obtenir un jeu de petits chevaux à un casino.

Ce fait dut, d'ailleurs, être écarté de la prévention comme inconsistant ; mais il avait fourni le prétexte nécessaire au changement de juridiction.

C'est dans ces conditions qu'après des rebondissements de Cour en Cour, le procès échoua devant la Cour de Rouen, qui condamna Marix à un an de prison.

Mais, dira-t-on, où est la puissance maçonnique en tout cela ? Que fait-elle ? Où se manifeste-t-elle ? Quel appui, à travers tant de vicissitudes, trouve en elle ce capitaine Marix qui est 33e, et qui a de plus cette éminente qualité aux yeux du Grand-Orient d'être Juif ?

Oh ! la Franc-Maçonnerie, il faut lui rendre cette justice, n'eut pas un instant d'hésitation : elle jeta délibérément Marix pardessus bord, elle sacrifia l'ôtage qu'avait pris Clemenceau et qui s'était laissé dépouiller de ses petits papiers.

Huit jours ne s'étaient pas écoulés depuis l'arrestation du capitaine juif quand *le Progrès de la Somme* publia cette lettre que lui adressait le Vénérable de la Loge *la Picardie :*

« Monsieur le rédacteur en chef,

« *L'Agence Havas* a rectifié l'information du *Matin* concernant les rap-



ports du capitaine Marix avec le Grand-Orient de France dont il ne fut jamais dignitaire ; permettez-moi de faire appel à votre impartialité, en demandant l'insertion du document suivant :

CONSEIL DE GUERRE
DE LA 2me RÉGION DE CORPS D'ARMÉE

—

CABINET DU RAPPORTEUR

—

LE CAPITAINE MARIX, RAPPORTEUR

—

Amiens, le 30 *Mai* 1905.

Mon Cher Vénérable,

...J'ai le vif regret d'être contraint de donner ma démission de membre actif de la Loge *Picardie*, à l'Orient d'Amiens...

MARIX.

« C'est assez clairement montrer quelles furent les relations du capitaine Marix avec les Francs-Maçons d'Amiens pendant l'année suivante (1906, Exposition d'Amiens) pour ne pas insister davantage ».

Que donnait à penser cette lettre ? Que Marix, conscient de son indignité ou jugé indigne par ses FF.·., avait été contraint de donner sa démission.

Par cette interprétation qu'elle imposait à tout lecteur, la lettre constituait un faux.

La vérité, en effet, et elle était dite dans la lettre qu'avait cyniquement tronquée le Vénérable, c'est que, promu à la dignité de 30e par la Grande Loge, Marix ne pouvait plus faire partie d'une Loge d'une autre obédience.

Mais ce faux précisait l'attitude qu'allait adopter la Maçonnerie vis-à-vis de Marix : le reniement.

Les secrets scandaleux et parfois hilarants du racolage et des opérations commerciales du Cercle de la Passementerie, les preuves des marchandages et des trafics du Parti et des gouvernements radicaux étaient passés des mains de Marix en celles de Clemenceau : c'est à Clemenceau qu'il fallait plaire en criant *raca* sur le bouc émissaire.

Le temps était passé où un haut magistrat de Lyon écrivait à Marix (19 novembre 1902) :

« Avez-vous des indications utiles à me donner sur mes chances d'avancement ? »

où le président du Conseil de l'Ordre du Grand-Orient, l'ancien député, l'ancien ministre Lafferre sollicitait :

« Mon cher ami, c'est encore moi qui viens vous demander, non plus un service, peut-être, mais un conseil... »

où le colonel Sarrail recommandait :



« ...En tout état de cause, j'attends les événements. Vous veillerez au Cabinet (du général André, ministre de la guerre) à mes candidats et à ma boîte. Pour moi, vous le savez, je me trouve très bien à la tête de l'Ecole. Je puis donc attendre... »

et plus tard, alors qu'il commandait au Palais-Bourbon :

« Merci, mon cher Marix, pour le *tuyau*. Continuez à rester muet ».

Peu importait que Marix ait été abattu par un acte de banditisme politico-judiciaire : ce n'était plus qu'un poids mort, un vaincu, que les zélateurs d'*Humanité-Justice* abandonnaient allègrement à son malheureux sort, que même ils piétinaient, le radiant sans scrupules comme sans jugement des Loges où il restait inscrit.

Il y eut pourtant, dans la Maçonnerie, des isolés pour s'indigner de l'abandon de Marix, pour se grouper même sous le nom d'*Amis de la Vérité*, en vue d'obtenir la revision du procès.

Nous trouvons dans leur organe, outre des invectives et des accusations contre le Grand-Orient comme n'en ont jamais proféré les profanes, cette constatation assez piquante :

> Ainsi donc, pour l'affaire Marix, on relève les plus formidables iniquités politiques, policières, légales, dans le monde profane ; mais c'est encore dans le monde maçonnique que la monstruosité atteint à son apogée. Là, on voit ceux que, pour une affaire comme l'affaire Dreyfus, le fait d'avoir, en dehors de l'inculpé, en chambre du conseil, montré aux juges des pièces secrètes, a révoltés au point de les mettre en état d'insurrection violente contre les pouvoirs publics constitués, contre toutes les juridictions successives ; on les voit, ceux-là, ses Frères, se défilant devant la vraie justice, et proclamant le dogme de l'infaillibilité des tribunaux profanes.

C'est que, pour Marix, le mystérieux chef d'orchestre dont a parlé Liebrecht n'avait pas levé son bâton.



Nous n'avons fait qu'esquisser à grands traits cette histoire dont les détails seraient, suivant les goûts, si savoureux ou si répugnants.

De la bataille entre aigrefins, jouisseurs et dévorants, où gouvernement, Maçonnerie, police et magistrature luttent d'ignominie, je ne vois qu'une moralité à tirer : c'est que si les hommes politiques de notre République maçonnique et vénitienne sont si avides du pouvoir, ce n'est pas exclusivement, comme on le croit généralement, pour les jouissances qu'il procure.

C'est souvent qu'ils veulent avoir police et magistrature à leurs ordres, pour ne pas les avoir à leurs trousses.

ALBERT MONNIOT.



COSTANTINO NIGRA

Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie Italienne en 1861

En confirmation des deux articles de M. Alessandro Luzio sur l'*Italie et la Maçonnerie*, publiés dans le numéro du 20 décembre 1913, de notre Revue, vient en bon point la lettre suivante, publiée récemment dans son 1er numéro, par la *Rassegna storica del Risorgimento*. L'auteur en est Costantino Nigra, ancien ambassadeur d'Italie à Paris et à Vienne, mort récemment en laissant, dit-on, des Mémoires qui devraient être curieux, mais où, il s'est certainement borné, en bon F :., à présenter aux profanes le dessus des choses. Or, tant que les « dessous » de la Franc-Maçonnerie, et aussi (des événements retentissants viennent de le démontrer une fois de plus) de la haute finance, n'auront pas été pénétrés par les historiens, — par quelque nouveau Procope ! — nous ne saurons rien de l'histoire véritable du xixe siècle. Mais trêve de préambule ! Venons au fait, nous voulons dire au document. Le voici, traduit de l'original italien :

Légation d'Italie — *Paris, 3 octobre 1861.*

Aux Honorables Dignitaires du G :. O :. d'Italie.

J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre que m'a adressée en votre nom le trésorier du G :. O :. provisoire, à laquelle était jointe ma nomination à la dignité de Grand-Maître, ainsi que le procès-verbal de la séance tenue le 10 du septième mois de la V :. L :. 5861.

J'aurais désiré que les Honorables Dignitaires, avant de faire cette nomination, eussent attendu mon consentement et le résultat de la conférence que je dois avoir avec le prince Napoléon, aussitôt après son retour en France, c'est-à-dire vers le milieu du mois courant.



Je croyais important, en effet, de prendre conseil, en une chose si grave, de l'illustre personnage que les votes des Loges françaises appellent à leur suprême direction. Mais le G ∴ O ∴ provisoire ayant jugé bon de procéder sans retard à la nomination, il ne me reste qu'à faire acte d'obéissance, en acceptant et en remerciant de la confiance qu'on a mise en moi.

Mon séjour en France, si d'une part il me donne l'occasion de me mettre en rapport avec le G ∴ O ∴ français, et de rendre de telle manière quelques services, me met, d'autre part, dans l'impossibilité d'exercer effectivement la haute charge qui m'est confiée. C'est donc très sagement que les dignitaires du G ∴ O ∴ provisoire ont proposé la nomination d'un G ∴ M ∴ adjoint, qui sera en mesure de me suppléer en tout et en chaque occasion.

Pour la nomination du G ∴ M ∴ adjoint et celle du Conseil de régence, je me remets entièrement à ce qui sera décidé par vous en assemblée ordinaire présidée par le G ∴ M ∴ actuel provisoire et avec l'intervention des RR ∴ FF ∴ actuels composant le G ∴ Conseil.

J'attendrai seulement que ces nominations me soient régulièrement notifiées par le secrétaire. En attendant, il me paraît nécessaire que ma nomination soit annoncée au G.·. O.·. de France, afin que je puisse être accrédité près de lui. Au nom du droit qui m'est conféré par votre bienveillance et votre confiance, je soumets à votre considération les points suivants, en guise d'instructions générales :

1° J'appelle dès maintenant l'attention sur la façon de procurer à l'Association les fonds nécessaires, afin qu'elle puisse accomplir sa haute mission. Il est de première importance que l'Ordre M.·. italien puisse disposer de moyens suffisants fournis par la cotisation régulière de tous ses membres.

2° Il est également important que le nombre des Loges s'accroisse autant que cela sera possible, et qu'on en crée particulièrement à Rome et dans les villes de la Vénétie, du Frioul et du Tyrol.

3° Il ne faut pas oublier que l'Association, outre son but général, doit avoir aussi celui d'aider le mouvement politique de l'Italie et de tout autre pays qui tende d'un côté à l'unité et à l'indépendance nationales et, de l'autre, à la liberté des Ordres politiques, religieux et sociaux.

4° Il faut donc appuyer franchement et avec tous les moyens dont la Société dispose, le Gouvernement du roi, tant qu'il continuera à marcher, comme il le fait, dans la voie de l'unification et de la liberté.

5° Il est indispensable que la plus étroite discipline soit observée dans toute la hiérarchie M.·.. Sans cette discipline universellement observée, rien d'important ne peut être fait ni tenté. En conséquence, tout ordre, toute direction partant du G.·. O.·. doit être exécuté avec cette obéissance qu'engendre la confiance dans les chefs, la pureté des intentions et la bonté de l'Institution.

En vous priant de m'annoncer, en temps et lieu, les nominations faites et de m'envoyer la liste de toutes les Loges italiennes, je vous offre l'expression de ma considération la plus distinguée.

Costantino Nigra.

De cette lettre on pourrait en rapprocher une autre, écrite, le 28 avril 1899, de l'ambassade d'Italie à Vienne par le même Nigra,



à Ernest Nathan, qui, en qualité de Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie italienne, le priait de vouloir bien lui envoyer sa photographie qu'il désirait placer, dans le grand salon du palais Giustiniani, parmi les portraits des autres illustres FF.·. Nigra lui répondait, avec une désinvolture qui prouve de nouveau combien il en coûte peu aux Maçons de nier leur qualité :

...Je me rappelle fort bien que mon regretté ami Felice Govean avait proposé ma nomination à la charge de Grand-Maître de la Maçonnerie italienne.

...Mais je n'acceptai pas cette charge et n'eus jamais l'honneur, que vous m'attribuez, d'avoir dirigé, à un moment quelconque, la Maçonnerie italienne, et jamais je n'ai fait la profession de Maçon.

La photographie de ma modeste personne n'a, par conséquent, aucun titre à figurer dans le salon du Cercle que vous présidez.

C'est, n'est-il pas vrai ? le cas de dire : Qui trompe-t-on ici ? Mais ce sont là des vétilles, quand il s'agit de FF.·., et, sans perdre notre temps à les relever, nous voudrions nous arrêter aux enseignements qui ressortent de la lettre écrite de Paris. Or, si nous ne nous trompons, elle constitue la démonstration la plus probante de la thèse, soutenue par M. Luzio, de la part à peu près nulle prise par la Franc-Maçonnerie italienne à la libération de la Péninsule, thèse que la *Revue Internationale des Sociétés secrètes* elle-même n'a acceptée qu'avec une certaine réserve, tant elle va à l'encontre des idées propagées par la secte, qui fort habilement a fait croire à tous les Italiens, tant catholiques qu'anticléricaux, que c'était elle qui avait créé de toutes pièces l'Italie nouvelle. La lettre de Nigra montre, à qui la lit avec attention et sans parti pris, que, à la fin de 1861, c'est-à-dire à l'époque où l'Italie était faite et unifiée, à l'exception de Rome et de la Vénétie, la Franc-Maçonnerie italienne se réveillait à peine du long sommeil dont parle M. Luzio, et commençait seulement à se réorganiser. Son Grand-Orient n'était que provisoire, son Grand-Maître également ; elle manquait de fonds suffisants ; la discipline n'y était pas observée, et elle ne s'occupait que de choses générales, si bien que le nouveau Grand-Maître semble lui donner une direction toute nouvelle en lui faisant voir la nécessité d' « aider le mouvement politique de l'Italie » et la réalisation de l'unité et de l'indépendance nationales. Il n'est pas douteux qu'il n'ait été obéi et que la Franc-Maçonnerie n'ait joué, depuis lors, un rôle important dans la politique italienne, mais ce rôle s'est réduit à deux points : la curée des places et la marche vers Rome (le *Los von Rom* à rebours). Nul doute non plus qu'elle ne se soit acquittée et ne s'acquitte aujourd'hui encore à merveille de la première de ces deux tâches, mais, à part les intéressés, il nous paraît qu'elle ne mérite de ce chef ni



admiration ni reconnaissance. Quant à la seconde, il est possible que certains Italiens, aveuglés soit par la passion antireligieuse, soit comme dirait Pascal, par la « piperie » qu'exerce sur eux le mot de Rome, lui en fassent un honneur éternel, mais il nous semble que tous les vrais patriotes de la Péninsule, même si pratiquement ils n'ont guère envie de revenir sur les faits accomplis, ne doivent lui savoir que médiocrement gré d'avoir donné à leur patrie un talon d'Achille qui ne lui a pas permis de goûter, depuis sa renaissance, un seul instant de parfaite tranquillité. La Franc-Maçonnerie n'a pas fait l'Italie nouvelle ; elle a fait le fonctionnarisme et la question romaine, deux cadeaux dont le jeune royaume aurait aussi bien pu se passer que Troie du fameux cheval de bois laissé sur le rivage par les Grecs. *Timeo Danaos et dona ferentes !*

PISANELLO.



SOMMAIRES ET ANALYSES

Ars Quatuor Coronatorum, being the *Transactions of the Lodge Quatuor Coronati*, N° 2076, London. Volume I. 1886-1888.

Nul de ceux qui s'intéressent à la Franc-Maçonnerie n'ignore la Loge dite des *Quatuor Coronati* de Londres. Fondée en 1884, elle est rapidement devenue célèbre et jouit désormais d'une enviable renommée. Elle fait autorité par ses travaux, et c'est un titre scientifique que de compter parmi ses membres.

Cette Loge, en effet, occupe une place à part dans le monde maçonnique. Les questions qu'on pourrait qualifier de dogmatiques lui restent à peu près étrangères, et c'est aux problèmes historiques (*Masonic Research*) qu'elle s'attache surtout. Elle est, en un mot, une Loge de savants et d'érudits (*Masonic Students*).

Ses promoteurs furent au nombre de neuf. Pour la plupart, ils se sont fait un nom en vedette dans l'histoire de la Maçonnerie, entre autres R. F. Gould, W. J. Hughan et G. W. Speth. A eux, s'étaient joints Ch. Warren, W. H. Rylands, F. A. Woodford, W. Besant, J. P. Rylands et S. C. Pratt.

Leur demande en vue de constituer une nouvelle Loge fut favorablement accueillie des autorités maçonniques d'Angleterre, et, le 28 novembre 1884, le prince de Galles Albert-Edouard, le futur Edouard VII, signait la charte de fondation en sa qualité de Grand-Maître. Ce document, ainsi qu'une notice succincte sur les fondateurs de la Loge, ouvre le premier volume de l'*Ars Quatuor Coronatorum*, dont nous allons donner une brève analyse.

L'*Ars Quatuor Coronatorum* est l'organe officiel de la Loge des *Quatuor Coronati*. Il en enregistre les procès-verbaux et en recueille les mémoires. A côté de cette publication qui paraît généralement en trois cahiers chaque année, à la fin des mois d'avril, de juillet et de décembre, il faut noter les *Quatuor Coronatorum Antigrapha* ou réimpressions d'anciens documents maçonniques de haute valeur de-

venus rares. Ces reproductions paraissent à des intervalles inégaux, sans périodicité fixe. Jusqu'ici, elles ont surtout consisté en des fac-similés de manuscrits contenant les anciennes Constitutions.

Signalons enfin la *St. John's Card*, ou carte de saint Jean, qui est l'annuaire de la Loge. Il est remis aux membres à la fin de chaque année.

La Loge des *Quatuor Coronati* possède une des bibliothèques maçonniques les plus riches, ainsi qu'un intéressant musée.

Depuis 1887 enfin, elle s'est attaché un nombre déjà considérable de correspondants, choisis parmi les FF :. les plus instruits et les plus distingués de la Franc-Maçonnerie universelle. Ce sont les membres *associés* de la Loge. Par leur intermédiaire, elle est en relations avec toutes les puissances maçonniques du monde, et, par là, ses moyens d'information ne connaissent à proprement parler pas de limites.

Ces quelques mots d'introduction suffiront, pensons-nous, à montrer le caractère particulier de la Loge des *Quatuor Coronati* : c'est moins une Loge qu'un Institut d'histoire de la Franc-Maçonnerie.



Le premier volume de l'*Ars Quatuor Coronatorum* est de proportions considérables, car, par exception, il a rapport aux années 1886-1888. C'est un in-quarto de 285 pages, au texte compact, et illustré de 18 gravures ou planches hors texte.



Les mémoires originaux (*Papers and Essays*) en constituent, comme il va de soi, la partie fondamentale. Ils sont au nombre de 24.

1. Le célèbre historien R. F. GOULD en ouvre la série avec une étude sur « quelques anciennes coutumes maçonniques écossaises » (*On some old Scottish masonic Customs*), p. 13-19. Avant la formation, en 1736, de la Grande Loge d'Ecosse, il existait dans ce pays pas mal de Loges particulières, qui étaient des Loges d'artisans (*Mason Lodges*), et non des Sociétés de Francs-Maçons (*Societies of Freemasons*). Aussi, les coutumes que l'on y relève n'intéressent-elles que la Maçonnerie opérative. C'était, par exemple, l'examen des Apprentis pour constater les progrès qu'ils avaient accomplis sous la direction de leurs « précepteurs » respectifs. Ceux-ci portaient le nom d'*Intenders*, et leur fonction consistait à instruire progressivement, à perfectionner les Apprentis, pour en faire des Compagnons capables et aptes à subir l'épreuve du « chef-d'œuvre » (*Essay or Master-piece*). D'autres renseignements sont donnés sur la vie de ces anciennes Loges et sur leurs membres,

qui étaient de deux sortes, initiés (*made*) ou acceptés (*accepted*), bien que les deux catégories paraissent souvent se confondre. Les grades semblent y avoir été au nombre de trois, et les officies y étaient assez variés : on y note déjà un *initiator* ou « maître du mot de passe » (*Pass Master*), c'est-à-dire le tuileur ou couvreur actuel. Une cérémonie spéciale mérite enfin d'être mentionnée. On la dénommait « enclosure de la Loge » (*Fencing the Lodge*), et elle consistait dans le serment juré par les Frères, après une prière à Dieu, de traiter en toute impartialité des affaires qui leur seraient soumises. La plus célèbre parmi ces anciennes Loges était celle de Kilwinning, « La Mère Kilwinning », comme on la désignait. Elle datait du xII^e^ siècle et ne se réunit à la Grande Loge d'Ecosse qu'en 1808.

2. G. W. Speth consacre un long article critique (p. 23-30) à la théorie que cherche l'origine du système actuel de la Franc-Maçonnerie dans les corporations allemandes de tailleurs de pierres (*The Steinmetz Theory critically examined*). Le fond de cette doctrine consiste à affirmer que les Maçons anglais, au moyen âge, ne possédaient ni philosophie, ni cérémonial, auxquels on pût rattacher les principes de la Franc-Maçonnerie actuelle. Au contraire, les tailleurs de pierres allemands en étaient pourvus : il se serait donc produit au xIII^e^ siècle une émigration de ces artisans, d'Allemagne en Angleterre, et par conséquent la Franc-Maçonnerie serait d'origine germanique. G. W. Speth passe en revue les divers aspects qu'a revêtus cette théorie, chez l'abbé Grandidier en 1779, chez Vogel en 1785, chez A. Schneider en 1803, chez F. Heldmann en 1819. Il examine les opinions plus récentes de L. Stieglitz (1827), de Heideloff (1844) et de G. Kloss (1846). Mais c'est dans le livre de Fallou, *Les mystères des Francs-Maçons*, publié à Leipzig en 1848, que la doctrine devait prendre définitivement corps. Avec son auteur, on peut la ramener à quatre propositions fondamentales : 1° Les Francs-Maçons actuels ont hérité des Maçons opérateurs de jadis, de leur rituel et de leur symbolisme ; 2° Les Maçons anglais doivent leurs secrets aux tailleurs de pierres allemands ; 3° Les usages de ceux-ci dérivent à la fois des anciennes guildes et corporations et sont imités des institutions ecclésiastiques et monastiques ; 4° La Franc-Maçonnerie n'a donc rien à voir avec les Collèges romains ni avec les antiques mystères, pas plus qu'elle ne saurait revendiquer la moindre originalité pour ses coutumes et usages. Après Gould, qui déjà dans son *Histoire de la Franc-Maçonnerie* avait montré l'improbabilité de ces assertions, G. W. Speth les reprend en détail et les réduit à néant. C'est la traduction de l'*Histoire de la Franc-Maçonnerie* de Findel, ajoute-t-il, qui a contribué surtout à acclimater en Angleterre la fausse doctrine dite des Tailleurs de pierres allemands.

3. Le professeur Hayter LEWIS signale (p. 34-35), une ancienne version de la légende d'Hiram (*An early version of the Hiramic Legend*), contenue dans un manuscrit arabe écrit en caractères hébraïques et datant du XIVe siècle. Ce document présenterait un mot-clef de trois lettres, lesquelles seraient les initiales de trois mots signifiant : « Nous avons trouvé (notre Maître) Hiram. »

4. Dans une étude pleine d'intérêt (p. 38-43), le Rév. F. A. WOODFORD cherche quels rapports peuvent exister entre les doctrines hermétiques et la Franc-Maçonnerie (*Freemasonry and Hermeticism*). Il rappelle d'abord les grandes lignes de la tradition hermétique et rosicrucienne. Parallèlement, il passe en revue quelques travaux d'histoire maçonnique et montre combien il est nécessaire d'user de critique et de précaution dans cet ordre de recherches, et particulièrement lorsqu'il s'agit du problème des origines maçonniques. Les Loges, dans leurs symboles et leurs coutumes, doivent-elles quelque chose aux Sociétés hermétiques et aux Rose-Croix ? Jadis, le baron Nicolaï, de célèbre mémoire, a prétendu que le philosophe Bacon, aussi bien que Ashmole et la Confrérie des Rose-Croix étaient les ancêtres des Francs-Maçons. Mais il est difficile d'en fournir la preuve absolue. Toutefois, il n'est pas inadmissible *a priori* et il n'est pas impossible en fait que les formules et les symboles des confréries hermétiques se soient « infiltrées » dans les associations maçonniques. Et l'auteur en cite plusieurs exemples. Ainsi les marques des Maçons paraissent bien être contituées par des signes de l'alphabet magique dont parle Cornelius Agrippa. L'arche de la Loge est un ultime aspect de l'arche de Noé, déformée à travers de multiples avatars, dont on trouve des spécimens dans la littérature des mystères antiques comme sur les gemmes et talismans hermétiques. L'étoile à cinq pointes, le Pentalpha, est nettement un symbole hermétique et rosi-crucien, dont il est d'ailleurs souvent question dans la Kabbale. Il n'est pas non plus difficile de reconnaître d'hermétiques emblèmes dans la plupart des symboles maçonniques, tels que la règle, le fil à plomb, le carré, le compas, etc. Enfin, le symbole hermétique par excellence, l'Hexapla, le *Signum* ou *Signaculum*, ou encore le sceau de Salomon, se retrouve, en Orient et au moyen âge surtout, comme un des emblèmes maçonniques les plus élevés. Une tâche s'impose donc, qu'indique le Rév. Woodford : c'est que l'étude du symbolisme maçonnique soit entreprise aussitôt que possible et suivant des méthodes scientifiques ; seule, une pareille investigation montrera quelle est exactement l'influence exercée par l'hermétisme sur la Maçonnerie.

5. La question de l'orientation des temples (*On the Orientation of Temples*) ainsi que des Loges maçonniques, fait l'objet d'un long et



érudit article de Sir Ch. Warren (p. 48-57). Les temples sont en général orientés à l'Est. C'est qu'en Orient, dans l'antiquité, il y avait une orientation pour prier : on se tournait vers Dieu ; et cette direction était l'Est, car on supposait que Dieu honorait plus spécialement de sa présence la partie orientale du ciel. L'histoire illustre cette opinion et la confirme en même temps. Aussi Ch. Warren parle-t-il tour à tour du Schekinah et du Tabernacle des Hébreux : l'orientation à l'Est en est très nette. Pourtant certains temples païens et grecs font exception, car nous savons par les témoignages des historiens qu'ils s'ouvraient à l'Ouest. Les cas d'ailleurs ne sont pas nombreux, et chez les Romains du temps de l'Empire, nous retrouvons l'orientation à l'Est. Les synagogues de la même époque présentent une autre exception : leur entrée est au Sud. Mais l'explication est facile : on n'en rencontre guère de spécimens que dans le pays galiléen, et on les construisait de façon à faire face à Jérusalem. Les églises chrétiennes offrent une assez grande variété d'orientation ; la plupart pourtant semblent tournées vers l'Est. En ce qui concerne les Loges maçonniques, l'auteur entreprend à leur sujet une étude comparée du Temple de Salomon et des temples phéniciens. Le premier n'avait qu'une porte, située à l'Est ; les autres en avaient trois, l'une à l'Est, la deuxième au Sud et l'autre à l'Ouest : ainsi rappelaient-ils la marche du soleil. Quant aux Maçons, il ne saurait y avoir de doute, conclut l'auteur, qu'ils sont les descendants directs des Phéniciens : ce sont les Phéniciens qui, les premiers, ont « coulé » la Maçonnerie dans sa forme actuelle.

6. Dans un mémoire de peu d'étendue, mais documenté aux sources les plus sûres et les plus variées (p. 67-70), W. J. Hughan établit les rapports qui existent entre la Franc-Maçonnerie ancienne et la Franc-Maçonnerie moderne (*Connecting links between Ancient and Modern Free-Masonry, from a non-Masonic standpoint*). En d'autres termes, il veut montrer qu'il y a bien continuité entre la Maçonnerie de jadis et celle d'aujourd'hui, et continuité telle que même un non-Maçon doit se résoudre à l'évidence : c'est ce qui explique son *point de vue non-maçonnique*. En quoi consiste exactement le problème ? A expliquer, avec preuves sérieuses à l'appui, que des Loges de même essence existaient avant, durant et après ce qu'on est convenu de désigner sous le nom de « renaissance de 1717 », que certaines de ces Loges s'unirent pour former les Grandes Loges d'Angleterre et d'Ecosse, que ces Loges et leurs filiales ont continué d'exister jusqu'à nos jours, et d'une façon continue, malgré la diversité et l'importance des événements de toutes sortes qui se sont produits. Et Hughan puise les éléments nécessaires à la démonstration de cette thèse, d'abord dans les manuscrits des anciennes Constitutions, entre



autres le manuscrit Halliwell et le manuscrit Cooke. D'autre part, les procès-verbaux d'un grand nombre de Loges écossaises témoignent du fait que plus d'une coutume actuelle était déjà en vigueur au XVIIᵉ siècle. Et dès cette époque même, il n'est pas impossible de constater des tendances spéculatives au sein de la Maçonnerie. Des initiations de membres « spéculatifs » s'accomplissent : par exemple celle de Robert Moray « quartier-maître général de l'armée d'Ecosse », en 1641 ; celle d'Ashmole, en 1646 ; de Randle Holme, en 1688. Et, à mesure que l'on approche de 1717, on constate l'existence de Loges où les tendances spéculatives sont de plus en plus manifestes : telle la Loge d'York et celle d'Alnwick. La « continuité » de la Franc-Maçonnerie ne saurait donc être l'objet du moindre doute. Tous les ouvrages d'histoire maçonnique générale aussi bien que les monographies de Loges en offrent de plus en plus la preuve convaincante.

7. Quelle influence la Kabbale juive a-t-elle exercée sur la Franc-Maçonnerie ? C'est une question qui a été souvent traitée, et que le F∴ W. Westcott reprend une fois de plus (p. 73-77), dans son article intitulé : *The Religion of Freemasonry illuminated by the Kabbalah* « La religion maçonnique à la lumière de la Kabbale ». La Maçonnerie est, en son principe, un système de morale. Il faut ajouter : et une religion, voire une religion qui place son essentielle foi dans un Dieu unique, créateur de toutes choses. Ainsi est-elle la descendante de l'ancien monothéisme, persécuté à tant de reprises, et qui fut également la religion des Juifs. C'est pourquoi la Franc-Maçonnerie, dans ses doctrines comme dans ses coutumes et ses symboles, est comme imprégnée du dogme et des enseignements de la Kabbale. Par delà même, elle rappelle les mystères égyptiens. Par exemple, les trois degrés maçonniques ne correspondent-ils pas aux mystères de Sérapis, Isis et Osiris ? Cette influence antique est surtout évidente dans le rituel du second grade. Et parmi les symboles, l'Hexapla, le Pentalpha, l'Acacia relèvent d'une pareille origine. Plus précisément kabbalistique est la légende des trois Grands-Maîtres, renouvelée de la triade des émanations de l'invisible et de l'inconnaissable. Et d'une façon analogue, on retrouve dans la Kabbale l'explication de divers autres symboles maçonniques, comme les trois piliers, l'escalier à 3, 5 ou 7 marches, la lettre G, le cercle bordé de deux lignes parallèles, etc.

8. Dans un mémoire purement philologique, A. Woodford s'occupe de la légende des *Quatuor Coronati* (*The Quatuor Coronati*), p. 78-86. Il commence par la résumer dans ses traits principaux. Les *Quatuor Coronati* portent généralement les noms de Claudius, Castorius, Simphorianus et Nicostratus. C'étaient des artisans d'une habi-



leté consommée dans l'art de tailler les pierres. Ils professaient en secret la religion du Christ. Dioclétien leur ayant donné l'ordre de tailler une statue d'Esculape, ils refusent. Amenés devant le tribun Lampadius, ils sont condamnés à être mordus par des scorpions, puis à être enfermés dans des cercueils de plomb qu'on jette dans le Tibre. Naturellement cette légende présente plus d'une variante, car les recensions en sont nombreuses. M. Woodford en signale quelques-unes, avant de donner enfin le texte latin, accompagné d'une traduction anglaise, de la rédaction contenue dans un manuscrit du XIIe siècle, conservé au British Museum et dit Manuscrit Arundel.

9. Du savant historien R.-F. GOULD, on lit toujours avec profit les moindres contributions. Celle qu'il donne p. 88-93, est d'un très grand intérêt, car il s'efforce d'y fixer les lignes principales de l'histoire de la Franc-Maçonnerie anglaise avant la constitution des Grandes Loges (*English Freemasonry before the Era of Grand Lodges*, 1717). La période qu'il envisage ainsi est assez longue. Il la partage en trois sections : 1° du temps de saint Alban, à la fin du XIVe siècle ; 2° de 1390 à 1646 ; 3° de 1646 à la formation de la Grande Loge à Londres en 1717. La première époque est celle des traditions orales. Celles-ci ont été recueillies et utilisées en particulier, par Christophe Wren, par William Dugdale et par Elias Ashmole. D'après ces historiens, les Francs-Maçons tireraient leur origine des architectes qui, partis d'Italie et munis d'une bulle papale, parcouraient les divers pays d'Europe pour y construire les cathédrales. Ils formaient une confrérie parfaitement unie et guidée par les moines ; un surveillant général était leur chef. En ce qui concerne la seconde période, les témoignages doivent en être puisés dans les divers manuscrits des Anciennes Constitutions. L'auteur décrit, d'une façon générale, ces documents qui étaient lus lors de la réception d'un candidat, et se composent de trois parties : une invocation, la légende de la corporation et les règlements et statuts. La troisième époque a pour point de départ l'initiation d'Elias Ashmole à Warrington, en 1646. R. Gould la caractérise par les termes de « Maçonnerie symbolique », car c'est à partir de ce moment, que le vocabulaire maçonnique fut appliqué à des sujets qui n'étaient plus exclusivement de l'ordre de la Maçonnerie opérative, mais le dépassaient pour entrer dans le domaine spéculatif. Il devint alors de plus en plus fréquent de voir se constituer des Loges entièrement spéculatives. En 1693, il y en avait plus de six à Londres, et une à York ; en 1701, il s'en constitua une à Alnwick, une autre, en 1705, à Scarborough. Il est donc facile de s'expliquer comment la Grande Loge d'Angleterre prit naissance en 1717 : la voie lui avait été ouverte par ces diverses Loges particulières. Mais il est plus difficile de dire exactement pour quelles raisons la Maçon-



nerie opérative céda ainsi peu à peu le pas à la Maçonnerie spéculative, pour finir par être supplantée par elle.

10. G.-W. Speth traduit de l'allemand, p. 98-100, un curieux article d'un F :. de Dresde, H. TENDLER sur saint Paul, Franc-Maçon (*The Apostle St. Paul, a Mason*). L'auteur affirme d'abord que les confréries antiques dont les membres se proposaient le perfectionnement de la vie morale et religieuse de l'homme, et qui traduisaient leurs aspirations dans les fameux mystères, n'étaient autre chose que des Loges maçonniques (*builder Societies, Masonic Lodges*). Les synagogues juives en étaient une copie. Ces Sociétés se rencontraient de préférence dans les villes importantes, et celle de Damas était une des plus anciennes. Or, il est permis de conjecturer que Paul en fit partie, et même qu'il y occupait un poste en vedette. Les preuves en seraient fournies par les passages suivants du Nouveau Testament : *Actes des Apôtres*, XVIII, 1 et suiv. ; II *Corinthiens*, V, 1-4 ; I *Corinthiens*, IX, 12, et I *Thessaloniciens*, III, 5. Dans ces différents passages, l'apôtre parle un langage où se rencontrent des termes spéciaux appartenant au vocabulaire des Associations maçonniques du temps.

11. Dans un mémoire très étendu, p. 117-133, documenté à des sources abondantes et variées, et illustré de dessins et de planches hors texte, W. SIMPSON traite de la division tripartite des temples (*The three-fold division of Temples*). Cette division, qu'il est facile de rapprocher des trois degrés maçonniques, est nettement symbolique. La raison définitive en est que le temple est une représentation de l'Univers : il en rappelle les trois régions : en haut, les cieux ; autour de nous, la terre ; et au-dessous, la région mystérieuse et ténébreuse, le *schéol*, l'*hadès*, l'enfer. C'est là une conception universelle. Aussi, depuis la plus lointaine antiquité et dans tous les pays, est-il permis de reconnaître la triple division des temples ou monuments analogues. C'est le cas pour les pyramides égyptiennes, le Tabernacle et l'Arche des Hébreux ainsi que pour le Temple de Salomon ; de même pour les églises byzantines, russes, coptes et abyssines. D'ailleurs, on retrouve cette division tripartite dans le clergé du Christianisme primitif : sous-diacre, diacre et prêtre. Mais, pour nous en tenir aux monuments de l'architecture, les temples égyptiens, comme les temples grecs, sont construits d'après un plan à trois parties. Les diagrammes gnostiques et le système druidique sont de même nature. Une conception analogue se retrouve dans l'Inde, à la fois chez les Brahmanes et chez les Bouddhistes : la division de l'Univers en trois régions y est très nette et elle réapparaît dans la vie sociale et dans la vie religieuse. Il n'est pas difficile non plus de la signaler en Chine : dans l'ordre architectural le temple du Ciel, à Péking, en



offre le meilleur et le plus caractéristique exemple. Le Nouveau Monde enfin ne fait pas exception, comme on peut s'en rendre compte au Pérou, en particulier dans l'île sainte de Titicaca. D'autre part, les cathédrales que nous avons constamment sous les yeux ne sont-elles pas la preuve la plus convaincante de cette triple division, avec leurs trois nefs et leurs trois portiques habituels ?

12. Une note de M. J. Spainhour, p. 139-141, appelle l'attention sur des restes indiens trouvés dans la Caroline du Nord, aux Etats-Unis (*Indian Relics*). Au cours de fouilles pratiquées dans un tell de moyennes dimensions, on rencontra une sorte de tombeau orienté de l'est à l'ouest. Au centre, s'élevait un autel, autour duquel gravitaient quatre cases correspondant à chacun des points cardinaux. Celle du nord était inoccupée, mais les trois autres contenaient chacune un squelette humain. Les accessoires accompagnant ces squelettes ont fait naître chez l'auteur la conviction qu'il se trouvait en présence d'un tombeau maçonnique, renfermant les restes de trois grands officiers d'une Loge. Il sollicite les historiens de la Maçonnerie d'expliquer ce cas particulier.

13. Sous un titre un peu ambitieux : *The unrecognized Lodges and Degrees of Freemasonry before and after* 1717, « Les Loges et Grades maçonniques non reconnus, avant et après 1717 », M. John Yarker, parle (p. 141-146), des Sociétés secrètes chrétiennes et même de celles qui ont précédé le Christianisme. Puis, abordant la période médiévale, et s'inspirant surtout des documents littéraires de cette époque, en particulier du *Roman de la Rose*, il signale les divers groupements occultes dont on peut reconstituer l'existence. Après quoi, il s'intéresse aux Templiers, aux Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem et aux Rose-Croix. Une ancienne Loge retient en particulier son attention, « la sainte Loge de Saint-Jean-de-Jérusalem » de Clerkenwell. Elle semble avoir joué un certain rôle au commencement du xviii[e] siècle, en conférant des grades irréguliers.

14. Dans une note heureusement courte, p. 146-147, car elle est à peu près sans valeur et sans portée, le F :. Tempels, un belge que G.-W. Speth s'est donné la peine de traduire, énumère les principales raisons qu'il a de s'affilier à la Maçonnerie. Ces lignes sont intitulées : « Serai-je Maçon ? » (*Shall I be a Mason* ?). La conclusion en est celle-ci : « Ne te fais Maçon que si tu le désires par égard pour toi-même ». Un pareil truisme ne méritait guère d'être développé et moins encore d'être traduit.

15. W.-H. Jacob décrit succinctement, p. 147-148, la pierre tombale de Pierre de la Roche, à la cathédrale de Winchester, et pose à ce propos quelques questions relatives au rôle exact qu'a pu jouer ce personnage dans la Maçonnerie de son temps (*A few Thoughts on the*



Effigy of a reputed Grand Master of Freemasons in Winchester Cathedral « Quelques considérations sur l'image d'un célèbre Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie, dans la cathédrale de Winchester ».) Pierre de la Roche était originaire de Poitiers. Il fut d'abord un des soldats favoris de Richard Cœur-de-Lion. Il fut promu évêque de Winchester en 1204, remplit diverses charges honorifiques, entreprit un pèlerinage en Terre-Sainte et mourut en 1238. Sa vie s'écoula sous le règne de Henry III, un grand protecteur des arts et des sciences ; il fut même le tuteur de ce prince, durant son enfance. C'est à cette époque aussi que fut promulguée la bulle papale, permettant aux architectes et artisans italiens de parcourir l'Europe et d'y construire des cathédrales. Comment et pour quelles raisons Pierre de la Roche devint-il Grand-Maître ? Telle est, en définitive, la question qui se pose aux historiens de la Franc-Maçonnerie.

16. W.-H. Rylands consacre, p. 152-164, « un mot aux légendes du Compagnonnage » (*A word on the Legends of the Compagnonnage*). On sait que, jadis, en France, les artisans s'astreignaient à faire leur *tour de France ;* ils y gagnaient à la fois crédit et expérience. Plusieurs ouvrages ont été écrits à ce sujet. L'un des plus curieux est *Le Livre du Compagnonnage* de Perdiguier. Un autre, plus récent, est l'*Etude historique et morale sur le Compagnonnage* de C.-G. Simon. Les Compagnons formaient plusieurs Sociétés ou *Devoirs*. Les tailleurs de pierre s'appelaient *Compagnons étrangers* et recevaient le surnom de *Loups* ou *Loups-Garous*. Les serruriers du *Devoir de Liberté* étaient qualifiés de *Gavots* ou *Dévorants*. Quant aux charpentiers, c'étaient les *Compagnons passants* ou *Bons-Drilles*. Chacun de ces groupes se réclamait d'un fondateur : Maître Jacques pour les tailleurs de pierre, Salomon pour les serruriers, et le Père Soubise pour les charpentiers. Il est évident qu'il y a d'étroits rapports entre le Compagnonnage et la Franc-Maçonnerie. Aussi plus d'un historien a-t-il cherché les origines de celle-ci dans les Sociétés de Compagnons. C'est, par exemple, l'avis de C.-G. Simon. Quoi qu'il en soit, il est intéressant de revivre la vie des anciens Compagnons. Chaque Société avait ses légendes et ses chants ; les unes pénétraient les autres ; aussi, dans leurs refrains, les Compagnons parlaient-ils souvent de Maître Jacques et du Père Soubise, sans compter Salomon, Hiram et le Temple. M. Rylands rappelle un certain nombre de ces légendes et de ces chansons. Un document mérite entre tous de retenir l'attention : c'est le prétendu *Acte de foi* qu'aurait prononcé Maître Jacques, lors de sa réception devant Salomon, Hiram, le grand sacrificateur et l'ensemble des Maîtres. C'est une fort belle prière que l'auteur a traduite intégralement. Il faut signaler aussi la formule de serment que l'*aspirant* jurait, lors de sa réception. Dans



cette étude sur le Compagnonnage, M. Rylands s'inspire surtout du vieux livre de Perdiguier. Mais il ne se contente pas d'en rappeler les légendes, il cherche aussi à en montrer les rapports, et consigne, à ce titre, un certain nombre de remarques historiques qui ajoutent à la valeur de son article.

17. Le F :. G.-W. Speth parle des deux rédactions nouvelles des anciens devoirs (*Two new versions of the Old Charges*), p. 166-169. L'un de ces manuscrits, qui porte le nom de son premier possesseur, Woodford, a été acquis par la Loge des *Quatuor Coronati ;* il est d'ailleurs connu. G. Speth ne fait donc que le signaler. Il insiste au contraire sur un second manuscrit, de la famille des manuscrits Wilson, mais qu'il convient mieux de désigner sous le nom de Philipps : celui-ci serait le troisième de la série. Il est sur parchemin et de date récente, de 1725 à 1730. Comparé aux documents du même genre, il n'en diffère que par quelques particularités de minime importance. Pourtant deux passages au moins méritent de retenir l'attention. C'est d'abord une prophétie en vers, attribuée au « Frère Roger Bacon » *The Prophecy of Brother Roger Bacon*. D'autre part, des indications sont données sur des observances rituelles, qui fournissent la preuve qu'avant la constitution de la Grande Loge d'Angleterre, en 1717, il existait parmi les Maçons un plus ample rituel qu'on n'est d'avis de l'admettre d'ordinaire.

18. Le même G.-W. Speth, dont l'activité est considérable, étudie d'autre part, dans un long article, p. 181-192 ; « la Maçonnerie écossaise avant l'ère des Grandes Loges » (*Scottish Freemasonry before the Era of Grand Lodges*). C'est un complément à l'article du même genre, consacré par le F :. Gould, à la Maçonnerie anglaise (ci-dessus, n° 9). Quels documents possédons-nous sur cette ancienne Maçonnerie écossaise ? D'abord la tradition orale fait défaut : on n'a, sous ce nom, que des récits de « fabrication » récente, postérieure à 1736. La tradition écrite, représentée par les manuscrits des anciennes Constitutions, est sûre, mais d'un faible appoint en ce qui concerne la Maçonnerie en Ecosse ; car les renseignements qu'on y puise ont rapport principalement à la Maçonnerie anglaise. Une autre source écrite, non moins sûre et plus abondante, est formée par les archives des anciennes Loges, les chartes et les statuts antérieurs à 1736. Quelques-uns de ces documents remontent jusqu'à 1598. Tels sont les statuts du royal Maître d'œuvre Schaw, conservés dans le premier volume des archives de la Loge d'Edimbourg, et qui sont datés du 15 décembre 1598. Une autre rédaction est postérieure d'un an seulement. D'autre part, les chartes qui portent le nom de Saint-Clair et sont en la possession de la Grande Loge d'Ecosse, appartiennent au début du XVIIe siècle ; elles datent respectivement de 1601 et

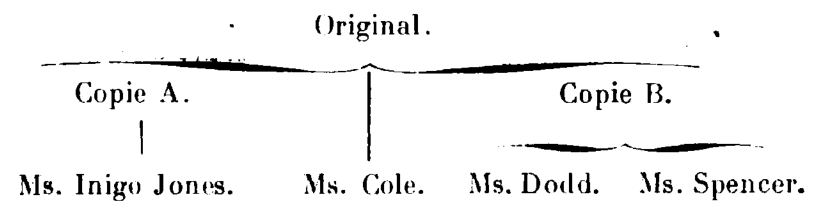


1628. Ces deux séries de documents sont de premier ordre : aussi constituent-elles le fond même de l'article de M. Speth. Celui-ci établit d'abord le sens exact, aux temps anciens, des mots *Loge* et *Franc-Maçon*. Il dresse ensuite la liste des Loges antérieures à 1736 ; les plus importantes fonctionnaient à Kilwinning et à Edimbourg. A côté de ces Loges, il y avait d'autres groupements, appelés « Corporations » (*Incorporations*). Ils comprenaient des membres appartenant à divers corps de métiers, et avaient surtout un but civique : ainsi, les fonctions municipales leur étaient confiées. Quelle était la vie des Loges maçonniques ? Elles étaient surtout représentées par les Surveillants (*Wardens*), qui paraissent avoir joué alors le rôle des Maîtres actuels. Les Surveillants dépendaient d'un supérieur appelé *Patron* ou *Juge des Maçons*. Celui-ci était élu, mais son choix semble avoir été surtout à la discrétion du souverain régnant. A côté des Surveillants, il y avait un Maître d'œuvre (*Master of the Work*), dont le rôle et l'autorité étaient prépondérants. Les Compagnons des Loges se recrutaient parmi les Apprentis. Ceux-ci s'engageaient à suivre pendant sept ans l'enseignement d'un Maître maçon. Chaque Compagnon était tenu d'employer une *marque* qui faisait partie intégrante de sa signature. D'autre part, il recevait le « mot maçonnique » (*Mason Word*), sorte de mot de passe et, tout à la fois, de terme de respect. Le serment était exigé lors de toutes les cérémonies importantes : admission, collation de grades, assemblées principales, etc. A côté des Maçons réguliers, les Loges comptaient aussi des membres irréguliers, appelés *Cowans*, et qui n'avaient pas fait leur apprentissage sous la direction spéciale d'un Maître maçon. Enfin, dans les Loges, on rencontrait encore des membres qui n'appartenaient point à la catégorie des artisans. C'étaient en quelque sorte des membres honoraires, des gentlemen pour la plupart, et qui acquittaient des frais assez élevés d'initiation.

19. Sous le titre : « La légende romaine des Quatre Couronnés » (*The Roman Legend of the Quattro Incoronati*), M. S. Russell Forbes, après avoir succinctement rappelé le martyre des patrons de la Maçonnerie, retrace (p. 196-197) l'histoire de l'église élevée à Rome en l'honneur de ces saints, par le pape Honorius Ier, en 625. Cette basilique fut construite sur les ruines d'un temple de Diane. Incendiée en 1084, elle fut rebâtie en 1111, par ordre du pape Pascal II. Des additions furent faites de 1198 à 1215, par le pape Innocent III. Enfin, en 1624, Urbain VIII restaura l'ensemble de l'édifice. Des inscriptions rappellent ces divers travaux. L'article de M. Forbes est d'une précision remarquable dans sa brièveté. Il est, en outre, illustré de quatre belles planches hors texte, qui montrent les différents aspects de la basilique.



20. M. W. Begemann, l'un des plus savants et des plus méritants historiens de la Franc-Maçonnerie, présente, dans un long et fort documenté article (p. 199-211), un essai de classification des manuscrits des Anciens Devoirs des Francs-Maçons anglais (*An attempt to classify the « Old Charges » of the British Masons*). Dans ce mémoire, qui est la première expression de ses idées à ce sujet, M. Begemann distingue quatre familles de Manuscrits : 1° la famille de la Grande Loge, avec sept branches ; 2° la famille Sloane, avec quatre branches ; 3° la famille Roberts ; et 4° la famille Spencer. Il s'occupe ensuite en détail de cette dernière série qui comprend quatre manuscrits : Spencer, Dodd, Cole et Inigo Jones. La filiation en serait la suivante :



La famille Roberts, d'autre part, est représentée par trois documents : la copie imprimée de Roberts et les manuscrits Harleian et Rawlinson. M. Begemann les étudie d'une façon très minutieuse et en montre les rapports : les recensions Roberts et Harleian sont apparentées, tandis que le Ms. Rawlinson occupe une place indépendante. Tels sont les résultats des premières investigations de M. Begemann, relativement aux manuscrits des anciennes Constitutions maçonniques. Mais on sait qu'il n'a jamais, au cours de plus de 20 ans, perdu de vue ce problème. Les solutions définitives qu'il a cru devoir adopter sont consignées dans son ouvrage de premier ordre : *Vorgeschichte und Anfänge der Freimaurerei in England* (Préhistoire et Débuts de la Franc-Maçonnerie en Angleterre), 2 volumes in-8°, Berlin, 1909-1910.

21. Dans un mémoire assez considérable (p. 219-229), M. John Lane traite des Loges de Maîtres (*Masters' Lodges*). Cet article est surtout statistique, l'auteur énumérant les Loges de Maîtres signalées dans diverses listes. La plus ancienne de ces listes date de 1733. Une autre est postérieure d'un an seulement. Ensuite des énumérations plus considérables paraissent en 1736, en 1738, en 1739, en 1740, en 1755-1759, en 1770-1779, en 1780 avec modifications en 1781 et 1791, enfin en 1792-1813. Ce sont là des listes officielles. Parallèlement, il en est quelques autres qui fournissent la preuve de l'existence d'un certain nombre de Loges du même genre. Au total, il n'y en avait pas moins de 36. C'étaient des Loges spécialement



chargées de conférer le troisième grade. Il convient d'en rapprocher les Loges dites « de Maçons écossais » qui présentaient avec les précédentes beaucoup de points communs. A la fin de son article, M. Lane étudie spécialement quatre de ces Loges, à savoir les plus anciennes, celles qui sont énumérées dans la liste de 1733.

22. Sous le titre : « Les *Quatuor Coronati* à l'étranger » (*The « Quatuor Coronati » abroad*), M. G.-W. Speth, Secrétaire, donne, p. 236-246, un compte rendu très détaillé d'une visite faite par le Grand-Maître de la Loge des *Quatuor Coronati*, le F :. R.-F. Gould, et lui-même, à la Haye le 17 juin 1888, et à Bruxelles le 23. Les puissances maçonniques de ces deux villes ont réservé à leurs FF.·. anglais l'accueil le plus bienveillant et le plus cordial.

23. Dans un mémoire ci-dessus indiqué (n° 18), M. G.-W. Speth avait étudié la Maçonnerie écossaise dans sa période ancienne. Le F :. E. Macbean donne une suite à cet article, en s'occupant à son tour, p. 254-259, de la Maçonnerie écossaise à l'époque actuelle (*Scottish Freemasonry in the present Era*). La Grande Loge d'Écosse fut constituée en 1736 seulement : elle est la plus jeune des trois Grandes Loges de Grande-Bretagne et d'Irlande. C'est en 1884 qu'elle régularisa définitivement ses œuvres de charité et le fonds y afférent. En dehors du pouvoir central, elle est représentée par des Grands-Maîtres de provinces et de districts. Elle fonctionne, en principe, suivant la Maçonnerie de Saint Jean, c'est-à-dire avec les trois grades symboliques ; mais elle permet la collation du quatrième grade, dit Mark. L'auteur parle ensuite des Loges particulières, de la façon dont elles se recrutent, des frais qu'acquittent les membres, des ornements dont ils se revêtent, etc. Ces Loges particulières étaient en 1888, au nombre de 757. Quelques-unes méritent une mention spéciale au point de vue historique ; telle la Loge n° 2, dite *Canongate*, de Kilwinning, qui compta parmi ses membres le célèbre poète lauréat Robert Burns ; telle encore la Loge de l'*Aigle romain* à Edimbourg, qui, à l'instigation de son fondateur, le professeur Brown, travaillait en latin.

24. Enfin le F :. Kupferschmidt rappelle, p. 265-271, les principales relations intervenues entre la Grande Loge d'Angleterre et celle de Suède, au siècle dernier (*Notes on the relations between the Grand Lodges of England and Sweden in the last century*). C'est une savante et importante contribution à l'histoire, relativement peu connue, de la Maçonnerie en Suède. La première Loge y fut constituée en 1732, par le comte de Sparre, qui avait été initié à Paris en 1731 ; d'autres s'y formèrent durant les années 1753-1758, et en 1759, sous l'initiative de Charles-Frédéric Eckleff, la Grande Loge de Suède prit naissance le 25 décembre. Elle travaillait selon le système adopté



en France. Mais bientôt, des dissidences se manifestèrent en faveur du système anglais, et en 1765, la Grande Loge d'Angleterre conféra à Charles Tullman le pouvoir de fonder une Grande Loge provinciale anglaise à Stockholm. Celle-ci compta bientôt trois Loges filiales : deux à Stockholm, en 1765 et 1767, l'autre à Gothebourg, en 1768. Il s'ensuivit alors une lutte assez âpre entre cette Grande Loge provinciale anglaise et la Grande Loge de Suède. Pendant toute la fin du XVIII[e] siècle, des incidents surgirent, que la Grande Loge d'Angleterre crut devoir invoquer pour refuser toute alliance avec la Grande Loge de Suède. Enfin, l'accord devint possible et fut ratifié le 8 mai 1799. Depuis cette époque, les deux puissances maçonniques en question, ont toujours entretenu les rapports les plus amicaux : c'est ainsi qu'en 1868, le prince de Galles fut initié à la Maçonnerie, à la cour de Suède, dans une cérémonie présidée par le roi Oscar II, lui-même.

Nous avons essayé de donner un aperçu des mémoires contenus dans ce premier volume de l'*Ars Quatuor Coronatorum*. Ces sommaires cependant ne peuvent pas rappeler l'ambiance même et les conditions dans lesquelles lesdits mémoires ont été produits. Chacun d'eux, en effet, a été lu par son auteur à une séance de la Loge des *Quatuor Coronati* ; et, la lecture achevée, une discussion prenait naissance entre les membres présents ; des opinions diverses étaient ainsi échangées, qui, dans plus d'un cas, contribuaient à la documentation du mémoire lui-même. On trouvera dans le volume, à la suite de chaque article en question, le résumé de ces débats, parfois très érudits et toujours très intéressants.



Des mémoires, il faut rapprocher une série de notices que la table des matières classe sous la rubrique de « Notes archéologiques » (*Archæological Notes*). Elles sont en petit nombre, et en général de courte étendue.

D'abord, à la page 72, la Société rosicrucienne d'Angleterre (*The Rosicrucian Society of England*), nous est présentée. L'exacte dénomination en est : *Societas Rosicruciana in Anglia*. Elle fut constituée en 1865, et compte des analogues en Ecosse, en Irlande, au Canada et aux Etats-Unis. Le nombre des membres était, en 1887, de 200 environ, et chacun d'eux doit être pourvu du grade de Maître-Maçon. C'est surtout une Société de recherches dans le domaine de l'occultisme antique. Elle possède divers collèges, notamment à Londres, dans le Yorkshire et dans le Lancashire. Elle use d'une sévère discrétion et enveloppe ses assemblées d'un secret difficilement pénétrable, qui rappelle celui dont faisait preuve l'ancienne Confrérie des Rose-Croix, dans la première moitié du XVII[e] siècle.



M. John Yarker ajoute (p. 197-199) quelques notes complémentaires à son article sur les Loges et les grades maçonniques non reconnus (ci-dessus, n° 13). Il rapproche l'étendard de Jacques III du signe distinctif du grade maçonnique de Chevalier de l'Aigle, Rose-Croix, Rose-Croix de Hérédom, etc. ; dans l'un et l'autre cas, la caractéristique est un pélican. Il rappelle d'autre part, les principes de l'Edda scandinave et signale divers détails d'architecture de la Loge *Saint-Jean-de-Jérusalem*, à Londres, construite sur les anciens remparts de la cité, à la porte Clerkenwell. Enfin, il indique quelques éléments irlandais et anglais dans la Maçonnerie française, et décrit une ancienne charte écossaise, du 7 avril 1396, où il est question des Templiers.

De son côté, M. W. Simpson réunit (p. 217), quelques références nouvelles relatives à son mémoire, sur la division tripartite des temples (ci-dessus, n° 11), et en signale une autre, concernant les guildes commerciales en Orient, notamment en Perse, en Arménie et chez les Tartares.



L'*Ars Quatuor Coronatorum* fait une large place aux notices biographiques individuelles : et à juste titre, car ce sont là autant de contributions particulières et précises à une future histoire détaillée de la Maçonnerie. Nous rappellerons succinctement, et selon l'ordre alphabétique, ces notices, en commençant par celles qui concernent les défunts (*Obituary Notices*).

G.-P. Brockbank (p. 249), mort le 2 juin 1888, auteur de deux monographies sur des Loges de Bolton.

E.-T. Budden (pp. 48 et 106), de Wimborne (Dorset), décédé à l'âge de 57 ans, en juillet 1887. Il fut l'organisateur du comité de charité maçonnique dans la province de Dorset. Il avait été admis membre de la Loge des *Quatuor Coronati* à la séance du 3 mars 1887.

L'Empereur d'Allemagne, Frédéric III (p. 249) : Né le 18 octobre 1831, il monta sur le trône le 9 mars 1888, pour mourir quelques mois après, le 15 juin. Il était le patron des Loges maçonniques allemandes.

W. Kingston (p. 106), Grand-Maître de district à Malte ; il avait été promu à cette dignité en 1869, et mourut en juillet 1887.

J.-M. Levey (p. 284), originaire de Douvres et décédé à New-York, le 20 août 1888.

Le comte de Mar et Kellie (p. 284), mort le 16 septembre 1888, à l'âge prématuré de 49 ans. En 1881, il avait été élu Grand-Maître de la Grande Loge d'Ecosse.

J. Minsell (p. 284), de Easton en Pennsylvanie, décédé le 7 juillet 1888.

S.-B. Oldham (p. 249), ancien Député, Grand Secrétaire de la Grande Loge d'Irlande, décédé à Dublin le 12 juin 1888.

E.-F.-A. Rumpelt-Walther (p. 284), Député, Grand-Maître de la Grande Loge de Saxe, connu par ses idées un peu particulières en fait de recherche maçonnique, qui selon lui, ne devait jamais porter sur les époques antérieures à 1717. Il s'éteignit le 30 août 1888.

Lord de Tabley (p. 106), Grand-Maître provincial du Cheshire, de 1865 à 1886, mort en 1887, à l'âge de 76 ans.

A.-F.-A. Woodford, un des membres fondateurs de la Loge des *Quatuor Coronati*, et à qui R.-F. Gould consacre un article spécial (p. 174-176), accompagné d'un portrait hors texte. Woodford naquit le 9 juillet 1821. Il se consacra d'abord à la carrière militaire, puis entra dans les ordres. Initié à la Franc-Maçonnerie en 1842, il fut élevé, en 1863, à la dignité de Grand Chapelain. D'abord rédacteur au *Freemasons' Magazine*, il devint ensuite éditeur du *Freemason* et du *Masonic Magazine*. En fait d'histoire maçonnique, il collabora avec Hughan, publia un manuscrit des anciennes Constitutions, et, en 1878, son œuvre capitale : l'*Encyclopédie maçonnique*. Il mourut le 23 décembre 1887.

Les autres notices individuelles (*Biographic Notices and Essays*), plus nombreuses, sont les suivantes :

Rév. Ch.-J. Ball (p. 66), admis comme membre de la Loge, le 2 juin 1887. Né en 1850, il fut initié à la Franc-Maçonnerie en 1883. Orientaliste et, en particulier, hébraïsant de valeur ; auteur de divers ouvrages sur la grammaire hébraïque et de commentaires sur divers livres de l'Ancien Testament.

W. Besant (p. 2), un des membres fondateurs de la Loge. Littérateur et érudit, secrétaire du Comité d'exploration de la Palestine. Initié à la Maçonnerie en 1862.

Sir J.-H. Burford-Hancock (p. 66), admis comme membre de la Loge, le 2 juin 1887. Né en 1839, suivit d'abord la carrière des armes, puis entra dans la magistrature coloniale. Initié en 1876, il fit partie de diverses Loges, tant dans la métropole que dans les colonies ; en 1884, fut nommé Grand-Maître à Gibraltar, et Grand Superintendant en 1885. Auteur d'ouvrages variés sur le sport et la pisciculture.

W.-M. Bywater (p. 11), admis à la séance du 7 avril 1886. Né en 1825 ; initié en 1853 ; écrivit une biographie de L. Dermott, et l'histoire de la Loge où il fut initié, la *Royal Athelstan Lodge* de Londres.

C.-P. Clarke (p. 261), né en 1846, et initié en 1877, à Londres. Archéologue plusieurs fois désigné par le Gouvernement comme organisateur d'expositions variées. Admis comme membre de la Loge des *Quatuor Coronati*, le 8 novembre 1888.



W.-J.-Ch. Crawley, de Dublin (p. 48), né en 1844, initié en 1872 ; savant estimé et membre de la Société anglaise de minéralogie. A rempli divers offices à la Grande Loge d'Irlande, et fut admis comme membre de la Loge des *Quatuor Coronati*, le 3 mars 1887.

J.-F. Finlayson (p. 261), né en 1836, initié à Georgetown, au Cap de Bonne-Espérance en 1863, et admis comme membre de la Loge des *Quatuor Coronati*, le 8 novembre 1888. Auteur de divers ouvrages maçonniques, d'un entre autres sur *Les Légendes et les Symboles de la Franc-Maçonnerie*.

F.-H. Goldney, de Chippenham, dans le Wiltshire (p. 151). Né en 1845, et initié en 1868, il parcourut divers grades pour être promu, en 1885, Second Grand Diacre de la Grande Loge d'Angleterre. Il est l'auteur d'une histoire de la Maçonnerie dans le Wiltshire, et entra à la Loge des *Quatuor Coronati*, le 2 mars 1888.

R.-F. Gould (p. 2), le célèbre historien de la Franc-Maçonnerie. L'un des fondateurs des *Quatuor Coronati*. Né en 1836, il suivit d'abord la carrière des armes et prit part, en 1860, à la campagne de Chine. Il se fit recevoir avocat en 1868. Initié à la Maçonnerie en 1855, il appartint, au hasard de ses pérégrinations, à un très grand nombre de Loges. A partir de 1877, il joua un rôle de plus en plus prépondérant à la Grande Loge d'Angleterre. Son *Histoire de la Franc-Maçonnerie*, publiée de 1882 à 1887, est classique.

E.-L. Hawkins (p. 12), maître ès arts d'Oxford et auteur d'une histoire de la Maçonnerie dans le Massachusetts et dans l'Oxfordshire. Admis, le 7 avril 1886, comme membre des *Quatuor Coronati*.

W.-J. Hughan (p. 2-3), un des fondateurs de la Loge, et l'un des noms les plus éminents parmi les historiens de la Franc-Maçonnerie. Né en 1841, il fut initié en 1863, et promu, en 1874, Premier Grand Diacre de la Grande Loge d'Angleterre. Ses recherches sont nombreuses, variées, et toutes élaborées avec une minutieuse critique. Ses ouvrages les plus importants sont : *Constitutions of the Freemasons*, 1869 ; *Old Charges of the British Freemasons*, 1872 ; *Numerical and Medallic Masonic Register*, 1878 ; *Origin of the English Rite of Freemasonry*, 1884.

F.-G. Irwin (p. 11), né en 1829, initié en 1857, membre de diverses Loges à Gibraltar, et, depuis 1869, de la Loge *Les étoiles réunies*, à Liège. Admis comme membre des *Quatuor Coronati*, à la séance du 7 avril 1886.

W. Kelly (p. 73), archéologue, originaire de Leicester, dont il se fit l'historien sous divers rapports : maçonnerie, théâtre, jeux, etc. Né en 1815, il fut initié à la Maçonnerie en 1838, et admis, le 8 septembre 1887, comme membre de la Loge des *Quatuor Coronati*.

G.-A. Kupferschmidt (p. 261), Allemand, né en 1840, initié en



1883, et auteur d'une liste des Loges fondées en Allemagne depuis 1737. Admis comme membre des *Quatuor Coronati*, le 8 novembre 1888.

J. LANE, de Torquay (p. 48), né en 1843, initié en 1878, et admis comme membre des *Quatuor Coronati*, à la séance du 3 mars 1887. Editeur de documents maçonniques : *Masonic Records*, 1717-1886.

T.-H. LEWIS (p. 14), professeur d'architecture à l'Université de Londres. Né en 1818, il fut initié en 1877, et devint membre des *Quatuor Coronati*, le 3 juin 1886. Il est connu par ses ouvrages ou articles relatifs à l'architecture.

E. MACBEAN (p. 151), de Glasgow, où il est né en 1855. Initié en 1883, et admis comme membre de la Loge des *Quatuor Coronati*, à la séance du 2 mars 1888. S'est occupé surtout de symbolisme et a rédigé des notes d'histoire de la Maçonnerie écossaise.

S.-C. PRATT (p. 2), un des fondateurs de la Loge des *Quatuor Coronati*. Il est né en 1844. Numismate et ingénieur militaire ; ses ouvrages dans ce dernier domaine sont assez nombreux. Il fut initié à la Franc-Maçonnerie en 1876.

J.-R. RILEY (p. 12), admis à la Loge des *Quatuor Coronati*, dès la deuxième séance, le 7 avril 1886. Né en 1842, et initié en 1866, il fut promu, en 1881, Grand Directeur provincial des cérémonies pour le Yorkshire occidental. Il a écrit l'histoire des Loges du Yorkshire.

J.-P. RYLANDS (p. 2), avocat et l'un des fondateurs de la Loge. Né en 1846, et initié en 1872. Auteur de nombreux travaux généalogiques et héraldiques.

W.-H. RYLANDS (p. 1), probablement le frère du précédent, et, comme lui, un des fondateurs de la Loge des *Quatuor Coronati*. Archéologue et orientaliste. Il naquit en 1847, et fut initié en 1872. Il a donné quelques contributions à l'histoire de la Franc-Maçonnerie anglaise au XVIIe siècle.

W. SIMPSON (p. 11), né en 1823, initié en 1871, et admis comme membre des *Quatuor Coronati*, le 7 avril 1886. Géographe et archéologue.

G.-W. SPETH (p. 3), un des fondateurs de la Loge des *Quatuor Coronati*, dont il devint bien vite le Secrétaire. Né en 1847, et initié en 1872, il est connu par de nombreux travaux maçonniques, en particulier par son livre : *Royal Freemasons*, publié en 1885.

Sir Ch. WARREN (p. 1), du corps des ingénieurs royaux. Né en 1840, il dirigea une campagne d'exploration archéologique en Palestine, de 1867 à 1870 ; il prit part aussi à diverses expéditions militaires en Afrique. Il fut un des membres fondateurs de la Loge des *Quatuor Coronati*.

W.-W. WESTCOTT (p. 37), membre de la Société hermétique et



auteur de divers ouvrages sur la Kabbale. Né en 1848, initié en 1871, Grand Directeur des Cérémonies pour le Somerset en 1877, il fut admis à la Loge des *Quatuor Coronati*, le 2 décembre 1886.

H.-J. WHYMPER (p. 116), originaire du Panjab, dans les Indes. Né en 1845, il fut initié en 1872, et devint, en 1884, Député Grand-Maître du district du Panjab. Admis à la Loge des *Quatuor Coronati* le 6 janvier 1888.

T.-B. WHYTEHEAD (p. 11), né en 1840, initié en 1872, fut à plusieurs reprises, de 1878 à 1885, grand dignitaire pour le Yorkshire septentrional et oriental, dont il se fit d'ailleurs l'historien maçonnique (*Freemasonry in York in the 17th century*). Il a écrit aussi diverses études sur les Rose-Croix et sur les anciennes Constitutions maçonniques. Il fut admis le 7 avril 1886, à la Loge des *Quatuor Coronati*.

W.-M. WILLIAMS (p. 253), membre de la Société astronomique et de la Société chimique. Né en 1820, il fut initié en 1846, et entra à la Loge des *Quatuor Coronati*, le 5 octobre 1888.

A ces notes biographiques, il en faut joindre deux autres qui ont un caractère rétrospectif.

L'une concerne Fessler. C'est un court mémoire en allemand, par R.-C. BECK, et traduit par G.-W. Speth (p. 148-151). La vie de Fessler y est rappelée brièvement, et son action maçonnique y est bien caractérisée. Né en 1756, en Hongrie, Fessler, après de solides études, entra en 1773, dans l'ordre des Capucins. Relevé de ses vœux, il devint professeur à l'Université de Lemberg, en 1783. La même année, il s'initia à la Franc-Maçonnerie. Il y trouva passablement matière et critique, et ses opinion ne changèrent pas, treize ans plus tard, en 1796, quand il se fixa à Berlin et devint membre de la Loge Royale York *A l'amitié*. Il affirma alors d'une façon très nette ses sentiments d'individualisme maçonnique, qui n'allaient pas sans un certain scepticisme, eu égard à la puissance d'action des Loges. Elu au Suprême Conseil de la Loge, il fut chargé d'en reviser le rituel. Cette œuvre était d'autant plus nécessaire que ladite Loge Royale York venait d'être transformée en Grande Loge, avec sept filiales. Le nouveau rituel de Fessler fut approuvé le 19 janvier 1797. La Constitution fut à son tour modifiée, et les nouveaux statuts de la Grande Loge entrèrent en vigueur avec le XIXe siècle. Les guerres et les difficultés de l'époque rendirent Fessler pauvre et malheureux. Il passa les dernières années de sa vie en Russie, et s'éteignit le 15 décembre 1839.

La seconde notice est consacrée par G.-W. SEPTH à l'Empereur d'Allemagne Guillaume Ier, en tant que Maçon (p. 212-217). L'initiation du prince en 1840, y est particulièrement rappelée, et d'autre



part, les grandes circonstances où il fut en rapport direct avec quelque puissance maçonnique sont signalées. La plus solennelle de ces circonstances fut peut-être celle du 19 janvier 1861, quand Guillaume, qui venait de succéder à son frère, le roi Frédéric-Guillaume IV, assista à une tenue générale et assura ses frères de toute sa bienveillance pour la Franc-Maçonnerie et ses principes.



L'*Ars Quatuor Coronatorum* fait place aussi à quelques recensions d'ouvrages maçonniques (*Reviews*). Nous en trouvons une douzaine dans le premier volume. Ces comptes rendus sont de courte étendue, mais ils sont en général, signés par les membres les plus savants de la Loge. Il nous suffira d'énumérer ici les ouvrages qui en sont l'objet.

1. W. Begemann. *Einige Bemerkungen über das Verhalten der Londoner Grossloge zu den alten Ueberlieferungen der Werkmaurer* (Quelques remarques sur la façon dont la Grande Loge de Londres s'est comportée eu égard aux anciennes traditions des Maçons opérateurs). Extrait de la *Zirkelcorrespondenz* de 1887. — Recension par G.-W. Speth (p. 104-105).

2. W.-J. Hughan. *Facsimile of Pine's Engraved List of Lodges 1734, with Introduction and Explanatory Notes* (Fac-similé de la liste de Loges gravée par Pine en 1734, avec une Introduction et des Notes explicatives). — Recension par G.-W. Septh (p. 283-284).

3. Th. Johnston. *The Old Masonic Lodge of Falkirk, now known as Lodge St. John*, N° 16 (L'ancienne Loge maçonnique de Falkirk, maintenant désignée sous le nom de Loge *St-Jean*, N° 16). — Recension par G.-W. Speth (p. 279-280).

4. J. Lane. *Masonic Records*, 1717-1886 (Documents maçonniques, 1717-1886). — Recension par R.-F. Gould (p. 100).

5. H. Lewis. *The Holy Places of Jerusalem* (Les lieux saints à Jérusalem). — Recension par W. Simpson (p. 283).

6. A. Mackenzie. *History of the Lodge Canongate Kilwinning* N° 2 (Histoire de la Loge *Canongate*, N° 2, à Kilwinning). — Recension par W.-J. Hughan (p. 278-279).

7. P. Tempels. *Les Francs-Maçons*. Bruxelles, 1888. — Recension par G.-W. Speth (p. 169-170).

8. F.-K. Schwalbach. *Studien über den Meistergrad* (Etudes sur le grade de Maître). Berlin, 1884. — Recension par G.-W. Speth (p. 102-104).

9. W. Simpson. *The Tower of Babel and the Birs Nimroud* (La tour de Babel et le temple en terrasse de Nemrod). — Recension par G.-W. Speth (p. 280-281).

10. T. Stopher. *Extracts from the Minute Books of the Lodge of Freemasons meeting at Winchester, known as the « Lodge of Economy »*



N° 76 (Extrait des registres de la Loge maçonnique de Winchester, dite Loge de l'*Economie*, N° 76). Winchester, 1887. — Recension par W.-H. JACOB (170-171).

11. W. WESTCOTT. *The Isiac Tablet of Cardinal Bembo. Its History and Occult Significance* (La tablette isiaque du Cardinal Bembo. Son histoire et sa signification au point de vue occultiste). — Recension par R.-W. WOODMAN (p. 101-102).

12. H.-J. WHYMPER. *The Religion of Freemasonry* (Religion de la Franc-Maçonnerie). — Recension par T.-B. WHYTEHEAD (p. 281-283).



Dans deux sections, respectivement intitulées : *Historical Notes* et *Literary Notes*, l'*Ars Quatuor Coronatorum* enregistre les faits et événements maçonniques des différents pays, les créations de Loges ou de Chapitres, les élections aux diverses dignités, les visites réciproques de puissances maçonniques, les statistiques, et d'une façon générale toutes les nouvelles qui peuvent avoir quelque intérêt pour un Maçon. D'autre part, sont donnés, quand il y a lieu, des extraits des journaux maçonniques du monde entier. En un mot, sous les deux rubriques en question, il s'agit de la chronique de la Franc-Maçonnerie ; c'est pourquoi nous les réunissons ici dans un seul paragraphe. Nous rappellerons les événements les plus importants dont le premier volume de l'*Ars Quatuor Coronatorum* s'est fait l'écho.

ALLEMAGNE. — Le 4 février 1888, la Grande Loge de Hambourg jette l'interdit sur l'Association LESSING, présidée par J. Findel (p. 176).

ANGLETERRE. — Du 27 juin au 2 juillet 1887, s'est tenue à Plymouth une exposition maçonnique comprenant des livres, des manuscrits, des médailles, et autres objets variés (p. 108). — P. 252, liste des Loges, au nombre de 45, reconnues en 1887, par la Grande Loge d'Angleterre.

AUSTRALIE. — Inauguration de la Grande Loge de l'Australie occidentale, le 4 avril 1888 (p. 251). — Constitution de la Grande Loge Unie de la Nouvelle Galles du Sud, le 16 août 1888 (p. 285).

BELGIQUE. — Conférence maçonnique de Bruxelles, les 28 et 29 mars 1888 ; principales résolutions et vœux (p. 246).

BIRMANIE. — Initiation d'un bouddhiste à la Franc-Maçonnerie, en 1888 (p. 251).

ECOSSE. — Statuts fondamentaux régissant le fonds de charité maçonnique de la Grande Loge d'Ecosse (p. 285).

ETATS-UNIS. — Dissolution d'une Loge par la Grande Loge du Connecticut, le 20 avril 1887 (p. 111).



Inde anglaise. — Le 12 novembre 1887, le duc de Connaught est installé Grand-Maître du district de Bombay (p. 110).

Italie. — Fusion en 1887, du Suprême Conseil indépendant du Rite écossais ancien et accepté avec le Grand-Orient (p. 110).



Il nous reste, en terminant, à dire un mot des séances de la Loge des *Quatuor Coronati*, ou du moins de celles qui ont un intérêt général.

En 1886, ces séances furent au nombre de 6. La première, significative entre toutes, car il fut procédé à la consécration de la Loge, eut lieu le 12 janvier. Le procès-verbal en est donné aux pages 4-11. Le F :. Ch. Warren fut élu Maître de la Loge et prononça à ce titre une courte allocution. Mais le véritable discours de consécration fut dit par le Rév. F.-A. Woodford, remplissant les fonctions de Grand Chapelain. Après la cérémonie, les FF :. se réunirent dans un restaurant, où ils portèrent des toasts.

La seconde séance se tint le 7 avril (p. 11-12). Les statuts de la Loge y furent approuvés. Ils sont au nombre de 8, spécifiant le lieu et les dates de réunion, les frais à acquitter, la constitution d'un comité permanent, les règles à suivre pour l'admission des candidats, etc. En outre, le nombre maximum des membres de la Loge est fixé à 40.

Ces statuts furent confirmés à la séance suivante, le 3 juin (p. 13).

A la quatrième séance, le 2 septembre (p. 22-23), le comité permanent fit adopter le règlement relatif aux qualités requises des candidats désireux de faire partie de la Loge, et aux dispositions à suivre en vue de leur élection.

Le 8 novembre, fut tenue la cinquième séance (p. 34), dans laquelle les dignitaires de la Loge furent désignés. Le F :. Ch. Warren fut confirmé dans ses fonctions de Grand-Maître.

Enfin, à la dernière séance, le 2 décembre (p. 37), il fut décidé de fonder une Société littéraire sous la protection de la Loge, et un comité spécial fut constitué pour élaborer les détails de cette institution.

Durant l'année 1887, la Loge ne tint que 4 séances.

La première eut lieu le 3 mars (p. 45-48). Elle fut de toute importance, car le Secrétaire y fixa définitivement le but et les caractères de la Loge et son économie intérieure, ainsi que les statuts réglant le Cercle de correspondance, c'est-à-dire l'ensemble des membres associés.

A la tenue du 2 juin (p. 65-66), les jours de réunion de la Loge



furent définitivement fixés au nombre de 6 par an : en janvier, mars, mai, juin, octobre et novembre.

La troisième séance eut lieu le 8 septembre (p. 72-73) ; elle n'offre rien de particulier.

Enfin, à la quatrième, le 8 novembre (p. 86-88), il fut procédé au renouvellement des dignitaires. Le F :. R.-F. Gould fut élu Grand-Maître, et prononça une allocution.

En 1888, les 6 séances prévues par le règlement furent tenues aux dates déterminées.

A la première, qui eut lieu le 6 janvier (p. 112-117), le comité spécial constitué pour élaborer les statuts de la bibliothèque de la Loge, fit approuver son rapport. D'autre part, le comité permanent rendit compte de l'état financier de la Loge.

Deuxième séance, le 2 mars (p. 151-152).

La troisième se réunit le 4 mai ; il y fut discuté dans quelles conditions devaient se faire les communications relatives aux grades maçonniques, à leur origine et à leurs secrets (p. 178-181) : ces communications n'auront lieu qu'entre dignitaires du troisième degré au moins.

Le 25 juin, lors de la quatrième séance, un rapport fut soumis et approuvé, réglant quelques points particuliers relatifs au Cercle de correspondance (p. 218-219).

Cinquième séance, le 5 octobre (p. 253).

Sixième et dernière séance, le 8 novembre (p. 264-265). Le renouvellement des dignitaires a lieu par voie d'élection. Le F :. Simpson succède à R.-F. Gould dans la charge de Grand-Maître, et prononce l'allocution accoutumée en pareille circonstance.



Nous nous sommes efforcé de donner dans ces quelques pages un aperçu du premier volume de l'*Ars Quatuor Coronatorum*. On peut se rendre compte de la richesse et de la variété des matières qui y sont contenues. La plupart des mémoires originaux sont de première valeur et conservent aujourd'hui encore un intérêt que le temps n'a point diminué. A ce titre, peut-être, n'est-il pas inutile d'en rappeler le souvenir aux lecteurs de la *Revue Internationale des Sociétés secrètes*.

D. ALBRECHT.



INDEX DOCUMENTAIRE

DOCUMENTS ANCIENS

Les Trinosophes

Paris, le 29 juin 1824.

Le Préfet de Police à S. E. le Ministre de l'Intérieur (Confidentielle).

Monseigneur,

Dans une séance maçonnique qui a eu lieu le 4 mai, à la Loge des *Trinosophes*, présidée par M. Desestang, plusieurs circonstances remarquables ont contribué à dévoiler de nouveau les intentions secrètes des Francs-Maçons et le danger de leurs réunions. Quoique le Vénérable, en procédant à la réception de plusieurs récipiendaires, eut averti l'assemblée que « tolérants par principe et par devoir, ils ne demandaient compte aux adeptes, ni de leur croyance religieuse, ni de leurs opinions politiques », n'ont pas moins fourni l'occasion de discourire sur les matières les plus délicates.

Le Cn Baudar, un des postulants, interrogé sur ces questions : « Qu'est-ce que l'âme ? Où placez-vous son siège ? » a répondu : « L'âme est un souffle de la divinité, il me semble qu'on ne peut la placer autre part que dans le cerveau ou dans le cœur. » Il a ensuite disserté pendant quelque temps sur l'instinct des animaux comparé avec la raison et l'intelligence de l'homme et a reproduit tous les systèmes de Condillac et de Loke. On lui a demandé ensuite quelle était son opinion sur les religions. Le récipiendaire n'ayant pas saisi la question a répondu qu'il professait la religion naturelle. Le Vénérable, oubliant sa promesse, lui a fait encore ces questions : « Combien y a-t-il de Dieux ? — Un seul. » « Comment considérez-vous certains hommes (les prêtres) qui se disent les mandataires du ciel ? — On peut en rencontrer de bonne foi dans la doctrine qu'ils enseignent. » « Quel est le livre qui vous a le plus frappé dans votre enfance et dans lequel vous avez trouvé le plus de morale et de vérité ? — Dans les ouvrages de Bernardin de St-Pierre, *Paul et Virginie.* » Si l'on doutait encore que les Loges maçonniques ne fussent des chaires



clandestines de religion, de morale, de métaphysique et de politique, où la philosophie oppose ses enseignements à ceux de nos écoles, il suffirait de connaître les détails de ce qui s'est passé dans la séance en question.

Mais ce qui mérite principalement de fixer l'attention de l'autorité, ce sont les discours qui ont été prononcés dans cette même séance par les sieurs Berville et Dupin jeune, avocats, le dernier nouvellement initié à la Franc-Maçonnerie. Le sieur Berville dans une improvisation faite avec talent, a parlé de la liberté et de l'égalité comme étant les principales bases de l'institution maçonnique. Il a cité les Grecs se levant contre le despotisme et méritant de servir d'exemple à l'Univers : « Exemple, a dit l'orateur, qui ne doit pas être perdu pour les peuples jaloux de leurs droits. La liberté, ce premier besoin de l'homme, avait apparu non loin de nous comme une flamme qui devait embraser l'Univers. On est parvenu à la comprimer, mais non pas à l'éteindre. Je m'arrête, ajoute l'orateur, pour céder la parole à un illustre frère que j'estime et que j'aime sous le double rapport de frère et de collègue et que vous êtes tous aussi impatients que moi d'entendre. »

C'est alors que le Sr Dupin a prononcé le discours ci-joint qui a été imprimé et dont je me suis procuré un exemplaire pour le transmettre à Votre Excellence.

J'ai l'honneur, etc.

Le Conseiller d'Etat, Préfet de Police.
DELAVAU.

Archives Nationales,
F^{7} 6688.

Discours de réception prononcé le 4e jour du 3e mois de l'an de la V:. L:. 5824 (mai 1824), dans la R:. L:. des Trinosophes O:. de Paris, par le F:. DUPIN JEUNE.

V:. M :. 1er et 2e Sur :. Off :. du G :. Or:. Ill:. visit:.
et vous tous mes FF:.,

Lorsque je conçus le désir d'être initié à vos mystères et de m'associer à vos travaux, j'avais la conviction que vos travaux étaient des œuvres de bienfaisance et de charité, vos mystères des dogmes de sagesse et d'humanité. J'avais la ferme croyance que la lumière du Temple n'est point cette lumière dévorante qui allume ou qui entretient les passions de l'intolérance et du fanatisme, mais cette lumière douce et pénétrante qui éclaire les esprits par la science, échauffe les cœurs par la charité, développe les germes de toutes les vertus par son influence féconde. Les noms qui décorent les annales de la Maçonnerie, ceux dont ce R :. At :. s'honore, me garantissent la pureté du culte maçonnique.

Mon attente ne fut point trompée. A peine avais-je mis le pied dans l'enceinte sacrée, que des paroles de vérité se firent entendre, que des leçons de vertu vinrent frapper mes oreilles. Une voix éloquente et généreuse [1], rappelant avec solennité ce que l'homme doit au Gr :. Ar:. de l'U:., ce qu'il se doit à lui-même, et ce qu'il doit à ses semblables, établit sur cette triple base, les fondements de la philosophie la plus élevée et de la morale la plus pure. A travers le voile qui couvrait mes yeux profanes, il me semblait que transporté dans les jardins d'Académie ou de Lycée, j'assistais à ces entretiens où les oracles de la sagesse antique déroulaient devant leurs disciples, les trésors de leurs méditations.

1. Le F.·. D., *Vén.·. de la* ☐



C'est qu'en effet, la Maçonnerie est sœur de la philosophie. Elle est aussi une école de sagesse et de vertu.

Que vous dirais-je donc que déjà vous n'ayez appris à cette école ? Est-ce à moi, nouvel adepte, qui viens chercher parmi vous les lumières et la science, est-ce à moi qu'il appartient de vous adresser ou des instructions ou des conseils ? Loin de mon esprit cette orgueilleuse prétention !... Si j'occupe pendant quelques instants la place du brillant orateur [1] que cet At∴ a chargé du ministère de la parole ; cette place où vous le voyez chaque jour déployer avec tant de profusion, les inépuisables richesses d'une éloquence toujours pure, toujours gracieuse, toujours parée des charmes d'une élocution facile et élégante ; si je m'expose au désavantage d'une comparaison où l'amitié seule peut me consoler des inévitables disgrâces de l'amour-propre, c'est pour remplir un devoir, c'est pour obéir à vos lois et à vos usages, c'est pour payer un tribut de reconnaissance à l'ordre qui a bien voulu m'accueillir.

Des divers sujets sur lesquels j'aurais pu ramener vos pensées et fixer votre attention, la *puissance* de *l'éducation sur la destinée de l'homme*, n'est pas un des plus neufs ou des plus piquants ; mais c'est un des plus utiles, et ce motif a suffi pour déterminer mon choix. Je vous présenterai donc quelques réflexions rapides sur l'éducation de l'homme en général, et sur l'éducation maçonnique en particulier. J'essaierai de vous signaler les vices qui corrompent l'une, et les avantages qu'on peut espérer de l'autre. Si j'ai trop présumé de celle-ci, c'est une illusion qui doit facilement trouver grâce à vos yeux ; il faut l'attribuer à la haute estime que m'ont inspirée pour la Maçonnerie les paroles et les doctrines que j'ai recueillies parmi vous.

On a souvent répété que l'homme se distingue des animaux par sa *perfectibilité*, c'est-à-dire par cette précieuse faculté de perfectionner son entendement par la réflexion, d'étendre ses connaissances par les conquêtes du génie, de devenir meilleur en devenant plus éclairé.

Pour rendre la proposition plus complète et le parallèle plus juste, il eût fallu dire aussi qu'il se distingue par sa *corruptibilité*, c'est-à-dire par le funeste pouvoir de s'abandonner aux passions les plus criminelles, aux dépravations les plus honteuses, aux plus vils excès.

Oui ! dût en murmurer notre orgueil, telle est l'humaine condition.

Si la perfectibilité de l'homme lui assigne le premier rang dans la création, sa corruptibilité peut le faire descendre au dernier degré ; l'une l'élève et le rapproche de la Divinité, l'autre l'abaisse et le ravale au-dessous de la brute.

En effet, si la nature a tracé autour des animaux un cercle qui circonscrit leur existence et les place sous le niveau d'une monotone uniformité ; s'ils obéissent aveuglément aux lois étroites de l'instinct ; si les limites de cet instinct sont comme les digues de la mer, sur lesquelles le doigt du Créateur a tracé ces mots puissants : « Tu viendras jusqu'ici, tu n'iras pas plus loin » ; ils y trouvent du moins cet avantage que la dépravation ne saurait les atteindre. Le miel que distille l'abeille industrieuse n'a point acquis avec le temps un parfum plus exquis ou des saveurs nouvelles ; mais en revanche l'abeille n'a point appris à distiller le fiel. Architecte stationnaire, le castor n'a point introduit dans ses constructions la richesse des décorations, ni la recherche des ornements ; mais il conserve l'amour de la liberté, et ses heureuses colonies ne sont corrompues ni par

1. Le F∴ Berville.



le luxe, ni par les vices qu'il traîne à sa suite. Et si les mœurs du lion ou du tigre ne peuvent s'adoucir, leur dent sanguinaire respecte leur espèce ; ils ne connaissent point la fureur des guerres intestines.

Ainsi, par une heureuse compensation, le Ciel qui leur a fermé le chemin du *mieux*, ne leur a pas ouvert la route du *pire*. Ils ne peuvent pas plus descendre aux dégradations du vice, que s'élever aux sublimes conceptions du génie ou aux inspirations plus sublimes encore que la vertu. C'est à l'homme seul que ce double pouvoir a été réservé. C'est pour lui que la Providence a créé l'arbre de la science du bien et du mal, en lui donnant, avec l'intelligence qui peut comparer et choisir, la liberté, qui lui laisse et le *mérite*, et la *responsabilité* du choix.

Deux carrières s'ouvrent donc devant l'homme ; l'une de gloire et de vertu, de science et de droiture ; l'autre d'ignorance et d'erreur, de vice et de dépravation.

Mais qui éclairera l'entrée de ces deux routes ? Qui pourra nous guider dans notre choix, nous diriger dans notre marche ? C'est le flambeau de l'*éducation*.

Par elle, nos inclinations deviennent des vertus ou des vices ; nos talents, des armes destinées à la défense et au bonheur de l'humanité ou des instruments de mensonge et de persécution. C'est elle qui étouffe ou développe en nous les germes du bien et du mal ; qui sème dans nos esprits l'erreur ou la vérité ; qui, pliant à son gré nos passions, ce noble ressort de l'âme, en fait le principe des actions héroïques ou le mobile des plus odieux forfaits. Puissance terrible ! qui fait notre destinée et dispose de notre existence entière ! qui tient et dirige tous les fils qui nous font mouvoir ! qui agrandit l'homme ou le dégrade, l'élève ou l'avilit, en fait le bienfaiteur ou le fléau de sa patrie ! Il n'est rien qui ne subisse son influence ou corruptrice ou salutaire. La Religion elle-même, auguste fille du Ciel, n'est point exempte de cette sujétion mondaine. Suivant la bouche qui l'enseigne, elle conserve sa simplicité sublime, ou s'altère par des superstitions ; elle garde sa pureté céleste ou se souille par des fureurs ; bienfaisante et consolatrice dans l'âme et sur les lèvres d'un Fénelon, d'un Vincent-de-Paul, elle arme Ravaillac d'un poignard aiguisé par le fanatisme, et dresse les infâmes bûchers de l'Inquisition.

On a beaucoup disputé sur les causes du bien et du mal. Dans leurs rêveries mystiques, des philosophes ont cru tout expliquer par l'existence d'un bon et d'un mauvais génies qui se seraient partagés l'empire du monde. Mais pourquoi ces fictions ? Pourquoi ces rêves symboliques, qui peuvent plaire à l'imagination, mais que la raison ne saurait avouer ? Pourquoi des explications surnaturelles pour ce qui s'explique si naturellement ? Pourquoi chercher si loin des causes qui sont près de nous ? Je n'hésite pas à le dire, le génie du bien, c'est une bonne éducation ; l'éducation vicieuse est le génie du mal.

Rome, Athènes, Sparte, foyers de la civilisation antique, cités glorieuses où régna la liberté, j'en atteste à la fois vos jours de gloire et vos jours de décadence et de ruine ! Vos sages législateurs, qui avaient profondément étudié les causes de la prospérité des empires, avaient compris qu'une éducation forte et patriotique était la seule base solide de l'édifice qu'ils voulaient élever. Ils savaient que l'habitude gouverne les hommes et que l'éducation n'est autre chose que l'art de faire prendre aux hommes les habitudes les plus convenables à leur position et à leurs devoirs. Aussi, plusieurs d'entre eux, considérant la jeunesse comme le domaine de la pa-



trie, n'avaient laissé aux parents que la satisfaction d'avoir produit des citoyens, réservant à la patrie le soin de les former par l'éducation. Telle fut la source où les Léonidas, les Aristide, les Miltiade, les Régulus, les Scipion, les Paul-Emile, les Caton, et tant d'hommes illustres qui ont fait l'admiration de l'Univers, puisèrent cette vigueur de caractère, cette mâle et fière indépendance, ce patriotisme ardent et sans bornes qui étonnent et confondent la pusillanimité de nos petites âmes. Dès l'âge le plus tendre, les doux noms de patrie et de liberté résonnaient à leurs oreilles ; ils apprenaient, pour ainsi dire en naissant, les droits et les devoirs qui sont attachés à ce grand titre de citoyen, si vide de sens dans nos langues modernes. Mais lorsque l'éducation perdit son antique sévérité, lorsque les mœurs s'amollirent, les caractères restèrent sans énergie, les âmes cessèrent de recevoir cette trempe vigoureuse qui faisait les héros. Athènes, Sparte, Rome, vous aviez encore votre beau ciel et tous les éléments de votre prospérité passée ! la nature vous prodiguait les mêmes dons ; elle ne cessait point de vous donner des hommes ; mais vous aviez oublié l'art d'en faire des citoyens ; et les ténèbres de la barbarie vous enveloppèrent.

C'est une vérité historique, qu'il n'y a point de bonne éducation, là où il n'y a point de bonne organisation sociale, et réciproquement point de bonne organisation sociale, là où l'éducation est vicieuse.

En effet, l'éducation n'étant comme nous l'avons dit que l'art de régler les habitudes et les pensées de l'homme, il est évident que si ces habitudes et ces pensées sont dirigées vers un ordre de choses régulier, conforme à la justice et à la vérité, il faudra de toute nécessité que cet ordre s'établisse. Et si cet ordre est une fois établi, il est encore évident qu'on n'aura point d'intérêt à fausser les esprits pour les maintenir ; l'erreur n'est profitable qu'à ceux qui sont en dehors de la vérité et qui ne subsistent que par l'erreur !

Voilà pourquoi l'éducation est toujours essentiellement vicieuse, partout où règnent le despotisme et son inséparable alliée, la superstition. Fondés l'un et l'autre sur le mensonge, c'est par le mensonge seul qu'ils peuvent vivre. Tout dit à l'homme qu'il est libre ! Il faut refouler en lui ce sentiment de liberté, et lui persuader qu'il est esclave. L'homme a reçu du Créateur la raison et le jugement, c'est-à-dire la faculté de comparer et de discerner le vrai du faux ? Il faut qu'il fasse un sacrilège abandon de ces divins présents, qu'il abdique sa raison, qu'il rejette, sur la parole du maître, ce qui lui paraît raisonnable et juste, pour accepter servilement ce qui est absurde et souvent odieux.

Grand Dieu ! si vous aviez fait naître l'homme ignorant, vous l'aviez du moins rendu capable de découvrir et d'apprendre la vérité ; mais le despotisme et la superstition ont dégradé votre ouvrage. Ce n'était pas assez pour eux de nous laisser notre ignorance native. Il leur fallait encore nous infecter des poisons de l'erreur et des préjugés, élever leur empire sur l'abrutissement de l'espèce humaine, déclarer une guerre éternelle à la raison, à la science, à la vérité, et prendre pour auxiliaires et pour ministres de leurs vengeances, les deux plus grands fléaux qui aient affligé la terre, l'intolérance et la persécution.

Telles sont les causes qui ont si longtemps retardé les progrès de la civilisation et maintenu les ténèbres de la barbarie. Ce sont elles qui, chez plusieurs nations, s'opposent au perfectionnement de l'éducation... Quel tableau l'on pourrait vous offrir de cette honteuse conjuration, formée



contre le savoir dans un siècle de lumières !... Mais je m'arrête ici. Je n'oublie point que le temps présent est l'arche sainte, et qu'il est des erreurs que la Maçonnerie ne peut ni ne doit atteindre par ses censures.

Je me demande seulement, en thèse générale, et sans application particulière, si les peuples chez lesquels l'éducation est viciée par suite de leurs institutions fondamentales, ne pourraient pas lutter contre les efforts de l'*ignorantisme*, suppléer à l'instruction qu'on leur refuse, ou rectifier la fausse instruction qu'on leur donne.

La lecture et la méditation sont sans doute deux puissants remèdes contre le mal que nous déplorons. L'une nourrit l'esprit de toutes les vérités révélées par des intelligences supérieures, de toutes les découvertes du génie ; l'autre y joint ses propres inspirations. Toutes deux sapent les préjugés qui nous assiègent de toutes parts ; toutes deux mènent à la vertu, puisqu'elles nous éclairent.

Mais il est un remède plus actif, plus efficace, à la portée d'un plus grand nombre de personnes : c'est l'*esprit d'association.*

Si l'homme tend sans cesse à entrer en communication avec ses semblables, ce n'est pas seulement par un effet de son organisation, c'est aussi par le sentiment de sa propre faiblesse. Ses forces individuelles sont toujours fort restreintes, au moral comme au physique ; mais ces mêmes forces combinées avec d'autres réunies en faisceau, acquièrent une puissance incalculable. De là, l'esprit d'association ; de là, cette foule de Sociétés particulières formées au sein de la Société générale. On s'associe pour l'instruction, pour la bienfaisance, pour les affaires, pour le plaisir même. Tout dans le monde est société, union, combinaison d'efforts, de travaux, d'idées, pour arriver à un but commun. C'est par là que ce qui est bien se forme, s'étend, se perfectionne.

Les associations philosophiques et morales sont donc le meilleur moyen d'instruction pour les peuples. Ce que l'un n'a pas aperçu, l'autre le découvre ; ce que celui-ci n'a fait qu'entrevoir, un troisième l'approfondit. Les vérités se propagent ; les vertus germent dans tous les cœurs, l'émulation échauffe tous les esprits. Ainsi chaque associé s'enrichit des réflexions et des connaissances de ceux qu'il a lui-même enrichi des siennes, et cet heureux échange tourne au profit de tous. Car il n'en est pas des trésors de la science et de la sagesse comme de ceux de la fortune, on les donne sans s'appauvrir, on les partage sans les diminuer.

Tels sont les bienfaits des associations en général ; tels peuvent être ceux de l'association maçonnique en particulier. Mais il est un caractère qui la distingue de la plupart des autres : c'est cette immense philanthropie qui, sur tous les autres points du globe, unit les Maçons entre eux et en fait un peuple de frères. C'est cet esprit de charité, infatigable dans ses travaux, inépuisable dans sa bienfaisance. Hélas! lorsque de si longs orages ont relâché de toutes parts les liens sociaux, lorsque l'égoïsme a desséché les cœurs, lorsque la discorde a semé tant d'inimitiés, qu'il est doux de voir une institution destinée à fortifier l'amitié, la générosité, l'assistance mutuelle, toutes les vertus enfin qui portent des consolations à l'infortune, doublent le charme de la prospérité, et forment comme le nœud d'une société humaine !

Union sainte ! fraternité sacrée ! Ce n'est point ce funeste *esprit de parti* qui ne fonde l'union des uns que sur leur division avec les autres ; ce n'est point cet *esprit de secte* qui n'accueille que des séides dévoués à son intolérance et à ses fureurs ; ce n'est point enfin cet *esprit de corps*



qui ne vit que d'usurpation et de partialité. Exempts d'ambition, les Maçons ne briguent aucun pouvoir. L'égalité est leur premier besoin, comme elle est un de leurs premiers dogmes. Ils déposent, en entrant dans ce temple, ces vains honneurs, ces futiles distinctions qui en imposent au commun des hommes. Ils quittent au milieu de leurs frères, le rang que les préjugés leur donnent dans le monde, pour reprendre celui que la raison leur assigne dans l'ordre de la nature et de la vérité. Tout ce qui est bien a droit à leurs hommages. Ils ont un outil pour toutes les vertus, une chaire contre tous les vices. Ils ne demandent point à leur frère malheureux quelles sont ses croyances religieuses ou ses opinions politiques, mais quels sont ses besoins et ses infortunes ; toujours prêts à lui offrir ou des consolations ou des secours. C'est la morale évangélique dans toute sa pureté.

Travaillons donc avec zèle et avec ardeur à l'édification du Temple que le Gr :. Ar :. de l'Univ :. a confié à nos soins. Ce temple est celui de la vraie philosophie, c'est-à-dire de la sagesse. Les Zoroastre, les Confucius, les Socrate, les Platon, en sont comme les fondateurs. En vain, les barbares de tous les pays et de toutes les époques, ont tenté de l'anéantir. A toutes les époques et dans tous les pays, il s'est trouvé des sages pour arrêter ou pour réparer les ravages qu'il avait soufferts. Agrandi, enrichi de toutes les conquêtes faites par l'intelligence humaine sur l'ignorance et le mensonge, il s'est élevé majestueusement par les efforts et la puissance de la raison. Son achèvement sera l'ouvrage des siècles ; ce sera le triomphe de la lumière sur les ténèbres, de la vérité sur l'erreur, du génie du bien sur le génie du mal.

En attendant, mes FF :., resserrons le lien qui nous rassemble, et n'oublions pas que le but de notre association est de nous aimer et de nous instruire.

Imprimerie d'Hyppolite Tilliard, rue de la Harpe, n° 78.



INDEX MAÇONNIQUE

AVIS

Afin de ne pas compromettre nos correspondants et de ne pas brûler nos sources d'informations, nous ne pouvons pas indiquer publiquement toutes les références des renseignements et des documents publiés par la Revue. *Mais nous tiendrons toujours ces références à la disposition de ceux de nos abonnés qui pourraient en avoir besoin pour leurs travaux.*

Armée

Belgique. — La *Chronique*, de Bruxelles, 16 avril 1914, publie, sous toutes réserves, une information d'après laquelle il serait interdit aux gardes civiques de faire partie de la Franc-Maçonnerie. Malheureusement ce n'est là, croyons-nous, qu'une boutade libérale.

France. — Nous lisons dans la *Chronique Militaire* du Commandant Saint-Maurice, publiée par *l'Univers* du 22 avril :

L'armée, heureusement, habite une zone sereine et domine de haut les basses régions où se déchaîne la tempête électorale. Et c'est à peine si le bruit de cette tempête arrive jusqu'à nos officiers qu'il ne réussit point à troubler. Or, quelques politiciens, d'une espèce particulièrement malfaisante, ont rêvé d'arracher l'armée à ce calme si nécessaire à ses travaux. Ils proposent de donner le *droit de vote* à tous les militaires et non pas seulement à ceux pour qui le service militaire est une carrière, je veux dire les officiers et les sous-officiers rengagés.

Comme par hasard, ces politiciens appartiennent à la franc-maçonnerie, et ce sont des officiers francs-maçons qui leur font écho dans



l'armée. Mais les bons officiers, ceux qui s'occupent uniquement de leur noble métier et non pas d'intrigues politiques et de délation, repoussent le cadeau empoisonné qui leur est offert.

Antimaçonnerie

ALLEMAGNE. — **Extrait d'un organe maçonnique :**

Le « *Neue Mannheimer Volksblatt* » (nouvelle feuille populaire de Mannheim), a publié, le 28 décembre 1913, un article intitulé : « La Franc-Maçonnerie et ses tendances dangereuses », où il répète les accustions cléricales contre la Maçonnerie,

— Le 2 février, le Dr Meffert, de München-Gladbach, a fait, à Constance, dans la salle du Concile, une conférence sur la Franc-Maçonnerie, la Libre-Pensée, et les différentes conceptions du monde, qui se disputent les croyances. Cette conférence avait été préparée par le parti du Centre, et l'orateur s'est placé au point de vue ultramontain.

— D'après le *Bonner Deutschen Reichszeitung*, du 15 février, qui paraît à Bonn, le directeur de l'*Allgemeine Rundschau*, Dr Brauweiler, a fait à Bonn, dans le local de l'Union Libre des Etudiants Catholiques, une conférence sur la Franc-Maçonnerie, dont il a exposé l'origine et le développement, et dont il a critiqué les principes ; il s'est surtout attaché à montrer le caractère secret des Loges, la solidarité qui existe entre les FF.:., et qui se traduit par des œuvres internationales, comme le pacifisme. Il a trouvé un auxiliaire dans le Dr Verweyen, privat docent, qui a déclaré que les Loges allemandes se maintiennent à un niveau plus élevé que celles des autres pays mais que, néanmoins, elles ne sauraient se concilier avec le catholicisme, et que leur caractère de société secrète constitue un danger direct pour la vie publique. Le Dr Brauweiler a clos la séance par quelques mots, où il a mis en garde contre la propagande maçonnique, qui pénètre jusque dans les cercles d'étudiants.

BELGIQUE. — Sous le titre : « La F.:. M.:. au Parlement belge », notre vaillant confrère de Bruxelles, le *Bulletin Antimaçonnique, organe mensuel illustré de la Ligue antimaçonnique*, publie le compte rendu des débats qui ont eu lieu dernièrement à la Chambre des Représentants, au sujet de la Franc-Maçonnerie. Nous recommandons tout particulièrement la lecture de ce numéro à tous les antimaçons. L'adresse du *Bulletin* est 131, rue de Stassart, à Bruxelles.

— Le R. P. Delplace, S. J., vient de publier un excellent tract sur la Franc-Maçonnerie, au dix-neuvième siècle. Nous empruntons la citation suivante au compte rendu donné par *La Patrie*, de Bruges, 1er avril 1914 :



La Franc-Maçonnerie poursuit un but inspiré par Satan, et, en se mêlant, depuis 1854, des questions politiques et religieuses, elle a fini par poursuivre avec une haine satanique, habilement dissimulée, l'odieux projet de ruiner notre foi chrétienne, et d'arracher à l'Eglise les enfants baptisés et consacrés au Christ. Pour le réaliser, elle doit arriver au pouvoir ; pour y parvenir, elle contracte alliance avec le socialisme.

France. — *L'Agence Roma* vient de publier, sous la forme d'une brochure de propagande, une « lettre du Pape Pie IX à Mgr Darboy, archevèque de Paris ». Ce document, qu'on peut se procurer à la Maison Saint-Pierre, à Rome, 113 Corso Umberto I, contient des enseignements très utiles à étudier de nos jours. Nous lisons dans la préface :

Le document que nous allons reproduire, presque oublié aujourd'hui, dit de grandes vérités à un archevèque libéralisant, qui devait rédimer ses faiblesses par une mort héroïque au Mur des Otages, assassiné par cette révolution communarde de 1871, que le libéralisme perfide des uns et naïf des autres, avait préparée sous le Second Empire.

C'est pour cela que nous reproduisons un document qui, *mutatis mutandis*, est tout à fait d'actualité. *Defunctus adhuc loquitur.*

Nous relevons dans cette belle lettre sur les droits du Saint-Siège, datée du 26 octobre 1865, le passage suivant qui concerne la Franc-**Maçonnerie :**

Nous ne pouvons pas Vous dissimuler, Vénérable Frère, que Notre peine et Notre étonnement ont été extrêmes, lorsque Nous avons appris que Vous aviez présidé aux obsèques du Maréchal Magnan, grand-maître de l'ordre des francs-maçons, et donné l'Absoute Solennelle quand les insignes maçonniques étaient placés sur le catafalque, et que les membres de la secte condamnée, avec la décoration de ces mêmes insignes, étaient rangés autour de ce catafalque.

Dans la lettre que Vous Nous avez adressée à la date du 1er du mois d'août dernier, vous affirmez que ces insignes n'ont été vus ni par Vous, ni par Votre clergé, qu'en un mot, ils ne Vous ont été connus d'aucune manière. Mais Vous saviez fort bien, Vénérable Frère, que le défunt, pendant sa vie, avait eu le malheur de remplir la charge de cette secte proscrite, vulgairement appelée du nom de Grand-Orient ; par conséquent, Vous deviez facilement prévoir que les membres de cette secte assisteraient à ses funérailles et qu'ils auraient soin d'y faire parade de leurs insignes. C'est pourquoi Vous deviez, dans Votre Religion, peser mûrement ces considérations et Vous tenir en garde sur ces obsèques, afin de ne pas causer, par Votre présence et Votre coopération, l'étonnement et la douleur



profonde, qu'en ont ressentis, avec raison, tous les vrais catholiques.

Vous n'ignorez pas que les sociétés maçonniques et d'autres associations d'iniquité semblables à celle-là, ont été condamnées par les Pontifes Romains (Clément XII — Constitution *In Eminenti ;* Benoît XIV — Constitution *Providas* ; Pie VII — Constitution *Ecclesiam ;* Léon XII — Constitution *Quo graviora ;* Notre encyclique du 9 novembre 1846, *Qui pluribus*, et alibi), Nos Prédécesseurs, et par Nous-même, que même des peines graves ont été portées contre elles. Ces sectes d'impiété, en effet, diverses de nom, liées pourtant entre elles par la complicité néfaste des plus criminels desseins, enflammées de la plus noire des haines contre Notre Sainte Religion et le Siège Apostolique, s'efforcent, tant par des écrits pestilentiels, distribués au loin, et dans tous les sens, que par des manœuvres perverses et toutes sortes d'artifices diaboliques, de corrompre partout les mœurs et l'esprit, de détruire toute idée d'Honnêteté, de Vérité et de Justice ; de répandre en tous lieux des opinions monstrueuses, de couver et de propager des vices abominables et des scélératesses inouïes; d'ébranler l'empire de toute autorité légitime, de renverser, si cela est possible, l'Eglise Catholique et toute Société civile, et de chasser Dieu Lui-même du Ciel.

Ce passage de la lettre du Pape Pie IX, est d'autant plus important à rappeler que les obsèques religieuses faites au Maréchal Magnan, Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie du Grand-Orient de France, ont donné lieu à des observations diverses et à des interprétations erronées. Le blâme du Saint-Père à l'Archevêque de Paris montre que la doctrine de l'Eglise n'a jamais varié.

— Tous les journaux maçonniques et maçonnisants du 11 avril, reproduisent la note suivante (*Siècle*, *Action*, etc.) :

La *Libre Parole* a commencé, il y a quelque temps, la publication d'une liste alphabétique des francs-maçons, et chaque jour un fragment de cette liste est reproduit. Or, non seulement cette publication ne gêne point les intéressés, mais encore ils sont bien près de remercier le journal « antimaçonnique » de l'avoir entreprise, car, jusqu'à présent, ils ne possédaient aucun recueil complet des membres de la franc-maçonnerie.

Aussi le *Bulletin Hebdomadaire* des loges de la région parisienne avise-t-il les francs-Maçons que, « devant l'intérêt suscité par cette publication, et pour leur permettre de posséder ce document, il donnera chaque semaine le texte complet des noms, professions et adresses publiés chaque matin par le journal ». Et le texte est paginé de façon à permettre l'assemblage en brochure.

Il est probable que la *Libre Parole* ne s'attendait pas à faire ainsi l'affaire des francs-maçons. Inattendu retour des choses... Et ceci prouve que la haine s'égare quelquefois.



Puisque cette publication est si agréable et utile aux Francs-Maçons, pourquoi n'en ont-ils pas pris l'initiative ?

Le *Bulletin Hebdomadaire*, qui devient si partisan de la lumière, n'en continue pas moins à refuser ses numéros aux profanes.

HOLLANDE. — Nous lisons dans un journal maçonnique allemand :

Le *Maçonnique Weekblad* (La Semaine Maçonnique) reproduit une riche collection d'extraits des journaux ultramontains, qui attaquent la Maçonnerie, entre autres *De Controleur*, *Zelandia*, *de Roskam*, *Leidsche Courant*, *Katholiek Social Weekblad*, *De Residentiebode*, et *Maasbode*. Dans ce dernier journal, l'article antimaçonnique paraît sous la rubrique significative : *De lichtschuwe in ons Land.* (La secte ennemie de la lumière dans notre pays).

SUISSE. — Le journal *Luzerner Vaterland*, du 29 janvier, rend compte d'un article du Grand-Maître honoraire du Grand-Orient d'Italie, le Fr :. Ernesto Nathan, article qui a pour but de démontrer la nécessité de la Maçonnerie pour le progrès politique, social, moral de l'Italie. Le *Luzerner Vaterland* ajoute :

La presse ennemie de l'Eglise a donné une large place aux assertions de Nathan, comme si elles formaient un faisceau de vérités, et que les Loges puissent rendre de grands services à l'Italie. Nathan y dit avec une grande naïveté : « Tout comme la Société de Jésus, « la Franc-Maçonnerie a une organisation solide et disciplinée ». Il oublie, toutefois, d'indiquer quelques différences essentielles ; les Jésuites n'ont point l'ambition de dominer dans le domaine de la politique ; ils ne forment point une hiérarchie de fonctionnaires, et même ils ne sont point tolérés dans certaines provinces d'Italie. Au contraire, les Francs-Maçons, qui prétendent avoir la même organisation que les Jésuites, et qui se sont glissés par contrebande dans la Magistrature, fonction si délicate, dans la hiérarchie politique, dans la hiérarchie militaire, ont ébranlé la confiance publique dans la justice ; ils dominent partout, et cela malgré leur prétention de rester cachés.

Bibliographie

ALLEMAGNE. — Notes extraites d'une Revue maçonnique :

Le *Berliner Börsenzeitung* (Journal de la Bourse), du 7 mars, rend compte d'un petit livre destiné à prendre place dans une collection de vulgarisation déjà nombreuse (numéro 463) et intitulée : *Le Monde de l'Esprit et de la Nature.* Cet opuscule, qui a pour auteur le F∴ Ludwig Keller, érudit de la Maçonnerie, a pour titre : « *Die Freimaurerei, Eine Einführung in ihre Anschauungswelt und ihre Geschichte.* (La Franc-Maçonnerie, introduction à l'exposition de ses conceptions et à son histoire).



— Le *Tägliche Anzeiger* (Indicateur quotidien), qui paraît à Darmstadt, contient, dans son numéro du 28 février 1914, un article de Mr. Walter Ramdohr, d'Erfurth, intitulé . « *Les plus récentes publications maçoniques* », qui dit, entre autres choses : « Comme on le voit par ce court exposé, la plupart des grandes questions de l'actualité se reflètent dans la Franc-Maçonnerie, et celle-ci s'efforce de leur imprimer son sceau ; c'est là une raison suffisante pour que tout esprit cultivé s'intéresse à l'un ou à l'autre des ouvrages passés en revue ».

France. — Nous trouvons dans un périodique maçonnique la mention suivante, qui nous paraît équitable et exacte en tout, sauf en un point essentiel, l'origine maçonnique :

« La *Société bibliographique*, 5, rue Saint-Simon, recommande avec la plus grande insistance, la souscription à une *Bibliographie de la Franc-Maçonnerie et des Sociétés secrètes*, que publient les Frères (*sic*), Paul Fesch, Joseph Denais et René Lay. Elle formera probablement trois volumes, et chaque volume coûtera 30 fr. ou 45 fr., d'après la qualité du papier. Le prix est porté à 50 fr., depuis la publication du premier volume, et à 65 fr. pour les volumes sur papier à la cuve. Les volumes ne se vendent pas séparément : il faut souscrire à tout l'ouvrage. Le travail sera impartial, et comprendra tout ce qui a été écrit sur la matière, même les écrits de quelques pages. L'ordre alphabétique a été adopté pour les auteurs et les ouvrages anonymes, comme étant le plus clair et le plus commode. Jusqu'au mot *cérémonie*, on trouve 2.961 articles, et au prospectus est joint un spécimen d'impression, qui permet de se rendre compte exactement de la disposition du texte.

Nous croyons que ce travail français sera digne d'être placé à côté de la *Bibliographie* de Wolfstieg, publiée par l'*Union des Francs-Maçons Allemands*.

Italie. — Il vient de paraître à Alexandrie (Piémont), un ouvrage de Carlo Patrucco, qui a pour titre : *Documenti su Garibaldi e la Massoneria nell'ultimo periodo del Risorgimento Italiano*.

Nous savons que la Maçonnerie italienne fait de grands efforts pour démontrer qu'elle n'a point été en sommeil de 1820 à 1860; elle veut prouver qu'elle a travaillé pendant tout le siècle à l'unité italienne ; les travaux de M. Alessandro Luzio ont pour but de mettre cette assertion au rang des légendes.

Le livre que nous mentionnons ci-dessus, est destiné à entretenir cette légende. Voici l'appréciation qu'en donne un journal maçonnique :

« Parmi les publications les plus propres à honorer la Maçonnerie, nous devons compter l'ouvrage, richement documenté, de M. Carlo Patrucco, sur *Garibaldi et la Maçonnerie*.



« On y trouve les indications les plus précises sur la part que Garibaldi a prise au mouvement maçonnique italien ; cette part était bien connue de tous ; mais ce qui est plus nouveau dans l'ouvrage de Patrucco, ce sont les détails sur les rapports de Mazzini avec la Maçonnerie. On était, en général, convaincu que Mazzini n'avait point été Maçon, et que, si les Maçons l'ont fait passer pour un des leurs, c'était non point que la chose fût vraie, mais à raison de l'éclat et de l'honneur qui en rejaillirait sur la Maçonnerie. Mais après la lecture de ce livre, tout doute disparaît : Mazzini était bien Fr.·.. Sans doute, il ne comprit pas l'esprit de la Maçonnerie ; et, comme elle ne pouvait pas servir, en tant que secte politique, aux buts qu'il se proposait, lui, homme d'action, la négligea et en lui fit pas l'honneur qu'elle méritait.

« Le livre de Patrucco présente un autre détail : il nous renseigne sur la lutte que la Maçonnerie du Rite Ecossais conduisait contre le Rite Italien. Ce fut une faute que chacun reconnaît aujourd'hui ; la coexistence actuelle des deux Rites dans la communion italienne ne pouvait pas se produire alors, si, comme cela a eu lieu dans la plupart des pays étrangers (hors de l'Italie), le gouvernement des Loges symboliques avait été laissé au Grand-Orient, à la condition, toutefois, que les FF.·. restassent libres de demander et de recevoir l'initiation aux grades écossais. Le Grand-Orient, par sa nature même, est censé ignorer ces hauts grades.

« Un autre épisode, qui tient une place importante dans le livre de M. Patrucco, est consacré à la lutte de la Société *Dante Alighieri*, et surtout à celle de Frappolli, contre le Grand-Orient. Cette lutte fut en partie justifiée par des raisons politiques. Les Ecossais auraient bien mieux défendu l'institution en entrant dans le Grand-Orient, et en le détournant de la direction qu'ils désapprouvaient. Alors il existerait en Italie un seul Rite, grâce à une fusion, à laquelle aspire toute la Maçonnerie italienne ».

Dans le même ordre d'idée, notre critique recommande l'ouvrage du F∴ Quintavalle, intitulé : *Il Risorgimento Italiano* (1814-1871), Milan, Hœpli, 1913 :

Boy Scouts

Autriche. — De *l'Agence Roma*, 9 avril 1913 :

Le 6 avril a eu lieu, à Vienne, l'assemblée générale de l'Association de l'Ecole catholique. On a voté un ordre du jour contre le mouvement juvénile moderne, scoutisme, etc., où l'on cultive un esprit contraire à l'autorité de la famille, de l'Ecole, de l'Etat et de l'Eglise.

Belgique. — Nous lisons dans la *Gazette de Liège*, 1er mai 1914 :

Nous avions, il y a quelque temps, signalé la participation des soi-disant neutres boy-scouts à une fête organisée par un cercle libéral



au Cirque des Variétés. La Direction des Boy-Scouts nous écrivit alors pour protester de sa neutralité, mais se garda de désavouer le geste de ses hommes, qui était, par lui-même, un démenti à ces protestations neutres.

Le journal *Les Sports* nous apprend aujourd'hui que la 5e troupe des mêmes Boy-Scouts participera, dimanche prochain, à la fête organisée par le patronage laïc du quartier du Laveu, en l'honneur de la remise de son drapeau par M. Falloise. Voilà donc ces Messieurs définitivement classés.

Canada. — *La Vérité*, de Québec, 25 avril 1914, publie la lettre suivante, d'un correspondant anonyme :

La *Vérité* a été dénoncée, attaquée et insultée en hauts lieux pour avoir donné courageusement l'éveil contre l'organisation plus que suspecte des *Boy-Scouts*, à Québec.

La colère des parrains du Scoutisme protestant, nous permet de croire qu'heureusement le coup est raté ici parmi les catholiques.

Il y a bien assez des papas qui sont enrégimentés dans les sociétés mixtes et neutres, *Forestiers Indépendants*, *Royal Arcanum*, *Amis Choisis*, *Gardiens Royaux* et autres, sans que les enfants s'en mêlent.

Quel danger pour le présent et pour l'avenir, si, dès douze ans, nos petits garçons commençaient à être enrôlés dans des sociétés plutôt protestantes que neutres, et grandissaient dans pareille atmosphère.

Ce serait la fin de l'intégrité du sens catholique et de l'esprit national.

Empêchons donc le règne des *anglifiés* d'arriver, en éloignant notre jeunesse du *scoutisme neutre.*

Tenez donc bon et ne retraitez pas même devant tous les Sirs du pays !

— Nous lisons dans *La Vérité*, de Québec, 25 avril 1914 :

L'*Action Sociale* publie les conditions exigées par le cardinal Bourne relativement au scoutisme de Baden Powell.

1°. Il y aura des groupes catholiques bien distincts ;

2°. Un ecclésiastique ou un laïque catholique notable devra faire partie de chaque comité local ;

3° Les instructeurs seront agréés par l'autorité catholique ;

4°. Tout garçon catholique désireux d'être Boy-Scout devra faire activement partie d'un groupement de jeunesse catholique.

Ces réformes, ces garanties, réclamées par le cardinal Bourne constituent, selon nous, une *désapprobation* des *Boy Scouts protestants*, comme on veut les établir chez nous.

Et c'est tellement vrai, que le cardinal Bourne a greffé sur ce scoutisme protestant un scoutisme catholique, défendant le premier aux enfants catholiques.



Est-ce là l'approbation dont a parlé Sir François Langelier ?

— *La Vérité,* de Québec, écrit à la date du 11 avril 1914 :

On a inauguré à Québec ces jours derniers une école de *Boy Scouts.*

Une conférence a été donnée par un *Scout Master* sur l'histoire,

On a inauguré, à Québec, ces jours derniers, une école de *Boy Scouts* au Canada.

Rappelons que les *Boy Scouts* forment une association neutre, suspecte, au point de vue catholique.

En certains milieux, on la tient pour *filiale* de la maçonnerie.

Depuis quelques années, en Europe, en France et en Belgique, les *Boy Scouts* de Baden Powell ont eu une certaine vogue. L'épiscopat l'a vu cependant d'un mauvais œil, et, un peu partout, on a organisé le *scoutisme* dit catholique, pour empêcher la jeunesse catholique de s'enrégimenter dans les *Boy Scouts* d'origine anglaise et protestante, sinon maçonnique.

Il ne faut donc pas oublier que les *Boy Scouts* qui s'organisent actuellement chez nous forment une association *neutre*, et que le *scoutisme*, qui est encouragé par certains évêques d'Europe, est confessionnel, c'est-à-dire franchement catholique.

— Le *Devoir,* de Montréal, 15 avril 1914, publie la note suivante :

Ottawa, 15. — Son Altesse Royale le duc de Connaught était l'hôte, hier soir, du conseil de district des jeunes éclaireurs (« boy scouts ») d'Ottawa. En réponse à une santé en son honneur, le duc a fait allusion à un article de la « *Vérité* », de Québec, sans toutefois nommer ce journal, écrit contre l'organisation des jeunes éclaireurs.

« La déclaration disant que le mouvement des « boy scouts » est antireligieux est tout simplement le résultat de l'ignorance de l'écrivain », a déclaré Son Altesse.

« Sa Majesté le Roi, qui porte le titre de Défenseur de la Foi, n'est-il pas en même temps le promoteur et une des têtes de ce mouvement ? »

Le duc de Connaught regrette beaucoup cet incident et souhaite aux auteurs de l'affaire de bien comprendr, et le plus tôt possible.

On sait que le Duc de Connaught est le Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie anglaise. L'éloge qu'il fait du scoutisme suffirait à lui seul pour rendre ce mouvement suspect aux catholiques, lesquels ont, en outre, beaucoup d'autres raisons pour s'en tenir éloignés.

France. — Après les garçons, les filles. *L'Action,* 4 mai 1914, a publié la note suivante :

Voici le code des « Eclaireuses de France », tel qu'on l'enseigne à Paris, 22, rue de Naples :



1. Une éclaireuse de France n'a qu'une parole. On peut compter sur elle : elle ne ment jamais.

2. Une éclaireuse est loyale, fidèle à Dieu, à sa patrie, à ses parents et à ses chefs. Elle les défend envers et contre tous.

3. Une éclaireuse se rend utile : elle aide son prochain ; elle doit faire au moins une bonne action par jour.

4. Une éclaireuse est la sœur de toutes les autres éclaireuses, sans distinction de classe sociale.

5. Une éclaireuse est obligeante : elle n'acceptera jamais qu'on la paye pour les services qu'elle rend.

6. Une éclaireuse est disciplinée : elle obéit joyeusement, et sans hésiter, à tous ceux qui ont autorité sur elle.

7. Une éclaireuse est gaie et enthousiaste ; elle s'applique à tout surmonter par sa bonne humeur.

8. Une éclaireuse est travailleuse, prévoyante et économe.

10. Une éclaireuse se souvient toujours que ses premiers devoirs sont dans sa famille et envers sa famille.

Malheureusement, les chefs d'éclaireuses manquent. En vue de diriger les fillettes vers ce but, des cours sont professés, à l'Union chrétienne de jeunes filles, par un membre de la Ligue d'éducation nationale.

La marche, la gymnastique, le camping, le service en campagne, la planimétrie, l'altimétrie, la cosmographie, l'hygiène et la morale sont enseignés à ce cours d'éclaireuses en chef.

Hollande. — De l'*Agence Roma*, 1er mai 1914 :

Les évêques hollandais viennent de publier un mandement collectif, où ils défendent, en règle générale, de s'inscrire à la Fédération interconfessionnelle des Boy-Scouts. Elle est permise seulement quand on forme des groupes catholiques ayant un assistant ecclésiastique.

Crémation

Allemagne. — De l'*Agence Roma*, 16 avril 1914 :

Les consistoires de l'Eglise protestante de Prusse publient de nouvelles dispositions réglant l'assistance du pasteur aux funérailles des personnes dont le corps est incinéré. L'Eglise (protestante) doit éviter tout ce qui pourrait être considéré soit comme une recommandation de la crémation, soit comme une mise au pair de la crémation avec l'enterrement. Donc, tout pasteur a le droit de refuser son assistance aux funérailles des incinérés. Tout le service fait par le pasteur et en sa présence, doit être terminé avant que le corps soit introduit dans le four crématoire. L'Eglise protestante de la Prusse déteste la crémation comme usage païen, mais elle n'a pas le courage de la défendre tout simplement ; elle la tolère, en accordant



les derniers honneurs aux incinérés. Seulement, elle remet au goût personnel du pasteur de s'y refuser, de façon que les crémationnistes sont obligés de se chercher un pasteur de leur mentalité. Voilà où en est le protestantisme allemand.

HOLLANDE. — Nous lisons dans *La Gazette de Liège*, 22 avril 1914 :

Les protestations de la presse chrétienne contre la longanimité du gouvernement libéral qui consentit à la crémation d'un cadavre humain, quoique la loi sur les enterrements s'y oppose, n'ont pas été infructueuses. Le gouvernement a refusé l'autorisation à la société qui sollicitait la crémation d'un deuxième cadavre. Il a institué une procédure contre M. Van Lissa, docteur en chimie, le grand apôtre de l'usage païen, et, à moins que la justice hollandaise ne prononce en dernière instance la légalité de l'incinération des corps humains, aucune crémation ne sera plus tolérée.

La Franc-Maçonnerie en gémit. Il y a de quoi !

Enseignement

ALLEMAGNE. — Nouvelles données par l'*Agence Roma* :

500 prêtres du diocèse de Trèves, viennent de faire parvenir au groupe parlementaire du Centre de la Chambre prussienne une protestation contre la tendance des gouvernements allemands à réduire le plus possible la part du clergé, surtout catholique, dans la surveillance locale des écoles primaires. AIR. 7 avril 1914.

— A Brême, sur 410 enfants, filles et garçons, appartenant à la religion protestante, 370 se déclarèrent athées, 27 seulement affirmèrent croire en Dieu, et 13 répondirent qu'on ne pouvait pas le savoir. Ce résultat est l'œuvre des Instituteurs socialistes et athées, et aussi des pasteurs protestants incroyants. AIR, 7 avril 1914.

— Les « libres religieux » du Grand Duché de Bade voudraient que l'Etat paie des instituteurs chargés de donner l'enseignement « religieux libre » aux enfants dont les parents n'appartiennent à aucune des trois confessions reconnues (catholique, protestante, juive). Le ministre des cultes et de l'Instruction n'est pas favorable à cette prétention, malgré l'appui qu'elle rencontre auprès d'une certaine presse. AIR, 25 avril 1914.

— La « Société des Instituteurs de Saxe » vient de publier un *Recueil de matériaux pour l'enseignement religieux dans les écoles primaires*, dans lequel les récits bibliques sur la naissance de Jésus, sur l'adoration des Mages, sur les miracles du Christ sont mis au même rang que les fables qu'on raconte aux enfants. L'Etat permettant de semblables publications devient responsable de l'enseignement du rationalisme le plus outré dans ses écoles. C'est l'évolution fatale du protestantisme. AIR, 27 avril 1914.



— Les curés protestants de la principauté de Hesse avaient présenté une pétition aux Chambres et au Consistoire demandant la conservation des écoles confessionnelles et la surveillance ecclésiastique de l'enseignement religieux dans les écoles. La Société des instituteurs proteste, en demandant que les écoles confessionnelles soient déclarées écoles libres. Ils refusent toute participation des pasteurs ou de l'Eglise à l'inspection et à l'administration des écoles, ainsi que tout contrôle sur l'enseignement religieux donné par l'instituteur. La Hesse est un des pays allemands les plus déchristianisés. AIR, 29 avril 1914.

— Le ministre de l'Instruction publique du Grand Duché de Bade a déclaré que le Gouvernement s'opposerait résolument à la suppression de l'enseignement religieux dans les écoles primaires, que la religion restera toujours la matière principale de l'instruction primaire. C'est pourquoi il faudra éviter que les gens qui font profession d'être areligieux ou libres penseurs, soient admis à donner l'enseignement primaire. AIR, 4 mai 1914.

— D'autre part, la *Gazette de Liège*, 5 mai 1914, publie l'article suivant sur le même sujet :

Depuis l'origine du régime représentatif, les libéraux détiennent le pouvoir dans le Grand-Duché de Bade, en ce sens du moins que presque toujours les ministres sont pris parmi eux. Mais ce gouvernement libéral ne semble nullement disposé à toucher à la législation scolaire pour complaire aux anticléricaux, comme le prouve son attitude à la Chambre dans la question des communautés religieuses libres dont les socialistes s'étaient faits les défenseurs.

En Bade, contrairement à la pratique générale de l'Allemagne, les écoles primaires ne sont pas confessionnelles, mais mixtes ou simultanées. Toutefois, la loi considère comme but principal de l'enseignement, la formation religieuse et morale des élèves. La religion est une des branches obligatoires du programme, et elle est donnée avec le concours et sous le contrôle des diverses Eglises : catholique, protestante, juive et vieille-catholique. La loi ne reconnaît pas le même droit aux sectes dissidentes, telle que la « religion libre ». Cela n'a pas empêché Mannheim d'accorder à la communauté libre de cette ville la faculté de faire donner l'instruction religieuse à ses adhérents dans les écoles publiques, et d'admettre son prédicant comme membre de la commission scolaire.

Les socialistes qui, à l'occasion, savent s'intéresser aux questions religieuses, auraient voulu étendre à tout le Grand-Duché la tolérance illégale dont bénéficie la communauté libre de Mannheim. Le ministre s'y est nettement refusé, ce qui lui a valu d'être traité de réactionnaire et menacé de voir supprimer son traitement. Loin de se laisser impressionner par ces clameurs, il riposta du tac au tac en



déclarant qu'à l'avenir les élèves appartenant à la religion libre ne seraient plus admis dans les écoles normales, décision logique, puisque, devenus instituteurs, ils ne seraient pas à même d'enseigner toutes les matières inscrites au programme scolaire.

Les progressistes soutinrent les socialistes au Landtag. Mais comme, en cette matière, une partie au moins des nationaux-libéraux appuyent le gouvernement, celui-ci n'a guère à craindre les assauts des amis de la religion libre.

Belgique. — Sous le titre : « L'Enseignement libre et les Finances publiques », nous lisons dans la *Gazette de Liège*, 30 avril 1914 :

A en croire nos adversaires, les écoles libres ruinent le pays et ne sont pas loin de conduire nos finances à une catastrophe. Rien n'est moins vrai. Pour peu qu'on y réfléchisse, on constate au contraire que l'existence des écoles libres procure aux caisses publiques une économie considérable.

Pour s'en convaincre, il suffit de voir ce que coûte l'enseignement dans les établissement officiels, lesquels devraient évidemment recevoir tous enfants en âge d'école, si l'existence était rendue impossible à l'enseignement libre.

M. Braun signalait la semaine dernière au Sénat, qu'à Ixelles, dans une école de 260 élèves, on va dépenser pour le personnel enseignant la somme de 66.700 francs, soit 292 francs par tête. Sans doute, les dépenses ne s'élèvent point partout à pareil chiffre, mais la moyenne générale du pays est cependant très élevée, et il est intéressant de comparer, à l'aide de cette moyenne, ce que coûtent aux contribuables les diverses espèces d'écoles.

Pour l'année 1911, les écoles communales ont absorbé 28.245.081 francs, soit, par élève 54 fr. 88 ; les écoles adoptées, 5.438.502 francs, soit, par élève, 22 fr. 77 ;les écoles adoptables 3.908.148 francs, soit, par élève, 21 fr. 54.

Si donc les écoles communales devaient héberger les 238.770 enfants qui reçoivent actuellement l'instruction dans les écoles adoptées, la dépense s'élèverait, en ce qui les concerne, à 13 millions 103.697 francs, soit un supplément de 7 millions 665.195 francs. Si les écoles communales devaient, en outre, recueillir les 181.409 élèves des écoles adoptables, ceux-ci coûteraient 9 millions 995.725 francs, soit une nouvelle augmentation de 6 millions 45.574 francs.

L'existence des écoles adoptées et adoptables fait donc réaliser chaque année aux contribuables une économie de 13 millions 712.772 francs.

— Le *Patriote*, de Bruxelles, 28 avril 1914, publie l'article suivant :

Quel est le but de l'école, d'après les pontifes de Marianne et de la veuve Hiram ? — Le 15 octobre, le citoyen de Brouckère, « le vicaire



général de l'orthodoxie révolutionnaire » (disait Picard), déclara dans le journal officiel du parti socialiste que la vraie tâche de l'Etat consiste à développer l'enseignement public et à le mettre en mesure de satisfaire à sa haute mission sociale ». Et qu'entend-il par cette « haute mission sociale » ? Le même bourgeois gréviculteur l'a indiqué dans le même *Peuple* (décembre 1910) :

L'enseignement ? Certes, la bourgeoisie veut des ouvriers « instruits » pour ses usines scientifiquement organisées, mais veut-elle libérer les cerveaux des prolétaires ? Les cléricaux veulent bien ouvrir à tous les écoles, mais à la condition que les petits frères y domestiquent les jeunes intelligences et y préparent des générations de jaunes ; les libéraux, à condition que l'Etat y forme à son gré des citoyens dociles, abrutis de loyalisme, de nationalisme, d'antisocialisme. Et ce n'est que par une lutte incessante contre tous les groupements politiques de la bourgeoisie que le prolétariat obtiendra son instruction obligatoire à lui, celle qui formera des esprits libres, affranchis à la fois de la tutelle de l'Eglise et de l'Etat bourgeois, celle qui répondra aux vœux du grand Ferrer, dont on a tant honoré la mémoire et si mal suivi les précieux (*sic*) avis.

Donc, d'après le citoyen de Broukère, l'école officielle, où enseignent tant de porte-queue de la Marianne révolutionnaire, l'école officielle doit servir surtout à peupler la Belgique... de ferréristes !

Le citoyen-sénateur Lekeu, désavouera-t-il le citoyen de Brouckère, « le vrai Jean Marie Farina du socialisme », selon M. Picard, excommunié par lui ?

Un autre pontife du parti révolutionnaire belge, le F∴ citoyen Eugène Hins, ex-pédagogue neutre, imprimait dans l'organe de *La Libre Pensée*, le 5 septembre 1909 :

Les mandataires anticléricaux doivent participer efficacement à la défense de l'école laïque, parce que l'enseignement confessionnel est une barrière à la diffusion de leurs principes et parce qu'il leur porte électoralement un énorme préjudice... Les partis anticléricaux reconnaissent aujourd'hui que l'enseignement purement scientifique, en éclairant les cerveaux (*sic*), contribue à leur puissance électorale.

Le citoyen-administrateur sénateur Lekeu oserait-il désavouer ses camarades de Brouckère et Hins ?

Le F∴ Hasse, alors « Sérénissime Grand Maître National », disait dans la « tenue » du Gr∴ Or∴ de Belgique, le 10 février 1907 :

Nous n'avons pas les enfants. Nous devons créer des légions d'éducateurs qui nous les amèneront, qui en feront nos successeurs.

Le citoyen Lekeu, demandera-t-il à ses collègues du Sénat, les infecte notre armure du secret. (*Bulletin du Gr∴ Or∴ de Belgique* 5907 2e fasc. p. 220).

Et nous pouvons le faire, si nous voulons, et en gardant cependant FF∴ Vinck et Max Hallet, de désavouer publiquement le F∴ Hasse ?



BOLIVIE. — Les attaques dirigées contre l'enseignement religieux dans les écoles publiques, et qui partent de la Franc-Maçonnerie du pays, ont décidé les femmes boliviennes à prendre en main cet enseignement ; elles ont pris le parti de se charger de l'enseignement du catéchisme et de la propagation des bons livres catholiques.

ETATS-UNIS. — Nous lisons dans la *Vérité*, de Québec, 11 avril 1914, sous le titre : « La danse paroissiale dans les écoles » :

Aux Etats-Unis, la danse joue un très grand rôle dans les Ecoles, les Couvents et les Académies. La plupart de ces institutions modernes ont une spacieuse salle de danse. A certains jours, cette salle devient même un lieu de danses publiques ou paroissiales. Oui, paroissiales. On en est rendu là, aux Etats-Unis. La danse est devenue une organisation paroissiale. Les enfants au-dessus de seize ans, garçons et filles, sont admis aux bals paroissiaux.

Récemment, on a inauguré une salle de danse dans une certaine école, *St-Mary's Academy*. Les billets ont été distribués au cours de la messe, à la cathédrale de l'endroit. Ce bal fut un grand événement paroissial. Pour se *décarêmer*, comme il convient, on organise pour le 16 avril *an Easter dance* dans la même Académie. On dansera de 9 heures du soir à 2 heures du matin. Ce n'est pas là un fait isolé extraordinaire. Non certes, malheureusement. Là-bas, c'est très naturel.

Encore une fois, la danse est devenue une *institution paroissiale*. On forme les enfants tout jeunes à la danse dans les écoles. La danse devient une des plus grandes préoccupations de la vie des catholiques de langue anglaise. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à lire les organes diocésains. Toutes, ou à peu près toutes les fêtes ou solennités paroissiales se terminent par un bal en règle.

On se croirait en plein monde païen. Cette passion pour la danse, la place d'honneur qu'elle occupe dans la vie paroissiale est un bien triste signe des temps. La foi, la vraie foi chrétienne, est en décadence. On a perdu le sens chrétien, l'esprit catholique.

Tout est remplacé par des coutumes païennes adaptées au protestantisme et surtout à la franc-maçonnerie.

Et c'est par le *modernisme*, l'*américanisme* ou le *libéralisme*, si l'on veut, que ces infiltrations se sont introduites dans la vie catholique. Nous laisserions bien ces prétendus catholiques américains danser en paix et se livrer à tous les divertissements païens, mais le danger, c'est que les catholiques canadiens-français se ressentent peu à peu de ces tristes et pernicieux exemples aux Etats-Unis et même au Canada. Nous avons donc le droit et le devoir de nous défendre contre cette contagion de la *dancing church*.

FRANCE. — Nous lisons dans l'*Instituteur Français*, 1er mai 1914, sous la signature THÉODORIC LEGRAND :



Le prétendu danger « extérieur » que courrait l'école laïque fut une admirable trouvaille et est restée une très heureuse « diversion ». Il permet de ne point s'occuper des périls « intérieurs » — trop réels ceux-là. Pendant qu'on mange du prêtre à toutes les sauces, les maîtres révolutionnaires, les maîtres anarchistes continuent en toute sécurité leur besogne dissolvante, désagrégeante. Eux aussi, d'ailleurs, donnent de jolis coups de fourchette à l'incessant banquet de l'anticléricalisme, et cette qualité de convives toujours affamés, jamais repus, leur confère tous les droits et toutes les immunités.

En revanche, si quelques instituteurs — de l'ancien régime, évidemment — osent élever la voix en faveur de l'ordre, de la discipline, de la hiérarchie et du travail — toutes ritournelles surannées — on les disqualifie bien vite : ce ne sont que des « encroûtés », des « fossiles ». S'ils affirment, même avec preuves à l'appui, que les écoles d'aujourd'hui valent moins que celles d'hier, et qu'elles valent de moins en moins, s'ils regrettent un ralentissement de zèle et de dévouement chez un trop grand nombre de leurs collègues, s'ils déplorent le sectarisme de beaucoup d'autres, on les traite immanquablement de « réactionnaires » et de « calotins ». Car on sait que des épithètes de ce genre, pour triviales qu'elles soient devenues, produisent toujours quelque effet auprès de la masse tremblotante.

Mais tout a une fin ici-bas.

Et il semble bien que le corps enseignant lui-même commence à trouver la « comédie » un peu longue.

« *En voilà assez !* nous écrivent des centaines de collègues. *Il est temps de passer à d'autres exercices !*

— **M. Ferdinand Buisson, ayant été battu aux dernières élections, a reçu la lettre suivante que publie, sans commentaires, le *Temps*, 9 mai 1914 :**

Monsieur,

En apprenant qu'à la suite des élections du 26 avril dernier, vous avez décidé de ne pas poursuivre la lutte, les soussignés éprouvent le besoin de vous dire, et de dire publiquement, la tristesse que leur cause l'échec d'un homme tel que vous.

Ils estiment que le Parlement subira une grave diminution s'il perd définitivement une aussi haute conscience que la vôtre, et ils voudraient que tous les partis s'en rendissent compte.

Tous enfin, nous vous exprimons notre respectueuse admiration, pour le noble désintéressement dont vous avez fait preuve, en vous retirant, sans hésitation et sans réserve, dès qu'il vous a paru de votre devoir de le faire. Par là, vous aurez tiré, de votre échec même, un nouveau moyen de servir et d'honorer la cause qui vous est chère.

Nous vous prions, etc.

André Antoine, Beaulavon, professeur au collège Rollin ; Léonce



Bénédite, Bernard, directeur de l'école normale d'Auteuil ; Lucien Besnard, Emile Borel, professeur à la Sorbonne ; Bourgogne, professeur au lycée Condorcet ; Paul Boyer, directeur de l'école des langues orientales ; E. Brossolette, professeur à l'école normale d'Auteuil ; Brunschvicg, professeur à la Sorbonne ; P. Coupat, Alfred Croiset, membre de l'Institut, doyen de la faculté des lettres ; G. Demartial, Adolphe Dervaux, Paul Desjardins, maître de conférences à l'école normale de Sèvres ; Dick May, E. Durkheim, professeur à la Sorbonne ; Ch. Guignebert, professeur à la Sorbonne ; Guy Grand, secrétaire de l'Union pour la vérité ; Louis Havet, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne ; M. Hébert, A.-F. Hérold, Gaston Jèze, professeur à la faculté de droit ; Frantz Jourdain, Mme Pauline Kergomard, inspectrice générale des écoles maternelles ; Jean Kergomal, directeur de l'école normale d'instituteurs de Lyon ; Joseph Kergomard, professeur au lycée Louis-le-Grand ; Ernest Lavisse, de l'Académie française ; Xavier Léon, directeur de la *Revue de métaphysique et de morale ;* Lévy-Bruhl, professeur à la Sorbonne ; Malapert, Charles Mausain, chargé de cours à la Sorbonne ; F.-H. Michel, secrétaire de l'école des hautes études sociales ; Wilfrid Monod, D. Mornet, professeur au lycée Louis-le-Grand ; Dominique Parodi, professeur au lycée Condorcet ; René Pichon, professeur au lycée Henri-IV et à l'école normale supérieure de Sèvres ; Ch. Seignobos, professeur à la Sorbonne ; Daniel Serruys, directeur à l'école pratique des hautes études ; André Siegfried.

— Nous lisons dans le *Courrier du Maine*, 19 avril 1814 :

On nous écrit de Montsûrs :

« Le mariage purement civil d'un de nos instituteurs-adjoints avec une jeune adjointe, célébré à Laval, avec une pompe toute laïque, le samedi saint, a fait scandale.

» Si ces jeunes pédagogues s'étaient contentés de ne pas faire bénir leur union par un prêtre, la chose eût semblé assez naturelle, puisque l'un et l'autre ne croient à rien.

» Mais choisir un samedi saint ! Et se faire haranguer par un illustre F.·. ! La volonté de causer du scandale est par trop évidente.

» Sans doute, notre adjoint a-t-il voulu, par là, montrer ses attaches maçonniques. Il a montré, en même temps, ce que l'on est en droit d'attendre de lui et de sa moitié, au point de vue de la neutralité scolaire. »

— Nous lisons dans la *Correspondance Hebdomadaire*, 28 avril 1914 :

Nous sommes informés que, dans certaines régions, des instituteurs, agissant sans doute comme secrétaires de mairie pour l'appli-



cation de la loi sur l'assistance aux familles nombreuses, en profitent pour exercer une pression sur les parents qui ont des enfants aux écoles libres, leur promettant le secours mensuel de 25 francs par mois et par enfant, s'il mettent ceux-ci à l'école officielle.

Ces démarches ont fait croire qu'il s'agissait de l'exécution de la loi sur la fréquentation scolaire, et l'on s'est demandé si les élèves des écoles libres donnaient, aussi bien que les autres, un droit pour leurs parents aux secours légaux.

Il paraît s'être produit ainsi, entre les deux lois et leur portée, une confusion qu'il importe de dissiper.

La loi sur la fréquentation scolaire n'a pas encore été votée par le Sénat, qui s'est séparé avant d'en avoir achevé la discussion : elle n'est donc pas encore en vigueur.

Mais la loi du 14 juillet 1913, édictant *l'assistance aux familles nombreuses*, commence à recevoir son application, par suite de la promulgation des règlements qui l'organisent.

Cette loi a pour but de venir en aide aux chefs de famille de nationalité française, ayant à leur charge plus de trois enfants, au-dessous de 13 ans, et n'ayant pas les ressources suffisantes.

Elle n'a ***aucun rapport avec la fréquentation scolaire***, et c'est par un *odieux abus de pouvoir* que des instituteurs se permettraient d'utiliser cette loi pour exercer une pression quelconque sur les familles, relativement au choix de l'école où vont leurs enfants.

Le chef de famille qui demande un secours fondé sur la loi du 14 juillet 1913, n'a même pas à indiquer si ses enfants vont ou non à l'école et à quelle école.

Hollande. — De l'*Agence Roma*, 1er mai 1914 :

La question de l'enseignement libre va recevoir une solution qui sera, on l'espère, satisfaisante. Une loi accordera les mêmes droits et les subventions dont jouissent les écoles primaires publiques aux écoles privées confessionnelles, pourvu que celles-ci donnent des garanties suffisantes sur la compétence de leur enseignement. De cette façon sera exaucé le vieux désir des catholiques et de beaucoup de protestants, qui se méfient de l'esprit des écoles publiques.

Féminisme

France. — Nous empruntons à *Paris*, 8 avril 1914, la liste suivante :

Fédération des femmes radicales et radicales-socialistes. — Comité central : Mme Gabrielle Moyse, publiciste (fondatrice) ; Mme Dangeville, rédactrice au *Rappel* ; Mme Jeanne France, directrice de *France-Semeuse* ; Mme Alice Bourderon (Mme Royer), publiciste.

Comité d'action : M. Paul Vibert, directeur du *Grand National* ; M. Edmond Daube, fondateur des Ligues d'Action Laïque ; M. René



Lays, rédacteur en chef de la *Jeunesse Laïque* ; M. René Lépront, rédacteur en chef de l'*Union Républicaine*.

Déléguées : Section lyonnaise et Rhône. — Mme Chépié, 32, quai Saint-Antoine, Lyon. — *Paris* : Mme Dangeville (du Comité), 30. rue Tronchet. — *Ain* : Mme Démias, à Injurieux. — *Seine-Inférieure*: Mme Boutrolle, à Tôtes. — *Saône-et-Loire* : Mme Desrayaud-Bénas, à Sologny. — *Nord* : Mme Dinoir-Delannoy, à Ronchin-Lille. — *Aisne* : Mme Ch. Royer, route d'Essonnes, Château-Thierry. — *Ariège* : Mme Marty, en face de la gare, à Foix. — *Aude* : Mlle Durand, à l'école de Mérépéisset. — *Landes* : Mlle Dumartin, école de Batz-Curson.

Pour tous renseignements sur l'action de la Fédération des Femmes radicales et radicales-socialistes, pendant la période électorale, en dehors des délégués départementaux, l'on peut encore s'adresser directement à Mme G. Moyse, 5, avenue Mirabeau, à Versailles, en Seine-et-Oise.

Il s'agit, on le voit, d'une des nombreuses filiales de la Franc-Maçonnerie.

Franc-Maçonnerie

Généralités internationales. — Nous extrayons ce qui suit d'un rapport émanant du F∴ E. Quartier-la-Tente, sur l'activité du Bureau International Maçonnique, en 1913.

La Maçonnerie pourrait être, si elle le voulait, l'agent le plus actif et le plus bienfaisant d'une vie internationale, riche en progrès et en œuvres fécondes. La Maçonnerie possède, en effet, une force intrinsèque extraordinaire, qui parviendrait à provoquer les mouvements les plus salutaires et les initiatives les plus heureuses pour l'humanité.

Mais si la Maçonnerie ne parvient pas à réaliser tout cela, c'est qu'elle est, pour le 90 % de ses membres, une société comme une autre, qui n'éveille, chez beaucoup de ses adeptes, pas plus d'intérêt que chez les membres d'autres associations. Ici encore, c'est l'indifférence qui perd la Maçonnerie, et qui l'arrête dans ses élans généreux et ses aspirations sublimes.

Ce qui veut dire, en bon français, la Franc-Maçonnerie devrait dominer le monde. Le F∴ Quartier-la-Tente signale une des causes de la faiblesse (?), de la Secte :

L'indifférence, cause qui ruine tant de sociétés humaines, règne aussi dans les groupements maçonniques, et avec d'autant plus d'intensité, que les collèges d'officiers sont renouvelés chaque année. A peine les FF∴ appelés aux fonctions diverses dans la Loge ont-ils pris contact avec leur mission et compris, et parfois apprécié les travaux poursuivis et les œuvres à encourager, qu'ils doivent faire



place à d'autres FF∴ auxquels il faut plusieurs mois pour être au courant de leur tâche...

Il est incontestable qu'un mouvement très favorable, et presque général, se produit dans le monde maçonnique, en faveur d'une entente plus réelle et d'un rapprochement plus effectif entre les groupements qui composent l'alliance maçonnique. On comprend de plus en plus quels bienfaits résulteraient pour les FF∴, pour les Loges, pour les Grands-Orients et les Grandes-Loges, et même pour les nations diverses, d'une concorde plus sincère et de la possibilité de rencontres plus faciles et par conséquent plus fréquentes. On a enfin commencé à comprendre qu'il ne s'agit, dans l'œuvre du Bureau international de relations maçonniques, d'aucune modification, d'aucun amoindrissement des groupements maçonniques. Au contraire, nous continuons à envisager comme extraordinairement avantageux que les familles maçonniques de chaque pays conservent leurs traditions, leurs usages, leurs rituels, etc., mais ne fassent pas d'objections graves à la réception d'un Fr∴ en passage dans un autre pays que le sien. Nos Maçonneries ont, en général, de la peine à ouvrir leurs portes à des visiteurs, et il y a un certain exclusivisme, un certain chauvinisme bien peu maçonnique, qui rend difficiles les relations entre FF∴ de divers pays...

Dans un voyage récent en Angleterre, nous avons constaté que les rituels ont été considérablement simplifiés, que les fêtes de Saint-Jean sont inconnues, alors qu'en Suisse et en Allemagne, ce sont les fêtes par excellence, que l'on désigne, en France ou ailleurs, sous le nom de fêtes solsticiales. Dans les rituels anglais, nous n'avons retrouvé dans aucun des grades certains symboles merveilleux et impressionnants, conservés avec un soin particulier dans les Loges de l'Allemagne, de la France et de la Suisse, et d'autres pays...

Je serais presque tenté de dire (et ç'a été pour nous une bien grande surprise), que la Maç∴ attache de la valeur à des questions qui n'ont aucune importance, qu'elle en fait des conditions *sine qua non* de relations fraternelles, alors qu'elle a de plus grands devoirs, un plus noble idéal et un but bien autrement grand à réaliser.

Le F∴ Quartier-la-Tente rappelle les manifestations qui ont eu lieu dans ces deux dernières années, manifestations dont nous avons rendu compte à l'époque.

Visite des FF∴ anglais à Berlin, visite des FF∴ allemands à Londres, visite des FF∴ français en Allemagne, fêtes régionales avec invitations aux Loges des pays voisins, fêtes des Loges cosmopolites de Londres, devenues annuelles, et dont l'importance et le caractère s'accentuent chaque année, rapprochements et traités d'alliance entre groupements du même pays, comme en Amérique du Sud, entente entre Loges de diverses obédiences, comme dans l'Afrique du Sud, etc.



— L'article suivant est traduit d'un journal maçonnique allemand :

Le 20 août 1913, eut lieu, dans le local de la Loge l'*Espérance*, à Berne, une réunion de FF.·. qui se proposait de fonder une Ligue Franc-Maçonnique universelle, l'*Universala Framasona Liga* ; elle devait accueillir des FF.·. de tous les Rites et de tous les pays. Par suite de différentes circonstances, les assistants furent moins nombreux qu'on ne s'y attendait, étant donnée l'importance de l'affaire. Après les saluts et les examens, la séance proprement dite commença vers 9 heures, dans le temple aménagé pour la circonstance, une tenue de fondation, avec un rituel en *esperanto*, afin d'assurer la neutralité jusque dans la langue qu'on parlerait. Le rituel employé n'était, en somme, que la traduction en *esperanto* du Rituel employé par la Grande-Loge de Suisse l'*Alpina*. L'internationalisme le plus rigoureux avait déterminé le choix des officiers : un Allemand, un Suisse, un Français, un Anglais, un Hongrois, un Espagnol. Après l'ouverture du travail, le Vénérable de la Loge bernoise, Dr Schwenter, souhaita la bienvenue aux assistants et présenta la langue *esperanto* comme un instrument des mieux appropriés à la diffusion de l'idée maçonnique. Puis, les représentants des divers Orients prirent la parole, et apportèrent les souhaits de leurs FF.·.. Un grand nombre de partisans de l'idée nouvelle avaient envoyé leur adhésion par lettre. On apprit, avec une satisfaction particulière, que le F.·. Dr de Magalhaes Lima, Grand-Maître du Grand-Orient de Portugal, s'était étendu longuement et chaleureusement sur la grande idée d'une Fraternisation générale, et se déclarait prêt à accepter la présidence de la nouvelle Union. Cette séance laissa à ceux qui y avaient pris part, une impression favorable, et tous crurent au succès. C'était la première fois, dans l'histoire de la Franc-Maçonnerie, que les FF.·. de divers Orients s'entretenaient, sans difficulté, dans une langue unique, neutre. Ils n'oublieront jamais cette heure-là. Dans l'après-midi du même jour, les FF.·. se réunirent de nouveau pour délibérer sur les statuts et établir un bureau. Après une courte discussion, il fut décidé, en principe, que la nouvelle société se nommerait la *Universala Framasona Ligo*, et le projet de statuts élaboré par le F.·. D. Uhlmann, fut adopté avec des changements peu nombreux. Puis on choisit le bureau : Président, le F.·. De Magalhaes Lima ; Vice-Président, le F.·. Colonel Pollen, Ex-Grand-Maître provincial de l'Inde ; Second Vice-Président, le F.·. Professeur Boucon, d'Annecy (France) ; Secrétaire, le F.·. Dr Uhlmann, de Zihlschlacht (Suisse) ; Trésorier, le F.·. Hederich, ingénieur, de Cassel (Allemagne).

La Ligue fut ainsi officiellement fondée, et il y a lieu d'espérer que beaucoup de FF.·. adhéreront à cette société, qui établira des relations intimes entre les FF.·. du monde entier. Tout membre d'une Grande-Loge reconnue, peut faire partie de l'*Universala Fra-*



masona Ligo, en payant une cotisation annuelle de 2 marks et en se faisant inscrire.

« Les membres ne cessent point d'appartenir à leurs Loges et Grandes-Loges respectives, et ils restent absolument libres dans tout ce qui est en dehors du programme de la Ligue. On ne leur demande pas même de savoir l'esperanto, au moment de leur admission, mais à partir de là, ils doivent l'apprendre. On peut sortir de la Ligue en tout temps. L'organe officiel est le *Bulletin des Affaires Maçonniques*, rédigé à Neuchâtel. Et maintenant, à l'œuvre ! »

— Nous croyons devoir reproduire le document ci-dessous :

AU NOM DE LA PAIX ET DE LA FRATERNITÉ UNIVERSELLE.

Or.·. de Francfort-sur-Mein, le 5 *mars* 1914.

VIIe Manifestation Maç.·. internationale

Suite de la Schlucht de Bâle, de Baden-Baden, de Paris, de Luxembourg et de La Haye

1re CIRCULAIRE

« *Vous cultiverez l'amour fraternel qui est le fondement et la maîtresse pierre, le ciment et la gloire de cette ancienne confraternité, car en tant que Maçons, nous sommes de toutes les races, de toutes les nations et de toutes les langues.*

(EXTRAITS de la Constitution maç.·. d'Anderson, promulguée en 1723. Charte constitutionnelle de notre Ordre.

T.·. C.·. Vén.·.,

TT.·. CC.·. FF.·.,

Grâce à la collaboration dévouée de FF.·. des différentes nations, les manifestations maçonniques internationales sont devenues une organisation dont on ne saurait estimer trop haut la valeur pour le rapprochement des peuples et le développement du bonheur et du bien être dans le monde.

Des FF.·. et des SS.·., en nombre toujours croissant, ont éprouvé son action bienfaisante et sont devenus, grâce à elle, des apôtres fervents de l'idée de l'affermissement de la Paix universelle. A la VIe manifestation, l'an dernier à La Haye, dix-huit Etats avaient envoyé des délégués ; parmi eux se trouvaient des SS.·. appartenant à toutes les Grandes Loges allemandes ; à l'unanimité ils acceptèrent la résolution suivante proposée par Fr.·. *Kraft* (Or.·. de Dresde) :

« *La VIe manifestation maç.·. internationale de La Haye, en août* 1913, *à laquelle participent plus de* 400 *Francs-Maçons des divers pays, déclare que c'est un des plus nobles et plus impérieux devoirs de la Maçonnerie universelle d'étudier la grande question de la Paix, de propager les résultats de ses études, de combattre de toutes ses forces le chauvinisme basé sur des intérêts exclusivement matériels, de favoriser des rapports personnels de plus en plus intimes entre les FF.·. des différentes nations, et surtout entre les FF.·. allemands et français, pour dissiper les malentendus dangereux. Elle demande à la presse maçonnique de vouloir bien soutenir cette œuvre, et elle*



invite les FF.·. à exercer leur influence dans le même sens sur les autorités maçonniques dans leur propre pays. Au travail, pour la Paix, base solide du bonheur de l'humanité » !

Continuer à travailler dans cette voie est un devoir impérieux pour nous, comme aussi de faire progresser de toutes nos forces, cette année encore, la grande œuvre commencée avec enthousiasme à la Schlucht, continuée avec zèle et désintéressement à Bâle, Baden-Baden, Paris, Luxembourg et La Haye. Nous devons non seulement travailler pour que règnent la paix et la concorde entre tous les peuples, et tout particulièrement entre la France et l'Allemagne, mais aussi tendre nos efforts vers la réalisation d'un accord entre ces deux nations qui sont appelées à devenir, pour une large part, les guides de l'humanité.

Notre plus cher désir est que la VIIe manifestation soit un témoignage sincère et fort de la solidarité maç.·. internationale, que les journées des 15, 16 et 17 août 1914 continuent dignement les journées inoubliables qui les ont précédées ; enfin qu'elles affirment de nouveau la nécessité et la possibilité d'une entente amicale de toutes les grandes nations aux sentiments nobles et élevés.

C'est pour ces raisons que nous vous prions de donner connaissance de cette circulaire aux FF.·. de votre R. At.·., de la répandre parmi eux, d'envoyer des délégués à Francfort, pour que le concours de nombreux FF.·. de votre Loge nous aide à assurer le succès de notre œuvre.

Puissent tous les FF.·. qui sentent l'importance de ces questions du rapprochement des peuples et de la solution pacifique ds différends éventuels entre nations, être bien pénétrés de cette conviction que, dans toutes les circonstances où il s'agit du progrès intellectuel et du bonheur de l'humanité, il incombe à la Maçonnerie d'éclairer la voie qui mène vers ces nobles buts.

Convaincus que vous ne voudrez pas manquer de prendre part à cette manifestation d'amitié maçonnique, nous vous prions de prendre note, dès maintenant, de cette date :

FRANCFORT-SUR-LE-MEIN, 15, 16 *et* 17 *août* 1914.

Une seconde circulaire vous donnera bientôt le programme complet des fêtes.

Recevez, t.·. c.·. Vén.·. et tt.·. cc.·. FF.·., l'expression de nos sentiments de sympathie et de frat.·. dévouement.

CH. BERNARDIN, 33,
à Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle)
Vén, de la R. L.
« Saint-Jean de Jérusalem »
Or. de Nancy

A. LAURENT,
Ancien Vén. de la R. L.
« Les Chevaliers Unis »
Or. de Lyon

H. KRAFT,
à Dresde, Weisser Hirsch
Vén. d'honneur de la R. L.
« An Erwins Dom »
Or. de Strasbocrg

L. BANGEL,
G. M. Adj. de la G. L.
Eclectique de Francfort
Or. de Francfort-sur-le-Mein



Ed. Quartier-la-Tente, 33
Ancien G. M. de l'Alpina
Représentant du Bureau international de relations maç.
Or. de Neuchâtel (Suisse)

J. Junck, 33
G. M. du Sup. Cons. du Grand-Duché de Luxembourg

F. Dubesset,
Secrétaire général du Comité d'organisation des Manifestations maç.·. internat.
Or. de Paris, 11, *rue des Marronniers* (16e)

Programme sommaire

Samedi 15 août : à 5 heures, réception des FF.·. et SS.·. — A 7 heures et demie au Temple, *Tenue rituélique* au Grade d'apprenti. Réunion des dames dans la salle des banquets.

Dimanche 16 août : à 10 heures du matin, réunion du bureau international de relations maçonniques. — A 11 heures, réunion de tous les FF.·. et SS.·.. Discours. — A 6 heures, banquet.

Lundi 17 août : Excursion à Wiesbaden.

La carte de participant coûtera 12 fr. 50. Elle donne droit au banquet (vin compris), à la Tenue, à la réunion des dames et au chemin de fer pour Wiesbaden (aller et retour).

Adresser toute demande de renseignements au Dr. Curt Hoffmann, Rosenapotheke Salzhaus 3, à Francfort-sur-Mein.

On sait que, à ces dates du mois d'août, l'Allemagne célèbre l'anniversaire des grandes batailles livrées, en 1870, autour de Metz : Borny, Gravelotte, Rezonville, Mars-la-Tour, Saint-Privat. Cela n'empêchera pas les Francs-Maçons français d'aller à Francfort, dont le nom évoque un autre pénible souvenir.

— La Maçonnerie n'ayant ni chef ni doctrine unique, se compose toujours d'une partie qui est orthodoxe et d'une autre qui est hétérodoxe. Voici les parties qui sont hétérodoxes, au moins devant l'orthodoxie des cinquante Grandes Loges des Etats-Unis :

La *Grande-Loge de Hambourg*, parce qu'elle a fondé des Loges dans un territoire étranger (New-York) ;

Le *Grand-Orient de France*, parce qu'il a écarté la croyance à l'existence de Dieu, et parce qu'il a rendu des sentences à l'égard de certaines Loges de la Louisiane et des Grandes-Loges composées de gens de couleur ;

La Grande-Loge de Suisse l'*Alpina*, et la *Grande-Loge Symbolique de Hongrie*, à raison de leurs rapports amicaux avec le Grand-Orient de France, de plus, la Grande-Loge de Hongrie a supprimé la Bible placée sur l'autel comme symbole maçonnique ;

Les *Grandes-Loges de Danemark*, de *Suède* et de *Norvège*, à raison de leur caractère politique. En Norvège, le Grand-Maître étant le Roi, constitue une sorte de Pape protestant ;



Le *Grand-Orient d'Espagne*, parce qu'il est dirigé par un Suprême Conseil ;

Les *huit Grandes-Loges allemandes*, celle de ***Hollande***, celle d'*Egypte* (Le Caire), qui, tout en étant régulièrement constituées, ne sont pas reconnues, conformément aux prescriptions, des Grandes-Loges des Etats-Unis.

En outre, la Maçonnerie symbolique ne reconnait aucune autorité aux Grandes-Loges suivantes : *Argentine*, ***Belgique***, (pour la Belgique, le Grand-Orient), le *Brésil*, le *Chili*, la *Grèce*, l'*Italie*, le *Luxembourg*, le *Portugal*, le *Pérou*, *Saint-Domingue*, l'*Uruguay*, le *Venezuela*, et tous les *Suprêmes Conseils*.

Le Fr ∴ qui fait ce dénombrement le commente en ces termes :

« En quoi trouve-t-on ici le reflet de l'esprit maçonnique ou fraternel ? Où la tolérance et la justice y trouvent-elles place ? »

— L'Apologie suivante de la Franc-Maçonnerie a paru dans un organe italien. Elle est due à la plume du F ∴ Otto Neumann :

« ...C'est une illusion que de représenter la Maçonnerie de 1723 comme déiste. C'est une assertion courante qui se retrouve dans tous les manuels. A la vérité, la Maçonnerie est constituée sur l'idée de Dieu, mais sur une idée de Dieu absolument adogmatique. C'est une illusion que de représenter les Maçons comme les Jésuites du protestantisme, comme des gens qui auraient juré de défendre une certaine direction chrétienne à l'exclusion d'une autre. En un temps de crise religieuse comme le nôtre, elle est le lien qui unit différentes conceptions qui ont pour base une idée adogmatique de Dieu.

« C'est une illusion que de se figurer la Maçonnerie comme possédant des secrets particuliers. Son secret est un fait interne ; ce qu'elle cache, c'est uniquement sa méthode ; elle réserve cette méthode à ceux qui lui appartiennent. C'est une illusion que de se représenter la Maçonnerie comme se survivant à elle-même ; elle est plus nécessaire que jamais. Sa mission, son œuvre est de conseiller, de faire vivre en bonne intelligence des intérêts divers. Que certains de ces intérêts aient un objet religieux et moral, qu'il s'agisse des abîmes qui séparent les races, que ces intérêts se combattent comme intérêts de caste, de classe, la Maçonnerie allemande comme cause d'égalisation, vient apporter l'équilibre.

« C'est une illusion de croire à une Maçonnerie internationale qui complète le renversement des trônes et des autels : cette assertion est une invention de la presse catholique pour rendre la Maçonnerie suspecte à l'Etat, à l'Eglise, à la Société. C'est une illusion que de représenter la Maçonnerie allemande comme une institution qui précède le socialisme. La Maçonnerie allemande est nationale, patriote, attachée à son pays. Les Hohenzollern, qui sont Maçons depuis Frédéric le Grand, sont les protecteurs de la Franc-Maçonnerie allemande, et



les Trois Grandes Loges de la Vieille Prusse ont à leur tête des princes de la Maison de Hohenzollern. L'idée de la Maçonnerie n'est pas de celles qu'on peut exprimer dans un formule. La Maçonnerie vise à la culture intellectuelle. Elle se propose de sculpter à sa manière l'homme pour en faire une pierre propre à entrer dans la construction du temple de l'humanité. Elle n'exerce pas son action bienfaisante uniquement sur les FF.·. qui vivent dans les Loges. Ce qu'elle appelle la pensée maçonnique, c'est l'idée d'évolution de l'humanité. Elle se base sur la conception de Dieu et sur la religion ; elle propage l'éthique sociale, la pédagogie sociale. Son essence a pour centre une intuition religieuse et morale, une activité dirigée par des mobiles religieux et moraux. C'est une illusion que de croire que ses formules et ses symboles sont vieillis. Les dogmes peuvent vieillir, la symbolique ne vieillit pas, parce qu'elle s'adapte à l'esprit du temps ».

ALLEMAGNE. — Extrait d'une lettre de Munich, publiée par l'*Agence Roma*, 10 avril 1914 :

Malheureusement, non seulement en Baden, mais un peu partout en Allemagne, en commençant par la catholique Bavière et par son gouvernement prétendu clérical, l'athéisme est reconnu comme « religion », pour mieux combattre la religion.

Parmi les causes de ce « cours » déplorable, il faut compter sans doute l'impulsion des sectes. La Franc-Maçonnerie allemande fait peu de tapage, c'est qu'elle travaille adroitement.

Ainsi, ces jours-ci, les protestants orthodoxes sont très déconcertés à cause de l'admission dans la Franc-Maçonnerie d'un pasteur proéminent parmi les « positifs » (orthodoxes), M. Huntzinger, le chef de l'Eglise Etablie Evangélique de Hambourg. A ce propos, on rappelle que, récemment, dans une assemblée de la Ligue Evangélique, un des orateurs a appelé les Francs-Maçons « des alliés très chers dans la lutte contre l'intolérance et pour l'humanitarisme » — lisez contre le catholicisme, pour l'athéisme.

— De l'*Agence Roma*, 29 avril 1914 :

Les Francs-Maçons d'Erlangen, ville universitaire de Bavière, ont projeté la fondation d'un asile du « Paraclète », dont l'idée a été donnée par le F.·. Ludloff, destiné à recueillir des personnes ayant une instruction supérieure, mais qui se trouvent sans ressources et courent le péril d'une débâcle physique ou morale. La direction serait confiée à des personnes ayant au moins 50 ans, Francs-Maçons naturellement, et qui s'engagent sur les « anciens » devoirs des Frères, c'est-à-dire qui soient déistes, — ni athées, ni monistes. On se demande si ce « convent » Franc-Maçon aura plus de succès que le « convent » moniste de M. Ostwald qui s'est dissous après une année, à peine, d'existence ?

— Un journal maçonnique allemand recommande vivement à ses



lecteurs, et particulièrement aux FF∴ Compagnons, une institution destinée à favoriser l'emprise maçonnique sur la jeunesse :

« Occupation appropriée pour les jeunes gens, pendant les heures de loisir, pour les dimanches et les jours de fêtes, en excluant l'alcool, la religion et la politique, tel est le but que poursuivent les Unions neutres d'apprentis et de compagnons, ou Unions de jeunes gens qui se sont liguées pour former la *Ligue des Unions allemandes de la jeunesse*, dont le siège est à Cologne (Karl Dietz, 46, rue de la Comédie).

« Il me semble que c'est une tâche vraiment maçonnique que de travailler au développement de ces Unions, et je crois devoir la recommander aux Loges et aux FF∴. L'encouragement peut se faire de deux manières, d'abord par une aide financière, puis par l'entrée dans ces sociétés. Je crois que l'argent qui sera consacré à ces œuvres rapportera plus d'intérêt que s'il était employé à offrir des complets pour confirmation. Mais on peut apporter aussi la coopération de son activité, de son travail : Presque partout, il manque à ces Unions des aides qui s'occupent des jeunes gens, des personnes qui sachent leur parler, les distraire. C'est une œuvre tout indiquée par les MM∴ compagnons.

ALSACE. — Extrait d'un organe maçonnique :

Bien que les trois Loges de Strasbourg : *Au Cœur fidèle ; — Royal-York, à la Cathédrale d'Erwin*, et *Ligue Eclectique, à l'Amour fraternel des Loges*. (Zum treuen Herzen — An Erwins Dom, — Zur bruderliebe im Wasgau) — aient déclaré, par l'organe de la *Strasburger Post*, du 8 février 1914, qu'elles sont absolument étrangères à toute annonce d'une certaine Grande-Loge indépendante *Au Soleil Levant*, et à toute annonce analogue, parue sous la rubrique *Gœthe*, et qu'il n'est point dans l'esprit de la vraie Franc-Maçonnerie de recruter des adhérents par la voie des annonces, la Ligue de Nuremberg, de qui dépend cette Maçonnerie *Au Soleil levant*, n'en persiste pas moins à faire paraître des annonces, et cela dans le journal même qui a inséré la protestation des trois Loges de Strasbourg.

ANGLETERRE. — A propos de la question de l'Ulster, l'*Agence Roma*, du 25 avril 1914, reproduit les principaux passages d'un article publié par le *Corriere della Sera*, organe anticlérical de Milan, à la date du 24 avril :

« Les volontaires de l'Ulster sont organisés par les Loges Orangistes.

« Cette Franc-Maçonnerie, anticatholique et antiirlandaise, compte 1.465 Loges dans l'Ulster. Il n'y a pas un village qui n'ait sa Loge. Elles sont groupées, par district, sous les ordres d'un Grand-Maître de Comté, lequel est membre de la Grande-Loge provinciale de l'Ulster.



« L'institution est, disent les statuts, composée de protestants unis et résolus à défendre le Souverain légitime, la religion protestante, les lois du royaume, l'union législative et la succession au trône de la Maison de Brunswick, pourvu qu'elle reste protestante.

« Avant d'être admis par les Loges, les candidats doivent s'engager solennellement à s'opposer aux erreurs et aux doctrines fatales de l'Eglise de Rome, et même aux actes et cérémonies du culte papiste.

« Cette haine religieuse est le nerf de la « patriotique rébellion de l'Ulster ».

« L'exploitation du « danger papiste » et la campagne de fanatisme et de haine contre « Rome » est nécessaire pour justifier l'alliance des différentes Eglises anglicane, presbytérienne, méthodiste, etc., jusqu'aux sectes plus petites, et pour donner une unité aux différentes forces protestantes. Les statuts de l'Ordre d'Orange admettent comme membres les clergymen de toute dénomination protestante. Dans plusieurs Loges, les Maîtres sont des ecclésiastiques protestants ; et le Lord-Primat (anglican) d'Irlande, est un des Grands-chapelains de l'Ordre.

« L'étroite relation, entre les Loges orangistes et les volontaires de l'Ulster, est démontrée par le fait qu'une compagnie du régiment du comité de Tyrone, a, pour commandant, un *curé anglican*, qui est probablement le Maître de la Loge qui organise la compagnie. »

Le rédacteur de l'*Agence Roma* fait suivre ces citations de réflexions très justes :

L'orangisme est un danger politique et social pour l'Angleterre ; le prétendu loyalisme orangiste est une grossière hypocrisie, car il impose une condition qui ne regarde pas les qualités gouvernementales du Souverain... En outre, il faut remarquer que cette imposition du faux loyalisme orangiste, n'a pas même l'excuse de la bonne foi et d'une conviction religieuse, pour laquelle son Eglise est la seule vraie. L'orangisme n'exige pas que le Roi soit anglican ou presbytérien, etc., il lui suffit qu'il soit « protestant ». Or, il y a l'Eglise anglicane, l'Eglise presbytérienne, non pas l'Eglise protestante. Le protestantisme n'est pas une religion, il n'est qu'une haine, la haine contre Rome. Pour l'anglican, le presbytérianisme est une religion aussi fausse, sinon davantage, que le papisme et *vice versa*... Le prétendu loyalisme orangiste n'exige pas du roi telle ou telle religion, mais seulement une haine religieuse contre Rome.

Le fanatisme sectaire de la Franc-Maçonnerie orangiste, comme de toute Franc-Maçonnerie, engage ses adeptes à combattre la liberté du culte catholique et de ses cérémonies.

La Franc-Maçonnerie orangiste est une organisation internationale qui travaille avec acharnement contre le catholicisme dans tous les pays de population anglo-saxonne, totale ou partielle, dans le Royaume-Uni, au Canada, aux Etats-Unis, en Australie, en Nouvelle-Zélande, dans l'Afrique du Sud, etc. Aujourd'hui, de tous les côtés



de l'immense empire britannique, l'Ulster orangiste reçoit de l'argent et des armes pour organiser la rébellion contre « le Souverain légitime, les lois du Royaume ». Loyalisme parfaitement maçonnique, suprêmement sectaire

— On lit dans la *British Review* qui paraît à Londres (fascicule de février 1914) :

« Le secret qui entoure les actes de toutes les Fraternités maçonniques, explique pourquoi le monde extérieur les a toujours vues avec soupçon, avec défiance, et les regardera toujours comme l'origine de toutes les détestables ligues qui font la guerre à la société existante. Le monde profane a raison jusqu'à un certain point. A juger ces fraternités criminelles d'après leurs théories et leurs doctrines, elles n'auraient d'autre objet que le bien de l'humanité, mais les faits qui résultent de leur influence sont de nature à inspirer, à tout homme qui se respecte, l'horreur et la colère. »

Le journal maçonnique qui a cueilli cette appréciation la commente en ces termes :

« Il y a d'autres actes qui inspirent la répulsion aux amis de la justice et de la vérité, c'est d'écrire des articles de ce genre. »

— Extrait d'une Revue maçonnique :

La Grande-Loge d'Angleterre a tenu, le 4 mars, sa réunion trimestrielle, dans le Hall central de Westminster, à raison du grand nombre d'assistants auquel on s'attendait. Il y avait, en effet, environ 700 membres présents. La séance a commencé par la réélection du F.·. Duc de Connaught, comme Grand-Maître, puis on a voté une proposition de porter à 400 livres, la pension de tous les employés de la Grande-Loge, dont le traitement est inférieur à ce chiffre. La pension de retraite doit être égale aux deux tiers du dernier chiffre des émoluments ; elle est formée par une retenue d'un tiers du traitement d'activité, le reste est fourni par la Grande-Loge. On a approuvé la radiation de la Loge *Zunguru*, n° 3.301, dans la Nigeria ; cette Loge avait été créée en 1911, mais elle avait cessé ses travaux.

— L'article suivant, emprunté à un journal maçonnique tout récent, traite *ex professo*, la question de l'assistance officielle de la Maçonnerie aux offices religieux anglicans.

« Le nombre croissant des offices religieux maçonniques peut être regardé comme une preuve directe de leur succès. Un office religieux, sous les auspices maçonniques, fournit aux membres de l'Art l'occasion de témoigner la part qu'ils prennent à l'intérêt général, car, presque toujours, le produit de la quête est destiné à quelque



œuvre paroissiale, dont les Maçons n'auraient point à s'occuper en temps ordinaire, car elle est une œuvre profane qui regarde les profanes. C'est pour cette raison, et pour bien d'autres encore, que l'on doit encourager les offices religieux maçonniques. On nous a accusés d'être trop exclusifs, et de réserver rigoureusement notre bienfaisance à nos Frères. Il est tout naturel que nous réservions aux membres de la Fraternité, la partie la plus importante de nos ressources, et nous avons raison de pratiquer l'adage : Charité bien ordonnée, etc. Mais il ne faut pas s'en tenir là. Si nous appliquions ce principe dans toute sa rigueur, que ferions-nous pour les veuves et les orphelins des Maçons ? Mais nous n'agissons point ainsi, et tout homme, toute femme qui connaît le monde, peut en témoigner.

« Nous voyons avec la plus grande joie la popularité croissante des offices religieux maçonniques, qui font une somme immense de bien, sans imposer à chaque F∴ en particulier des charges trop lourdes. Ils servent d'abord à prouver au monde extérieur qu'il existe, dans la Franc-Maçonnerie, un principe religieux distinct ; certains croient qu'elle en est complètement dépourvue, parce que, comme membres de l'Art, nous nous bornons à reconnaître le Grand-Architecte de l'Univers unique et suprême. Nous connaissons des gens d'Eglise fort estimables, qui ne consentiraient pas à admettre, qui, même, ne toléreraient pas un office maçonnique dans une église, parce que, disent-ils, l'ordre maçonnique, dans l'ensemble de ses actes, ne tient compte que du grand *Je suis*. Ils prétendent qu'on ne peut être chrétien dans ces conditions. Nous ne voulons pas transformer ce sujet en une controverse religieuse, nous ne voulons que parler des offices maçonniques religieux qui sont exécutés généralement d'après les principes les plus larges, avec le goût le plus parfait, et sont de nature à faire beaucoup de bien. Sans eux, comment serait-il possible de réunir une assemblée comme celle qui assiste à un office maçonnique ? Le plus grand nombre des gens entrent dans la maison de Dieu d'une manière tout à fait exceptionnelle en ces circonstances ; en temps ordinaire, ils n'entreraient pas, mais ils sont attirés par des détails particuliers, et il peut se faire qu'ils deviennent des assistants habituels...

« S'il en est ainsi, nous ne pouvons qu'applaudir aux autorités maçonniques, qui favorisent et encouragement cette assistance aux offices maçonniques, en accordant des dispenses, pour permettre le port des insignes et des bijoux maçonniques. Ce n'est point flatter la vanité et l'ostentation ; cela ne fait que donner aux offices un caractère nettement maçonnique. Sans les insignes, une assemblée aurait l'air d'une assemblée de profanes, alors même qu'elle se composerait uniquement de membres de l'Ordre ; avec les insignes, les emblèmes de l'Art, déployés de la manière la plus apparente, un rassemblement de plusieurs centaines de FF∴ paraît être quelque chose de plus, et vise à être plus impressionnant. »

Le même journal, à quelques pages d'intervalle, nous donne l'information suivante, qui complète et éclaire celle qui précède :



« Un office maçonique aura lieu le 10 mai, à 3 heures 30, à l'église Saint-Mark, Myddelton Square, Clerkenwell, sous les auspices de la Loge *The Crusaders* (les Croisés), n° 1.677, avec le concours d'un grand nombre de Loges locales et de Loges de la Cité. Les produits serviront à la restauration des bâtiments des Missions dans Brewer Street. Une dispense autorise les membres de l'Art à porter tout le costume, la procession sera organisée par le F∴... Ex-Grand-Diacre. La musique sera dirigée par le F∴ G. Matthews. Les leçons seront lues par les FF∴ Tijou et le marquis de Northampton ; le sermon sera prêché par le Maire de Marylebone, qui est le Reverend F∴ J.-A. Beaumont. »

— Nous traduisons ce qui suit dans un journal maçonnique anglais :

— La Maçonnerie anglaise compte profiter de la visite d'une trentaine de FF∴ allemands en Angleterre pour développer les relations qui existent entre les deux pays (au point de vue maçonnique). Une commission de réception a été formée dans ce but ; elle est présidée par le F∴ J.-D. Langton, Ex-Grand-Diacre ; les Loges allemandes de Londres, la Loge des *Jubilee Masters*, et le Club maçonnique international s'occupent activement des préparatifs. L'ambassade maçonnique allemande arrivera le 8 mai à Londres, prendra un jour de repos, et le lendemain, aura lieu, une tenue de circonstance à la Loge des *Jubilee Masters*, n° 2.712. Les principaux membres de la délégation allemande sont les FF∴ Eugen Mollendorf, Vénérable de la Loge des *Trois Clefs d'or*, membre du Conseil de l'Ordre de la *Grande-Loge Nationale Allemande* ; les FF∴ Emil Seelmeyer, Ex-Vénérable, Robert Fitchell, premier Surveillant de Grand-Ordre, membre de la Grande-Loge *Aux Trois Globles* ; le F∴ Docteur W. Leipmann, professeur à l'Université de Berlin ; le F∴ Witte Paul, maire de Wittenau, à Berlin ; le F∴ Edwin Stubert, secrétaire de la Cour de Justice ; le F∴ Willy Schultze, conseiller privé, et directeur de la Banque impériale.

— Un journal maçonnique anglais publie le curieux document ci-dessous :

L'antique Loge *La Cambridge*, fondée en 1749 dans cette ville, tenait ses réunions à l'Ours Noir, quand fut fondée une Loge qui porte aujourd'hui le nom de *Scientific* et le numéro 88 ; elle vint s'installer aussi à l'Ours Noir ; la première en prit ombrage, et on lit, à la date du 8 mars 1762, dans les procès-verbaux de la *Scientific* : « Attendu » que cette Loge, pendant qu'elle se tenait à l'Hôtellerie de l'Ours » Noir, a été dépouillée de tous ses bijoux, de la Bible, de son Livre » des constitutions, de son Livre de procès-verbaux, et de son Livre



» d'entrées, et qu'il y a grande raison de croire que quelques membres
» de la Loge, ou d'autres Maçons, ont participé à cet enlèvement, il
» est par conséquent ordonné, par le Vénérable, et les Frères pré-
» sents, que, s'il est reconnu, par la suite, que la personne ou les
» personnes, qui ont participé à cet enlèvement, était ou étaient un
» Maçon ou des Maçons, que ledit ou lesdits Maçons seront pour tou-
» jours exclus de cette Loge, et que son nom ou leurs noms seront
» portés à la connaissance de la Grande-Loge, et qu'à la fin de cha-
» que appel, on prononcera la formule suivante : « *Beware of Cam-*
» *bridge Cowans* ». (Défiez-vous des Cowans de Cambridge). »

— **Nous lisons dans un périodique maçonnique :**

Les Loges dépendant de la Grande-Loge d'Ecosse ont reçu, de 1800 à 1912, 402.150 membres. Le minimum des réceptions est de 661 en 1832, le maximum, de 12.702 en 1912. La moyenne est de 3.600.

— **Un Fr∴ a fait aux membres de la Loge *Duc de Connaught*, à Westminster, une conférence intéressante sur l'histoire de la Franc-Maçonnerie opérative en Ecosse.**

« L'Ecosse possède les documents maçonniques les plus anciens que l'on connaisse, car un certain nombre de Loges conservent des registres de procès-verbaux, qui datent de plus de deux siècles. L'établissement de la Grande-Loge d'Angleterre et de la Grand-Loge d'Irlande furent promptement imités, car la Grande-Loge d'Ecosse fut créée à Edimbourg, dès 1736. Toutefois, un certain nombre de Loges restèrent indépendantes, ce ne fut même qu'en 1891 que la dernière de ces Loges, la *Saint-John*, de Melrose, entra dans l'Union. La Loge mère *Kilwinning* se sépara en 1744 ; elle était portée la seconde sur la liste, mais elle prétendait avoir droit à la première place, à raison de son ancienneté ; elle adhéra à l'Union en 1807.

« De même que les Loges françaises, nos premiers FF∴ d'Ecosse eurent bientôt à subir les attaques des autorités religieuses. Le *Synode Associé* (Associate Synode), condamna, dès 1745, la pratique de faire prêter un serment aux candidats, sans les avoir instruits au préalable, des secrets qu'ils s'engageaient à garder. Bon nombre de Francs-Maçons encoururent la colère du Synode ; il y en eut même d'excommuniés. Mais on ne tarda pas à reconnaître que le rituel et les usages maçonniques, ne contiennent rien qui soit hostile à la religion (protestante, cela s'entend, — et l'on revint à de meilleurs sentiments.

« Les Constitutions Ecossaises offrent quelques particularités intéressantes : ainsi les Ex-Vénérables ne font point partie de la Grande-Loge ; les Maîtres peuvent assister comme visiteurs aux séances de la Grande-Loge. La Maçonnerie Ecossaise, c'est-à-dire la Maçonnerie d'Ecosse, ne doit pas être confondue avec l'Ecossisme. Théoriquement, elle comprend trois grades, mais la *Mark* est attachée au



second grade ; et le grade de Maître comprend aussi un complément, celui de *Maître installé ;* en fait, ce sont de véritables grades, ayant leur cérémonie et leur secret propres. Le grade de « Maître installé » n'est pas nécessaire, pour donner au F∴ le droit d'occuper la chaire ou d'accomplir les cérémonies, mais il est conféré aux Vénérables ou Ex-Vénérables, pour leur donner le droit de prendre rang comme Ex-Vénérables, dans la Grande-Loge. Un FF∴ doit être un Maçon Mark. pour pouvoir occuper la chaire, dans une Loge opérative, et, bien que la Mark soit considérée comme une extension du Second grade, elle ne peut être conférée qu'à des Maîtres.

« Selon les Constitutions Ecossaises, un Lewis (Lowton), peut être admis dans l'Ordre, à l'âge de 18 ans, mais au nord, comme au sud de la Tweed, on n'est pas bien fixé sur ce qui fait le Lewis ; pour certains, c'est simplement le fils d'un Maçon ; pour d'autres, il faut qu'il soit né après l'admission de son père. Le prix d'initiation est de 2 guinées (50 fr.), il est donc bien plus faible qu'en Angleterre. Les Maîtres seuls ont droit de voter dans les Loges : une quinzaine au moins doit s'écouler entre l'admission à un grade et l'admission au grade suivant.

« Les formes des pièces du costume maçonnique sont les mêmes qu'en Angleterre, mais chaque Loge peut adopter la couleur qui lui plaît ; sous ce rapport, la Maçonnerie Ecossaise a une grande analogie avec celle d'Allemagne, ce qui donne un aspect très pittoresque à une procession qui groupe plusieurs Loges. »

Colonies Anglaises.

Son Excellence, le Gouverneur de Bombay, Lord Willington, a été installé, tout récemment, comme Vénérable de la Loge *Imperial Brotherhood* (Fraternité impériale n° 1.041). Ce haut personnage est un Maçon fort zélé. Le F∴ Dr Temulji Nariman, Vice-Grand-Maître de toute la Maçonnerie Ecossaise de l'Inde, a été le premier Hindou qui ait installé le gouverneur d'une province de l'Hindoustan, comme Vénérable d'une Loge de ce pays. Parmi les notabilités maçonniques qui ont pris part à la cérémonie d'installation, nous trouvons trois membres du Conseil de la Province (les FF∴ Richard Lamb, Claude Kill, et Pattani), l'Evêque anglican de Bombay, le juge Beaman, Sir Dinsha Davar, et le juge Shah. L'Evêque a répondu à un des toasts maçonniques portés en cette occasion.

— La première Loge (anglaise), qui ait admis des indigènes, est la Loge *The Rising Star of Western India* (l'Etoile levante de l'Inde Occidentale) n° 342, à Bombay, fondée par la Grande-Loge d'Ecosse, et qui a été inaugurée le 15 décembre 1843. Cette innovation fut due aux démarches du F∴ Maneckji Cursetji, juge au tribunal de Bagatelle, dont la statue se dresse à l'angle de la route de Bellasio. Jusqu'alors, les Francs-Maçons anglais s'étaient opposés à l'admission des indigènes. Grâce à son admission dans la Loge anglaise de Bombay, le F∴ Maneckji put se faire admettre aussi dans la Loge



française de Paris, la *Gloire de l'Univers ;* à son retour, il conquit à ses idées de nombreux FF∴, comme le Dr James Burnes, Grand-Maître provincial du Rite Ecossais, et d'autres, qui faisaient partie de l'administration civile. La Grande-Loge d'Ecosse, à laquelle ils s'adressèrent, accorda aussi la charte d'érection de la Loge susdite.

Le trafic des grades. — Colonies anglaises. — Vancouver. — Un certain John B. Gateman, a été condamné à 200 dollars d'amende, pour avoir reçu, dans la Maçonnerie, certaines gens, sans l'autorisation de la Grande-Loge de la Province. Il se faisait verser 20 dollars de provision pour chaque admission. Son complice, Thomas Houston, a été acquitté faute de preuves.

République Argentine. — On lit dans un journal de Buenos-Ayres, daté de Concordia, 14 février 1914 :

« Nous avons entendu une conférence du fameux orateur anticlérical F∴ Luis de Arcos y Segovia, connu dans le monde profane sous le nom de Père Gonzalo ; sachant de quelle réputation il était précédé, nous n'hésitâmes pas à l'inviter au nom de la Loge *Rectitud*, de cette vallée (*Concordia*), à nous donner une conférence Maçonique. L'ex-Père a bien voulu déférer à ce désir, et il a parlé « De l'influence de la Maçonnerie sur le progrès intellectuel, moral et matériel des peuples ». Il n'a pas manqué cette occasion pour nous inviter à l'union dans la lutte contre notre ennemi commun, le clergé ; il a expliqué son influence pernicieuse au foyer, dans l'éducation de la femme, de la mère et des fils, éducation dont les résultats seront la discorde entre parents.

— La Maçonnerie fait des progrès sensibles en Argentine, ainsi qu'on le verra par l'article suivant, d'un journal maçonnique du pays :

« Dans la Rome Argentine, la ville des églises, où les confessionnaux étaient occupés du matin au soir, parler de la formation de Loges, mentionner la Maçonnerie, eût paru extraordinaire ; aussi concevra-t-on sans peine les efforts et les luttes qu'a coutés la création, dans cette ville, de la Loge *Piedad y Union*. Elle fut la première; elle n'est plus la seule : car nous apprenons que les FF∴ de la Loge *Woltair* (sic) ont décidé de quitter la Maçonnerie bleue pour se rattacher au Rite Ecossais. Ils feraient peut-être mieux de ne former qu'une Loge avec la *Piedad y Union*. Mais ils vont plus loin ; ils se disposent à fonder un chapitre Rose-Croix.

Voci la liste des Loges qui existent dans ce pays, où la Maçonnerie s'est vu refuser l'autorisation légale :

A Buenos-Ayres on trouve les Loges suivantes :

Tolerancia, *Regeneration*,
Constancia, *Estrella del Oriente* (*Etoile d'O.*)



Hijos de Hiram (*Enfants d'H.*)
Unione Italiana,
Italia,
Eureka,
Colon y Esperanza (Colomb et Esp.)
Conde de Aranda (Comte d'A),
Egalité, Humanité, Fraternité (Loge française).
Union Argentina,
Pitagoras,
Justicia,
Armonia Fraternal,
Hugo Bassi
Garibaldi II,
Victor Manuel III (sic),
La Juventud Siria,
Sub Lege Libertas,
Edmundo de Amicis,
General Alvear,
Manuel H. Langeheim,
12 de Octubre 1492,
Primera Argentina,
Emilio Zola II,
Voluntad II,
Mario Pagano,
Juan Martin de Puyrredon,
Hijos del Trabajo (fils du travail)
Paz (la Paix),

LOGES DE L'INTERIEUR DU PAYS

Combes, siégeant à Lanus ;
Giordano Bruno, Linch ;
D. F. Sarmiento, V. Ballester ;
Leandro N Alem II, Lomas de Zamora ;
Cosmos, Admirante Brown ;
Aurora II, Temperley ;
General San Martin, Guilmes ;
Lumen, Moreno ;
Francisco Bilbao, San Martin ;
Albarellos, Tigre ;
Roma, San-Fernando ;
Stretta Uguaglianza (Etroite Egalité), à la Plata (Uruguay) ;
Sol de Mayo (Soleil de Mai), à la Plata (Uruguay) ;
Guillermo Oberdan (1), à la Plata (Uruguay) ;
15 de Septiembre, Dolores ;
Union de Lobos, à Lobos ;
Hiram, Tres Arroyos ;
Sol Argentino (Soleil A.), Necochea ;
Estrella Polar (Etoile P.), Bahia blanca ;
Hijos de la Estrella Polar (Fils de l'E. P.), *ibid* ;
Giordano Bruno, *ibid* ;
Liverpool Argentino, *ibid* ;
Luz del Œste, Chivilcoy ;
IIa Lautaro, Rufino ;
Estrella de Laboulaye, Laboulaye ;
Union y Trabajo, (Union et travail), Parana ;
Jorge Washington, Conception (dans l'Uruguay) ;
Estrelle de la Paz (Etoile de la la Paix), à la Paz ;
Nueva Fraternidad, Goya ;
Regeneracion, Mercedes Corrientes
Piedad y Union, Cordoba ;
El Trabajo, — Marcos Juarez ;
El Kosmos, — Villa Maria ;
Rivadavia en Tafi, — Villa Gral Mitre ;
Luz de Hiram, — Mendoza ;
D. F. Sarmiento, — *Ibid* ;
Roque Perez, — Posadas ;
Union y Progreso, — Santa Ana ;
Estrella de Tucuman, — Tucuman ;
Savonarola, — Mercedes de San Luis ;
Bello Hiram, — Bella Vista ;
Rectitud, — Concordia (à Entre

1. Lire plutôt Oberdank, nom de l'homme qui tenta d'assassiner l'Empereur d'Autriche (N. de la R.).



Rios) ;
Nathan, — Medanos ;
T. B. Mitre, — M. Cascallares ;
La Antorcha (la Torche) — Rafaela ;
Emilio Gouchon, — Mekenna ;
Domingo J. Sarmiento, — Juarez;
General San Martin, — Bragado ;
Luz Universal, — Baradero ;
Hijos del Universo (fils de l'U.), — Ensenada ;
Combes, — Chacabuco ;
General Bernal, — Carlue ;
7 de Junio de 1891, — Mar del Plata ;
Vicente Fidel Lopez, — Zarate ;
General Balcarce, — Balcarce ;
Colon, — Trenque Lauquen ;
Union Fraternal, — Salto ;
Abraham Lincoln, — Lincoln ;
Alcacia Argentina, — Canals ;
Virtud y Trabajo, — San Pedro ;
Union y Constancia, — Junin ;
La Acacia, — Las Flores ;
Estrella del Norte, — Carmen de Areco ;
Sarmiento, — Tornquist ;
Luz del Tuyu, — General Madariaga ;
Union, — Rosario ;
Veritas, — *Ibid* ;
Labor, — *Ibid* ;
Leallad, — *Ibid* ;
Union, Libertad, — *Ibid* ;
Armonia, — Santa-Fé ;
Fe, Esperanza y Caridad, — Villa Constitucion ;
Luz de la Pampa, — General Pico ;
A.-G. Adams, — Venado Tuerto.

On remarquera que beaucoup de Loges Argentines portent des noms italiens, ou rappelant des souvenirs d'Italie. C'est que l'émigration italienne est très nombreuse.

On sait que le Gouvernement a répondu à la demande que lui avaient faite les Loges pour obtenir la personnalité civile :

1° La Franc-Maçonnerie ne poursuit pas le bien commun, *mais les intérêts égoïstes de ses membres* au détriment des autres citoyens ;

2° La Franc-Maçonnerie est une société se présentant sous les caractères d'un comité purement politique ;

3° Ses statuts lui font un devoir de combattre la liberté d'enseignement, afin d'en exclure les membres du clergé et les religieux. En cela, elle est contraire à la constitution de la République qui garantit à tous le droit d'enseigner ;

4° La Franc-Maçonnerie enlève à ses membres leur liberté et leur indépendance politique, en les obligeant, avec menaces, de donner leur suffrage au candidat de son choix ;

5° La Franc-Maçonnerie constitue un Etat ou plutôt *une contrefaçon de gouvernement*

Autriche-Hongrie. — La *Bonifatius-Korrespondenz*[1], toujours admirablement au fait des travaux maçonniques, nous donne dans son numéro du 1er mai 1914, p. 141, d'amples détails sur les efforts que fait la Maçonnerie hongroise pour s'emparer de l'âme populaire, toujours sous les apparences de la philanthropie la plus désintéressée.

1. Cet article pourrait également se classer sous la rubrique : *Enseignement*.



« Nous empruntons au compte-rendu annuel de la Grande-Loge de Hongrie pour 1912 les passages suivants : « Ce qui caractérise le travail de nos Fr.·. et de nos Loges, c'est la lutte sans trève pour les droits et l'éducation du peuple, et pour les progrès du bien public. Ce travail s'est manifesté aussi dans le monde profane. Les FF.·. ne se contentent plus de mûrir les idées au dedans des Loges, ils les portent aussi dans la vie publique, et visent à instituer des œuvres profanes qui forment un lien entre la Maçonnerie et la Société. En fait, l'œuvre maçonnique ne peut réussir et devenir parfaite que si chacun des membres de la société (profane) en reconnaît l'utilité, y participe par les sentiments du cœur, par la fusion des pensées, et devient ainsi un collaborateur de la Maçonnerie...

« Les traces de notre travail se reconnaissent presque partout dans la vie ; nos créations sont importantes. Ce succès est dû à ce que nos FF.·. et nos Loges ont agi avec la modestie silencieuse, ennemie du bruit qui convient à la Maçonnerie. Nos Loges et nos FF.·. se sont portés régulirèement partout où il y avait du bien à faire, la lumière à répandre, le progrès à encourager.

...Il y a, en effet, une sorte d'activité qui se précipite comme un orage vers le but ; il en est une autre qui a pour principe de progresser avec plus de lenteur, plus de prudence, mais pour l'une et l'autre, la fin est la même : La pleine lumière pour tous ! Un moyen capital pour répandre la lumière et développer le progrès, c'est l'Ecole. Nos Loges et nos Fr.·. l'ont reconnu, car ils n'excluent jamais du programme de leur travail la question de l'instruction. En effet, la société future sera modelée d'après les principes que suivra l'Ecole. L'issue de la lutte pour l'Ecole décidera à qui appartiendront l'âme des générations futures, leur manière de penser et de sentir, la direction que prendra l'activité sociale. Et de la bonne direction des Ecoles dépend aussi l'effet que produira l'extension des droits de l'homme dans notre Patrie, sur notre société et sur la situation de la Franc-Maçonnerie à l'égard du grand public (*Orient* 1912, pp. 29, suiv.)

On voit assez clairement avec quelle ardeur les bons FF.·. donnent satisfaction à ce désir de la Grande-Loge. Pendant que de ce côté-ci de la Leitha (c'est-à-dire du côté hongrois), l'école libre, produit authentique de la Loge, mène partout le combat contre l'éducation religieuse et morale de la jeunesse, éducation garantie par les lois fondamentales de l'Etat, on cherche en même temps, par exemple, au moyen de la Volksbildungsverein (Union d'éducation populaire) viennoise, à influencer la masse adulte dans le sens maçonnique. Cette Union a des Francs-Maçons à sa tête, des Francs-Maçons y font des conférences. C'est ainsi que le *Zirkel* (1913-1914, p. 40) nous apprend que le Fr.·. Amon a établi le programme actuel des leçons, et y a joint une poésie du Fr.·. Glucksmann.

On se fera une idée de l'influence qu'exercent les Loges sur notre bon peuple catholique, quand on aura lu le rapport suivant, que nous empruntons à l'*Orient* : « L'union d'éducation populaire, à l'occasion



de son jubilé, quelle vient de célébrer, non par des fêtes, mais par des actes, adresse à la population de Vienne l'appel suivant, signé d'un grand nombre de personnalités éminentes, et de la direction même : « L'Union, pendant ses vingt-cinq ans d'existence, a créé « 14 Bibliothèques populaires, 5 bibliothèques de garnison, 7 biblio- « thèques d'hôpital, 4 Bibliothèques pour apprentis, etc. Les Biblio- « thèques ont fait jusqu'à ce jour 23 millions de prêts. La salle de « lecture à Ottakring s'est révélée comme un bienfait social. L'Union « a déployé une activité non moins remarquable, non moins louable « pour l'organisation de conférences. Depuis sa fondation, elle a fait « dans presque tous les quartiers de Vienne 5.000 conférences de vul- « garisation, lectures de chefs-d'œuvre, de poésies modernes, ou con- « certs populaires. De même que pour les bibliothèques, le succès « va croissant chaque année ; elles sont devenues des modèles qu'ont « imitées les autres capitales dans des œuvres analogues. Le nombre « actuel des personnes qui assistent aux conférences dominicales de « l'Union d'Education populaire de Vienne, a dépassé le million. Sous « l'égide de l'Union, il a paru un catalogue d'ouvrages recomman- « dables pour la jeunesse, neuf années ont été publiées ; il en a été « de même pour des ouvrages de vulgarisation scientifique. L'Union « a également pris une part active à la création d'écoles ménagères « dans les 6e et 16e arrondissements, et elle dirige *une salle publique « de lecture pour enfants dans le siège social.* Pour compléter son « œuvre, l'Union projette d'établir une nouvelle université populaire, « la maison de l'éducation du peuple, ce sera un puissant instru- « ment de progrès pour les arrondissements populeux de Margareten, « Meidling, Favoriten, et Wieden... Les soussignés expriment le vœu « que tous les amis du peuple et de l'éducation populaire, à quelque « tendance qu'ils appartiennent, demandent à faire partie de l'Union, « ou l'encouragent par des souscriptions... »

La Loge de Vienne *Gœthe* s'est montrée particulièrement active en ce qui regarde l'éducation populaire. Le *Zirkel*, rendant compte des travaux qui s'y sont faits pendant l'année, dit : « Dans le 19e tra- « vail, on a traité entre autres sujets la question : quel plan doit-on « suivre dans les Ecoles populaires et les écoles bourgeoises pour ré- « pondre aux exigences de la vie pratique ? Il faut souligner l'acti- « vité louable qu'on déployée certains FF∴ dans le monde profane, « pour la société social-pédagogique, qui a créé le comité de réforme « de l'Ecole populaire. Ce Comité, avec la *collaboration des Unions « d'Instituteurs*[1], a produit de remarquables travaux statistiques, qui « seront publiés. La Loge a donné cette année une subvention de 100 « couronnes à la Société Social-pédagogique » (*Zirkel*, 1913-1914, p. 7). Le même journal avait montré déjà combien cette dernière société était chère à la Loge, quand il disait : « Tous les amis du peuple et « de la jeunesse sont invités cordialement à entrer dans cette société

1. C'est la *Bonifatius* qui souligne.



« d'utilité publique. La contribution annuelle est fixée au minimum « de 2 couronnes (*Zirkel*, 1913, p. 311).

La Franc-Maçonnerie hongroise s'est donné pour but principal, en ces derniers temps, la conquête de la jeunesse des Ecoles Supérieures aux idées maçonniques. Pour cela, la Loge de Budapest la *Progressio* a entrepris sur de grandes proportions l'organisation de pensions d'étudiants. « Par la fondation de la *Studentenmensa* maçon- « nique, dit encore le *Zirkel* (1913, p. 361), la Loge *Progressio* visait un « double but : 1° adoucir la condition misérable de l'étudiant, con- « dition qui a brisé bien des ambitions et dévoyé tant d'existences ; « 2° *exercer son influence morale sur les Etudiants, et particulière-* « *ment sur ceux qui viennent de province*, jeunes gens qui sont « jetés sans direction, sans guide, dans le tourbillon des grandes « villes, et qu'il n'est que trop facile de faire dévier. »

Il n'est pas sans intérêt de faire connaître en détail cette création maçonnique, d'autant plus que, malheureusement, les catholiques font trop peu de chose en ce sens. L'*Orient* nous apprend ce qui suit :

« Pension maçonnique pour les étudiants. — Cette création de la « Loge *Progressio*, création qui témoigne d'un esprit vraiment maçon- « nique, vien d'être réalisée. La Loge a publié le règlement de la « Table. Ce qui montre le sentiment maçonnique de cette œuvre, c'est « que l'entretien est assuré non seulement aux Etudiants recomman- « dés par les Loges qui ont créé ces fondations, mais encore aux « Etudiants recommandés par d'autres Loges.

Règlement.

« 1° La Table d'hôte des Etudiants est une création franc-maçonni- « que, ayant pour but de fournir gratuitement, aux Etudiants pau- « vres et méritants, le repas de midi.

« 2° La Pension d'Etudiants est établie à Budapest. Actuellement, « le F.·. Karl Bokros, membre de la Loge *Progressio*, s'assure un « local séparé dans la Grande Hôtellerie Dreher (VI. Andrassystrasse, « n° 25), avec service et chauffage gratuits.

« 3° La Pension d'Etudiants comprend un dîner (potage, viande, « légumes et pain), pour 60 heller (environ 0 fr. 60). Le prix mensuel « d'une pension d'Etudiants est fixé à 18 couronnes (un peu moins de « 20 fr.) ; il est fixé à180 couronnes pour l'année scolaire comptant dix « mois.

« 4° Tout F.·. Franc-Maçon a le droit de recommander l'admission « d'Etudiants, par la voie de son Vénérable. Les Etudiants qui sont « recommandés par la totalité des membres des diverses Loges, sont « admis de préférence. Ceux qui sont recommandés par des Loges « qui ont fait des fondations, sont admis sans conditions dans le local « établi et entretenu par la Loge. Les fondations portent toujours le « nom des Loges.



« 5° Les recommandations doivent toujours parvenir avant le 15 « août de chaque année entre les mains du Vénérable de la Loge « *Progressio*, qui les soumet au Comité de la Pension ; celui-ci décide « avant le 25 août, au sujet de l'admission, et la fait connaître aux « intéressés.

« 6° Il est nécessaire d'annexer à la recommandation une copie des « certificats scolaires de l'Etudiant intéressé, sa photographie, et un « court rapport rédigé et attesté de l'auteur de la recommandation, « rapport indiquant la situation matérielle et morale des parents.

« 7° La participation de 180 couronnes pour chaque Etudiant est obli- « gatoire pour un an, et peut être renouvelée à la fin de chaque année « scolaire, au plus tard avant le 15 juin.

« 8° Les ressources de la pension se composent : *a*) des paiements « annuels ; *b*) des fondations ; *c*) des souscriptions ; *d*) du fonds fourni « par la Loge *Progressio* ; *e*) du produit des fêtes organisées au profit « de la Pension.

« 9° Toutes les affaires de la Pension sont réglées par le Comité de « la Pension, nommé chaque année par la Loge. Le contrôle, tant « matériel que *moral de la Pension est exercé par la Loge* Progressio, « *par le moyen de ses membres, qui exercent personnellement leur* « *surveillance* sur la Pension des Etudiants. »

On voit avec quelle activité intense les Loges travaillent aujourd'hui pour faire pénétrer, dans le monde profane, les idées sublimes de la noble Fraternité (*Zirkel*, 1913, p. 516) et avec quel empressement les excellents FF.·. suivent la recommandation que leur adressa, le 13 mars 1913, dans la Loge *Lessing*, le F.·. Oberlaender : « Nous devons pénétrer dans le monde profane et chercher à y faire prévaloir ce que nous avons appris ici ; nous devons assurer la victoire à la conception maçonnique de l'Univers et à la morale maçonnique active. » (*Zirkel*, 1913, p. 398). — MICHAEL.

— Il s'est fondé à Budapest une Loge qui a pris le nom de *Desider Szilagyi*. La Loge *Konyves Kalman*, de la même ville, est la plus forte de Hongrie, elle donne au journal le *Vilag*, une subvention annuelle de 5.000 couronnes ; une subvention égale à l'organe des Instituteurs radicaux, l'*Uy Korszak*.

— Nous traduisons ce qui suit dans un journal maçonnique allemand :

— D'après le *Zirkel*, journal maçonnique de Vienne, une réunion de Sœurs a adressé, le 26 mars de cette année, une demande à la Grande-Loge Symbolique de Hongrie, en vue d'établir une Loge de femmes.

— Nous apprenons, par le journal officiel de la Maçonnerie autrichienne, que la Loge de Budapest *Eotvos*, se propose de créer une



Loge de femmes, qui exercera l'activité maçonnique, dans le domaine le plus convenable aux facultés de la femme, c'est-à-dire l'hygiène, les soins et l'enseignement à donner aux mères, la protection des nourrissons, etc.

— Nous tenons de la même source que la Loge de Budapest, la *Budapest*, a consacré, le 25 janvier, la bannière qui lui a été offerte par les Sœurs. La fête a eu lieu sous forme de tenue blanche, où les Sœurs étaient admises et où les places des officiers surveillants, tuileurs, etc.), étaient occupées par des Sœurs.

— La Société des Sœurs, Société qui double, du côté féminin, la Loge *Hermann à La Persévérance* (Hermann zur Bestandigkeit), dépendant de la Grande-Loge-Mère de la Ligue Eclectique, à Breslau, est sur le point de créer un jardin d'enfants. Elle a, depuis longtemps, pris à sa charge l'éducation de deux orphelins, et se propose de développer son activité dans cette direction. Dans ce but, elle a organisé un concert public, dans la salle Mozart de la nouvelle Loge, au cours de février.

— Nous lisons dans la *Bonifatius-Korrespondenz*, de Prague, n° 9, au 1er mai 1914, p. 144 :

Un testament maçonnique. — Le *Zirkel*, journal officiel de la Maçonnerie autrichienne, célèbre, sous ce titre, l'acte du Franc-Maçon Député Varady, qui s'est donné la mort. Voici dans quels termes il le loue : « Le F∴ Varady a laissé un testament véritablement maçonnique. Ses parents n'ont qu'un tiers de sa fortune totale, évaluée à un million de couronnes (un peu plus d'un million de francs) ; un autre tiers est testiné aux œuvres de progrès et de civilisation que dirige la Loge *Lâsslo Kiraty*, de Grosswardein, dont le défunt était Vénérable d'honneur ; le troisième tiers servira à des bourses d'études, qui seront à la disposition de l'adminisration de l'Eglise Réformée à Grosswardein.

— Le *Zirkel* (de 1913, p. 211), nous parle de la visite faite le 30 décembre 1912, par la Loge Viennoise *Humanitas*, à une autre Loge viennoire, l'*Avenir* (*Zukunft*). Un des moments les plus émouvants de la soirée fut celui où l'on félicita le Directeur de la Loge *Humanitas*, le F∴ Emile Regen, à l'occasion de son quarantième anniversaire maçonnique. Le F∴ Regen répondit en termes émus aux paroles du Vénérable et fit un résumé de l'histoire de la Maçonnerie autrichienne, depuis son entrée dans la Loge *Humanitas*. Le F∴ Regen, qui accomplit un travail véritablement maçonnique, en dirigeant l'établissement-pension « la Concordia et la Société des Artistes », est un des meilleurs d'entre nous, et il a bien mérité l'hommage qui lui est rendu. Le F∴ Ferdinand Karl a parlé avec une éloquence entraînante sur la Société Social-pédagogique et son œuvre vraiment admirable.



Belgique. — Nous lisons dans un journal maçonnique :

Le Grand-Orient de Belgique a proposé aux Loges de son obédience l'étude des questions suivantes : 1° Démontrer que l'Eglise Romaine est une société politique, qui travaille à la destruction de l'Etat moderne, et qu'il est nécessaire de prendre des mesures de défense contre les dangers de cette action politique ; — 2° Recherches sur l'organisation du Tiers-Ordre franciscain, sur son importance, sur son but, sur ses tendances, sur son action politique et sociale ; — 3° Recherches sur les dangers que court la liberté de conscience et sur les mesures à prendre à cet égard.

Les Maçons belges feront paraître, le plus tôt possible, une brochure qui sera répandue largement ; cette brochure aura pour objet l'exposition de la morale et des principes de la Maçonnerie.

— Il existe, à Anvers, une Loge qui travaille en langue allemande ; elle porte le nom de *Hansa*, et dépend du Grand-Orient de Belgique. Pendant l'hiver dernier, le F∴ Ernest Horneffer y a fait son éternelle conférence sur la Maçonnerie et le problème de la culture moderne, et le F∴ Bode a parlé « sur l'homme moderne à la recherche de Dieu ».

Canada. — De l'*Agence Roma*, 27 avril 1914 :

Les Loges Orangistes du Canada continuent ouvertement leur agitation en faveur du mouvement révolutionnaire de l'Ulster. A London (Ontario), les Orangistes ont fait, dans ce but, une grande réunion.

— D'après le *Masonic Sun*, il existe à Toronto cinquante Loges comprenant en tout environ mille membres.

Etats-Unis. — Le Président Charles A. Blanchard, de Wheaton College, à Wheaton (Illinois) écrit ce qui suit, dans le cours d'un article ayant pour titre : « Pourquoi on entre dans les Loges », publié dans le numéro de mars de la Revue *The Christian Cynosure*, p. 323.

« Mr. Allen Pinkerton dit à mon père qu'il avait été forcé de quitter la Loge Maçonnique parce que des criminels ne cessaient de recourir à son intervention, en arguant de leur qualité de Maçons. Le chef du service secret à la Trésorerie de Washington me dit la même chose en ce qui se rapportait à ses propres affaires. Il dit qu'il fut obligé de se rendre à sa Loge et de dire aux Fr∴ que, pendant tout le temps où il serait à la tête du service secret, il devrait être dispensé de remplir ses obligations maçonniques ; il déclara qu'il faisait cette demande franchement et ouvertement, parce que des faussaires, des violateurs des lois et règlements postaux et autres criminels ne cessaient de lui rappeler ses obligations maçonniques et de lui demander leur mise en liberté ».



M. Pinkerton n'est point un inconnu, même en France. C'est un détective célèbre, qui a organisé aux Etats-Unis la police privée, mais à la différence des agences françaises, il n'occupe son personnel qu'à la recherche des voleurs.

— Le journal maçonnique l'*Exchange*, qui paraît aux Etats-Unis, contient l'information suivante :

« Il y a une Loge qui a inventé une méthode pour avoir des adhérents. Quand un candidat vient demander une formule pour écrire sa demande d'admission, on lui en donne une demi-douzaine, en lui disant : « N'avez-vous pas des amis qui seraient disposés à faire comme vous ? » Il paraît que ce procédé réussit quelquefois.

— On lit dans un magazine maçonnique des Etats-Unis :

Parmi les pièces remises régulièrement aux membres des Loges de cette ville (une grande ville des Etats-Unis que tous les lecteurs reconnaîtront en apprenant que, sur sa population totale, il y a près d'un million de juifs), il en est une qui contient la liste des candidats à l'admission et celle des candidats à l'avancement. Mais lesdites listes contiennent d'amples détails sur les pétitionnaires : elles indiquent non seulement leur nom, et leur origine, mais encore la date de leur naissance, leur profession, l'adresse de leur domicile et celle du local où ils exercent leur métier, les adresses et professions des gens qui se portent garants pour eux, et toutes sortes de détails sur les membres de la commission chargée de l'enquête. Sans doute les membres de la Loge ont droit à ces informations ; mais est-il convenable de les leur envoyer dans une circulaire imprimée, par enveloppe ouverte ? Ces feuilles sont exposées à toutes les mains des profanes, et cela arrive souvent ; il arrive plus souvent encore qu'elles tombent entre les mains de FF.·. qui font passer les affaires avant la Maçonnerie. Ces circulaires sont très recherchées par les faiseurs d'annuaires commerciaux, ce qui procure aux candidats maçonniques la visite d'un nombre infini de voyageurs, de placiers, parmi lesquels se glissent quelques industriels faisant partie d'un certain Ordre de Chancellerie. L'un de ces derniers, possesseur d'une liste de candidats, extorqua à un futur Fr.·. la somme de 15 dollars, pour frais d'initiation ; d'autres se firent remettre des sommes pour des quêtes pour des dépenses des commissions d'enquête, etc.

— On lit dans un périodique maçonnique américain :

Le greffage de sociétés de bienfaisance sur la Fraternité maçonnique ne doit être ni encouragé ni même toléré. Ces Sociétés sont recommandables en soi, et elles font beaucoup de bien dans leur sphère. Mais la Maçonnerie a des méthodes et des vues tout à fait différentes. Ce qui nous engage à faire cette observation, c'est une décision récemment prise par le Grand-Orient du Kansas, décision qui nous paraît éminemment correcte :



« Un règlement qui prescrit le prélèvement d'une somme spécifiée sur les fonds de la Loge, au profit de la famille ou du représentant légal d'un Fr.·. décédé ou qui, en cas d'absence de fonds dans la caisse, ordonne que ce secours sera fourni par une taxe imposée aux membres de la Loge, est nul et non avenu ».

Ce qui montre une fois de plus combien M. Preuss a raison, quand il parle de la charité maçonnique, et fait voir qu'elle est étroitement limitée.

— Nous lisons dans un périodique maçonnique des Etats-Unis, sous la rubrique *Fête de l'Agneau Pascal*, les détails suivants :

« L'office solennel de la fête de l'Agneau pascal a été célébré par le chapitre *Aurora Grata* de Rose-Croix dans la cathédrale Bedford, avenue et Madison Street (New-York) le jour du Jeudi-Saint. John A. Morison, 33e, très Vénérable Maître du Chapitre, a présidé et prononcé le discours d'ouverture, en insistant sur l'importance de l'office de ce jour. Le répons « pour les Morts » a été fait par Ch. Luscomb, 33e, Commandeur en chef du Consistoire de l'*Aurora Grata*, après la lecture des noms des membres décédés pendant l'année, lecture faite par Théodore Taylor, 33e.

Le Fr.·. Henry Williams, 33e, a prononcé l'allocution : « En ce saint jour » ; le Révérend James M. Farrar, docteur en théologie, a répondu à l'adresse « Tolérance ».

Environ 800 Maîtres Maçons avaient répondu à l'invitation des membres du Consistoire de l'*Aurora Grata* pour assister comme témoins à l'office solennel, à l'extinction des Lumières et à la clôture du Chapitre. La partie musicale était exécutée par le quatuor de l'orchestre, sous la direction de M. Henry Escuche.

— Une cérémonie identique a eu lieu à Saint-Louis (Missouri) dans une Loge du Chapitre Rose-Croix nº 1 ; nous trouvons, en outre, ce détail : « Le dimanche de Pâques, le Chapitre se réunit de nouveau, et la cérémonie de rallumer les lumières fut exécutée par les officiers dans le local de la Loge, puis les assistants entendirent un sermon du Révérend F.·. John Rœner, de l'Eglise Presbytérienne.

— Les renseignements suivants sont empruntés à des Revues maçonniques :

Le 9 avril de cette année, a eu lieu à Minneapolis, le « Banquet mystique du Chapitre de Saint-Vincent de Paul Rose-Croix nº 2 du Rite Ecossais, juridiction du Sud, qui a son siège central à Charleston. L'intérêt de cette réunion est dans le discours prononcé par le Fr.·. Dr Jirah D. Buck, 33e, qui a commenté la conclusion de l'orateur qui le précédait. Cet orateur avait terminé son discours en ces termes : Nous n'enseignons la croyance en « aucune religion, pas plus que nous n'enseignons à croire en aucune ».

Voici le commentaire que le Fr.·. Buck a donné de cette assertion :



« Quelques attributs que, selon notre croyance, le fondateur du Christianisme ait pu avoir ou ne point avoir, personne ne lui refusera le mérite d'avoir enseigné et pratiqué une morale pure et élevée, une morale à laquelle souscriront presque sans exception les FF.·. du Rite Ecossais ».

« Puis, dit le compte rendu que nous avons sous les yeux, le Fr.·. Buck s'est appliqué à réduire l'idée de Dieu à ses termes les plus bas (to his lowest terms). Il a dit ce qu'ici tout le monde a pensé : « Nous avons laissé bien loin derrière nous l'idée primitive d'un Dieu personnel. Dieu peut être exprimé comme *l'intelligence créative* manifestée dans l'homme.

« Dans son discours, qui a été le plus important de la soirée, et qui a eu pour sujet : la signification et la mission de la Franc-Maçonnerie, le Dr Buck a stupéfié ses auditeurs par la peinture concrète de l'activité que déploient les autorités contemporaines dans le domaine de la religion et de la politique, et il a stimulé l'imagination de l'assemblée par l'exposition des principes psychiques et des faits qui se rattachent à la réaction de l'être spirituel sur l'être physique. Le calme impassible avec lequel le Dr Buck développe ses idées (des idées qui sans doute apparaissent à certains des auditeurs comme des idées révolutionnaires) produit toujours un effet merveilleux, et excite énergiquement la pensée ».

— La Grande Loge de New-York s'occupe de reviser ses tarifs, en vue de les augmenter, car tout renchérit. Jusqu'à ce jour, elle percevait 100 dollars pour donner l'autorisation de créer une Loge ; la Charte elle-même, c'est-à-dire le document coûtait 20 dollars; il s'agit de porter ces prix à 250 et à 50 dollars. Pendant les cinq dernières années, il s'est créé en moyenne neuf Loges par an, ce qui a valu à la Grande Loge un revenu de 1.080 dollars. On trouve les nouveaux tarifs trop élevés; on dit que, pour les régions rurales, ils équivaudront à la prohibition.

On propose aussi d'élever les tarifs d'initiation : L'article 18 du règlement serait remplacé par le suivant : « Une Loge ne fera pas un Maçon pour moins de trente dollars, ne le fera jamais à crédit. Le second et le troisième grades seront conférés gratuitement ».

— A l'occasion de déclarations faites par le Grand-Maître du Texas, un périodique des Etats-Unis, le *Masonic Standard* a traité la question du salaire à attribuer aux Grands-Maîtres. Il a représenté que cette fonction absorbe tout le temps de celui qui en est honoré, et est pour lui l'occasion de dépenses considérables ; d'autre part, donner un salaire à ce fonctionnaire est contraire aux principes: il en résulterait de graves inconvénients, et il est préférable de répartir ses travaux entre le Grand-Maître en second, et les Grands Surveillants, tout en lui laissant la direction générale, toujours gratuite. Mais, en fait, presque toutes les Grandes Loges des Etats-Unis donnent à leur Grand-Maître une compensation pécuniaire. Celle de l'Illinois lui paie 2.500 dollars. Une proposition du Grand-Maître de l'Ohio, pour obtenir que cette indemnité fût portée de 1.000 dollars à 2.500 a été rejetée. La Grande Loge de Pensylvanie, qui est fort riche, paie à son Grand-Maître 6.000 dollars (30.500 francs environ).



— Une Loge du North Dakota a tenté un nouvel essai dans la voie du féminisme maçonnique, essai bien timide, et qui a été accueilli par un refus : elle avait demandé à la Grande Loge une dispense pour assister en costume maçonnique aux funérailles de la femme de son Vénérable.

France. — La Loge écossaise *La Fidélité Normande* n° 456, de Rouen, a rédigé un rapport sur le rapprochement franco-allemand, dans lequel nous lisons :

Tous les FF∴ de *La Fidélité Normande*, n° 456... prient instamment le Secrétaire général de la Grande Loge de France ou tout Pouvoir maç∴ de l'Obédience de s'entendre avec le G∴ O∴ de France pour faire un pressant appel auprès des organisations maç∴ de tous les pays (notamment celles d'Angleterre et d'Amérique), afin de leur faire proclamer, en l'an 1914, l'entente frat∴ des Souv∴ Chap∴ de tous les Rites, qui entraînera celle de tous les Maç∴ du Globe...

L'At∴ décide que son travail sur le rapprochement franco-allemand sera envoyé dans le plus court délai au Fr∴ Quartier-la-Tente, en le priant de bien vouloir user de son influence pour faire aboutir une manifestation importante des Maç∴ frat∴ à l'O∴ de Francfort pour l'année 1914, manifestation qui serait en parfaite conformité avec la résolution du dernier Convent de la Grande Loge (1913), ainsi conçue :

« La G∴ L∴ de France fera par l'effort individuel de ses membres et l'effort collectif de son organisation, tout ce qui est possible pour seconder l'action des hommes ou des groupes qui, des deux côtés de la frontière, se sont donné la tâche de se mieux connaître et de rapprocher leurs concitoyens ».

La Loge propose que cette manifestation soit préparée à la fois par le G∴ O∴ de France et la G∴ L∴ de France...

L'At∴ demande que, au cas où la manifestation proposée n'aurait pas lieu (la Maç∴ française n'ayant pas pu ou voulu faire l'effort nécessaire), les Puissances maç∴ s'entendent pour user de toute leur influence frat∴, afin de décider les Maçons français et allemands à un rapprochement sans lequel la Maç∴ demeurera un vain mot dans leurs pays respectifs.

— Nous lisons dans l'*Eclair*, 13 mai 1914, à la rubrique « Tribunaux », sous le titre : « *Le Temple est couvert.--La Méchanceté noire du « Répertoire maçonnique* » :

Un jugement de la première chambre supplémentaire du tribunal civil, rendu à la requête de M. Charles Adda, architecte, 19, rue de La Boétie, à Paris, ordonne la saisie et la destruction du répertoire, édité par l'Association antimaçonnique de France, donnant les noms de trente mille affiliés de la société secrète.

Attendu, dit le jugement, que le sieur Adda, architecte à Paris, ayant été inscrit dans l'annuaire dit *Répertoire Maçonnique* comme étant affilié à la Franc-Maçonnerie, a, par trois assignations en date des 28 décembre 1913, 9 février et 2 avril 1914, assigné Lethielleux, éditeur ; Tourmentin, secrétaire général de l'Association antimaçonnique de France ; Devalois, imprimeur, et le colonel



de Ramel, pris en qualité de président de l'Association antimaçonnique de France, à l'effet d'obtenir : 1° La saisie et la destruction des exemplaires de l'annuaire renfermant la mention de son nom ; 2° la défense de faire figurer son nom dans les éditions futures de l'annuaire, à peine d'une astreinte ; 3° la condamnation à 1 franc de dommages-intérêts ;

Attendu que le seul examen du répertoire, le titre même de l'Association antimaçonnique, qui fait la publication, et qui déclare avoir relevé les noms dans ses archives, la lecture de la préface où l'on lit notamment, à la page VI, que les francs-maçons sont avant tout des adversaires et où on lit encore : « N'attaque-t-on pas d'abord l'adversaire qu'on découvre ? », indiquent d'une manière suffisante que la publication est faite dans un but de méchanceté et en vue de nuire à ceux qui y sont inscrits, en indisposant le public contre eux ; que Adda est fondé à se plaindre de l'insertion, dans ces conditions, de son nom dans le répertoire ; qu'il serait déjà fondé à se plaindre d'un pareil usage de son nom, même s'il était franc-maçon, qu'il l'est encore davantage, alors qu'il affirme n'être pas franc-maçon, et que les défendeurs sont dans l'impossibilité de produire un document pour appuyer leur affirmation, qu'ils prétendent bien avoir lu dans le *Bulletin Maçonnique*, du 20 novembre 1903, que la Loge l'*Unité Maçonnique* devait se réunir le 23 novembre suivant, pour statuer sur l'initiation du sieur Charles Adda, architecte ; qu'on pourrait, tout au plus, conclure de ce document que Adda avait, un certain moment, sollicité son initiation, mais on n'en peut tirer la preuve qu'il ait jamais été affilié.

...Joint les instances, met hors de cause Lethielleux, Tourmentin et Devalois ;

Déclare de Ramel ès qualités mal fondé dans sa demande en nullité de l'exploit introductif d'instance, l'en déboute ;

Donne acte à l'Association antimaçonnique de France de ce qu'elle déclare assumer seule la responsabilité du Répertoire Maçonnique, dont elle est l'unique éditeur ;

Ordonne la saisie et la destruction de tous les exemplaires du Répertoire Maçonnique qui continuent à porter la mention du nom de Adda Charles, architecte à Paris ; fait défense à de Ramel ès qualités ,de faire figurer, dans les futures éditions du répertoire, le nom de Charles Adda, à peine d'une astreinte de 25 francs pour chaque exemplaire.

Condamne de Ramel, en qualité de président de l'Association antimaçonnique de France, à payer au demandeur la somme de 1 franc à titre de dommages-intérêts.

Le condamne également aux dépens, sauf ceux exposés par Lethielleux, Tourmentin et Devalois, qui restent à la charge du demandeur.

Me Deloze, avocat de l'Association antimaçonnique de France, qui avait obtenu la mise hors de cause de MM. Tourmentin, Lethielleux



et Devalois, compte faire appel de ce jugement, qui assurerait légalement la clandestinité des manœuvres et des œuvres de la secte.

— M. Castillon de Saint-Victor, l'aviateur bien connu, est rentré ces jours derniers à Paris, après un voyage en Angleterre, où il s'est fait initier à la Franc-Maçonnerie.

— Nous trouvons dans la *Franc-Maçonnerie Démasquée* du 10 avril 1914, p. 102, le document suivant :

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FR TERNITÉ

GRAND ORIENT DE FRANCE

SUPRÊME CONSEIL

POUR LA FRANCE ET LES POSSESSIONS FRANÇAISES

O∴ de Paris, le 1er *Octobre* 1914 (E∴ V∴).

OBJET :
La Morale laïque
—
CIRCULAIRE N° 20

LE CONSEIL DE L'ORDRE aux Loges du Grand Orient de France

S∴ S∴ S∴

TT∴ CC∴ FF∴,

Dans sa séance du 17 septembre 1913, le Convent a décidé l'envoi à toutes les Loges d'un questionnaire relatif à la Morale, portant plus spécialement cette année sur la morale domestique en ce qui concerne les motifs du mariage et sa période préliminaire.

Afin que cette étude puisse être conduite suivant les données de la méthode objective, et pour qu'elle exprime vraiment les tendances de la conscience moderne, il est nécessaire de recueillir un grand nombre de faits comparables entre eux, puis de les classer d'après un ordre logique. Tous, d'ailleurs, ne seront pas de même nature, les uns portant sur la manière dont le sujet a dirigé ses actes, les autres sur les aspirations, les désirs — en un mot l'idéal de chacun.

Une méthode de recherche aussi nouvelle, appliquée aux faits moraux, nécessite de la part de ceux qui en poursuivront l'étude un effort de réflexion personnelle, et de la part de ceux qui recueilleront les résultats de l'enquête, la mesure et le tact les plus parfaits.

Le Conseil de l'Ordre, persuadé de l'efficacité d'un tel travail, invite les Loges à répondre, comme les années précédentes, avec une entière sincérité, au programme que nous leur traçons. Les observations consignées dans ce rapport le seront, bien entendu, d'un façon tout à fait impersonnelle.

En composant ce plan, notre but a été d'éveiller, chez tous ceux qui le méditeront, la réflexion sur les idées morales, et un besoin spontané de nous communiquer leurs expériences personnelles, leurs observations ou leurs rêves.

Il serait désirable qu'une Commission se formât dans chaque Loge pour étudier les questions proposées. Ainsi entreprise en commun, cette étude

aurait pour premier avantage d'amener chacun, par la discussion, à découvrir, exprimer, posséder et s'avouer à soi-même les vrais motifs des actes qui, souvent, nous demeurent cachés.

Tandis que la morale sociale s'impose à l'individu, sous forme de règles contraignantes ou d'habitudes, et qu'il s'y soumet mécaniquement, l'effort des volontés éclairées porte les individus à agir conformément à des principes mieux fondés sur la réalité de la vie. Ce sont ces deux formes de détermination extrêmes que nous saisirons dans les réponses présentées, et par elles nous tenterons de tracer une esquisse de la morale nouvelle, qui se forme parmi nous, sous l'influence de la culture scientifique et du développement de la conscience individuelle.

PROBLÈMES A ÉTUDIER

I. — *Les milieux où les conjoints futurs peuvent se rencontrer.*

1° La fréquentation de divers milieux sociaux où l'individu peut faire le choix de son conjoint est-elle volontaire ou non (rôle de la recherche volontaire ; rôle du hasard) ?

2° Quels sont ces milieux ? La famille et les relations familiales ; les différentes sociétés religieuses, politiques, clubs, milieu professionnel.

II. — *Les raisons d'affinité qui rapprochent les conjoints futurs.*

1° Besoins physiologiques ?

2° Attrait de la beauté physique ?

3° Attrait intellectuel (goûts communs ou dissemblables, rapport des idées, des croyances, similitude ou non de l'idéal) ;

4° Attrait moral : Recherche de qualités particulières chez le conjoint, influence du prestige individuel ;

5° L'homme peut-il et doit-il garder sa pleine raison lorsqu'il est sollicité par des mobiles aussi puissants ? De l'influence de l'amour ou de la raison dans la détermination du mariage ;

6° Les conjoints prévoient-ils les conflits possibles que ces mobiles créeront dans l'avenir. Les écartent-ils avec la pensée de les résoudre plus tard à leur avantage ?

7° Les conflits possibles entre les différents intérêts : intérêts économiques, sociaux, religieux, intellectuels, sensuels, sentimentaux ;

8° Doit-on épouser quelqu'un qui n'est pas de même religion que soi ou qui professe une religion alors que vous êtes libre-penseur ? Les conflits possibles. L'éducation des enfants. L'attitude sociale.

9° Doit-on épouser quelqu'un qui ne partage pas les mêmes idées que soi ? Divergences d'opinions politiques, d'opinions artistiques, d'opinions morales. Les conséquences d'un conflit d'idées dans la famille.

10° Doit-on épouser quelqu'un qui n'est pas de même condition sociale que soi? Examinez les cas et recherchez comment, dans chacun d'eux, il faut agir.

11° Dans quelle mesure est-il légitime pour l'individu d'exercer une pression sur l'autre et d'user de son influence pour changer ses idées ?

III. — *Les raisons de la fixation du choix.*

1° De quelle manière les futurs (conjoints) cherchent-ils à se mieux con-

naître : conversations et correspondances, les enquêtes directes ou par intermédiaires (parents, amis, étrangers, hommes de loi...)

2° Les conjoints doivent-ils se conformer à la volonté de la famille,ou ont-ils le droit de s'insurger contre elle ? Cas des sommations respectueuses.

3° Doit-on se préoccuper de l'état de santé des futurs avant de conclure l'union ? Doit-on consulter le médecin ? Les futurs doivent-ils se révéler leurs tares physiques, leurs maladies ?

IV. — *De la sincérité ou de l'hypocrisie des conjoints avant le mariage.*

1° Les confessions préalables. L'homme et la femme doivent-ils se confesser mutuellement leur vie passée ? Sous quelle forme ? Le mariage doit-il être fondé sur une connaissance entière et loyale vis-à-vis l'un de l'autre ou peut-il se fonder sans confession préalable, sans acceptation du passé ?

2° Comment doit se faire la confession mutuelle, l'expérience de l'un et l'autre conjoints et leur compréhension n'étant pas semblables ?

3° Quelles mesures faut-il observer suivant les rapports d'âge, de condition, etc., etc... ?

4° Quelles sont les raisons qui poussent l'un et l'autre à feindre des sentiments, des qualités, des conditions de fortune ou des espérances de situation, etc., etc., qu'ils n'ont pas ?

5° La docilité apparente de l'un et de l'autre est-elle en partie sincère, en partie fausse ?

V. — *Les engagements.*

1° Une simple promesse entre l'homme et la femme doit-elle être considérée comme un engagement moral ?

2° Valeur des engagements même secrets. Quelle doit être la conduite de celui qui a contracté des engagements antérieurs ? A-t-il le droit de chercher à se marier ?

3° Les causes de la rupture du mariage projeté. — Résultent-elles de certaines situations familiales : l'annonce de la perte de la fortune, la découverte de tares physiologiques ou morales ou de la pression de gens autres que les fiancés ?

4° Les formes de la rupture du mariage projeté.

VI. — *Les Contrats*

1° La dot. — Ses raisons d'être. — Ses dangers. — La situation qu'elle crée aux époux. — Les conflits présents et futurs qu'elle entraîne.

2° Dans quelle mesure la forme de contrat adopté — régime dotal, communauté, absence de contrat, etc... — a-t-elle un caractère moral ?

3° Les conjoints s'intéressent-ils au contrat ?

4° La bonne foi des conjoints, des intéressés (familles), des tiers (amis et notaires), dans les contrats.

VII. — *Les affirmations solennelles et les actes rituels.*

1° Quelle valeur accorde-t-on aux actes rituels traditionnels ;

Fiançailles.

(Accordailles).

Fêtes du contrat.



Cérémonie du mariage.

2° Quelle valeur peuvent avoir des formes personnelles employées par les individus dans ces mêmes circonstances ?

3° Quelle valeur peut-on reconnaître aux différentes formes d'union :

Mariage civil et religieux.

Mariage civil.

Union libre permanente.

Union passagère ?

VIII. — *Idées générales sur le mariage.*

1° Quel caractère fondamental reconnaît-on au mariage ? Doit-il être indissoluble ou déliable par consentement mutuel, par le divorce ?

Etudier — dans un travail à part,s'il y a lieu — la conception chrétienne du mariage et la conception laïque.

2° Signaler dans quelle mesure l'individu est sincère en affirmant avant le mariage qu'il se lie pour la vie.

3° Quel but l'individu poursuit-il en se mariant ? Est-ce le bonheur personnel ? Est-ce le désir de perpétuer la race ? Est-ce le désir de changer de classe sociale ? La recherche d'une situation stable ? La recherche d'une condition de fortune meilleure ? La recherche d'un moyen nouveau de perfectionnement ? Ou bien obéit-il, sans que sa volonté y ait grande part, à la tradition ?

4° L'homme doit-il choisir une femme supérieure à lui, pour lui laisser le soin de diriger la famille ?

5° Doit-il la choisir inférieure pour en faire une servante ?

6° Doit-il rechercher l'égalité pour partager la direction de la famille avec elle ?

7° L'individu qu'on épouse doit-il être considéré comme solidaire ou indépendant du groupe familial ? Le déshonneur de sa famille l'atteint-il ?

8° Reste-t-il lié à son groupe social (caste, religion, race, peuple, classe...) ?

9° Tous ces problèmes ayant été étudiés, à quelle définition du mariage parfait arrivez-vous ?

....

Ici se trouve la nomenclature d'ouvrages à consulter,dont nous nous contentons d'indiquer les auteurs : Molière, Paul Adam, Th. Hardy, G. Eliot, Ibsen, Wels, Stendhal, J. Renard, Jules Vallès, Flaubert, Tolstoï,Bjoernstierne Bjoernson, Tourguenieff, Meredith, Maupassant, Musset, Bourget, Nietzche, Dostoïewski, Dickens, Joanny Roux, Sicard de Plauzoles, Forel. La liste est assez longue ; il y manque toutefois les noms de quelques théologiens.

....

Les réponses des Loges devront parvenir au Grand-Orient avant le 15 juin 1914.

Pour faciliter votre travail, nous vous adressons trois exemplaires d'une feuille qui vous permettra de consigner les réponses de votre At∴ aux diverses questions posées. Mais il vous suffira de nous en retourner un seul exemplaire.



Veuillez agréer, TT∴ CC∴ FF∴, l'assurance de nos sentiments fraternellement dévoués.

Les Vice-Présidents,
MOLLARD, GROUSSIER.

Le Président du Conseil de l'Ordre,
G. CORNEAU.

Le Garde des Sceaux,
TINIÈRE.

Les Secrétaires,
COURCENET, ANDRÉ LEBEY.

CONFÉRENCES DANS LES LOGES DE LA RÉGION PARISIENNE

L'Education coopérative. — La Revision de la Constitution.
La Solidarité Nogentaise. — Le Mariage. La Bonne Foi. — La Morale laïque.
La Fédération Maçonnique. — Le Parlement économique.
Le Libre Examen. — La situation des divers partis politiques avant les élections [1].
La Montagne. — La Commission d'enquête sur l'affaire Rochette.
La France Maçonnique. — La Morale laïque.
Germinal. — Le Rapprochement franco-allemand.
Les Réformateurs unis. — Le Mariage.
La Clémente Amitié. — La Morale du mariage.
Famille et Travail. — La Liberté individuelle.
Les Trinitaires. — Rémunération du travail.
Les Cœurs Unis Indivisible. — Des rapports de l'architecture et de la civilisation à travers les âges.
La Parfaite Solidarité. — Le Mariage.
L'Essor. — Le Rapprochement franco-allemand.
L'Equerre. — Transformation de la production et de l'échange.
Union Sociale. — Le Collectivisme.
Le Chantier des Egaux. — Le Rapprochement franco-allemand.
Les Précurseurs. — La Revision de la Constitution.
L'Alliance. — Le Rapprochement franco-allemand.
La Jérusalem Ecossaise n° 99. — Le Rapprochement franco-allemand.
Les Hospitaliers Socialistes. — La Solidarité maçonnique.
331-*Qui? Vérité!* — L'Ecole laïque.
Espérance. — La Morale laïque.
Germinal. — Le Mariage.
La Jérusalem Ecossaise. — Nous gagnons moins qu'en l'an 1500
La Chaîne d'union. — L'art et la démocratie.
France et Colonies. — La Crise des fonctionnaires.
L'Etude Sociale. — La Politique française en Orient.
La Nouvelle Jérusalem. — Le Rôle de la presse.
L'Acacia. — La femme.
La Fédération Nationale. — Histoire d'une mystification.
La Justice. — L'Orfèvrerie française.
La Raison. — Le Mariage.
La Fraternité des Peuples. — Union libre.
Droit et Justice. — La Revision de la Constitution.

1. On sait que la Franc-Maçonnerie a toujours affirmé que les discussions politiques étaient interdites dans les Loges.



L'Internationale. — Le Congo.
La Défense laïque — Le Pacifisme.
Gnôthi Seauton — Les Leçons marocaines.
Cosmos — L'Evolution des services publics.
La Philosophie sociale — Les quatre éléments.
La Semence — Le Perfectionnement individuel et l'initiation
La Solidarité Nogentaise. — La Morale laïque.
La République. — La Préparation militaire.
La Philosophie Positive. — La croissance de l'enfant
Les Zélés Philanthropes. — L'impôt sur le revenu
Isis Montyon. — Revision de la Constitution.
Paix et Travail. —La morale laïque.
Les Forgerons de l'Avenir. — L'auto-démocratie.
Les Amis Philanthropes et Discrets Réunis. — Le Mariage.
Les Neuf Sœurs. — Evolution de l'idée de Patrie.
Emmanuel Arago n° 333. — Le Syndicat de la cloche de bois.
Minerve. — Sentiments religieux et libre examen.
La Perfection Ecossaise. — L'honneur. Liberté par le Travail. — Le Mariage.
Les Etudiants. — La responsabilité au point de vue médico-légal.
L'Emancipation. — Revision de la Constitution.
Force et Matière. — Rapprochement franco-allemand.
Art et Travail. — Lendemain de bataille.
France et Orient. — La France et les musulmans.
L'Avenir. — Le Vote des femmes.
Inséparables du Progrès. — L'enfant et la société
Thélème. — L'Orphelinat.
Conscience et Volonté. — Les femmes à la suite des armées en campagne.
Le Libre Examen. — Les femmes et la législation.
La Fédération Maçonnique. — Le Parlement économique.
Le Portique. — La psychologie du Jury criminel.
La Nouvelle Jérusalem. — Le F∴ M∴ dans les Loges et dans la vie profane.
Marcelin Berthelot. — Le Brésil, son passé, son avenir
Les Amis de l'Humanité. — La morale laïque.
L'Etoile de l'Avenir. — Le Mariage.
Le Progrès. — La Morale.
Le Chantier des Egaux. — La Morale laïque.
L'Evolution économique. — Le cas du soldat Péan.
Unité, Fraternité. — Le Mariage.
Les Droits de l'Homme. — Le Mariage.
Les Amis du Progrès. — Revision de la Constitution.
L'Education Civique. — Les derniers progrès en Allemagne
Athéna. — L'autodémocratie.
Amitié. — Revision de la Constitution.
La Raison. — Lourdes.
Les Travailleurs. —La Morale dans le Mariage.



La Fédération Universelle. — Histoire d'une mystification.
Droit et Justice. — La morale dans le mariage.
Aurore Sociale. — Nous gagnons moins qu'en l'an 1500.
Victor Hugo. — Le premier enseignement des élections.
L'Espérance. — Base de la morale.
Le Foyer Maçonnique. — La morale.
La Nouvelle Jérusalem. — Le premier mai et les fêtes civiles.
L'Ecole Mutuelle et l'Atelier Socialistes. — Le Collectivisme.
Etoile Polaire. — Le Mariage.
Les Réformateurs Unis. — L'interdiction des courses de taureaux.
La Clémente Amitié. — L'arrivisme.
Franchise. — Le mariage.
L'Union de Belleville. — La sombre histoire du soldat Péan.
Les Frères Unis Inséparables. — L'office mutuel du travail.
L'Action socialiste.—La Revision de la Constitution. La République et l'éducation nationale.
La Prévoyance n° 88. — L'opinion allemande.
La Concorde. — La Revision de la Constitution.

— Nous lisons dans *La Bataille*, de Bordeaux, 19-20 avril 1914 :

A la veille des élections législatives, les Francs-Maçons de Bordeaux se sont réunis en assemblée générale pour prendre diverses décisions touchant certains candidats et le budget de la Franc-Maçonnerie bordelaise.

Voici d'ailleurs la convocation qui a été adressée aux chers frères∴ :

Siège Social :
6 et 8, rue Ségalier.

Société Anonyme et à capital variable
de la Franc-Maçonnerie bordelaise.
Bordeaux, le 1er mars 1914.

Monsieur,

Vous êtes prié de vouloir assister, en qualité d'actionnaire, à l'assemblée générale et annuelle qui aura lieu le mardi 31 mars 1914, à 3 h. 1/2 du soir au siège social.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour le Conseil d'Administration,
Le Secrétaire,
J. Nouzarède, fils aîné.

Ordre du jour :

Rapport du Conseil d'Administration.
Rapport des Commissaires de surveillance sur l'exercice 1913.
Election du tiers sortant des membres du Conseil.
Election des Commissions de surveillance.

Nota. — Un extrait imprimé du bilan sera à la disposition de MM. les Actionnaires dans la salle de réunion.

Dans ce document, il n'est pas parlé des élections et des candidats, mais nous savons qu'à la tenue∴, il en a été sérieusement question.



— NICE. — *Congrès maçonnique.* — Le Congrès annuel des Loges du Midi vient de se tenir à Nice. Une quarantaine de Loges de la région, depuis Beausoleil jusqu'à Narbonne, avaient envoyé des délégués. Des questions très importantes, comme le recrutement maçonnique, la revision de la Constitution, la morale laïque, le monopole de l'enseignement, y ont été étudiées. Le Congrès s'est terminé par la fête solsticiale des Loges *Demos* et *France Démocratique*, à laquelle assistaient un très grand nombre de Maçons d'autres Orients, notamment des délégués des Loges italiennes de San Remo, Porto-Maurizio et Gênes. MM. Mognier, Darboux et Dupré, qui représentaient au Congrès et à la fête le Conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France y furent longuement applaudis et ovationnés.

Le lendemain, une centaine de Francs-Maçons français, avec une trentaine de dames, se rendaient en Italie, dans des auto-cars alpins, par l'admirable route de la Grande-Corniche. A Grimaldi, près de Vintimille, ils étaient rejoints par les frères italiens, et ce fut une manifestation grandiose, inoubliable, de sympathie, de fraternité franco-italienne. Tous les orateurs célébrèrent, au milieu des ovations de l'assistance, l'unité de la race latine, et les alliances des cœurs, plus fortes, plus indestructibles que celles de la diplomatie.

HOLLANDE. — Nouvelles prises dans un journal maçonnique allemand :

— Le Grand-Orient de Hollande a écrit aux Frères de la lumière intérieure pour leur exprimer ses craintes que la bonne harmonie entre les Loges ne soit compromise par l'existence d'une organisation dans l'organisation maçonnique. Le Grand-Orient du même pays s'est montré peu favorable à la création d'un bureau de la presse ; sur les 52 Loges de Hollande consultées, 18 seulement ont répondu ; sur 20 Loges des Indes, 4 seulement.

— D'après son dernier annuaire, le Grand-Orient de Hollande compte 4.998 Fr∴ (soit un accroissement de 749) ; sur ce nombre, 2.720 habitent la Hollande, 700, les Indes Hollandaises, 116 les Indes occidentales, et 1.462 l'Afrique du Sud.

— Autres détails puisés à la même source. — La Loge de Hollande qui compte le plus de membres est celle de la Haye l'*Union Royale* (191 membres), puis les Loges de Batavia (135) ; de Groningue (127), *de Gœde Hoop* (Bonne Espérance) et *de Goede Trouw* (la Bonne Foi) avec 124 membres ; toutes deux sont situées dans la Colonie du Cap ; la Loge de Surabaja, avec 123 membres. Les 111 autres Loges comptent toutes moins de 100 membres ; la moyenne est de 44-45.

— Plusieurs membres de la Loge de Rotterdam *De Drie Kolommen* (Les trois colonnes) ont fait imprimer à 10.000 exemplaires le discours prononcé par le Fr∴ F. Lieftinck à la seconde Chambre, pour défendre la Maçonnerie. Ils se proposent de distribuer gratis ces dix mille exemplaires. Les Loges de Hollande seront chargées de cette distribution.



Italie. — L'*Eclair*, 6 mai 1914, publie la dépêche suivante :

Rome, 5 mai. — M. Nathan, l'ex-maire de Rome, Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie, fait savoir qu'il renonce à briguer sa réélection à la tête de la municipalité, à l'occasion des prochaines élections.

La place de maire de Rome, si les anticléricaux obtiennent la majorité au Capitole, sera offerte à deux membres de l'aristocratie romaine, qui se sont signalés pour leurs opinions blocardes, le prince Scipion Borghese et le duc Léon Caetani. L'un et l'autre ont été battus, à Rome même, dans les dernières élections politiques.

— Comme on le sait, au dire de la Secte, Pie IX fut Franc-Maçon, et la Franc-Maçonnerie dut le rayer de ses cadres. Voici le document qui en fournit la preuve. Nous le reproduisons avec les *cuirs* dont il est orné. Nous attirons l'attention sur la date et l'origine de cette pièce curieuse.

« A la réunion semestrielle de la Grande Loge des Francs-Maçons de l'Orient de Palerme, Sicile, tenue le 27 mars 1873, le Pape Pie IX fut exclu de l'Ordre. La résolution à cet effet, fut publiée dans le *Journal Maçonnique* (Masonic Journal) à Colonge (*sic*) en Allemagne, et fut précédée des minutes de la Loge, dans laquelle il fut admis. On y lit :

« Un homme nommé Masthaï (*sic*) Ferretti,qui fut initié à la Franc-Ma-
« çonnerie, et jura solennellement son amour et sa fidélité à ladite, a, main-
« tenant qu'il a été couronné comme Pape et Roi, maudit tous ses anciens
« Frères, et excommunié tous les membres appartenant à l'Ordre. Lui, Mas-
« thaï Ferretti, est, par la présente, expulsé de la Grande Loge de l'Orient
« de Palerme, sur le motif de parjure ».

L'accusation fut d'abord portée contre lui dans sa Loge à Palerme, en 1865 ; il en fut informé, et une copie lui fut envoyée, lui demandant de se rendre à sa Loge pour donner des explications. Il ne daigna pas répondre, et pour plusieurs raisons, l'affaire ne fut pas poussée plus loin, jusqu'au jour où il ordonna à l'évêque du Brésil de procéder contre les Francs-Maçons, et condamna leur Institution. L'affaire fut alors remise sur le tapis, et, après examen régulier, la sentence d'expulsion fut rendue et publiée, ladite sentence étant signée de Victor Emmanuel, Roi d'Italie, et Grand-Maître de l'Orient d'Italie.

Cette pièce provient de Cologne, tout comme la fameuse charte de 1535 ; elle a beaucoup voyagé : le 15 octobre 1874, elle est parvenue aux mains du directeur de la *Bloemfontein Gazette* (Afrique australe), qui l'a publiée. De là, après de nouvelles pérégrinations, elle est arrivée dans les bureaux d'un magazine maçonnique des Etats-Unis, auquel nous l'empruntons, à titre documentaire et pour mieux montrer l'ineptie des FF ∴ qui acceptent et répandent de plus ou moins mauvaise foi — plutôt plus que moins — cette légende idiote.



— Beaucoup d'Anglais ignorent qu'il existe à Rome une Loge anglaise ; que non seulement les cérémonies s'y font à l'anglaise, mais encore qu'on y adopte le système d'Emulation. Le Fr ∴ O.-H. Bate, ex-Grand-Maître de la Constitution des Pays-Bas dans l'Afrique du Sud, écrit à ce sujet à son journal maçonnique :

« Il est probable que le nombre des FF∴ Sud-Africains qui auront l'occasion de visiter la Ville Eternelle est fort petit, et plus petit encore le nombre de ceux qui y assisteront à une réunion maçonnique. Cependant il existe à Rome une Loge qui accomplit ses travaux en langue anglaise, et suit le rituel enseigné par la Loge *Emulation de Perfectionnement* de Londres. Bien entendu, cette Loge est sous la dépendance du Grand-Orient d'Italie. Elle se nomme *l'Anglo-Saxonne*, et se réunit dans un local situé Piazza di Gesù, nº 47, le second et le quatrième lundi de chaque mois. Son Vénérable actuel est le Fr∴ Professeur Dr Paul Kaufmann, membre du Suprême Conseil des 33e, et les bureaux de ce Conseil se trouvent dans l'édifice qu'occupe cette Loge.

— Nous empruntons les renseignements qui suivent à un journal maçonnique allemand :

Selon l'édition du soir de la *Gazette de Voss* du 11 mars, M. Credaro, qui était ministre de l'Instruction publique dans le cabinet Giolitti, est Franc-Maçon. Il est né en 1860 à Sondrio, et a suivi pendant un an à l'Université de Leipzig le cours du physiologiste Wundt. Depuis 1896, il était professeur de philosophie et de pédagogie à l'Université de Rome.

— Selon l'*Acacia*, le Grand-Orient d'Italie compte 476 Loges (29 de plus qu'en 1912) et 177 Cercles maçonniques. Ces Loges et cercles sont ainsi répartis :

En Italie, 425 Loges (soit 27 Loges de plus).
— 171 Cercles (soit 29 Cercles de plus).
Dans les Colonies, 51 Loges (soit 2 de plus).
— 6 Cercles.

Le Rite Ecossais compte en Italie 340 Loges et 155 Cercles.
— aux colonies 51 — et 6 Cercles

Le Rite Symbolique compte en Italie 85 Loges et 16 Cercles.
— aux colonies, 2 — néant.

Loges disparues en 1913-1914 :
3 Loges Symboliques en Italie, 4 Loges écossaises aux colonies. Il y a 84 Chapitres du 18e grade, dont 18 aux colonies et 36 Chapitres du 30e grade, dont 1 aux colonies. Enfin, il existe 13 Loges régionales du Rite Symbolique.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG. — Nous lisons dans *La Vigie*, 7 mai 1914 :

Le Procès de Mgr Koppes. — Au Congrès des catholiques allemands du



mois d'août 1913, Mgr Koppes, évêque du Luxembourg, rappelant les encycliques de Pie VIII en 1829 et de Léon XIII en 1884, avait soulevé dans un bref discours le voile dont la Franc-Maçonnerie s'enveloppe encore dans ce pays, particulièrement quant à ses projets d'enseignement scolaire.

La secte jeta les hauts cris en Allemagne, et même en France, en Italie, en Belgique, au Portugal. On accusa l'évêque d'avoir calomnié les 21 députés du Bloc parlementaire.

Un procès lui fut intenté devant l'un des tribunaux qui sont à la dévotion des Loges, et voici la sentence ; elle a été rendue le 28 avril :

L'évêque est condamné à une amende de 200 francs et au payement d'une indemnité de 200 francs à chacun des 21 plaignants. En outre, les parties civiles auront le droit de faire publier le jugement dans trois journaux indigènes et trois journaux étrangers.

Ce procès montre à quel degré en est arrivée la campagne poursuivie dans le Grand Duché du Luxembourg par le parti libéral au pouvoir.

MEXIQUE. — Il s'est fondé au Mexique une Grande Loge Provinciale, la *Oriental* qui groupe les Loges *Renacimiento*, *Ermilo G. Canton* et *Galileo*. Cette fondation a eu lieu le 24 avril 1913. Sa juridiction s'étend sur l'Etat du Yucatan.

PANAMA. — Nous trouvons dans un journal maçonnique international, les renseignements suivants sur la Maçonnerie dans l'isthme de Panama :

Vers 1880, il existait à l'Or∴ de Panama comme Loges maçonniques : *Le Travail*, *Estrella del Pacifico* et à Colon : *Fidelity*. Ces Ateliers tombèrent bientôt en sommeil.

Après la Sécession du 3 novembre 1903, la Loge *Rosa de América* s'établit avec une constitution du Gr∴ Or∴ National de Vénézuéla. Puis, ce fut la Loge *Acacia* n° 50 avec patente du Suprême Conseil Colombien. En 1911, la Loge *Cosmopolita* remplaça cet Atelier. Dans la même année, on a vu naître les Loges *Pro mundi beneficio*, *Orion Aurora del Istmo* et *Restauracion*, enfin la Loge *José B. Alvizua*. Elles ont toutes été formées par le G∴ O∴ de Vénézuéla. Elles travaillent toutes suivant le Rite Ecossais Ancien et Accepté. Le 4 octobre 1913, la Grande Loge de Panama a été formée toujours sous les auspices du G∴ O∴ national des Etats-Unis de Vénézuéla. Le 8 octobre, le Suprême Conseil 33e a été créé sous les auspices du Suprême Conseil des Etats-Unis de Vénézuéla et il a été reconnu sous le nom de « Grand-Orient national de la République de Panama. Le 17 décembre 1913, une nouvelle Loge a été formée sous le titre de *Unity* n° 7.

SUISSE. — La Loge de Lucerne *Fiat Lux* a publié récemment une protestation dont nous donnons ci-dessous quelques passages. Ils sont empruntés à un journal maçonnique suisse. Ce plaidoyer *pro domo sua* prouve que, quand la Maçonnerie est sérieusement attaquée,



elle sait bien se défendre. Lorsqu'elle ne le fait pas, c'est que les attaques dirigées contre elle ne lui semblent pas, pour une raison ou pour une autre, devoir être bien redoutables.

« Un correspondant du *Vaterland* dit : « Un secret connu de tout le monde, c'est que la Maçonnerie se faufile partout, dans le Conseil de la Ville, dans le tribunal et particulièrement dans l'administration scolaire ; elle sait même tirer parti de la vie économique. Les choses en sont venues à ce point que beaucoup de commerçants se voient obligés de s'affilier pour pouvoir soutenir la concurrence. Les conséquences de cette odieuse Fraternisation dans le domaine des affaires, des Ecoles municipales, de toute l'administration urbaine sont de nature à inquiéter. Il y a même beaucoup de libéraux qui se plaignent de cette solidarité entre FFr∴ ».

« La Loge n'a pas l'habitude de s'étendre longuement et largement sur des attaques formulées en termes généraux ; mais, comme nous touchons à une année d'élections, et qu'il résulte clairement de l'article ci-dessus que, du côté des Conservateurs, on se dispose cette fois encore à représenter la Loge et ses membres comme corrupteurs de la jeunesse, comme usurpateurs de fonctions publiques et comme pratiquant le favoritisme, nous croyons de notre devoir, de protester dès maintenant.

« Les chefs du parti conservateur savent parfaitement ce que la Maçonnerie signifie pour eux dans le domaine politique et religieux ; ils savent que toutes les assertions énoncées dans l'article du *Vaterland* ont, comme d'ordinaire, pour but de calomnier et de noircir, mais ils lâchent leurs sous-officiers politiques et leurs fanatiques sur une société d'honnêtes gens, qu'ils laisseront traîner dans l'ordure, et qu'ils espèrent faire voir au peuple comme une sorte d'épouvantail du libéralisme politique.

« Cette conduite est méprisable et n'est rien moins qu'honnête ! Nous comprenons sans doute qu'en temps d'agitation, l'on emploie à Lucerne un langage un peu vif; mais la mesure est dépassée .. Mais venons au fait. Que l'écrivain du *Vaterland* cite un seul Maçon Lucernois qui ait exercé une action sur une fonction publique, ou qui, remplissant cette fonction, ne s'y soit point conduit d'une manière exempte de reproche. Cela est particulièrement vrai pour les hommes qui ont concouru à mettre sur un pied de prospérité l'enseignement public à Lucerne. Peut-on parler en d'autres termes des Francs-Maçons qui se trouvent faire partie du Grand Conseil du canton, du Grand Conseil de la ville, des tribunaux ?

« Et l'invasion des emplois publics ? — L'auteur de l'article du *Vaterland* sait fort bien que les Maçons sont en très petit nombre dans les fonctions, et s'il ne le sait pas, il n'a qu'à acheter la liste publiée par W. Vogt.

« Puis, croyez-vous, Monsieur le correspondant, que ceux qui occupent ces emplois y ont été appelés parce qu'ils appartenaient à la Loge ? Non, ils y ont été appelés par le peuple à raison de leur valeur personnelle. Cette accusation peut être mise dans le même sac que les légendes menteuses qu'on ne cesse de faire servir, sur la protection et le favoritisme maçonniques en Suisse. M. le correspondant du *Vaterland*, vous croyez bien peu à l'intelligence des catholiques lucernois pour leur raconter ces histoires !



« Où trouve-t-on les Maçons en majorité à Lucerne et en Suisse ? C'est partout où il y a une œuvre d'utilité publique à accomplir *gratuitement*, du temps et de l'argent à sacrifier pour les pauvres. Alors, on voit la Loge intervenir, sans distinction de parti et de religion... Quant aux plaintes des libéraux, elles ne se sont point fait entendre contre nous dans la presse ».

« Au nom de la Loge *Fiat Lux*, le Président Dr Franz Buch-Heller.

— Un comité de Sœurs qui s'est formé il y a quelques mois, a souscrit une somme de 628 fr., qui a été offerte comme témoignage de sympathie à la Sœur Quartier-la-Tente, de Neuchâtel. La Sœur Quartier-la-Tente a accepté ce don et l'a transmis au Bureau international maçonnique.

Travaux dans les Loges suisses

15 avril, Lausanne, Loge *Espérance et Cordialité*, Conférence par le Fr∴ P. Michaud, sujet : « Après la Mort ».

Id. — Montreux, Loge *les Amis Discrets*, Causerie du Fr∴ Alf. Suter, sur la Belle-Alliance [1] ;

20 avril, Coire, Loge *Libertas et Concordia*, Tenue d'apprentis avec tracé du Fr∴ Dr Stiffler : Revision de la loi sur l'impôt ;

21 avril, Montreux, Loge *les Amis Discrets*, Causerie du Fr∴ Memin, sur l'historique du 14 avril ;

22 avril, Berne, Loge *l'Espérance*, Conférence du Fr∴ Freudiger, sur l'Exposition Nationale suisse en 1914 ;

Id. — Bienne, Loge *l'Etoile du Jura*, Conférence du Fr∴ Dr Scheurer, sur les causes de la crise dans l'industrie horlogère ;

Id. Lausanne, Loge *Espérance et Cordialité*, Séance en commun avec la Loge sœur *La Liberté*, Conférence par le Fr∴ Wellauer, sur la Franc-Maçonnerie, son but, ses moyens, le secret maçonnique.

Id. Neuchatel, Loge *Bonne Harmonie*, Conférence avec projections, par le Fr∴ Ch. Seinet, sur les timbres-poste suisses ;

23 avril, Saint-Gall, Loge *Concordia*, Esquisse par le Fr∴ Heinrich Adank, sur l'assurance contre le chômage ;

25 avril, Zurich, Loge *Modestia cum Libertate*, Conférence du Fr∴ K. Hafner, sur l'histoire du monastère de Rheinau ;

27 avril, Coire, Loge *Libertas et Concordia*, Conférence d'apprentis avec tracé du Fr∴ Nolfi, sur la question de la crémation ;

28 avril, Zurich, Loge *In Labore Virtus*, travail littéraire par le Fr∴ Zimmermann ;

29 avril, Berne, Loge *l'Espérance*, Réunion libre dans sa salle du Banquet avec coopération de la Colonne d'harmonie ;

Id. — Lucerne, Loge *Fiat Lux*, Esquisse du Fr∴ Lüscher, « Notre jeunesse d'aujourd'hui, et l'état des esprits dans la ville de Lucerne ;

Id. — Neuchatel, Loge *Bonne Harmonie*, Conférence du Fr∴ Louis Jacot, sur les Origines de l'Ecriture ;

1. Il s'agit sans doute de la Ferme de la Belle-Alliance, située sur le champ de bataille de Waterloo (N. de la R.).



30 avril, SAINT-GALL, Loge *Concordia*, Esquisse du Fr∴ Alfred Stahl, sur l'organisation des Grands Magasins et la concurrence qu'ils font au petit commerce ;

Nous ne savons rien des travaux des Loges de SAINT-IMIER, *Bienfaisance et Fraternité*, DAVOS, *Humanitas*, FLEURIER, *Egalité*, LUGANO, *Il Dovere*, PORRENTRUY, *Tolérance*, WINTERTHUR, *Acacia* ; nous trouvons la mention de cercles maçonniques à Baden, Brugg, Délémont, Hérisau, Lindau, Saint-Moritz, Olten, Rheinfelden, Rheintal, Thun.

Libéralisme

FRANCE. — Nous avons sous les yeux les statuts d'une nouvelle œuvre qui a pour nom « Association des Infirmières visiteuses de France ». Elle est établie sous forme légale d'Association déclarée à la Préfecture de Police, le 18 février 1914. Insertion au *Journal Officiel*, 20 février 1914, n° 156-240.

L'objet est ainsi défini par l'article II des Statuts :

L'association a pour but d'améliorer la santé publique par tous les moyens de préservation et d'assistance et de contribuer tout spécialement à la lutte contre la tuberculose et la mortalité infantile au moyen de visites à domicile d'infirmières diplômées, laïques ou religieuses.

Cela est volontairement très explicite, et nous supposons que le mot « religieuses » est mis là, comme trompe-l'œil, afin de sauver la face. Il s'agit en réalité d'une œuvre sociale, non confessionnelle, destinée, quoi que puissent en penser certaines personnes dont le concours étonne, à faire concurrence aux Petites sœurs de l'Assomption et aux autres religieuses, sécularisées ou non, qui se dévouent à soigner les malades pauvres.

Oh ! nous savons bien qu'elles seront admises, si elles le désirent à faire partie de l'œuvre, mais nous espérons qu'aucune ne donnera dans le piège. Leur présence ne servirait qu'à couvrir une œuvre très suspecte, et quant à l'origine et quant au but.

Un article publié par Mlle Marie Diemer, secrétaire adjointe de la nouvelle œuvre, nous renseigne sur ses origines.

« Elle a été constituée le 14 février dernier, dans la salle du Conseil de la Faculté de médecine, sous le bienveillant patronage du Professeur Landouzy, et sous la présidence de Mme la comtesse d'Haussonville, qui, avec Mme D. Pérouse, présidente de l'Union des femmes de France, et Mme Ernest Carnot, a accepté d'être présidente d'honneur de l'Association [1] ».

Voilà un assemblage qui, comme catholiques, ne doit pas nous

1. *L'Assistance Educative* n° 93, 1er avril 1914, p. 377 et suiv.



inspirer grande confiance. On nous dit encore, afin de parer à une objection toute naturelle :

Gardienne du foyer populaire, l'Infirmière Visiteuse ne prétend point faire œuvre nouvelle. Depuis des siècles, les ordres religieux hospitaliers, les Sœurs de Saint-Vincent de Paul, les Sœurs de l'Assomption, les Petites Sœurs des Pauvres, bien d'autres encore, apportent au chevet de nos malades leur abnégation, leur ferveur, leur dévouement absolu, et cette charité chrétienne que rien ne peut remplacer. Mais la moisson de souffrance est grande, hélas ! et dans son champ, il y a place pour toutes les ouvrières.

Puisque les religieuses remplissent si bien ce devoir d'assistance, on comprend mal que des catholiques, au lieu d'apporter leur concours aux œuvres catholiques existantes, aient éprouvé le besoin de s'associer pour en créer une nouvelle, non confessionnelle, malgré les instructions très formelles du Pape à ce sujet. Tel est, en effet, le principal caractère de cette nouvelle association :

Les Infirmières Visiteuses de France appartiennent à des opinions, à des milieux très divers. Il est juste qu'il en soit ainsi, puisque ceux auxquels elles s'adressent, c'est-à-dire tous les malheureux, sont très divers eux aussi.

Toute directrice de groupe aura la tâche délicate d'envoyer dans chaque famille celle de ses infirmières qui lui semblera le plus apte à sympathiser avec cette famille, à lui inspirer confiance. L'Association ne prétend pas imposer à ses membres une neutralité illusoire; mais elle exige de chacune un esprit de bienveillance et de tolérance absolue.

Quand on sait quel bien moral le passage d'une Sœur infirmière dans une famille fait aux âmes, on se demande quel pourra bien être, sous ce rapport, le rôle d'une Infirmière Visiteuse, et si ce n'est pas cela, au fond, qu'on a voulu empêcher ?

Voici les noms des membres du Comité central, en dehors des trois présidentes d'honneur :

Présidente : Mme la marquise de Ganay; *Vice-Présidentes* : Mlle Chaptal. Mme le docteur Nicole Girard-Mangin ; Mme Marchand, née de Saint-Roman ; *Secrétaire générale :* Mlle R. de Montmort ; *Secrétaires-adjointes :* Mlle M. Diemer ; Mme Meynadier ; *Trésorier* : M. Pierre Mirabaud ; *Membres du Conseil d'administration :* Mme Alphen-Salvador ; Mme Brunet ; Mlle de Caters; Mme Achille Fould ; Mlle Quintin ; Mlle H. Rott ; MM. les docteurs Rist. Roux-Berger, Genevrier ; *Avocat-conseil :* Me Millerand.

— Nous lisons dans la vaillante *Vigie*, 7 mai 1914, sous le titre bien justifié de « Un Comble » :

Le document que nous publions ci-dessous est pénible à lire. Mais nous



nous reprocherions de ne pas le mettre sous les yeux de nos lecteurs. Il est bon qu'on voie ce que le libéralisme a pu faire d'un prêtre catholique.

C'est la lettre de remerciement de l'abbé Lemire aux électeurs de la 1re circonscription d'Hazebrouck.

Chers Electeurs,

La Justice est faite.

Dans ma personne, *vous avez vengé le droit et la liberté.*

Merci !

Merci à tous,

au *Cri des Flandres* d'abord, *le journal martyr ;*

à mon Comité infatigable ;

à la Fédération Républicaine, qui a fait l'union ; notre victoire d'aujourd'hui, notre force de demain.

Merci aux volontaires qui se sont levés des quatre coins de la circonscription pour cette inoubliable campagne de conférences.

Mes chers Amis,

La France avait les yeux sur vous.

Elle comptait sur votre droiture et sur votre fidélité *pour faire triompher dans ma cause tout ce qui est noble et grand, tout Ce qui vous est cher: la religion !* la patrie ! la Flandre !

Vous avez répondu à son attente.

Hazebrouck, Cassel et Steenvoorde ont marché au drapeau avec un entrain admirable.

Et toutes les communes ont suivi.

Les ouvriers surtout ont été merveilleux de fidélité et de dévouement.

Je les remercie d'un cœur ému.

Aux Electeurs,

C'est à vous que reviennent les compliments qui me sont adressés de toutes parts.

Les députés et sénateurs qui sont venus vous parler, mes collègues qui m'ont élu Vice-Président de la Chambre, tous les citoyens *qui ont le sens des libertés civiques et religieuses,* vous félicitent unanimement.

Vive la Flandre !

Vive la République !

Abbé J. Lemire,
Député du Nord.

Il en est qui, au lendemain d'une aussi scandaleuse élection, auraient cherché à faire oublier de quelle révolte audacieuse elle était le fruit. L'abbé Lemire, lui, s'attache à le rappeler, et l'orgueil lui a fait perdre la tête au point de lui faire croire et dire que cette victoire est le triomphe de la religion en Flandre.

Les électeurs ont vengé dans sa personne le *droit !*

Contre qui ?

Contre l'évêque. L'abbé Lemire ne le dit pas expressément. Mais c'est bien ce qu'il entend par là. Autrement, ses paroles n'auraient aucun sens.



Malheureux électeurs !
Mais plus malheureux prêtres !

Libre-Pensée

Allemagne. — *La Presse Associée* reçoit la correspondance suivante de Munich, 21 avril 1914 :

Une récente information citait une des dernières paroles du cardinal Kopp, sur les progrès de la Libre-Pensée en Allemagne : « Nous devons déplorer, disait ce prélat, ces progrès inquiétants de la Libre-Pensée en Allemagne, progrès qui préparent l'anarchie morale et sociale et les prochaines révolutions ».

Cette parole est rappelée par une feuille catholique bavaroise, à l'occasion des obsèques civiles du poète et romancier Paul Heyse, qui repose dans un cimetière situé en pleine forêt, près de Munich. Cet écrivain protestant avait demandé des obsèques civiles, vraiment laïques. On fait remarquer qu'une nombreuse assistance de personnalités universitaires, politiques et autres assistaient à cet enterrement. De magnifiques couronnes avaient été envoyées par plusieurs familles princières, même par celle du Kaiser. Un discours fit l'éloge du défunt, surtout de la Libre-Pensée allemande, de « cette religion si digne, sans révélation et sans dogmes ». Cette manifestation de la Libre-Pensée allemande, dont chaque jour nous offre quelque exemple nouveau, est un signe évident de ces progrès que déplorait le défunt cardinal Kopp.

République Argentine. — Nous lisons dans un journal argentin :

« Les 9, 10 et 11 avril aura lieu le Congrès national de la Libre-Pensée, à Rosario de Santa-Fé. Il est nécessaire que *toutes les Loges* discutent les importants sujets qui seront soumis à la Grande Assemblée de la raison humaine. Il est indispensable que tous les Maçons individuellement, étudient ces questions. Sans doute, les décisions de ce Congrès n'auront pas force de loi, mais elles constituent le Code des peuples libres.

Parmi les objets qui doivent attirer le plus fortement l'attention du Congrès, il en est un d'une très grande importance, et d'une actualité urgente ; c'est d'étudier les moyens les plus adéquats, les plus énergiques, les plus efficaces pour s'opposer à l'invasion croissante du cléricalisme, non seulement dans les institutions de l'Etat, mais encore au foyer domestique. Que nos FF∴ ne l'oublient pas, la milice noire avance à pas redoublés sur l'Argentine.

Belgique. — Nous lisons dans la *Gazette de Liège*, 30 avril 1914 :

Il y a quelques jours, le socialiste *Journal de Charleroi* publiait la petite annonce suivante :

« Marcinelle. — Libre-Pensée. La Rénovation. — Réunion dimanche 26, à 3 heures, au local ordinaire. Ordre du jour : Proposition de suppression des enterrements civils en dehors de la société. Urgent : Fête de la Jeunesse du 7 juin ».



Qu'on nous permette de rire ! Ces bons libres-penseurs ne manquent aucune occasion de dénoncer l'intolérance de l'Eglise, parce que celle-ci prétend être seule dépositaire de la vraie foi. Voilà que de leur côté, ils réclament le monopole des cérémonies laïques, et prétendent interdire aux citoyens de procéder à un enterrement civil sans passer par leurs rites.

Etrange, étrange !

ETATS-UNIS. — La *Giordano Bruno*, filiale maçonnique qui a installé son siège dans la Via Angelica, presque en face du Vatican, a trouvé une émule aux Etats-Unis, et cette autre *Giordano Bruno* ne se montre pas moins brutalement agressive dans ce pays ; voici, en effet, ce que nous lisons dans *The Morning Star* (Nouvelle-Orléans), 4 avril 1914 :

« Tout récemment, la Société *Giordano Bruno*, composée d'Italiens libres-penseurs, et chassée de Hull House, est rentrée en possession de ses privilèges. Le jour anniversaire de la naissance de Washington, elle a organisé une représentation dramatique qui était une insulte pour les Catholiques de Chicago, ainsi que nous l'apprenons par un article du *New-World*, paru dans cette ville, le 27 mars. La pièce était d'un anticléricalisme outré, et basée sur un mensonge historique, ainsi que le *New-World* l'a fait remarquer, mais ses protestations ont été vaines. Miss Addams, la directrice de Hull House, prétendant que l'anticléricalisme ayant droit de cité en Italie, est également libre de s'affirmer chez les Italiens devenus Américains. Cette manière de voir est aussi fausse que dangereuse, car la *Giordano* n'a d'autre but que de propager les principes de la *Giordano* de Rome, principes aussi opposés à l'esprit des institutions américaines qu'à celui de l'Eglise catholique ».

Le même journal ajoute quelques détails sur la *Giordano Bruno* des Etats-Unis :

« Malgré les protestations énergiques des Catholiques, Hull House dont Miss Jane Addams est la directrice effective, continue à servir aux séances de la *Giordano Bruno*. Dans l'après-midi du 22 février, a eu lieu, dans Bowen-Hall, une des salles de cet établissement, une réunion à laquelle le public était invité. On y a fait une conférence sur la vie et les œuvres de Giordano Bruno, « le Philosophe de Nola et la victime de l'infamie de l'Eglise catholique ». Le dimanche soir, on y a représenté une pièce ayant pour titre « *Galileo Galilei*, ou le Martyr de la Sainte Inquisition ». Or, les Catholiques forment la moitié de la population de la ville : « Nous sommes la masse la plus compacte de la ville, fait remarquer à cette occasion le *Chicago New World*, et nous nous montrons réservés dans l'usage de notre force. Nous sommes très patients, mais nous ne sommes pas des lâches. Nous protestons solennellement contre la transplantation en Amérique des mensonges de nos ennemis les athées d'outre-mer. Et nous protestons plus énergiquement encore parce que les mensonges proférés contre nous prennent un air de décence sous le toit de Hull House ; (*Standard* et *Times*).



« Miss Jane Addams est une femme bien élevée ; elle a fait preuve d'une activité infatigable en faveur de certaines causes. Mais elle a détourné Hull House de sa destination première. Hull House était d'abord un asile de la charité chrétienne, et Miss Addams en fait une caverne d'où sort la haine. Hull House oublie sa mission de paix et de bienveillance envers tous. Jane Addams a ouvert Hull House à une pièce et à une conférence où les Catholiques sont attaqués dans ce qu'ils ont de plus cher. La pièce et la conférence ont un caractère également choquants. Le titre seul de la conférence est une grossière injure. Qu'est devenue la courtoisie de Jane Addams ? Que diraitelle si un établissement catholique annonçait une conférence sous ce titre : « Hull House, centre des stupides bigots, centre de la haine contre la charité chrétienne, foyer de querelles entre citoyens américains »? Alors, Jane Addams serait blessée cruellement » (*America*).

FRANCE. — Nous lisons dans la *Gazette de France*, 19 avril 1914 :

Les membres de la Société de Libre-Pensée de Laon viennent d'adresser à M. Caillaux « l'expression de toutes leurs sympathies, de leur amitié et de leur entière confiance ». En même temps, ils ont chargé leur président d'adresser à Mme Caillaux « l'hommage de leur parfaite considération et de leurs sentiments affectueusement respectueux ».

Les Homais de Laon ne sont tout de même pas allés aussi loin que M. et Mme Thalamas ; ils n'ont pas crié « bravo ! » à la meurtrière de Gaston Calmette.

Malgré cela, leur petite manifestation a bien son prix. Les FF∴ qui composent la Société de Libre-Pensée de Laon ont tenu à prouver que, pour eux, l'abus d'autorité, la protection officielle de l'escroquerie et du vol, l'assassinat, sont des œuvres républicaines méritantes,et que ceux qui s'y livrent ont droit à leur « amitié », à leur « entière confiance » et à leur « considération ».

En cela, ils ne nous apprennent rien de bien nouveau.

— Extrait des déclarations de sociétés au *Journal Officiel* :

« 18 mars 1914. *Libre-Pensée du canton de Villebois-Lavalette.* Objet : Combattre l'ignorance, l'erreur, etc. Siège social : Dignac (Charente) ».

Nous supposons qu'*etc.* veut dire la Franc-Maçonnerie et les Sociétés secrètes, agents par excellence d'erreur et d'ignorance ?

— Les libres-penseurs se sont réunis en Congrès à Dijon. Nous empruntons les renseignements qui suivent au *Progrès de la Côte-d'Or*, 16 avril 1914 :

A 10 heures, 37 délégués, dont 26 de la Côte-d'Or et 11 des départements limitrophes, représentant 15 sections de notre département et 12 sections étrangères à la Côte-d'Or se réunissaient dans la salle de Flore.

Au bureau, M. Décroix présidait, ayant pour assesseurs MM. A. Vacher et Jeannelle. M. Vautret faisait fonctions de secrétaire du Congrès.



La grosse question traitée dans cette séance fut celle du *Pacifisme par la Libre-Pensée.*

Sur la proposition du rapporteur, M. Arthur Vacher, le vœu suivant a été adopté à l'unanimité :

Le Congrès émet le vœu : Que le Tribunal arbitral de La Haye devienne obligatoire pour régler pacifiquement et souverainement tous les différends qui peuvent se produire entre les peuples.

Demande aux candidats et aux élus qui se réclament de la Libre-Pensée de lutter de toutes leurs forces contre la folie des armements qui ne peut que nous conduire à la ruine et à la perte de nos libertés si chèrement acquises, et de ne jamais envisager la solution de la question d'Alsace-Lorraine autrement que par des moyens pacifiques.

Souhaite le retour incessant à un service militaire réduit au plus strict minimum (2 ans ou même 1 an), par une meilleure instruction des réserves et par la préparation militaire de la jeunesse en attendant la suppression des armées permanentes que nous avons le ferme espoir de voir réaliser par la coordination des efforts des libres-penseurs de tous les pays.

Après avoir discuté la Libre-Pensée intégrale et la Libre-Pensée restreinte, le Congrès a adopté le vœu suivant, sur le rapport du citoyen Noël :

Le Congrès régional, qui s'est tenu à Dijon, les 12 et 13 avril 1914, déclare que la Libre-Pensée doit étudier tous les problèmes qui touchent à la vie humaine, à son indépendance. Les Libres-Penseurs, à ce titre, doivent aider tous les mouvements de libération et d'émancipation, œuvres d'études et de souffrance de la part de ceux qui les produisent, sans y apporter aucune entrave.

La Libre-Pensée doit combattre par tous les moyens honorables le cléricalisme et démasquer au grand jour de la discussion l'œuvre des religions et de leurs prêtres,qui vivent du commerce de l'ignorance.Si la Libre-Pensée est une méthode d'observation, elle en est également une de comparaison et d'expérimentation par excellence,et elle doit pouvoir s'exercer dans tous les domaines qui ont pour conséquence d'oppresser la liberté, car il est évident que tant que la liberté de pensée, d'écrire, de parler n'existera pas intégrale, le « Droit à la Vie » ne sera qu'un vain mot.

Le Congrès conclut en s'en référant aux formules des Congrès nationaux français et des Congrès internationaux de Rome et de Paris, qui déclarent vouloir lutter pour l'affranchissement complet de l'être humain.

Le citoyen Barabant fait ajouter l'adjonction suivante :

Le Congrès de Dijon donne mandat aux délégués au Congrès de Nevers de demander la revision des statuts de l'Union fédérative de France pour les mettre en harmonie avec la nouvelle méthode qui sera la base de la Libre-Pensée intégrale et qui permettront à toutes les sections de Libre-Pensée d'observer partout la même attitude.



En ce qui concerne les élections de 1914, le citoyen Noël a fait voter la résolution ci-dessous :

Libres-Penseurs, vous n'accorderez vos suffrages qu'aux candidats qui s'engageront à réaliser la laïcité absolue de notre enseignement ; à assurer à l'intérieur la défense de la collectivité en protégeant l'enfant et le foyer familial contre toutes les oppressions. A maintenir la paix extérieure en réduisant au strict minimum dans le plus bref délai, les sacrifices qu'exige la paix nationale ;

Libres-Penseurs, ne votez que pour des candidats républicains qui ont en toutes circonstances donné les plus grandes garanties.

Pour l'enseignement, le citoyen Jeandet a soumis au vote du Congrès, un ordre du jour, admis à l'unanimité, dont voici le texte :

La Libre-Pensée, considérant que les fonctions publiques sont accessibles à tous suivant leurs capacités et leur intelligence,

Emet le vœu que l'instruction soit gratuite à tous les degrés de l'enseignement et qu'une loi soit présentée le plus tôt possible à cet effet devant le Parlement, et, en attendant que ce vœu soit réalisé, émet le vœu qu'il soit donné largement des bourses aux enfants reconnus aptes à poursuivre leur instruction, et, en ce qui concerne la fréquentation scolaire primaire, permettre aux parents d'envoyer leurs enfants régulièrement à l'école en leur assurant les moyens de pouvoir le faire.

On y a joint des fécilitations à M. Viviani pour le discours qu'il a prononcé au Sénat.

Le Congrès a examiné la question des églises et voté le vœu suivant sur le rapport de M. Leroux :

Les membres de la première Commission, en ce qui concerne la question de la désaffectation des églises, déclarent s'en référer aux rapports et conclusions du Congrès de Lille, certains qu'ils sont que le Congrès national de Nevers, qui se tiendra au mois d'août prochain, revendiquera que l'usage de locaux indispensables à l'organisation de réunions rationalistes, soit accordé aux sociétés de Libre-Pensée dans une mesure aussi gratuite que l'usage des édifices cultuels dont bénéficient les diverses confessions religieuses.

SUISSE. — De *l'Agence Roma*, 28 avril 1914 :

L'Annuaire des Libres-Penseurs, qui vient de paraître à Francfort, énumère les centres suivants pour la Suisse. « Ligue des Libres-Penseurs suisses » (*Schweizerische Freidenkerbund*) avec les trois sections allemande, française et italienne ; « Union des unanimes » (*Vereinigung Gleichgesinnter*) à Lucerne, la plus active ; « Ligue des modernistes suisses » (*Schweiz. Modernistenbund*) ; « Section suisse de l'Ordre international pour l'éthique et la culture » (*Intern. Orden fur Ethik und Kultur*) ; « Loge suisse de la Ligue maçonnique au Soleil levant (*Freimaurerbund zur Aufgehenden Sonnen*)



Malthusianisme

Allemagne. — Nous lisons dans la *Gazette de Liège*, 21 avril 1914 :

La natalité continue à décroître en Prusse, comme le prouvent les chiffres pour l'année 1913 publiés ces jours-ci. On n'a enregistré que 1.206.000 naissances, soit 16.000 de moins qu'en 1912 et 50.000 de moins qu'en 1910. Par contre, les décès ont passé de 572.000 à 656.000. L'excédent de la natalité n'a donc été que de 550.000 ; inférieur d'une centaine de mille au chiffre de l'année antérieure.

....

Le taux de la natalité baissera-t-il encore en Allemagne ? C'est à craindre, quoique le gouvernement, plus conscient de son devoir que ne le sont les Jacobins auxquels la France est soumise, se prépare à lutter énergiquement contre le néo-malthusianisme. Mais la régression de la natalité, même indépendamment de toute question morale, est le résultat ordinaire du développement de la civilisation et du bien-être. L'Allemagne où la richesse publique s'est énormément accrue au cours de ces quarante dernières années, ne peut échapper à cette loi.

S'ils ne se plaçaient qu'à un point de vue étroitement égoïste, les catholiques allemands n'auraient qu'à se féliciter de la régression de la natalité en leur pays. Car, c'est le protestantisme qui s'en trouve presque uniquement atteint. Tandis que le taux des naissances baissait considérablement chez les adeptes de Luther, il ne diminuait que très peu chez nos coreligionnaires. Et même, la régression se ferait-elle à peine sentir, n'étaient certains centres, comme Munich, où elle est le fruit de la contamination libérale et socialiste.

A la longue, cette différence entre les natalités protestante et catholique se répercutera dans la proportion des confessions religieuses en Allemagne. Déjà, aux écoles primaires, le pourcentage des enfants catholiques est en forte progression. Aussi certains optimistes entrevoient-ils le jour où les catholiques seront majorité dans l'Allemagne de Luther. C'est aller un peu vite sans doute.

Autriche-Hongrie. — La *Bonifatius-Korrespondenz*, de Prague, signale dans son numéro 6, du 15 mars 1914, p. 93, un article de propagande malthusienne, publié par le Juif Sudfeld, plus connu sous le nom de Max Nordau, dans la *Neue Freie Presse*, de Vienne, numéro du 13 février 1914.

France. — Extrait d'un article de *Génération Consciente*, 1er mai 1914 :

Si on nous avait donné, à nous, néo-malthusiens, les moyens d'enseigner les masses profondes, nous aurions, en moins de dix ans, peut-être, fait diminuer des trois quarts le nombre des grabataires dans les mansardes périphériques...



Pacifisme

AUTRICHE-HONGRIE. — Nous trouvons la nouvelle suivante dans un journal maçonnique allemand :

Le vingtième Congrès international de La Haye a accepté l'invitation de la baronne Bertha von Süttner de se réunir en un 21e Congrès qui se tiendrait à Vienne en 1914 ; l'ordre du jour provisoire est ainsi conçu : 1° Rapport du bureau international de la paix sur les questions qui lui ont été soumises ; 2° Rapport du bureau sur les événements de l'année 1913 au point de vue de la paix et de la guerre ; questions politiques actuelles ; 3° Conférence de La Haye ; 4° Rapport de la Commission de droit international ; 5° Rapport de la Commission de propagande ; 6° Rapport de la Commission pour l'éducation internationale ; 7° Rapport de la Commission du désarmement.

Presse

ESPAGNE. — La *Bonifatius-Korrespondenz* nous informe, d'après le journal maçonnique viennois, le *Zirkel* (1913, p. 299), que le journal espérantiste le *Homaro*, qui paraît à Madrid, est publié par des Francs-Maçons.

Protestantisme

ANGLETERRE. — Nous empruntons les renseignements ci-dessous, concernant M. Gould, l'historien de la Franc-Maçonnerie, à un périodique maçonnique :

Le Fr∴ R. Freke Gould est âgé de 77 ans, il a rempli de hautes fonctions dans la Grande Loge d'Angleterre. En 1855, il fut reçu dans la *Royal Navy Lodge*, n° 429. Il a été Vénérable à Gibraltar, Meridian, Paona, dans la Loge *Septentrionale*, de Chine, à Shangaï, Moira et dans bien d'autres encore. En 1880, il fut nommé premier diacre pour l'Angleterre. Il est membre d'honneur de plusieurs Grandes Loges et Loges. A l'occasion du centenaire de la Grande Loge d'Angleterre, le Pro-Grand-Maître lui conféra le titre de Past Grand Warden of England. C'est un honneur rare et le plus haut qu'on puisse accorder. Le Fr∴ Gould a 58 ans de vie maçonnique.

ANGLETERRE. TRANSVAAL. — Voici quelques renseignements sur une des plus anciennes Loges du pays :

La Loge *Liberty*, Or∴ de Pietersburg, va avoir vingt-et-un ans d'existence. Elle compte soixante membres. C'est la première Loge établie au Nord de Prétoria. Elle a été suivie de quatre autres.

FRANCE. — De *l'Agence Roma*, 5 mai 1914 :

On signale une recrudescence de propagande protestante en Bretagne et en Vendée. La fameuse Société biblique a redoublé ses émissaires. En même temps, l'organisation à double fond du néodruidisme fait le reste.



— La *Chronique de la Presse*, n° 709, 7 mai 1914, reproduit un article du *Témoignage* « journal de l'Eglise évangélique luthérienne », 1er mai 1914, publié par les pasteurs Samuel Lambert et Gaston Courtois. Nous y lisons :

Un premier fait s'impose à nous, trop oublié. C'est l'échec total de la loi de Séparation, votée en 1905...

C'est, pour la première fois en France, la complète, l'absolue liberté de culte. Il est piquant de constater que cette conquête pour laquelle on a tant lutté, tant souffert en France, on la doit, en fin de compte, à l'attitude du Pape dans la question de la Séparation.

Sans doute, et il ne convient pas de l'oublier, le triomphe de l'Eglise catholique a été payé cher... L'Eglise catholique de France a sacrifié une somme qui dépasse le demi-milliard.

L'auteur rappelle les démarches des « cardinaux verts ». Puis il ajoute :

Le Pape ne cède pas, il ne pouvait céder,et on est bien obligé d'être de cet avis dès qu'on se place résolument en face des exigences et des conséquences de la loi de Séparation...

Rien dans ces dispositions ne gêne les églises protestantes. Nous associons aux pasteurs des laïcs pour l'administration de nos églises... Voilà pourquoi on a pu dire que la loi de Séparation était une loi protestante[1].

Ce qui est visible, c'est qu'elle n'est pas une loi catholique. Elle ne tient nul compte du principe hiérarchique qui est le dogme intangible du romanisme. Voyez-vous le curé rendant compte à une assemblée générale de la manière dont il s'est acquitté de son ministère pendant l'année écoulée ? Ce serait le renversement de tout.

Italie. — De *l'Agence Roma*, 20 avril 1914 :

Les différentes sectes américaines vont tenir cette année, à Rome, un Congrès dans le but d'établir en commun un plan de guerre contre Rome, pour célébrer dignement le centenaire de la révolte de Luther. D'ailleurs, on prépare un grand mouvement protestant international contre Rome, pour le centenaire de Luther, mouvement appuyé en sous main par la Franc-Maçonnerie.

Religion

Autriche-Hongrie. — De *l'Agence Roma*, 28 avril 1914 :

On nous écrit de Vienne : Il vient de paraître un livre sous le titre : « Une

1. Ce caractère de la loi du 9 décembre 1905 a été démontré dans une étude très approfondie de M. Paul Magnin sur " l'Origine de l'idée des associations cultuelles " parue dans la *Revue d'organisation et de Défense religieuse*, 1913, pp. 481-491 et 513-522 (note de la *Ch. de la Pr.*)



offrande pour le Saint-Père comme témoignage d'hommage de la part des catholiques du monde entier « (*Eine Widmung fur den Hl. Vater als Ausdruck der Huldigung von Seiten der Katholiken der ganzen Welt*). Il s'agit de constituer pour le Saint-Père, un fonds de 600 millions, qui rapporterait une rente annuelle de 24 millions. On propose de vendre des actions de 100 francs, au cours de 180 francs. Après 50 ans, ces actions seraient remboursées à 100 francs avec une prime de 200 francs. Ces actions sont payables en trois ans à raison de 5 francs par mois. Evidemment, il s'agit d'un projet chimérique qui pourrait donner occasion à des opérations louches. Il est opportun d'en avertir à temps les catholiques.

— De l'*Agence Roma*, 22 avril 1914 :

Pendant le procès des ruthènes russophiles qui se déroule à Léopol, on a révélé un curieux document. On a lu notamment les passages d'un sermon d'un prêtre ruthène gagné par la Russie, lequel sermon était farci littéralement d'invectives contre le catholicisme et le Pape. D'ailleurs, on sait que la crise religieuse est très grave dans certains milieux ruthènes.

Canada. — Nous lisons dans *le Devoir*, de Montréal, 17 avril 1914 :

A l'assemblée bi-annuelle de l'Association des Eglises Congrégationnalistes de Québec, tenue hier après-midi à l'Eglise de la Congrégation, le Rév. P. Hailey Trill, au cours d'une conférence sur les « Besoins d'une Renaissance de l'Evangile », a déclaré que dans tous les pays chrétiens, l'état actuel des religions ressemble fort à celui des Etats-Unis, où il n'y a que 39 % de la population qui professent leur foi.

Tunisie. — De l'*Agence Roma*, 17 avril 1914 :

Nous lisons dans le *Journal de Tunis* du 26 mars, sous le titre de « Simple constatation » : « Il y a quatre ans, un vice-consul représentant une nation éminemment catholique se tuait à Tunis au cours d'un accès de folie. Le malheureux, malade depuis plusieurs années, avait même séjourné à différentes reprises dans une maison de santé, et les médecins, lors de son décès, furent unanimes à le déclarer sans hésitation irresponsable. Le pauvre homme avait durant toute sa vie fait preuve de grands sentiments religieux, mais l'autorité ecclésiastique, fidèle observatrice de la loi, lui refusa la sépulture catholique, prouvant par là que la loi était égale pour tous. Il y a quelques jours, un de nos compatriotes se donnait la mort de la même façon. Rien dans son attitude n'avait pu jusque-là laisser supposer une pareille détermination. On le disait souffrant, un peu nerveux, mais non pas atteint d'aliénation mentale. Ajoutons à cela que le désespéré était affilié à la Franc-Maçonnerie, comme le prouva la couronne envoyée par la Loge dont il faisait partie. Le jour de ses obsèques un nombreux clergé l'accompagna à sa dernière demeure. Nous ne critiquons pas ; nous constatons respectueusement en catholique attristé ».

Révolution

Généralités Internationales. — Sous le titre : « L'affaire Caillaux



vue du Portugal », *Terre Libre* publie, dans son numéro du 16 au 30 avril 1914, l'article suivant, daté de Lisboa, le 10 avril 1914 :

Le geste de Mme Caillaux a trouvé dans toute la presse républicaine portugaise un accueil qui allait de la simple sympathie aux nuances les plus chaleureuses de l'enthousiasme. L'organe des évolutionnistes, la *Republica*, qui passe pour modéré, allait jusqu'à comparer Mme Caillaux à... Jeanne d'Arc. Je ne pense point qu'aucun journal français ait poussé aussi loin l'enthousiasme.

Nos républicains accomplissaient ainsi un devoir de solidarité et de reconnaissance auquel les révolutionnaires n'ont, il me semble, aucune raison de s'associer.

Caillaux ne faisait-il point partie du ministère français en 1910, quand une délégation maçonnique, présidée par le Grand-Maître de notre Franc-Maçonnerie, Magalhaès Lima, alla en France et en Angleterre demander l'autorisation de faire la Révolution et se renseigner sur l'accueil qui serait fait au gouvernement républicain dont la F∴ M∴ avait l'intention de nous gratifier ?

N'est-ce point le même Caillaux — celui que la presse révolutionnaire de ce temps appelait Caillaux-de-Sang, — qui, dès son arrivée au pouvoir, s'empressa d'accorder au représentant diplomatique du Portugal à Paris, João Chagas, l'agrément que le cabinet antérieur lui avait, dit-on, refusé jusqu'alors ?

N'est-ce point lui encore qui faisait moucharder par sa police les conspirateurs ou soi-disant tels réfugiés à Paris, qui les soumettait à un espionnage de tous les instants et faisait passer au cabinet noir toute leur correspondance ?

L'avant-veille de la première incursion de Païva Conceiro, Caillaux fit appeler Magalhaès Lima au ministère et eut avec lui une entrevue d'une heure et demie. « La République française, lui dit-il, sera toujours l'amie loyale et sincère de la République portugaise, que nous considérons un peu comme notre fille la plus chère. Jamais nous ne permettrons que l'on touche à cette République latine dont le programme de gouvernement est identique à celui de nos radicaux. Nous ne sommes pas seulement de cœur avec nos amis portugais, mais nous sommes identifiés avec eux par de communs intérêts matériels et moraux ».

C'est en ces termes que le F∴ X. de Carvalho résumait cette conversation dans le *Diario de Noticias* du 12 décembre dernier. Mais on peut bien affirmer qu'un si long entretien ne s'est pas borné à ces banalités sentimentales et que l'aspect financier de la question portugaise n'a pas dû être négligé.

Certes, l'on comprend fort bien que M. Caillaux manifeste de façon aussi chaleureuse sa sympathie à notre gouvernement de renégats et d'assassins ; l'on s'explique sans peine qu'il considère comme une petite sœur notre République de mouchards et de fusilleurs qui, hier encore, nous donnait ce spectacle bien suggestif, de l'ancien ministre João d'Amaral, *fusilleur du peuple*, contre qui les républicains n'avaient pas assez d'invectives sous la



monarchie et que les démocrates d'Affonso Costa patronnent aujourd'hui et font acclamer triomphalement par leurs partisans de la *formiga branca* (fourmi blanche).

Mais, n'est-ce point plutôt notre République portugaise qui sert de modèle à la vôtre et qui suggère à vos gouvernants l'idée d'acclimater chez vous cette institution mi-policière et mi-criminelle de la *fourmi blanche* qui se fait, contre les révolutionnaires propres, l'exécutrices des basses œuvres de la Franc-Maçonnerie régnante ? P. S.

PORTUGAL. — Sous le titre : « Les fossoyeurs de la Nation », le journal portugais *O Povo de Aveiro Y o Escilio*, qui se publie à Paris, écrit dans son numéro du 23 avril 1914 :

Il fallait s'y attendre. Pour avoir, dans sa lettre pastorale, relevé des faits de notoriété publique, exprimé la simple et triste vérité sur les déprédations commises par le gouvernement aux dépens de l'Eglise, l'évêque de Lamego est l'objet de poursuites. On l'accuse de calomnier la République et de vouloir jeter la défaveur sur le régime ; on l'accuse de vouloir porter atteinte à la Constitution. Qu'a-t-il dit pourtant que nous ne sachions tous, quand il a parlé des églises violées, des tabernacles brisés, des vols répétés dont sont l'objet les édifices cultuels sans qu'aucune mesure soit prise, avant ni après ces attentats, par les pouvoirs publics ! Tous ceux qui pillent les biens d'église sont assurés de l'impunité : le respect dû à la propriété d'autrui s'arrête à la porte des sanctuaires, pour ces défenseurs de la République. Et pourtant, n'ont-ils pas le cynisme éhonté de leur triste immoralité et ne l'étalent-ils pas dans leurs jugements ? Il y a quelque temps, des soldats en manœuvre se livrèrent au saccage d'objets religieux dans la province de Lisbonne. Des églises furent dépouillées, et sur les chemins des soldats brisèrent des calvaires. L'autorité militaire s'émut, à juste titre, des plaintes qu'elle avait reçues, et le lieutenant qui commandait le détachement fut rendu responsable et traduit devant un conseil de guerre : un jugement le condamna à trois mois de prison.

Mais les démagogues veillaient aux intérêts misérables de leurs partisans. *O Mundo*, qui est le constant avocat des pires causes, agita toute la rhétorique cauteleuse et insolente dont son leader politique a le secret ; la majorité de la Chambre, composée des âmes damnées d'Affonso Costa, n'hésita pas à réclamer la remise de la peine prononcée contre le lieutenant ; celui-ci avait argué qu'il n'avait pu s'opposer aux violences commises par ses troupes et tentait d'échapper ainsi aux responsabilités. Il y échappa : la Chambre le fit acquitter.

Sociétés secrètes et Sectes

ALLEMAGNE. — De l'*Agence Roma*, 22 avril 1914 :

Nous avons signalé plusieurs entreprises tendant à accaparer la jeunesse des écoles pour les idées antireligieuses et anticonservatrices, telles que la *Jeunesse libre allemande* et la *Jugendkultur*. Comme il s'agit d'un terrain presque vierge, il n'est pas étonnant de voir qu'il est exploité de plusieurs



côtés et que les différentes entreprises se fassent de la concurrence. La *Ligue des Monistes* ne pouvait rester en spectateur indifférent de cet assaut à la jeunesse. Peut-être faut-il l'attribuer, du moins pour une bonne partie, au dépit, à cause des déclarations formelles d'indépendance vis-à-vis de la Ligue, faites par la *Jeunesse libre allemande*. Tant il est que,depuis l'année qui court, le *Monistische Jahrhundert*, la Revue de la Ligue moniste, s'occupe plus fréquemment de la jeunesse, et, chose plus importante, que la Ligue a commencé à fonder en plusieurs villes des cercles juvéniles, ayant tous pour titre *Sonne* (Le Soleil). Pour ces cercles, il y a un bulletin, lui aussi intitulé *Sonne*, qui paraît comme supplément bi-mensuel du *Monistische Jahrhundert*, et n'est envoyé qu'à des membres, soit de la Ligue, soit des cercles du *Soleil*. Naturellement, il accueille les contributions littéraires de la jeunesse, pour ne pas rester en arrière vis-à-vis de l'*Anfang* de M. Wyneken. Voici un extrait des Statuts : « 1° L'association *Sonne* a pour but de servir à la culture de la Jeunesse ; pour former par son éducation, une génération forte, intellectuellement indépendante, avec de l'intelligence pour les choses sociales et de la fermeté de caractère ; 2° pour atteindre ce but, on se sert des excursions collectives, des visites dans les établissements de travail, de la culture, de l'humanité ; des fêtes pour procurer un convenable divertissement ; des travaux collectifs, soit techniques, soit agricoles; des discussions sur des arguments de culture pour habituer les jeunes gens à l'improvisation et à la lutte intellectuelle en des formes convenables. Il y aura une permanence où l'on se réunira pour la conversation et pour l'exercice du chant et pour la danse, une bibliothèque avec une salle de lecture. On fera des sections juvéniles spéciales pour grouper les jeunes gens selon leur âge et selon leurs aptitudes professionnelles, artistiques, etc. (musique, dessin, etc.). 3° Pour devenir membre, il faut être âgé de 8 *à* 21 *ans* et s'engager à payer une contribution mensuelle dont le montant sera fixé chaque année. 4° En dehors de la direction, il y aura un Conseil amical composé de membres de la « Ligue allemande Moniste » qui s'intéressent à la *Sonne*. Il y a déjà maintenant presque une quinzaine de ces cercles ayant pour but de gagner la jeunesse, même l'enfance pour le Monisme. Simultanément, on fonde des cercles monistes parmi les étudiants des Universités. Ce plan, dont on peut admirer la largeur et la praticité, impose de nouveaux devoirs aux catholiques surtout au clergé chargé de l'enseignement religieux dans les écoles primaires et secondaires. — AIR.

— De l'*Agence Roma*, 4 mai 1914 :

La dissolution de l'Association moniste de Munich. *Die Brucke* (Le pont), a été prononcée par l'assemblée générale le 2 mai. Le déficit est de 70.000 marks. (87.000 francs). On parle d'une nouvelle réorganisation.

ANGLETERRE. IRLANDE. — Le *Petit Journal*, 28 avril 1914, a publié, sous le titre : « Les Sociétés secrètes irlandaises », l'article suivant :

Pour se faire une idée juste de la situation dans l'Irlande, il est indispensable de connaître l'histoire des sociétés secrètes qui ont surgi tour à tour dans l'île Verte-d'Erin.



Leur origine remonte jusqu'au XVIe siècle. C'est alors que les Irlandais, opprimés par l'invasion anglaise et dépouillés de leurs terres, formèrent une sorte de maffia, seul moyen qui était à leur disposition pour combattre les ennemis de leur race et de leur religion.

S'ils usaient des actes de violence, comme les affiliés de la ténébreuse association de Sicile, ils obéissaient à un mobile plus noble. Peu à peu, leur organisation se perfectionna, et au XVIIIe siècle, la Ligue secrète des *Whiteboys* (garçons blancs) répandit la terreur dans le pays. C'étaient les vengeurs des injustices. Tous s'étaient engagés par un serment solennel à servir la cause sacrée, et à leur tête se trouvaient des hommes très instruits.

Les châtiments qu'ils infligèrent aux châtelains cruels étaient vraiment terribles. Le coupable était mis à nu et attaché sur le dos d'un cheval auquel on mettait une selle faite de peaux de hérissons. Parfois, à l'Anglais oppresseur, on coupait les oreilles et on arrachait les joues, et ces dépouilles sanglantes étaient clouées à la porte pour servir d'avertissement aux exploiteurs des pauvres paysans irlandais.

A la Ligue des *Whitheboys* succéda une autre société secrète, celle des *Ribbonmen* (Hommes au ruban) ; ils étaient appelés ainsi parce qu'ils portaient comme insigne un brassard blanc. Ils avaient leurs affiliés dans tous les coins de l'Irlande et, dans presque chaque contrée, une section spéciale. Les groupes locaux avaient chacun un nom distinct : l'un s'appelait *Les Poulets Noirs*, l'autre *Le Fléau*, un troisième *Les Pieds Blancs*, et ainsi de suite.

L'organisation se disloqua peu à peu. Quelques vestiges en existaient encore au XIXe siècle, mais à cette époque, ce n'était plus l'Irlande proprement dite qui était le siège principal des sociétés secrètes des fils d'Erin. Les nombreux Irlandais émigrés aux Etats-Unis avaient fondé l'Association des Fenians, dont le but était de préparer un soulèvement armé. Pendant longtemps, elle exerça une grande influence. Après une tentative malheureuse, l'Association renonça à ses projets belliqueux. Une fraction se détacha et forma, sous la direction d'O'Donooan-Rossa, le groupe des Invincibles. C'est à ceux-ci qu'on attribue le crime de Phenix-Park, à Dublin (l'assassinat de lord Cavendish et de M. Burke), ainsi que les attentats à la dynamite qui eurent lieu à Londres en 1884.

Mais tout porte à croire que des agents provocateurs n'étaient pas étrangers à ces actes de violence.

Quoi qu'il en soit, les Irlandais sont aujourd'hui plus modérés, même quand ils s'affilient à des sociétés secrètes.

L'unique association secrète qu'ils aient aujourd'hui, c'est l'*Order of Hibernians ;* elle s'étend sur le Canada, sur l'Australie et en somme sur tous les pays anglo-saxons. Elle est la continuation moderne de tous les groupements secrets d'autrefois qu'elle a réunis en une vaste alliance avec une tactique conforme aux mœurs modernes.

ETATS-UNIS. — Nous lisons dans un journal maçonnique allemand :

Nous apprenons que le 9 septembre 1913 est mort un des fondateurs de l'Ordre du Sanctuaire mystique, le Fr∴ Dr Walter Fleming à Montvernon (Etat de New-York), il était né en 1838 à Portland, en 1862, il se fit re-



cevoir docteur à l'Institut médical d'Albany. En 1871, lorsque William J. Florence importa l'Ordre du Sanctuaire mystique aux Etats-Unis, il trouva en Fleming un zélé collaborateur, et,en 1872, ils furent en état de fonder à New-York le premier temple de l'Ordre sous le nom de « la Mecque » ; il en fut le premier Potentat, et régna sous ce titre pendant 17 ans. Le 6 juin 1876, fut fondé à New-York le Conseil Impérial ; il devint alors Potentat Impérial et remplit cette fonction jusqu'en 1886. En 1900, il se rendit en Arabie pour étudier l'histoire de son Ordre.

POLOGNE. — De l'*Agence Roma*, 9 avril 1914 :

M. Kowaski, le trop fameux fondateur, avec la Kozlowska, des Mariavites, préconisé il y a cinq ans « évêque » par les évêques vieux-catholiques en Hollande, vient de passer à l'orthodoxie et d'être ordonné pope orthodoxe.

Socialisme

AUTRICHE-HONGRIE. BOHÊME. — De l'*Agence Roma*, 22 avril 1914 :

Le parti démo-social tchèque vient de publier une circulaire à ses membres : « Chaque démocrate-social doit se faire moniste et quitter l'Eglise Catholique ». Cet ordre se rapporte aussi bien à des membres individuels qu'à des familles entières.

FRANCE. — Nous lisons dans *Terre Libre*, 16-30 avril 1914, sous la rubrique « Chez les Macaques », réservée par le journal de M. Janvion, à la Franc-Maçonnerie :

L'Amicale du Rail (groupe maçonnique des cheminots francs-maçons) dont nous avons cité jadis les méfaits corporatistes, existe toujours. Dans son assemblée générale du mardi 17 mars, salle des Commissions, au Grand-Orient, ils ont discuté sur l'ordre du jour suivant :

Nomination d'un président ; la fusion entre les divers groupements de cheminots ; Syndicat national, Fédération des mécaniciens, Amicales diverses ; méthode à employer pour une réalisation immédiate en 1914, *afin d'arriver à la nationalisation des chemins de fer.*

Nous prions les cheminots profanes de déguster, comme il convient, cet ordre du jour. Ils verront que les cheminots francs-maçons traitent, en Loges, sous le secret, de questions syndicales pures, qui sont les œuvres vives mêmes de l'existence corporative des travailleurs de la voie ferrée. Des décisions sont donc prises occultement ; des manœuvres, combinaisons pour « les questions de fusion, de fédération et d'amicale » sont donc discutées et solutionnées d'avance, et en secret. Les syndiqués profanes voudront bien remarquer que leur sort se décide maçonniquement, par des décisions concertées, prises en dehors de leur présence, et qui, développées successivement aux tribunes par des compères (maçonniquement conjurés) influencent d'une façon décisive l'orientation des syndicats. C'est contre ces manœuvres abominables que nous nous élevons ici, manœuvres, qui bâillonnent la



liberté individuelle, en commettant sur les camarades inconscients de cette cuisine secrète (et c'est la grande majorité) une véritable escroquerie matérielle et morale.

On trouvera la preuve de ce petit travail à la page 2 du *Bulletin hebdomadaire* (nº 229, du 15 au 21 mars 1914).

Nous compléterons ces justes observations en faisant remarquer que ce sont les mêmes membres de la Franc-Maçonnerie « amicale du rail », qui viennent verser des larmes de crocodiles à propos de la prétendue main-mise de l'Eglise sur les cheminots catholiques. Il suffit, pour faire justice de cette hypocrisie bien maçonnique, d'observer que les cheminots catholiques discutent leurs affaires au grand jour, dans des assemblées publiques auxquelles tous les intéressés de la corporation peuvent assister, alors que les cheminots Francs-Maçons préparent leurs louches combinaisons dans l'ombre et le secret des Loges. Il en est de même pour beaucoup d'autres corporations.

Italie. — Le Congrès socialiste italien tenu à Ancône, vient de prendre une décision qui aura un long retentissement. Il a décidé que les Francs-Maçons devaient être expulsés du parti. Voici le compte rendu donné par le *Cri du Peuple*, sous le titre : « Socialisme et Franc-Maçonnerie », dans son numéro du 30 avril 1914 :

Le Congrès socialiste italien décrète à la presque unanimité l'expulsion des Francs-Maçons

Ancône, le 28 *avril.*

Le Congrès d'Ancône a, dans sa deuxième journée, épuisé un débat et émis un vote qui marqueront une date dans l'histoire du socialisme italien.

Il a, purement et simplement, guéri le parti de l'infiltration (d'aucuns disent « de l'infection ») maçonnique.

Cette maladie n'eut jamais sur les socialistes d'Italie, le caractère de gravité qu'elle a chez les « unifiards » de France. A l'aube du mouvement, quelques militants en étaient atteints, parce qu'ils venaient des rangs de la démocratie garibaldienne et du « républicanisme » bourgeois, et ne pouvaient du jour au lendemain rompre avec leur tradition. Pendant toute la période héroïque cependant, c'est-à-dire jusqu'à l'année 1899, jamais l'influence de la Franc-Maçonnerie ne se fit sentir.

Ce ne fut que vers 1900, — alors que le gouvernement commença à leurrer les partis populaires et que les réformistes prirent le dessus dans l'armée socialiste, — que le rôle des Francs-Maçons commença. Dès 1905, on s'en alarma sérieusement et on demanda des sanctions. Neuf ans durant, le problème traîna. Il vient d'être résolu à Ancône par une majorité si écrasante, qu'elle ne laisse place à aucune tentative de protestation et que son arrêt est sans appel.

La thèse maçonnique

Après le débat sur l'action du groupe parlementaire, dont le Congrès féli-



cite l'action courageuse au sein du Parlement et dans le pays, et les rapporteurs, sur la question des socialistes Francs-Maçons, les citoyens Zibordi (contre) et Poggi (pour) se succédèrent à la tribune.

Puis, les citoyens Raimondo, député, et Lerda, de la direction du parti, présentèrent au Congrès la défense de ce qu'ils appelèrent l'esprit franc-maçonnique.

Le citoyen Raimondo, nouvel élu de la Ligurie, eut récemment, à la Chambre, pour son début oratoire, un succès si retentissant qu'on ne fut pas loin de le considérer comme le futur Jaurès du groupe. En vain, attendit-il du Congrès d'Ancône un accueil analogue.

Il débuta par une affirmation d'indiscipline :

« Je ne me suis jamais aperçu, dit-il, de l'incompatibilité entre l'esprit maçonnique et l'esprit socialiste. Si je devais m'inscrire aujourd'hui dans la Franc-Maçonnerie, je ne le ferais point, parce que je ne voudrais pas donner au public le spectacle de nos divisions. Mais,ayant appartenu à la Franc-Maçonnerie pendant vingt ans, je ne peux admettre qu'on discute ma respectabilité, ni celle des socialistes qui se trouvent dans mon cas... Vous devez réclamer que les socialistes qui sont Francs-Maçons le déclarent ouvertement. Nous rendrons,s'il le faut,le mandat. Vous ferez ce que bon vous semblera, nous en ferons autant ! »

— C'est une menace ! s'exclame-t-on dans la salle.

— Nous irons notre chemin sans toi, crient plusieurs délégués.

Et le citoyen Raimondo de continuer :

« — Vous nous sommez de choisir. Hé bien ! vous nous faites ainsi une injure que nous repoussons parce que, même hors du parti, nous resterons toujours des socialistes ».

Le discours de Raimondo frappa surtout l'assemblée par son manque absolu d'arguments. Celui du citoyen Lerda lui en apporta quelques-uns.

« Vous savez, dit-il, que les éléments intellectuels commencent à faire défaut dans nos Bourses du travail et dans nos sections. Si nous restons enfermés dans notre cercle, nous finirons par manquer d'hommes. Il nous faut donc faire de la propagande parmi les éléments intellectuels. Vous nous excluez, parce que vous considérez la Franc-Maçonnerie comme une institution surannée et sans importance... C'est ce que nous verrons à l'avenir. Pour l'instant, comme je ne plierais point devant une violence maçonnique, je ne plierais pas davantage devant une violence socialiste ».

Les méfaits de la Franc-Maçonnerie

C'est le camarade Mazzoni, député de Ravenne, qui se charge de discuter à fond la question.

« Il faut, dit-il, il faut, en faveur du parti, que nous sachions restreindre un peu la liberté individuelle. Nous pourrions nous désintéresser de la Franc-Maçonnerie si elle s'était bornée à s'occuper d'universalités populaires, de leçons de philosophie et d'autres exercices de ce genre.

« Mais elle s'est jetée dans la mêlée politique et économique, elle est devenue l'un des facteurs du « popularisme ». C'est elle qui entretient et soudoie l'équivoque, le bloc, la confusion... Dans les Loges, les socialistes et



les radicaux voisinent avec les modérés, les juges de tribunal, les procureurs du roi. Il faut en finir.

« Nous ne savons pas ce que vont faire les socialistes Francs-Maçons. Mais nous leur disons : prenez garde ! Car derrière vous, il y a le parti qui vous a mis en valeur ! »

Le grand discours de la journée fut celui de Mussolini, directeur de l'*Avanti*. Il fut clair, cinglant et décisif :

« Je vous propose l'adoption de l'ordre du jour suivant : « Le Congrès déclarant incompatible pour les socialistes l'adhésion et la permanence dans la Franc-Maçonnerie, invite les sections à expulser les camarades qui ne s'uniformeront pas à cette règle ».

« On nous dit, continue l'orateur, que nous allons provoquer un nouvel exode qui nous laissera sans « têtes pensantes ». Cela ne nous préoccupe pas. La mort aussi nous prive de « têtes pensantes », et cependant le parti sait en trouver de nouvelles, encore et toujours. Les hommes sont des instruments pour le parti. Le contraire ne peut ni ne doit être vrai. C'est faire preuve de l'intelligence suprême que de connaître son heure et de faire place, en temps opportun, au nouveau courant.

« Le parti italien est à un tournant de son histoire. Il doit se renouveler tout à fait, même s'il accomplissait, cela faisant, le plus amer de ses devoirs.

« Il se peut que la Franc-Maçonnerie soit animée par un esprit humanitaire. Mais il est temps de réagir contre l'humanitarisme du parti. Le socialisme est l'expression d'une classe, de la classe prolétarienne...

« On nous dit qu'on peut faire de la propagande parmi les Francs-Maçons. Je ne l'admets ni ne le nie. Je dis seulement : faisons-en chez le prolétariat, c'est là notre devoir.

« Vous avez vu, en France, le mouvement pour Dreyfus. Cette agitation généreuse à laquelle le prolétariat aussi participa, sans souci de son strict intérêt de classe, aboutit au triomphe de la « bancocratie » maçonnique. Rien d'étonnant à ce que la Banque et la Franc-Maçonnerie soient synonymes.

« Le parti socialiste doit se délivrer de toute influence extérieure ; il doit pouvoir compter sur ses hommes. « Plus de lumière ! », doit-il réclamer. Assez des ténèbres des Loges ! Nous devons nous regarder bien en face au grand soleil ».

Le vote confirma cette courageuse façon de voir. L'ordre du jour pour l'expulsion des Francs-Maçons obtint 27.378 voix contre 1.819, recueillies par l'ordre du jour des Francs-Maçons, et 2.296 voix qui se comptèrent sur une proposition dilatoire.

C. C.

Le *Cri du Peuple*, revient sur la question, le 7 mai, à la suite de la décision prise par le Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie italienne Ettore Ferrari. L'article est intitulé « Franc-Maçonnerie contre Socialisme ». Nous le reproduisons intégralement :



Le Grand-Maitre de la Franc-Maçonnerie somme ses affiliés de tourner casaque dans les quinze jours

(*De notre correspondant*).

Rome, 6 mai.

Violente, oh ! bien violente est la fureur des Francs-Maçons italiens contre notre parti.

Le vote du Congrès d'Ancône, qui interdit aux socialistes de faire partie de la grande confrérie bourgeoise, démocratique, radicalisante et blocarde, a fait écrouler lamentablement un beau rêve. Il n'est plus possible, désormais, d'espérer que nos camarades de la péninsule se prêtent au succès de la coalition qui espérait s'emparer du pouvoir, sous la conduite de MM. Orlando, Alessi et Bissolati, et avec l'appui secret du roi.

C'est pourquoi le Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie italienne ne garde plus aucun ménagement. Puisque leur qualité de socialiste ne doit plus servir aux vénérables frères, les vénérables frères sont sommés de rompre avec le socialisme. « Ne soyez plus Francs-Maçons,et vous resterez dans nos rangs », leur a dit le Congrès d'Ancône.

— Si vous voulez rester avec nous, quittez le parti socialiste, dit à son tour M. Ferrari.

Et il leur donne quinze jours pour s'exécuter.

Voici, d'ailleurs, la circulaire qu'il a adressée aux Loges :

« Vénérables Frères, le Congrès d'Ancône indique aux Frères Maçons inscrits dans le parti socialiste officiel la ligne de conduite à suivre. Ils ne peuvent hésiter un seul instant.Si quelques-uns d'entre eux étaient disposés à se plier aux exigences du dogme tout nouveau de leur parti, ils doivent sortir de nos rangs, car nous voulons des hommes sûrs, fidèles, conscients, libres et forts (*sic*). J'attends de vous, dans le délai de quinze jours, l'assurance que la résolution du gouvernement de l'Ordre a été acceptée par tous ».

Le ton de cette circulaire montre combien le parti socialiste italien a eu raison de prendre l'initiative de la rupture... Le Grand-Maître Ferrari trouve tout naturel de les sommer de sacrifier leurs convictions politiques à leur intérêt de coterie. Il a l'air de ne pas s'apercevoir qu'il fournit ainsi la preuve des visées de domination que la secte a toujours eues sur le parti.D'ailleurs, M. Ferrari, républicain assagi, peut se vanter de prêcher d'exemple. L'intérêt des Loges, d'abord, l'idéal politique après, telle fut toujours sa devise.

On est maintenant très curieux de connaître le nombre et les noms des socialistes qui quitteront le parti pour rester dans la Franc-Maçonnerie. Ils ne seront certes pas nombreux.

Le citoyen Raimondo déclarait au Congrès d'Ancône qu'il ne pouvait se plier à la violence socialiste. Se pliera-t-il (et ses frères avec lui) à la violence maçonnique de beaucoup plus brutale. M. Ferrari leur donne à tous quinze jours, comme à des valets... S'inclineront-ils ?...

En tout cas, et c'est un détail qui a son importance, la presse bourgeoise, même radicale,estime que les socialistes ont donné, en se séparant des Francs-Maçons, une preuve d'énergie, de force et de fierté.



— L'*Agence Roma*, 4 mai 1914, apprécie comme suit cette décision du F∴ Ettore Ferrari :

Le Grand-Orient de la Franc-Maçonnerie italienne a envoyé une circulaire aux Loges de son Obédience pour déclarer qu'à la suite de la délibération antimaçonnique du Congrès socialiste d'Ancône, la Franc-Maçonnerie est la première à vouloir que les socialistes Francs-Maçons adhérant au Congrès, sortent de la Loge. Cette circulaire a le double but, d'abord de faire un geste... dédaigneux envers le raisin trop haut perché, et puis, de mieux couvrir les Francs-Maçons socialistes qui seront chargés de rester secrètement dans la Loge et officiellement dans le Parti, pour le compte de la veuve d'Hiram.

Voici quelques appréciations de différents journaux sur cette affaire :

— L'*Humanité*, 5 mai 1914 :

Pour bien comprendre l'attitude des socialistes italiens vis-à-vis de la Franc-Maçonnerie, il faut tenir compte que les Francs-Maçons ont été bien souvent, en Italie, les défenseurs acharnés du trône, qu'ils ont défendu de toutes leurs forces l'expédition en Tripolitaine et qu'ils essayèrent d'étouffer la protestation que les socialistes avaient organisée contre la visite du tsar en Italie.

— *La Petite République*, 30 avril 1914 :

Le vote aura pour effet la démission d'une dizaine de députés du parti.

Mais il aura aussi et surtout des répercussions internationales importantes. L'ordre du jour voté à Ancône place l'incompatibilité entre l'esprit socialiste et l'esprit maçonnique au rang d'un principe fondamental du parti.

Cela étant, il est fatal que la question vienne devant l'Internationale ouvrière, afin que l'on sache si les partis nationaux qui gardent dans leurs rangs des Francs-Maçons sont dans la bonne voie socialiste.

Car ce n'est pas là une de ces divergences de tactique que chaque nation résout à son gré. L'esprit socialiste et l'esprit franc-maçon ne peuvent être compatibles au-delà des Alpes et incompatibles en deçà.

La question que les Italiens ont ouverte est donc grosse de conséquences : elle est aussi très gênante.

— Le même journal écrit : le 1er mai :

Il est d'ores et déjà avéré que la grande majorité des socialistes Francs-maçons quittera le parti.

— En êtes vous très affecté ? ai-je demandé ce matin à un membre de la direction.

— Point du tout, m'a-t-il répondu. Ils devaient se démettre ou se soumettre. Ils se démettent... C'est un cas de conscience... Ils en font à leur



guise... Mais ce que nous savons très bien, c'est qu'ils étaient une minorité infime, un millier d'inscrits sur presque cinquante mille... Leur qualité d'intellectuels leur assurait une influence pernicieuse. Nous avons dû tenir compte de cette situation... nous avons reconnu que le parti socialiste ne pouvait pratiquer la lutte des classes sans se débarrasser de « ces artisans de compromissions ».

« La Franc-Maçonnerie était le synonyme d'une politique blocarde. Or, qu'est-ce que « le bloc » pour le socialiste conscient ? C'est une coalition dans laquelle le bourgeois corrupteur voisine avec le socialiste sincère et le suggestionne, et l'entraîne, et lui fait perdre de vue l'intérêt de la classe ouvrière... Le vote d'hier n'est qu'un commencement. Les Francs-Maçons une fois expulsés, nous nous délivrerons de tous les éléments suspects, timorés, ou même hésitants... L'Internationale nous suivra, sinon au Congrès de Vienne où la question n'est pas à l'ordre du jour, du moins à celui qui suivra... »

D'autre part, les expulsés sont fort marris de l'aventure. Le groupe socialiste parlementaire, convoqué ce matin, a entendu des déclarations presque tragiques de M. Raimondo. Il voulait s'en aller tout de suite avec ses amis.

— Attendez la réunion plénière du 6 mai, lui recommanda le secrétaire, M. Morgari. Vous prendrez des résolutions définitives après.

J'ai eu l'heur d'interviewer, après la réunion quelques Francs-Maçons notoires :

« Nous n'irons pas, m'ont-ils dit, grossir le groupe des socialistes de droite qui suivent M. Bissolati. Nous exercerons une action socialiste autonome. Le parti verra trop tard ce qu'il a perdu... Vous nous demandez si nous frapperons d'appel le jugement qui nous condamne ? Non, ce n'est pas la peine... En France et en Belgique, les socialistes Francs-Maçons sont légion, ce sont eux qui doivent s'insurger contre l'injustice dont nous sommes victimes. C'est à eux de protester. Car, il est impossible qu'ils acceptent, sans sourciller, la condamnation qui nous frappe et qui ne les frappe pas. Nous sommes tranquilles, ils nous défendront ; ils défendront le socialisme et la Franc-Maçonnerie dont ils sont les adeptes fidèles ».

Enfin, dans son numéro du 7 mai, la *Petite République* apprécie en ces termes la décision du G :. O :. italien :

Ce document équivaut à une ouverture d'hostilités entre la Franc-Maçonnerie et le parti socialiste. Aucun Maçon inscrit au parti ne pourra, en effet, se soustraire à l'obligation de faire son choix entre les deux organisations.

— Le *Petit Bleu*, de Bruxelles, 2 mai 1914 :

Nul n'ignore que la Franc-Maçonnerie italienne n'a que des rapports très éloignés avec celle du Grand-Orient de France et de Belgique ; que ses statuts sont plus étroits, empruntent encore aux formes vétustes des carbonari de jadis, et que le serment exigé de ses membres peut, en certaines circonstances, se trouver en désaccord avec les principes des partis politiques. C'est à cette antinomie que répond la décision du Congrès d'Ancône.



—*La Picardie*, 3 mai 1914 :

Cet ordre du jour est naturellement très commenté. Cependant, il ne faut pas s'en exagérer l'importance.

Le parti socialiste italien est et reste profondément anticlérical, et s'il se met en conflit aujourd'hui avec la Franc-Maçonnerie, ce n'est point à cause de ses tendances antireligieuses, mais uniquement pour protester contre le caractère essentiellement bourgeois et hostile au prolétariat que revêt cette association.

Cette déclaration de guerre du socialisme italien à la Franc-Maçonnerie n'a pas moins certaine signification politique, surtout si on la rapproche des efforts qui ont été faits, il y a quelque temps, pour empêcher les membres de la magistrature et de l'armée de s'affilier à la secte.

En outre, elle peut avoir des répercussions internationales. L'ordre du jour voté à Ancône fait de l'incompatibilité entre l'esprit socialiste et l'esprit maçonnique un principe fondamental du socialisme.

Il est donc possible que l'Internationale ouvrière soit amenée à se prononcer, à moins que, d'ici là, le Pouvoir occulte qui dirige toutes les Francs-Maçonneries du monde ne soit parvenu à enrayer les choses.

A. MARTIGUE.

Note finale de l'article : « LA CHARBONNERIE DANS L'EXTRÊME-SUD DE L'ITALIE DE 1815 A 1830 » : On ne peut affirmer que la secte ait complètement disparu de l'Italie, car, il y a quelques jours, on a arrêté à Marino, près de Rome, une trentaine d'individus qui se réunissaient dans un local où ont été découverts des poignards, des têtes de morts et autres emblèmes employés jadis par les *Carbonari*. La police prétend, il est vrai, que ce n'était là qu'une association de malfaiteurs, et la plupart des individus arrêtés sont, en effet, des repris de justice, mais une violente manifestation de protestation qui vient d'avoir lieu à Rome sur l'initiative du parti républicain, semble indiquer que la politique y entre bien pour quelque chose. Malgré le magnifique congrès catholique qui s'y est tenu l'automne dernier, la riante petite ville de Marino compte d'ailleurs une forte minorité de « subversifs » des plus enragés et des plus dangereux.

J. FRAIKIN



L'Imprimeur-Gérant : L. CLOIX, 17, Avenue de la Gare — Nevers



Denoual de la Houssaye, employé auprès du Grand juge. (Député); L.·. *La Vertu Triomphante*, Saint-Brieuc, 1814.

Denoyelle; L.·. *Parfaite Harmonie*, Abbeville, 1810.

Denys Daniel (R.·. ✝); L.·. *Amitié et Fraternité*, Dunkerque, 1787.

Depis, Administrateur municipal, Saint-Puy, Sign. Maç.·. an VI.

Dequevauviller; L.·. *Parfaite Harmonie*, Abbeville, 1810.

Dequoy, négociant; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1810.

Derasse; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Dérat, avocat Parlement (M.·.); L.·. *Parfaite Amitié*, Toulouse, 1786.

Derecq; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Dereix-Derivierre Léonard; L.·. *Parfaite Union*, Angoulême, 1765.

Derenty François-Marie, Suppléant du Nord à la Convention. *Signature*.·. siégea seulement en l'an III.

Deroussent-Lambert, chirurgien; L.·. *Parfaite Union*, Montreuil-sur-Mer, 1809.

Derrabine-Blanchard; L.·. *Univers*, Aix, 1762.

Derray de Roqueville, avocat; L.·. *Parfaite Amitié*, Toulouse, 1764.

Derthieux François, officier pensionné (hospitalier); L.·. *Parfaite Union*, Mâcon, 1809.

Derwent-Water (Lord). (1er G.·. M.·. de la F.·. M.·. en France, voir Radclyffe-Charles).

Desaa, négociant (Membre); L.·. *La Zélée*, Bayonne, avant la Révolution.

Des Achards; L.·. *Saint-Jean ancienne*, Avignon, 1749 et L.·. *Saint-Jean de Jérusalem*, Avignon, 1749.

Desages, employé au ministère du Grand Juge, 35, rue Grange-Batelière (Député); L.·. *Saint-Alphonse*, Paris, 1806-1814.

Désaguliers (Dr), (ex G.·. M.·. de l'anc. et honorable Société des M.·. lib. et accept.); L.·. *Bussy*, Paris, 1735.

Desalla Memb.·. du Cons.·. Souver.·. des Cheval.·. d'O.·. de France, 1766.

Desaudrays, lieutenant-colonel, ancien résident du roi dans les cours étrangères (Député); L.·. *Jérusalem*, Vinça (Roussillon), 1788-1789.

Desbancs, sous-lieutenant; L.·. *Parfaite Union*, régiment de Flandre, 1779-1790.

Des Barry, lieutenant; L.·. du *régiment de Dillon*, 1780-1790.

Desbières, capitaine; L.·. *Saint-Charles des Amis Réunis*, régiment de Saintonge, 1779-1790.

Desbiés, abbé, chanoine, (Hosp.·.); L.·. *Française élue Ecossaise*, Bordeaux, 1779.

Desbois, grand bailli d'épée (Vén.·.); L.·. *Parfaite Union*, Mâcon, 1776.

Desbordes, (Vén.·. M.·.); L.·. *Parfaite Sincerité*, Marseille, 1767.

Desbouillons Alexis, négociant; L.·. *La Parfaite*, Nantes, 1806.

Descadillac, avocat au Parlement, (Député); L.·. *Parfaite Amitié*, Toulouse, 1788-1789.

Descafres, sous-lieutenant; L.·. *La Pureté*, régiment de la Sarre, 1779-1790.

Descarsins (Membre); L.·. *Cœurs Unis*, Dieppe, avant la Révolution.

Des Chabert Célestin; L.·. *Vraie Vertu*, Annonay, 1770.

Deschamp de Brèche Antoine, ex-officier d'infanterie; L.·. *Saint-*



Jean du Croissant, Pont-de-Vaux, 1810.

DESCHAMP DE BRÈCHE fils, Claude-Marie ; L.·. *Saint-Jean du Croissant*, Pont-de-Vaux, 1810.

DESCHAMPS, capitaine ; L.·. *Montmorency-Luxembourg*, régiment de Hainault, 1779-1790.

DESCHAMPS (Membre du Chapitre); L.·. *Amitié et Fraternité*, Dunkerque, 1800-1814.

DESCHAMPS (Membre) ; L.·. *Amitié et Fraternité*, Dunkerque, 1800-1814.

DESCHAND, négociant (M.·. des cérém.·.) ; L.·. *Saint-Jean de Jérusalem*, Lyon, 1790.

DESCHEVAILLES ; L.·. *Amis réunis*, Paris, 1774.

DESCLASSAN, Imprimeur (Vén.·.) ; L.·. *Saint-Pierre*, Castres, 1776.

DESCLAUZEL Alexandre-Henri, mousquetaire, (G.·. Ecos.·. Chev.·. d'O.·. élu sup. R.·. † Vén.·.) ; L.·. *Saint-Alexandre*, régiment des Mousquetaires, 1766.

DESCLAUZEL, (baron), (Vén.·. M.·.) L.·. *Saint-Alexandre*, régiment des Mousquetaires, 1772.

DES CLOUZELLES (Vén.·.) ; L.·. de titre et date inconnus, Paris.

DESCORBILLAC ; L.·. *Parfaite Union*, régiment de Flandre, 1775.

DESCOURBE frères (Visiteurs) ; L.·. *Parfaite Union*, Rennes, 1776.

DESCOURS ; L.·. *Sully*, régiment de Toul, 1785.

DESCOURTILS, intéressé dans les affaires du roi ; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1772.

DES ESSARTS DE LA VERRERIE (comte) (Membre) ; L.·. *Cœurs Zélés*, Alençon, 1785.

DESFIEUX, directeur de la poste, (Secrét.·.) ; L.·. *l'Anglaise de l'Amitié*, Périgueux, 1777-1789.

DESFONTAINES (Membre) ; L.·. *Fidélité*, le Havre, avant la Révolution.

DESFORETS, capitaine ; L.·. *Concorde*, régiment d'Auvergne, 1779-1792.

DESFORGES (Vén.·. M.·.) ; L.·. *Amitié*, Poligny, 1766.

DESFORGES DE BEAUMÉ (Nicolas-Joseph-Gabriel), prêtre, chanoine de Laon, (M[e], (a donné sa démission), à la création) ; L.·. *Amis Réunis*, Paris, 1774.

DESFORGES DE BEAUMÉ, chevau-légers de la garde du Roi (M.·. fondat.·., membre à la création) ; L.·. *Amis Réunis*, Paris, 1774.

DESFRANÇAIS DE LOLMES, conseiller du roi, juge mage, lieutenant général à la sénéchaussée ; L.·. *Vraie Vertu*, Annonay, 1784.

DESFRANÇAIS DE THORREUC, chevalier, ancien conseiller ; L.·. *Vraie Vertu*, Annonay, 1785.

DES FRANÇOIS, interprète du roi, rue du Colombier (Secrétaire) ; L.·. *Contrat Social*, Paris, 1776.

DES FRANCS (Membre) ; L.·. *Cœurs sans Fard*, Caen, 1788.

DESGRANGES aîné Jean, (Vén.·.) ; L.·. *Sagesse*, Lyon, 1770 et 1776.

DESGRANGES aîné, avocat et procureur aux cours de Lyon, (Membre de la L.·. *Parfait Accord*, O.·. de Villefranche, Membre) ; G.·. *L.·. Provinciale*, Lyon, 1790.

DESGRANGES ; L.·. *Saint-Jean de Jérusalem anglais dite L'Anglaise*, Cognac, 1775.

DESGRANGES (Député de l'administration de Friedrichstein, (banque maçonnique), 1781.

DES GRANGES (Sœur résidente) ; L.·. *Cœurs Unis*, Dieppe, 1786.

DESGROISILLIERS (Tuileur) ; L.·. *Constance*, Arras, 1809.

DESHAYES ; L.·. *Vraie Lumière*,

Paris, 1773-1775.

Deshayes (Robert, ancien capitaine commissaire milice de la Guadeloupe et Marie Galande, leur député à la suite des Conseils du Roi. (Me Ecoss. fondateur à la création) ; L∴ *Amis Réunis*, Paris, 1774.

Deshayes, (Secrétaire) ; L∴ *Saint-Jean d'Ecosse*, (Basse-Terre), Guadeloupe (La), 1776-1785.

Deshous, lieutenant ; L∴ *Parfaite Union*, régiment de Vivarais, 1779-1790.

Desirat, avocat Parlement (M∴) ; L∴ *Parfaite Amitié*, Toulouse, 1786.

Desirat aîné, avocat ; L∴ *Parfaite Amitié*, Toulouse, 1764.

Desirat Armand, le jeune (Secrét∴ ; L∴ *Parfaite Amitié*, Toulouse, 1764.

Des Isnards ; L∴ *Saint-Jean de la Persévérance*, Avignon, 1750 ; L∴ *Saint-Jean de Jérusalem*, Avignon, 1749.

Des Isnards (Chev∴) Henri, de Carpentras ; L∴ *Saint-Jean de la Persévérance*, Avignon, 1749 ; L∴ *Saint-Jean de Jérusalem*, Avignon, 1749.

Des Isnards ; L∴ *Saint-Alexandre*, régiment des Mousquetaires, 1773.

Des Isnards François de Séguret ; L∴ *Saint-Jean de la Persévérance*, Avignon, 1749.

Desjardins, ancien gard∴ du Temple ; L∴ *La Constance*, Paris, 1760.

Deslandes, conseiller du roi, receveur des impositions (Secrét∴); L∴ *Amitié*, Poligny, 1785-1789.

Deslaurières ; L∴ *Amis de la Vertu*, Paris, 1775.

Desmarauds ; L∴ *Saint-Amable dite Amis de la Vertu*, Riom, 1777.

Desmarest André ; L∴ *Tendre Fraternité*, Dinan, an IX.

Desmarnais ; L∴ *Saint-Jean*, Metz, 1766.

Desmartin ; L∴ *Parfaite Union*, régiment de Flandre, 1775.

Desmartin Emmanuel, négociant ; L∴ *Amis de la Vérité*, Lyon, 1787.

Desmarières père, juge à la Cour d'Appel ; L∴ *Tendre Accueil*, Glanfeuil, 1802, Vén∴ 1808.

Desmichels; L∴ *Saint-Amable dite Amis de la Vertu*, Riom, 1775.

Desmichels ; L∴ *Saint-Amable dite Amis de la Vertu*, Riom, 1777.

Desmoulin ; L∴ *Saint-Jean d'Ecosse*, Toulouse, 1775.

Desmours, sergent-major — Grenadiers Rhône-et-Loire — ; Visiteur, L∴ *Tendre Fraternité*, Dinan, an III.

Desmures, huissier, chambre de la reine, rue Jacob ; L∴ *Cœurs simples de l'Etoile Polaire*, Paris, 1783.

Desoye ; L∴ *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Despardins, peintre ; L∴ *Française élue Ecossaise*, Bordeaux, 1779.

Despaubourg, négociant (Trésorier) ; L∴ *La Vraie Union*, Beauvais, 1781.

Desplanches, sous-officier ; L∴ *Concorde*, régiment d'Auvergne, 1779-1792.

Des Portes (marquis), sénéchal de Toulouse (Vén∴) ; L∴ *Clermont*, Toulouse, 1786-1789

Des Portes de Linières ; L∴ *Tendre Accueil*, Glanfeuil, avant 1789.

Desprès, lieutenant ; L∴ *Saint-Charles des Amis réunis*, régiment de Saintonge, 1779-1790.

Despret, capitaine (Vén∴) ; L∴ *Union Fraternelle*, régiment de Royal-Roussillon, 1785.

Desremond ; L∴ *Constance*, Arras,



1805.

Desroches l'aîné, avocat au Parlement (Député) ; L∴ *Antigue* (à la Pointe d'Antigue), Guadeloupe (La), 1785.

Desroches le jeune (Député) ; L∴ *Frères Unis*, Saint-Domingue, 1785.

Desroches, sous-lieutenant au 20e régiment de chasseurs à cheval ; L∴ *Constance*, Arras, 1805.

Desroches J.-Baptiste, commis chez le receveur général (Econome) ; L∴ *Parfaite Union*, Mâcon, 1809.

Desrud, capitaine navire ; L∴ *La Parfaite*, Nantes, 1778.

Dessain, libraire ; L∴ *Contrat Social*, Paris, 1773-1791.

Dessaurault André-Olivier, avocat au Parlement ; ---- reçu le 11 mars 1781 ; L∴ *Saint-Alphonse*, Paris, 1781.

Dessaussais ; L∴ *Parfaite Union*, Rennes, 1776.

Dessenis (Vén∴) ; L∴ *Egalité*, Paris, 1755.

Dessens, capitaine de navire (Fr∴ terrible) ; L∴ *Française élue Ecossaise*, Bordeaux, 1780.

Dessolais (Vén∴) ; L∴ *Saint-Paul dite La Prudence*, Angers, 1753.

Des Tanneries Marie ; L∴ *Cœurs sans fard et Constante Amitié*, Caen, 1781.

Destombes ; L∴ *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Destouches ; L∴ *Univers*, Aix, 1762.

Destouches (Chev∴ Occ∴) ; L∴ *Amitié et Fraternité*, Dunkerque, 1787.

Destouet, Président Conseil départemental, Auch, Maç∴ 1793.

Destrées (Secrét∴) ; L∴ *Les Frères Discrets*, Charleville, 1814.

Destriché de la Barre, conseiller à la Cour des Monnaies (Vén∴) ; L∴ *Saint-Jean du Secret*, Beaufort, 1789.

Desveux Louis, négociant, résidant à Paris, maison du carrossier du roi (Député) au T∴ R∴ G∴ O∴ de France) ; L∴ *Amis de la Vérité*, Lyon, 1787.

Desveux (Trésorier général) ; L∴ *Heureuse Sympathie*, Paris, 1786.

Desveux, négociant (Député) ; L∴ *Anglaise*, Bordeaux, 1781.

Desvieux ; L∴ *l'Amitié*, Strasbourg, 1775.

Desvieux, lieutenant (Vén∴) ; L∴ *Parfaite Union*, régiment de Dauphin-Dragon, 1789.

Desvignes, négociant en vins ; L∴ *Constance*, Arras, 1805.

Des Vignes de Davoyé ; L∴ *Parfaite Union*, Mâcon, 1774.

Detaffin ; L∴ *Saint-Alexandre*, régiment des Mousquetaires, 1773.

Detelleur (Vén∴ M∴) ; L∴ de titre inconnu, Paris.

Detrey père, bonnetier (Econome) ; L∴ *Sincérité et Parfaite Union*, Besançon, 1810

Detrey Francisque, négociant ; L∴ *Sincérité et Parfaite Union*, Besançon, 1810.

Detrey Just, négociant sup. trib. com. (Elémosinaire) ; L∴ *Sincérité et Parfaite Union*, Besançon, 1810.

Deusy, avoué ; L∴ *Constance*, Arras 1805.

Devade, receveur arrondissement ; L∴ *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1810.

Devaucé ; L∴ *Saint-Germain*, Nantes, 1775.

Devaux (Secrét∴) ; *G∴ L∴ Paris*, 1758.

Devaux Joseph, sergent 4e Cie, vétérans nationaux, Auch, Maç∴



an VII.

Devaux ; L.·. *Ardente Amitié*, Rouen, avant la Révolution.

Devaux ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Deveau de Moiré (Surv.·.) ; G.·. *L.·. régénérée*, Paris, 1765.

Deveray ou Deverry ; L.·. *Etoile Polaire*, Paris, 1784.

Devergnes (C.·. S.·. P.·. et R.·. †) L.·. *Union Parfaite du Corps du Génie*, régiment du Génie, 1775.

Deveux, négociant (Off.·. du G.·. O.·., Député) ; L.·. *Amis de la Vérité*, Lyon, 1789.

Devienne ; L.·. *Amis Réunis*, Paris, 1774.

Devieux, sous-lieutenant ; L.·. *Parfaite Union*, régiment de Dauphin-Dragon, 1779-1790.

Devillars, manufacturier (Sec.·.) ; L.·. *La Famille Unie*, Sedan, 1813-1814.

Devinck L. fils (G.·. M.·.) ; L.·. *Amitié et Fraternité*, Dunkerque, 1758.

Devinck (Vén.·. M.·.) ; L.·. *Saint-Jean de la Modestie*, Dunkerque, 1762.

Devinck-Thiéry ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Devoluet ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Devos, négociant (Vén.·.) ; L.·. *Parfaite Harmonie*, Abbeville, 1785.

Dewareux ; L.·. *Saint-Germain*, Nantes, 1775.

Dey ; L.·. *Vraie Lumière*, Paris, 1773-1775.

Deydier jeune ; L.·. *Saint-Jean du Croissant*, Pont-de-Vaux, 1775.

Deydier, notaire (Secrétaire) ; L.·. *Saint-Jean du Croissant*, Pont-de-Vaux, 1776.

Deydier, négociant (Vén.·.) ; L.·. *Réunion des Elus*, Marseille, 1789.

Deydier Etienne, juge à la Cour d'appel de Lyon (memb. honor.·.); L.·. *Saint-Jean-du-Croissant*, Pont-de-Vaux, 1810.

Dezille, capucin (Membre) ; L.·. *Unité des Cœurs*, Angoulême, 1765.

Dhellin Ignace, chef de Cohorte ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Dhyonnet, contremaître, marine forestière ; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1810.

Diavant Jean-Ferdinand, traiteur, rue d'Argenteuil (Vén.·.); L.·. *Saint-François du Parfait Contentement*, Paris, 1775.

Dibon, F.·. M.·. 1745, P. Dudon, op. cit.

Dibos père ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1815.

Dibos Alexandre, receveur des contributions ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1813.

Dibos Victor ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Didelot, juge de paix à Baume (Associé non résident) ; L.·. *Sincérité et Parfaite Union*, Besançon, 1810.

Didieu ; L.·. *Saint-Jean de la Réunion des Elus*, Montpellier, 1762.

Diebold ; L.·. *Union Parfaite du Corps du Génie*, régiment du Génie, 1775.

Diedeman (Membre) ; L.·. *Heureuse Réunion*, Lille, 1775.

Dieu, procureur, ancien maire (Vén.·.) ; L.·. *Saint-Louis*, Crespy, 1777-1785.

Dieulouhec, président ass. prim. Saint-Clair, Maç.·. 1792.

Dieulouhec, M. Cons. dép., Auch, Maç.·. 1791-1793.

Digoine (de) fils ; L.·. *Vraie Vertu*, Annonay, 1807.

Dijon de Saint-Mayard, avocat



général, guillotiné comme fédéraliste (Membre) ; L.·. *Saint-Maurice*, Clermont-Ferrand, 1789.

DILLON ; L.·. *Lally*, régiment de Walsh, 1744.

DILLON Arthur ; L.·. *du régiment de Dillon*, origine.

DILLON Barthélemy, lieutenant-colonel ; L.·. *du régiment de Dillon*, 1780-1790.

DILLON Henry, fils du lieutenant-général ; L.·. du *régiment de Dillon*, origine.

DILLON (Théobald), chevalier, colonel en second ; L.·. du *régiment de Dillon*, 1780-1790.

DILLON (Thomas) ; capitaine, L.·. du *régiment de Dillon*, 1780-1790.

DILLON (comte), mestre de camp et colonel du régiment ; L.·. du *régiment de Dillon*, 1780-1790.

DIMIER Jérôme, avocat à Bourg ; L.·. *Parfaite Union*, Mâcon, 1809.

DINVILLE Petit Jean (Off.·. G.·. O.·., 1er Surv.·.) ; L.·. *Trinité*, Paris, 1805.

DION (de), ancien capitaine, (Surveillant) ; L.·. *Constance*, Arras, 1773-1805.

DIRAT, M. bur. Cologne, Maç.·. 1792.

DOAZAN fils ; L.·. *Amis Réunis*, Paris, 1774.

DOBRÉE, négociant (Vén.·.) ; L.·. *Cœurs Unis*, Nantes, 1789.

DOBRÉE Thomas, négociant (P.·. E.·.) ; L.·. *La Parfaite*, Nantes, 1806.

DOBSENS Damien ; L.·. *Saint-Jean de l'Espérance*, Condom, 1764.

DODE (négociant) ; L.·. *La Parfaite* Nantes, 1778.

DOISNEL, prêtre, grand-vicaire de l'église de Beauvais (Vén.·.) ; L.·. *La Vraie Union*, Beauvais, 1776-1777.

DOISNEL, prêtre chapelain ; L.·. *La Vraie Union*, Beauvais, 1781.

DOISNEL (ex-maître et S. P. R. † L.·. *La Vraie Union*, Beauvais 1780.

DOISNEL François ; L.·. *Tendre Fraternité*, Dinan, an IV.

DOISY (Député) ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1800-1802.

DOISY, négociant ; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1810.

DOLCI (Econ.·.) ; L.·. *Saint-Jean de Jérusalem*, Avignon, 1749.

DOLIGNY (Vén.·. M.·.) ; L.·. *Frères Réunis*, Perpignan, 1767.

DOLOMIEU (comte de) ; L.·. *Contrat Social*, Paris, 1773-1791.

DOLOMIEU, capitaine ; L.·. *Saint-Charles des Amis Réunis*, régiment de Saintonge, 1779-1790.

DOMBES ; L.·. *Saint-Jean de la Réunion des Elus*, Montpellier, 1762.

DOMERC ; L.·. Secrét. Ass. Prim. Plaisance, Maç.·. 1792.

DOMERGUE (Membre) ; L.·. *Saint-Maurice*, Clermont-Ferrand, 1789.

DOMINGUES ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

DONNADIEU, lieutenant ; L.·. *Montmorency-Luxembourg*, régiment de Hainault, 1779-1790.

DONNAT, tapissier (Vén.·.) ; L.·. *Amis Fidèles*, Montpellier, 1785-1789.

DORAT, avocat (Trés.·.) ; L.·. *Parfaite Amitié*, Toulouse, 1764.

DORNIER Claude-Pierre, Député de la Haute-Saône à la Convention. *Signature*.·. vota la mort de Louis XVI.

DORRINGTON ; L.·. *La Parfaite Egalité*, O.·. régiment Walsh, 1714.

DORRINGTON Arthur, lieutenant-colonel, Chevalier Saint-Louis ; L.·. *La Parfaite Egalité*, O.·. régiment Walsh, origine.

DORSE fils, greffier de la Chambre des comptes (Secrét.·.) ; L.·. *Parfaite Amitié*, Dijon, 1789.



Dorsin, capitaine de vaisseau, (Vén.·.) ; L.·. *La Marine*, régiment de la Marine, 1785.

Dorson, chirurgien ; L.·. *Saint-Jean de Jérusalem écossaise*, Saint-Domingue, 1788-1789.

Dostein, lieutenant ; L.·. *Saint-Louis de l'Union*, régiment des Chasseurs des Cévennes, 1785-1790.

Dosteing ; L.·. *Parfaite Union*, régiment de Flandre, 1775.

Douard-Duvivier, médec. (Vén.·.) ; L.·. *La Vraie Fraternité*, Marie-Galande, 1785-1789.

Douarville ; L.·. *Amis Réunis*, Paris, 1774.

Double ; L.·. *Saint-Amable dite Amis de la Vertu*, Riom, 1777.

Douglas James, comte de Morton, G.·. M.·. de la F.·. M.·. anglaise, 1740, en mission en France.

Douglas Camille ; L.·. *Royal Ecossais*, O.·. régiment Walsh, 1743.

Douhaint, aide-major 15e infanterie légère (Associé non résident) ; L.·. *Sincérité et Parfaite Union*, Besançon, 1810.

Douitton des Sanguins ; L.·. *Bon-Zèle*, Paris, 1773-1775.

Doulcet, médecin du roi en 1789 (Membre) ; L.·. *Saint-Maurice*, Clermont-Ferrand, 1789 (Vén.·. de cette L.·. en 1804).

Doumax Valentin, capitaine au 3e bataillon de la 17e demi-brigade ; visiteur, L.·. *Tendre Fraternité*, Dinan, an III.

Doumerc ; L.·. *Constance*, Montauban, 1775.

Doumerc du Moulin ; L.·. *Constance*, Montauban, 1775.

Doumons Paul (1er Surv.·.) ; L.·. *Saint-Alexandre*, régiment des Mousquetaires, 1772.

Dounous ; (?) L.·. *Saint-Alexandre*, Régiment des Mousquetaires, 1773.

Dourdat, chirurgien (hospitalier) ; L.·. *Saint-Jean de Jérusalem écossaise*, Saint-Domingue, 1788-1789.

Dousset, cordelier (Membre) ; L.·. *Saint-Germain*, Compiègne. Avant la Révolution.

Douville-Maillefeu ; L.·. *Parfaite Union*, Montreuil-sur-Mer, 1780.

Doyen (Vén.·. M.·.) ; L.·. de titre inconnu, Le Havre, 1744.

Doyère (Maître) ; L.·. *Discrétion*, Paris, 1754.

Dralhe ; L.·. *Bienfaisance*, Montauban, 1775.

Drancy, Ecuyer, rue du Temple, puis rue Neuve-Saint-Laurent (Vén.·.) ; L.·. *Saint-Pierre des Vrais Frères*, Paris, 1777-1785.

Drevet Claude, propriétaire ; L.·. *Saint-Jean du Croissant*, Pont-de-Vaux, 1810.

Drevet Antoine, ancien avocat, domicilié à Replonge (Membre honoraire) ; L.·. *Saint-Jean du Croissant*, Pont-de-Vaux, 1810.

Droguet (abbé), aumônier de l'hôpital de la Charité (Vén.·.) ; L.·. *La Vérité*, Saint-Domingue, 1777.

Drothier (Vén.·. Me) ; L.·. *Candeur*, Paris, 1766 ; L.·. (Membre de *la Constance et l'Amitié*, Paris, 1766).

Drouet (Membre) ; L.·. *Fidélité*, le Havre, Avant la Révolution.

Drouin ; L.·. *Saint-Germain*, Nantes, 1775.

Drouin, offic. garde-côtes (Secrét.·.) ; L.·. *Saint-Germain*, Nantes, 1776-1777.

Droz, insp. gén. dr. réunis (Associé non résident) ; L.·. *Sincérité et Parfaite Union*, Besançon, 1810.

Drummond John ; L.·. *Albany*, régiment de Walhs, 1747.

Drummond André-Louis-Hector ;



L.·. du *régiment de Dillon*, à l'origine.

Drummond Jacques, duc de Perth ; L.·. du *régiment de Dillon*, à l'origine.

Drummond, Jean, duc de Melfort ; L.·. du *régiment de Dillon*, à l'origine.

Drummond Louis ; L.·. du *régiment de Dillon*, à l'origine.

Drummond (colonel, comte de), duc de Perth ; L.·. *Royal Ecossais*, O.·. régiment de Walsh, 1743.

Drummond de Melfort (Louis) ; L.·. *Royal Ecossais*, O.·. régiment de Walsh, 1743.

Druon, bénédictin (Membre) ; L.·. *Saint-Germain*, Compiègne. Avant la Révolution.

Dubail ; L.·. *Amis réunis*, Paris, 1774.

Dubas ; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1774.

Du Batiment, lieutenant-colonel ; L.·. *Parfaite Union*, régiment de Dauphin-Dragon, avant 1771.

Dubaur, professeur en médecine (Visit.·. malades) ; L.·. *Parfaite Amitié*, Toulouse, 1786.

Dubernet ; L.·. *Saint-Jean de l'Espérance*, Condom, 1783.

Du Blaisel Benoist ; L.·. *Parfaite Union*, Montreuil-sur-Mer, 1806.

Du Blaisel de Belle-Isle, ancien officier régiment de Picardie ; L.·. *Parfaite Union*, Montreuil-sur-Mer, à l'époque de la Révolution.

Du Bocq ; L.·. *La Victoire*, Vire, 1774.

Dubois (M. de la L.·. de *Limoges*, Visit.·.) ; L.·. *Saint-Jean de l'Espérance*, Condom, 1762.

Dubois (M.·.) de ; L.·. *Saint-Jean de Clermont*, Limoges, 1762.

Dubois, notaire, greffier en chef de la maréchaussée (Vén.·.) ; L.·. *Anglaise de l'Amitié*, Périgueux 1776-1777.

Dubois, négociant ; L.·. *Française élue Ecossaise*, Bordeaux, 1779.

Dubois (G.·. S.·. et Arch.·.) ; L.·. *Saint-Jean de l'Espérance*, Condom, 1783.

Dubois, coutelier (Secrét.·.) ; L.·. *Parfaite Sincérité*, Marseille, 1788-1789.

Dubois (Ernest), entrepreneur bâtiments (architecte et maître des banquets) ; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1803.

Dubois Jean-Alexandre père, négociant ; L.·. *La Parfaite*, Nantes, 1806.

Dubois fils, Alexandre-Jean ; L.·. *la Parfaite*, Nantes, 1806.

Dubois-Berthelot ; L.·. *Saint-Jean de la Gloire*, Cayenne, 1766.

Dubois-Descretons ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Dubois-Hardy ; L.·. *Parfaite Union* Quimper, 1778.

Dubois-d'Hiordal (baron) ; L.·. *Les Frères Discrets*, Charleville, 1781.

Dubois de Saint-Jean, Marc (M.·. de la L.·. *Saint-Jean* d'Avignon, affilié le 16 septembre 1766, reçu parfait ledit jour, élu le 2 octobre, 1er Cons.·. expert) ; L.·. *Saint Alexandre*, régiment des Mousquetaires, 1766.

Dubois Maurice-Pierre, avocat au Parlement ; L.·. *Saint-Alexandre*, Régiment des Mousquetaires, 1766.

Dubor ; L.·. *Sagsse*, Toulouse, 1776.

Dubord, adm. mun. La Sauvetat, Signat. Maç.·. an VI.

Dubord Jean-Pierre, négociant (Chev.·. d'O.·.) ; L.·. *Parfaite Union*, Le Puy, 1802.

Du Boscq de Beaumont, président au Conseil supérieur (Secrét.·.) ; L.·. *Constance*, Bayeux, 1787.



1790.

Dubost Louis, Architecte ; L.·. *Amis de la Vérité*, Lyon, 1787.

Du Bouchet, prêtre conventuel de l'O. de Malte, chanoine du Temple à Paris ; L.·. *Saint-Jean de Jérusalem*, Lyon, 1790.

Du Bouchet (Chev. magistral et com. de l'O. de Malte) ; L.·. *Saint-Jean de Jérusalem*, Lyon, 1790.

Dubouquet, sous-lieutenant ; L.·. *Concorde*, régiment d'Auvergne, 1779-1792.

Dubourg, Maç.·. à Dinan, 1760.

Dubourg, l'Egalité ; L.·. *Saint-Jean d'Angély*, 1773-1775.

Dubourg Jean, élève en architecture (Me amateur) ; L.·. *Amis Réunis*, Paris, 1774.

Du Bourg, lieutenant-colonel ; L.·. *Amis Réunis*, régiment de Lyonnais, 1779-1790.

Dubourg (abbé), chanoine ; L.·. *La Vraie Union*, Beauvais, 1785.

Duboys de la Motte, sous-lieutenant ; L.·. *Parfaite Union*, régiment de Vivarais, 1779-1790.

Dubray Lucien, Ingénieur géographe de la généralité de Paris, (M.·. des cérém.·. de la L.·. des *Amis de la Vertu*, O.·. de Paris, reçu le 28 janvier 1781) ; L.·. *Saint-Alphonse*, Paris, 1781.

Du Buat (marquis), capitaine de cuirassier (Député) ; L.·. *Saint-Jean*, Castres, 1775-1778.

Dubuc, major-commandt (Vén.·.) ; L.·. *Parfaite Union*, La Martinique (Fort-Saint-Pierre), 1788-1789.

Dubuc, curé de Virmont (Membre); L.·. *Parfaite Cordialité*, Les Andelys, 1779.

Dubuc, Secrét. Ass. Prim., La Sauvetat, Maç.·. 1791.

Dubuissonnais ; L.·. *Contrat Social*, Paris, 1773-1791.

Dubus ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Duc ; L.·. *Ancienne*, Montpellier, avant la Révolution.

Ducandac (Vén.·.) ; L.·. *Saint-Jean de la Réunion des Elus*, Montpellier, 1764.

Ducap de Saint-Ferréol Jean-Baptiste ; Voir Ducup de Saint-Ferréol.

Ducatel, apothicaire (M.·. des cérém.·.) ; L.·. *Saint-Jean de Jérusalem écossaise*, Saint-Domingue, 1788-1789.

Du Cattay frères, médecins ; L.·. *Parfaite Union*, Rennes, 1776.

Ducauroy, négociant ; L.·. *La Vraie Union*, Beauvais, 1781.

Duchafanet Gabriel, propriétaire ; L.·. *La Parfaite*, Nantes, 1806.

Duchalais jeune, commis ; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1810.

Du Chambon ; L.·. *Saint-Amable dite Amis de la Vertu*, Riom, 1775.

Duchanteau (Touzay), disciple de Pasqually, Paris (sans date).

Duchastelle (Membre) ; L.·. *Amitié et Fraternité*, Dunkerque, 1800-1814.

Duchateau Erasme (Membre) ; L.·. *Cœurs Unis*, Dieppe. Avant la Révolution.

Du Chatelet (marquis, colonel), (M.·.) ; L.·. *Saint-Jean de Jérusalem*, Avignon, 1749.

Duchatellier, procureur à la Cour (Visiteur) ; L.·. *Parfaite Union*, Rennes, 1776.

Duchesnay (Vén.·. M.·.) ; L.·. *Parfaite Union*, Quimper, 1769.

Duchesne de Ruville, commissaire provincial des guerres ; L.·. *la Famille Unie*, Sedan, 1775 (Vén.·. 1776-1789).

Duchesne, négociant (Membre) ; L.·. *Saint-Germain*, Compiègne.



Avant la Révolution.

DUCHESNEAU Jean-B., avoué ; L.·. *Saint-Jean du Croissant*, Pont-de-Vaux, 1810.

DUCHÉZEAU Antoine, bourgeois ; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1774.

DU CHEZEAU ; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1774.

DUCLOS ; L.·. *Saint-Amable, dite Amis de la Vertu*, Riom, 1775.

DUCLOS, notaire ; L.·. *Parfaite Union*, Rennes, 1776.

DUCLOS, conseiller du roi (Vén.·.) ; L.·. *Amis Réunis*, Le Dorat, 1788-1789.

DUCLUSAT, greffier en chef des eaux et forêts (Vén.·.) ; L.·. *Parfaite Union*, Angoulême, 1776.

DUCLUZEAU Charles-Joseph, greffier des eaux et forêts ; L.·. *Parfaite Union*, Angoulême, 1765.

DUCLUZEAU, procureur au président du comte d'Artois ; L.·. *Unité des Cœurs*, Angoulême, 1778.

DUCLUZEAU, sous-lieutenant ; L.·. *Saint-Charles des Amis Réunis*, régiment de Saintonge, 1779-1790.

DU CLUZEL, premier commis aux vivres de la Marine, rue Neuve de Luxembourg (Vén.·.) ; L.·. *Cœurs unis*, Paris, 1785.

DUCOS, Adm. mun. Auch., Maç.·. 1791.

DUCOS, m. bur. Lectoure, Signat. Maç.·., 1792.

DUCOS, Adm. mun. Estang, Signat. Maç.·., an VIII.

DU COUDRAY (M.·. Ecoss.·.) ; L.·. *Univers*, Aix, 1762.

DU COUDRAY, lieutenant ; L.·. *Montmorency-Luxembourg*, régiment de Hainault, 1779-1790.

DUCOUDRAY, épicier ; L.·. *La Vraie Union*, Beauvais, 1781.

DUCOUDRAY, mercier, surintendant perpétuel, décoration ; L.·. *La Vraie Union*, Beauvais, 1781.

DUCOUDRAY ; L.·. *Contrat Social*, Paris, 1773-1791.

DUCOUDRAY, quartier-maître d'artillerie, g.-côtes à Gênes (Associé non résident) ; L.·. *Sincérité et Parfaite Union*, Besançon, 1810.

DU COUDRAY (Chev.), capitaine de cavalerie, Chevalier de Saint-Louis (Député) ; L.·. *Parfaite Cordialité*, Les Andelys, 1785-1790.

DUCOURNEAU Jean ; L.·. *Saint-Jean de l'Espérance*, Condom, 1762.

DUCRANO (Vén.·.) ; L.·. *Union*, Lorient, 1802.

DUCROCQ DE BANCRES, écuyer, président et trésorier de France (Vén.·.) ; L.·. *Saint-Frédéric des Amis choisis*, Boulogne-sur-Mer, 1788.

DUCROS (Vén.·. M.·.) ; L.·. de titre inconnu. Date inconnue, Nantes.

DUCROS (abbé), prêtre bénéficiaire du chapitre de Moissac (2e Surv.·.) ; L.·. *Saint-Jean*, Moissac, 1783.

DUCROS DE CHABANNES, maire de Laurlauge (Vén.·.) ; L.·. *Saint-Julien*, Brioude, 1803.

DU CROUZET (marquis) ; L.·. *Parfaite Amitié*, Toulouse, 1786.

DUCUP DE SAINT-FERREOL, Jean-Baptiste ; L.·. *Saint-Jean de la Victoire*, Montaulieu, 1762.

DU DESERSEUL (Cheval.), officier du génie (Vén.·.) ; L.·. *L'Heureuse Rencontre*, Brest, 1776.

DU DEZERT, écuyer, avocat (Secrét.·.) ; L.·. *La Parfaite*, Nantes, 1778.

DUDON, procureur général au Parlement (Vén.·.) ; L.·. *Amitié*, Bordeaux, 1784-1785.

DUEL DE NEUVILLE ; L.·. *Ancienne*, Montpellier. Avant la Révolution.



Du Faget (marquis), lieutenant des maréchaux de France ; L.·. *Parfaite Amitié*, Toulouse, 1786.

Dufau, capitaine du port ; L.·. *Française élue Ecossaise*, Bordeaux, 1779.

Dufau (Orat.·.) ; L.·. *Saint-Jean de l'Espérance*, Condom, 1783.

Du Fau Raymond, lieutenant général civil d'épée et criminel au sénéchal (Vén.·.) ; L.·. *Saint-Paul des Vrais Amis*, Figeac, 1776-1779.

Dufaure de Rochefort ; L.·. *Parfaite Union*, Rennes, 1776.

Dufay, officier de santé (Vén.·.) ; L.·. *Parfaite Sincérité*, Marseille, 1808.

Dufay, avoué ; (Associé non résident) ; L.·. *Sincérité et Parfaite Union*, Besançon, 1810.

Du Fay ; L.·. *Contrat Social*, Paris, 1773-1791.

Dufay, grenadier 2e compagnie 1er bataillon des Grenadiers Rhône-et-Loire Visiteur ; L.·. *Tendre Fraternité*, Dinan, an III.

Dufayel (abbé) (Membre) ; L.·. *Constance*, Bayeux, avant 1789.

Du Fayet, garde du corps du roi (M.·.) ; L.·. *Parfaite Amitié*, Toulouse, 1786.

Dufeis, avocat ; L.·. *Parfaite Union*, Rennes, 1776.

Dufey, sous-lieutenant infanterie légère (Adjoint à l'orateur) ; L.·. *Constance*, Arras, 1805.

Duffayel (Secrét.·.) ; L.·. *Parfaite Union de Saint-Hubert*, Clermont-Ferrand, 1788.

Duffour (Vén.·.) ; L.·. *Vraie Humanité*, Montpellier, 1785.

Duffour ; L.·. *Parfaite Union*, Mâcon, 1809.

Du Fiel de la Combe, ancien garde du roi ; L.·. *Parfaite Union*, Montreuil-sur-Mer, à l'époque de la Révolution.

Duflos François, huissier commissaire au Châtelet (reçu le 11 mars 1781) ; L.·. *Saint-Alphonse*, Paris, 1781.

Dufour Armand ; L.·. *Contrat Social*, Paris, 1773-1791.

Dufour Pierre, Carme ; L.·. *Parfaite Union*, Angoulême, 1765.

Dufour ; L.·. *Saint-Amable dite Amis de la Vertu*, Riom, 1777.

Dugage-Samson fils ; L.·. *Tendre Fraternité*, Dinan, 1786.

Dugayt, conseiller roi (notaire de la L.·. *Amis de la Vérité* (Membre de la *G.·. L.·. Provinciale*, Lyon, 1790.

Dugon ; L.·. *Saint-Alexandre*, régiment des Mousquetaires, 1773.

Duguey (député à la T.·. R.·. G.·. L.·. Provinciale) ; L.·. *Amis de la Vérité*, Lyon, 1787.

Dugueyt Georges-Zacharie, conseiller du roi, notaire (2e Surv.·.) ; L.·. *Amis de la Vérité*, Lyon, 1787.

Du Guezennec ; L.·. *Parfaite Union*, Rennes, 1776.

Du Hamel (Membre) ; L.·. *Cœurs Unis*, Dieppe. Avant la Révolution.

Du Hant Gérard, lieutenant au régiment de Flandre, rue de la Vannerie (Député) ; L.·. *Cœurs Unis*, Paris, 1776.

Du Haussay prêtre ; L.·. *Parfaite Harmonie* Rouen 1786.

Duhem ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Duhil de Martigné, avocat Parlement ; L.·. *Parfaite Union*, Rennes, 1776.

Du Houssay (Vén.·. M.·.) ; L.·. *Sagesse des Parfaits Maçons*. Paris, 1759.

Dujet du Rozoir (Vén.·. M.·.) ; L.·. *Saint-Jean des Frères Zélés*, Sedan, 1762.



DU JILLON ; L.·. *Saint-Germain*, Nantes, 1775.

DUJY (Vén.·. Me) ; L.·. *Gerbe dite La Providence*, Paris, 1766.

DU LAC (M.·.) ; L.·. *La Constance et l'Amitié*, Paris, 1766.

DU LAC, notaire (Vén.·.) ; L.·. *Parfaite Union*, Tournus, 1776.

DULAC, capitaine ; L.·. *La Pureté*, régiment de la Sarre, 1779-1790.

DULAC-LATOUR H.-P. m. cons gén. départ. (R.·. †) ; L.·. *Parfaite Union*, le Puy, 1802.

DULAMBOY (Membre) ; L.·. *Saint-Maurice*, Clermont-Ferrand, 1789.

DULAU ; L.·. *Saint-Alexandre*, Régiment des Mousquetaires, 1773.

DU LAURENT, médecin de la marine du roi, ancien maire de Rochefort (Député) ; L.·. *Aimable Concorde*, Rochefort, 1776-1777.

DU LIRON DE MONTYVER ; L.·. *Vraie Vertu*, Annonay, 1807.

DULIN, M. Bur. Saint-Puy, Signat. Maç.·. 1792.

DULONG (Vén.·. M.·.) ; L.·. *Saint-Jean de la Concorde*, Beaucaire, 1766.

DULUC (1er Surv.·.) ; L.·. *Saint-Jean*, Auch, 1762.

DULUC Antoine (membre de la L.·. d'Auch, reçu de la *Trinité* de Paris, Visit.·.) ; L.·. *Saint-Jean de Jérusalem*, Condom, 1762.

DULUC, horloger du comte d'Artois, rue Saint-Dominique (off.·. du G.·. O.·., Vén.·.) ; L.·. *Saint-Charles des Amis Réunis*, Paris, 1785-1789 (Député) ; L.·. *Double Union*, Toulon, 1789.

DUMAISNIEL Charles-Joseph, rentier ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

DUMAND ; L.·. *La Constance*, Paris, 1760.

DU MANOIR DE JUAYE (Membre) ; L.·. *Constance*, Bayeux, avant 1789.

DUMAREST (Secrét.·.) ; L.·. *Union Parfaite*, La Rochelle, 1814.

DUMAS, lieutenant (Visit.·.) ; L.·. *Saint-Louis*, régiment de Guyenne, 1781.

DUMAS DE LA ROQUE, Conseiller ; L.·. *Française élue Ecossaise*, Bordeaux, 1779.

DUMAY, général de division, commandant la 8e division militaire (M.·. des cérém.·.) ; *Mère Loge Ecossaise*, Marseille, 1810.

DUMÉNIL ; L.·. *Parfaite Union*, régiment de Flandre, 1775.

DUMÉNY, capitaine (Visit.·.) ; L.·. *Saint-Louis*, régiment de Guyenne, 1781.

DU MESNIL Jean-Baptiste de Paris (M.·.) ; L.·. *Saint-Jean de Jérusalem*, Avignon, 1749.

DUMIRAIL, receveur principal des domaines et bois ; L.·. *Parfaite Union*, Grenoble, 1789.

DUMONDÉ Pierre-Nicolas-Emmanuel-Vincent, lieutenant d'infanterie, maréchal des logis du comte d'Artois (reçu le 27 septembre 1784) ; L.·. *Saint-Alphonse*, Paris, 1784.

DU MONET (Comte) ; L.·. *Les Frères Discrets*, Charleville, 1781.

DUMONOT fils ; L.·. *Amitié et Fraternité*, Dunkerque, 1758.

DUMONT Christophe-Jean, procureur ès cours de Lyon (Substitut des Surv.·.) ; L.·. *Amis de la Vérité*, Lyon, 1787.

DUMONT, curé de Saint-Pierre-Pont-Point) (Membre); L.·. *Saint-Germain*, Compiègne. Avant la Révolution.

DUMONT Louis, employé au bureau des hypothèques (Secrét.·. adjoint) ; L.·. *Parfaite Union*, Mâcon, 1809.

DUMONT DE VEAUX, conseiller ma-



gistral (M.·. né) ; L.·. *Sincérité*, Besançon, 1778.

Dumont de Veaux (maîtresse) ; L.·. *Sincérité*, Besançon, 1778.

Dumoulin ; L.·. *Parfaite Union*, Angoulême, 1765.

Dumoulin, peignier (Membre) ; L.·. *Unité des Cœurs*, Angoulême, 1765.

Dumoulin (député) ; L.·. *la Fidélité*, Lectoure, 1784.

Dumoulin Philibert, ex-officier d'infanterie ; L.·. *Saint-Jean du Croissant*, Pont-de-Vaux, 1810.

Dumoustier, négociant (Vén.·.) ; L.·. *Saint-Jean*, Saint-Quentin, 1776-1777.

Dunand, médecin (Secrét.·.) ; L.·. *Parfaite Union*, Tournus, 1777.

Duncan Mackintosh ; L.·. *O'Gilwy*, régiment de Walsh, 1747.

Dunez l'aîné, négociant, ancien consul (Vén.·.) ; L.·. *Saint-Jean*, Saint-Quentin, 1776-1788.

Dunez jeune (Secrét.·.) ; L.·. *Saint-Jean*, Saint-Quentin, 1788.

Dunne ; L.·. *La Parfaite Egalité*, O.·. régiment Walsh, 1708.

Dunod de Chamaze, conseiller au Parlement (Membre) ; L.·. *Sincérité*, Besançon, 1775.

Dunoyer de Segonzac, écuyer (M.·.) ; L.·. *Parfaite Amitié*, Toulouse, 1786.

Dupain, quartier-maître de gendarmerie ; L.·. *Constance*, Arras, 1805, 1813-1814.

Dupaty, avocat général ; L.·. *Française élue Ecossaise*, Bordeaux, 1779.

Dupaubourg, négociant ; L.·. *La Vraie Union*, Beauvais, 1781.

Dupay ; L.·. *Saint-Jean de l'Espérance*, Condom, 1762.

Dupé, négociant ; L.·. *Saint-Jean de Jérusalem écossaise*, Saint-Domingue, 1788-1789.

Duperier, capitaine cavalerie (M.·.) L.·. *Parfaite Amitié*, Toulouse, 1786.

Duperoux ; L.·. *Saint-Germain*, Nantes, 1775.

Duperrier, porte-drapeau (Vén.·.); *Saint-Charles des Amis Réunis*, régiment de Saintonge, 1789.

Dupeyrat, le jeune, négociant ; L.·. *Unité des Cœurs*, Angoulême, 1778.

Dupin, receveur Domaines (Secr.·.) ; L.·. *Saint-Jean*, Cette, 1750.

Dupin, bénédictin, abbaye Saint-Maur ; L.·. *Tendre Accueil*, Glanfeuil, 1773.

Dupin, Chef brigade génie, Auch, Maç.·., an VI.

Dupin, conseiller (Vén.·.) ; L.·. *Clermont*, Toulouse, 1785.

Duplan dit La Plaine (F.·. serv.·.); L.·. *Saint-Jean de Jérusalem*, Avignon, 1751.

Duplan, artiste dramatique ; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1810.

Dupleix Duperles (Pierre-François-Denis), ancien Cons. au G. Cons. (Me Ecoss. fond. à la créat.) ; L.·. *Amis Réunis*, Paris, 1774.

Duplessis, capitaine ; L.·. *La Pureté*, régiment de la Sarre, 1779-1790.

Duplessis, teneur de livres de l'hôp. gén. de la Charité, (Or.·. adj.·.) ; L.·. *Saint-Jean de Jérusalem*, Lyon, 1790.

Duplessis ; L.·. *La Persévérance*, Pont-Audemer. Avant la Révolution.

Duplessis-Bernoville, négociant (Secrét.·.) ; L.·. *Saint-Jean*, Saint-Quentin, 1789.

Duplessis-Ferré ; L.·. *Tendre Fraternité*, Dinan, 1775

Duplessis-Pégasse ; L.·. *Noble Amitié*, Morlaix, 1775.



Du Pluvinal cadet ; L∴ *Saint-Jean de la Persévérance*, Avignon, 1749 ; L∴ *Saint-Jean Jean de Jérusalem*, Avignon, 1749.

Duponceau, sous-lieutenant ; L∴ *Saint-Charles des Amis réunis*, régiment de Saintonge, 1779-1790.

Dupont augustin, (définiteur) ; L∴ *Tendre Accueil*, Glanfeuil, 1773.

Dupont ; L∴ *La Victoire*, Vire, 1774.

Dupont ; L∴ *Aimable Concorde*, Rochefort, 1775.

Dupont, sergent-major (Secrét∴) ; L∴ *Saint-Charles des Amis réunis*, régiment de Saintonge, 1776.

Dupont, ingénieur du roi, professeur de mathématiques (Député) ; L∴ *Vraie Humanité*, Montpellier, 1776-1785.

Dupont (Chevalier), sieur de Logerie (Vén∴) ; L∴ *La Victoire*, Vire, 1776.

Dupont (Garde des Sceaux, timbres et archives) ; L∴ *Aimable Concorde*, Rochefort, 1777.

Dupont, sous-lieutenant ; L∴ *Saint-Charles des Amis réunis*, régiment de Saintonge, 1779-1790.

Dupont ; L∴ *Saint-Jean de l'Espérance*, Condom, 1784.

Dupont, provincial des Augustins (Secrét∴) ; L∴ *Tendre Accueil*, Glanfeuil, 1785.

Dupont, directeur de la manufacture de coton (Vén∴) ; L∴ *La Sagesse*, Valence, 1789.

Dupont, commissaire des fontes (Vén∴) ; L∴ *Aimable Concorde*, Rochefort, 1789.

Dupont, prêtre ; L∴ *Tendre Accueil*, Glanfeuil, 1802.

Dupont (Député) ; L∴ *Saint-Jean de la Parfaite Union*, Carcassonne, 1808.

Dupont Claude, officier pensionné, Chevalier ; L∴ *Parfaite Union*, Mâcon, 1809.

Dupont, référendaire à la Cour des Comptes (Député) ; L∴ *Sociabilité*, Perpignan, 1813-1814.

Dupont de Lorgerie (Député) ; L∴ *La Victoire*, Vire, 1777.

Du Porson, sénéchal de Portrieux ; L∴ *Parfaite Union*, Rennes, 1776.

Duprat (Vén∴ M∴) ; L∴ de titre inconnu, Ligny, 1752.

Duprat, imprimeur (G∴ des Sc∴) ; L∴ *Saint-Jean des Arts*, Auch, 1779.

Du Prat André-Benoît, avocat au Parlement, secrétaire général du gouvernement de Lyon et des commandants du duc de Villeroy ; L∴ *Saint-Alphonse*, Paris, 1783.

Duprat (M∴ de la L∴ *Sagesse*, Valence) ; L∴ *Saint-Alphonse*, Paris, 1784.

Duprat Mme (de) ; L∴ *Parfaite Amitié*, Toulouse, 1786.

Duprat, m. bur. Villecomtal, Signat. Maç∴ 1791.

Dupré l'aîné, négociant ; L∴ *La Vraie Union*, Beauvais, 1781.

Dupré, négociant ; L∴ *La Vraie Union*, Beauvais, 1781.

Dupré Germain, avocat, maire à Saint-Trivier ; L∴ *Saint-Jean du Croissant*, Pont-de-Vaux, 1810.

Dupred (Vén∴) ; L∴ *Parfaite Union*, régiment de Vivarais, 1775.

Dupred, sous-lieutenant de grenadiers (Vén∴) ; L∴ *Parfaite Union*, régiment de Vivarais, 1777-1789.

Dupuch Elie-Louis, Député de la Guadeloupe à la Convention. *Signature*∴ ne vota pas dans le procès de Louis XVI.

Du Puget, propriétaire (Vén∴) ; L∴ *Napoléonmagne*, Toulouse, 1808.



DUPUIS, maître-jardinier de l'Orangerie des Tuileries (Maçon, reçu le 21 décembre 1788) ; L.·. *Saint-Alphonse*, Paris.

DUPUIS, propriétaire ; L.·. *Saint-Jean du Croissant*, Pont-de-Vaux, 1810.

DUPUIS DE RAME, lieutenant régiment d'Angoulême ; L.·. *Parfaite Union*, Montreuil-sur-Mer, à l'époque de la Révolution.

DUPUY Pierre (1er Surv.·.) ; L.·. *Saint-Jean des Enfants de la Sagesse et de la Concorde*, Orléans, 1758.

DUPUY, directeur des domaines (Vén.·.) ; L.·. *Bonne Amitié*, aux Abîmes (Grande Terre), Guadeloupe (la), 1776-1789.

DUPUY ; L.·. *Sully*, régiment de Toul, 1785.

DUPUY, m. bur. Castillon signat. Maç.·. 1791.

DUPUY ; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, an VII.

DUPUY DE GRANDPRAY ; L.·. *La Persévérance*, Pont - Audemer. Avant la Révolution.

DUPUY-MONTBRUN (abbé) ; L.·. *Contrat Social*, Paris, 1773-1791.

DU QUEMMELET ; L.·. *Parfaite Union*, régiment de Flandre, 1775.

DU QUERCROU ; L.·. *Parfaite Union*, Rennes, 1776.

DUQUESNAY ; L.·. *Ardente Amitié*, Rouen. Avant la Révolution.

DUQUESNE ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

DUQUESNES Bernard, capitaine navire (M.·.) ; L.·. *la Parfaite*, Nantes, 1806.

DU QUESNOY ; L.·. *Amitié*, Arras, 1789.

DURAND (Vén.·.) ; L.·. *Sagesse*, Lyon, 1765.

DURAND, notaire (Secrét.·.) ; L.·. *L'Union Rétablie*, Marennes, 1776.

DURAND, négociant (Vén.·.) ; L.·. *Union et Fraternité*, Caen, 1776.

DURAND Jean-François, conducteur principal Ponts et Chaussées (M.·. Cérém.·.) ; L.·. *Saint-Jean des Arts*, Auch, 1779.

DURAND, directeur des travaux des ponts et chaussées (Vén.·.); Auch, 1788.

DURAND, avocat au Parlement, 7, rue de la Colombe (Secrétaire) ; L.·. *Vérité*, Paris, 1790.

DURAND François-Noël ; L.·. *Tendre Fraternité*, Dinan, an IX.

DURAND ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

DURANSON Antoine-Alexis, Ingénieur municipal (Trés.·. Adj.·.) ; L.·. *Parfaite Union*, Le Puy, 1802.

DURANTI DE LA CALADE père, conseiller, puis président à la Cour des Comptes (Vén.·.) ; L.·. *Etroite Persévérance*, Aix, 1762.

DURANTI DE LA CALADE fils, conseiller à la cour des Comptes (Membre) ; L.·. *Etroite Persévérance des Amis Réunis*, Aix, 1768.

DURAS, négociant ; L.·. *Française élue Ecossaise*, Bordeaux, 1779.

DURAS fils ; L.·. *Française élue Ecossaise*, Bordeaux, 1779.

DURBEAU, capitaine ; L.·. *Parfaite Union*, régiment de Flandre, 1767-1784.

DURBOIS (de), capitaine (Vén.·.) ; L.·. *Amis Réunis*, régiment de Lyonnais, 1776-1790.

DURE aîné, Julien, propriétaire à Davayé ; L.·. *Parfaite Union*, Mâcon, 1809.

DURE puîné Baptiste, propriétaire à Mâcon (Expert) ; L.·. *Parfaite Union*, Mâcon, 1809.

DUREAU, bénédictin, procureur abbaye Saint-Florent de Saumur ; L.·. *Tendre Accueil*, Granfeuil, 1773.



DURET (Surv.·.) ; *G.·. L.·. régénérée*, Paris, 1765.

DURET (Vén.·.) ; L.·. *Union*, Paris, 16 mai 1744 (banni de la G.·. L.·. en 1766).

DURET, négociant ; L.·. *Vraie Vertu*, Annonay, 1766.

DURET, médecin ; L.·. *Vraie Vertu*, Annonay, 1770-1782.

DURFORT (Chev. de) ; L.·. *Montmorency-Luxembourg*, régiment de Hainault, 1772.

DURFORT (comtesse de) (écossaise) ; L.·. *Sincérité*, Besançon, 1778-

DURFORT (1er Surv.·.) ; L.·. *Saint-Jean*, Moissac, 1783.

DURFORT (vicomte de) ; L.·. *Amitié*, Arras, 1789.

DURIAU (Membre) ; L.·. *Amitié et Fraternité*, Dunkerque, 1800-1814.

DURIEUX D'ESPARROS, ancien officier infanterie (Ex-Vén.·. G.·. des Sc.·., timb.·. et arch.·., hospit.·. et élémosinaire) ; L.·. *Vrais Amis*, Lyon, 1788-1789.

DURIEUX-TRESCA ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

DURIEZ Alexis ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

DURIEZ Louis ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

DURIEZ-GOSSART ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

DURNAY, commis de la marine (Secrét.·.) ; L.·. *Union*, Lorient, 1785-1788.

DUROC DE MAURON, conseiller Parlement (M.·.) ; L.·. *Parfaite Amitié*, Toulouse, 1786.

DU ROCHER, lieutenant-général du bailliage (Membre) ; L.·. *Saint-Augustin de la Parfaite Union*, Falaise, 1779.

DUROCHER Thomas, L.·. *Tendre Fraternité*, Dinan, 1781.

DURON, officier régiment Picardie ; L.·. *Saint-Jean de Jérusalem*, Avignon, 1750.

DU RONCERAY (Membre) ; L.·. *Saint-Christophe de la Forte Union*, Alençon, 1785-1790.

DU RONDIER ; L.·. *Saint-Germain*, Nantes, 1775.

DUROU (M.·.) ; L.·. *la Constance et l'Amitié*, Paris, 1766.

DUROURE ; L.·. *La Parfaite Union*, Le-Puy-en-Velay, 1773-1775.

DU ROUSSEAU (abbé), (Député) ; L.·. *Aimable Concorde*, Rochefort, 1778.

DUROUX (R † G.·. Arch.·.) ; L.·. *Trinité*, Paris, 1805.

DU ROZEL, capitaine ; L.·. *Saint-Charles des Amis réunis*, régiment de Saintonge, 1779-1790.

DURRIEUX ; L.·. *Parfaite Union*, Agen, 1778.

DURSLEY (lord), fils du comte de Berkley ; L.·. *Bussy*, Paris, 1735.

DU SAUZET, capitaine ; L.·. *Parfaite Union*, régiment de Flandre, 1767-1784.

DUSIER, propriétaire ; L.·. *Sincérité et Parfaite Union*, Besançon, 1810.

DUSNETZ, commissaire des classes (Secrétaire) ; L.·. *Cœurs Unis*, Blaye, 1788-1789.

DUSSAULT Etienne-Louis, chirurgien (Maç.·. irrégulier, reçu le 7 octobre 1781) ; L.·. *Saint-Alphonse*, Paris, 1781.

DUSSAULT (?) ; L.·. *Amitié et Fraternité*, Dunkerque, 1805.

DUSSERON ; L.·. *Tendre Fraternité*, Dinan, an VII.

DUSSEU ; L.·. *Aimable Concorde*, Rochefort, 1775.

DUSSEUIL Antoine, marchand de vins ; (Exp.·.) ; L.·. *Parfaite Union*, Mâcon, 1809.

DUSSOUCHET ; L.·. *Parfaite Union*, Angoulême, 1765.

